Virginie Charon
Histoire de l'art
2 000 / 2 001

Mémoire de maîtrise

Elaboration et construction de la faculté des lettres et sciences humaines à Tours

Tome I

Sous la direction de Jean-Baptiste Minnaert

Université François Rabelais, Tours.

T.B.

Remerciements

Nous souhaitons avant tout remercier nos parents pour leur soutien et leurs conseils durant nos recherches et la rédaction de notre mémoire.
Nous remercions également Isabelle pour sa gentillesse et sa compréhension.
Nous témoignons notre reconnaissance à Thierry Cosse et Maryse Girard pour leur précieuse contribution.
Nous adressons toute notre gratitude à M. Minnaert pour ses conseils.

Nous remercions aussi les personnes citées ci-dessous.

Mme Pierrette Boille, épouse de Pierre Boille, architecte.
M. Philippe Boille, architecte.
M. Michel Marconnet, architecte.
M. Eric Doligé, député du Loiret et président du conseil général.
M. Daniel Gueret, conseiller régional.
M. Jean Royer, député maire et ancien ministre.
M. Pierre Duval, ancien adjoint au Maire.
M. Jean-Jacques Trochet, directeur du service technique de la faculté.
M. le Recteur de l'académie d'Orléans Tours.
M. Sylvain Livernet, historien.
Mme Anne Debal-Morche, conservatrice du patrimoine.
Mme Agnès Charpentier, documentaliste à la DRAC à Orléans.
Melle Nathalie Mendes, professeur de français.

Mention T.B.

UNIVERSITÉ DE TOURS
7815 I
HISTOIRE DE L'ART

Sommaire

Introduction (p 1 à p 4)

Première partie (p 5 à p 23)

I Contexte général en 1962

1.1 Les causes de l'accroissement du nombre d'étudiants en France. (p 5)

1.2 Les effets de cette croissance universitaire. (p 5 à p 6)

1.3 Doctrines des constructions universitaires en France dans les années 1960-1970. (p 6 à p 11)

1.3.1 Les Plans quinquennaux. (p 9 à p 10)

1.3.2 L'esprit architectural et urbanistique de l'époque. (p 10 à 11)

1.4 L'élection de Jean Royer en mars 1959 à Tours et sa politique universitaire. (p 11 à p 16)

1.4.1 Ses conceptions en matière d'urbanisme. (p 11 à p 12)

1.4.2 L'aspect économique de l'université dans la ville. (p 12 à p 13)

1.4.3 La création du collège littéraire universitaire et les premiers projets de construction. (p 13 à p 15)

1.4.4 Pourquoi veut-on construire une université ? (p 15 à p 16)

1.5 Le choix du site. (p 16 à p 17)

1.6 L'objectif de l'implantation de la faculté près du secteur sauvegardé. (p 18)

1.7 L'îlot d'implantation avant destruction. (p 18 à p 20)

1.8 L'opération "Front de Loire". (p 20 à p 21)

1.9 Description du terrain. (p 21)

1.10 La législation applicable aux constructions universitaires pour l'obtention du permis de construire. (p 21 à p 23)

Seconde partie (p 24 à p 64)

II La nomination d'Edouard Albert (1963-1968).

2.1 Biographie. (p 24 à p 25)

2.2 Les administrations et les organismes intervenants dans l'élaboration de ce projet. (p 25 à p 27)

2.3 Le lancement du projet : le programme pédagogique. (p 28 à p 29)

2.4 Les premières esquisses d'Albert en 1963. (p 29 à p 33)

2.5 Les modifications urbanistiques de la rue des Tanneurs. (p 34)

2.6 L'accord définitif du ministère de l'Education nationale pour construire la faculté en bord de Loire. (p 34 à p 35)

2.7 La proposition d'installer des antennes de faculté dans des hôtels restaurés des vieux quartiers. (p 35 à p 36)

2.8 Les projets de 1964 et le nouveau programme pédagogique. (p 36 à p 43)

2.9 Le projet de 1965. (p 44 à p 46)

2.10 Le projet de 1966 et la seconde refonte du programme pédagogique. (p 47 à p 53)

2.11 L'évolution du projet en 1967. (p 53 à p 60)

2.12 Les critiques du projet. (p 61 à p 64)

Troisième partie (p 65 à p 126)

III La nouvelle équipe d'architectes, L. L. T. Sainsaulieu, P. Boille, M. Marconnet et P. Labadie.

3.1 Biographie des architectes. (p 65 à p 68)

3.2 La convention entre le bureau d'études techniques et les architectes. (p 68 à p 70)

3.3 Le contrat signé entre les architectes et le ministère de l'Education nationale. (p 70 à p 76)

3.3.1 Les pièces écrites obligatoires pour constituer le dossier d'avant-projet. (p 71)

3.3.2 Fonctions et rôles précis des architectes et du maître d'ouvrage pendant l'élaboration du dossier d'exécution. (p 72)

3.3.3 Les honoraires. (p 73 à p 74)

- Le calcul des honoraires. (p 72 à p 73)
- Le paiement des honoraires. (p 74)

- Rectifications exceptionnelles demandées par le maître d'ouvrage. (p 74)
- Les délais, les retards, les résiliations. (p 75)
- Les prescriptions diverses. (p 76)

3.4 Tours, touchée par "Mai 68". (p 76 à p 77)

3.5 La loi d'orientation Edgar Faure du 12 novembre 1968. (p 77 à p 78)

3.6 L'élaboration du projet. (p 78 à p 114)

3.6.1 L'organisation de la nouvelle équipe d'architectes. (p 78 à p79)

3.6.2 La présentation des premières maquettes. (p 79 à p 82)

3.6.3 Le dossier d'études préliminaires. (p 82 à p 92)

- La composition du dossier d'études préliminaires. (p 83)
- Description du projet. (p 83 à p 87)
- La consultation du dossier d'études préliminaires. (p 87 à p 90)
- Les équipements sportifs. (p 90 à p 91)
- Le dossier de permis de construire. (p 91 à p 92)

3.6.4 Le dossier d'avant-projet. (p 92 à p 106)

- L'avant-projet provisoire. (p 93 à p 95)
- La composition du dossier d'avant-projet. (p 95 à p 96)
- Description de l'avant-projet. (p 96 à p 98)
- La consultation du dossier d'avant-projet. (p 98 à p 102)
- L'avant-projet en variante réduite. (p 103 à p 106)

3.6.5 Le plan d'urbanisme de détail du secteur nord ouest. (p 106 à p 108)

3.6.6 Le dossier d'exécution. (p 108 à p 109)

3.6.7 L'appel d'offres. (p 109 à p 113)

3.6.8 Les solutions de circulations relatives au projet de faculté. (p 113 à p 114)

3.6.9 La cession des terrains. (p 114)

3.7 La construction de la faculté (p 115 à p 123)

3.7.1 La technique de construction. (p 115)

3.7.2 Le lancement du chantier. (p 115 à p 117)

3.7.3 L'ouverture de la faculté. (p 117)

3.7.4 Les projets de décoration. (p 117 à 121)

- Les motifs décoratifs. (p 117 à p 120)
- La loi relative au 1 %. (p 121)

3.7.5 L'architecture sur dalle. (p 122 à p 123)

3.8 L'université de nos jours. (p 123 à p 126)

3.8.1 Le plan "université 2 000". (p 123 à p 124)

3.8.2 La faculté des lettres 25 ans plus tard. (p 124 à 126)

Table des abréviations (p 127)

Bibliographie (p 128 à p 131)

Le présent mémoire traite de l'élaboration et de la construction de la faculté des lettres, rue des Tanneurs à Tours.
Quel étudiant, en entrant pour la première fois dans les murs de cette faculté des lettres, imaginerait autant de déboires pour la validation et la conception d'un tel projet, mais également pour sa mise en œuvre ? Il semble alors intéressant en prenant l'exemple de la faculté de lettres de Tours d'étudier les doctrines de l'architecture universitaire des années 1960-1970 et le déroulement d'un projet de construction pour un édifice universitaire. Cet édifice marque son originalité par une implantation en centre ville, près d'un secteur de restauration.
Le site déterminé pour construire cette faculté des lettres jouxte le secteur de restauration. Un des objectifs de ce mémoire n'est pas d'étudier le cheminement du plan de sauvegarde, mais plutôt de souligner les points communs entre les deux projets. En effet, après un projet de Poirrier datant de 1956, qui prévoyait de raser l'ensemble du quartier, c'est une campagne de restauration qui voit le jour en 1960. Entre 1962 et 1970, les architectes délimitent un secteur de restauration qui doit servir de secteur témoin, pour l'adapter ensuite à l'ensemble du quartier. Les travaux de restaurations commencent en 1962, au moment du lancement du projet de faculté des lettres. Nous verrons l'interaction des deux projets après leur achèvement.

Nos recherches se sont principalement tournées vers les Archives départementales d'Indre et Loire à Chambray-les-Tours. En effet, ces archives dans un souci de sensibilisation et de valorisation conservent des fonds d'architectes départementaux archivés sous la cote "30 j". Les archives départementales conservent le fonds Pierre Boille qui participa au projet de faculté en tant qu'architecte chef de file. Ce fonds encore en cote provisoire est archivé en 30 j 434 (a, b, c, d, e) et la cote 30 j 435. Cet ensemble de documents réunis par l'architecte et donnés ensuite aux archives fut une de nos principales sources. Il contient essentiellement des documents datant de 1968 jusqu'à 1982, réunis au moment de la désignation de la nouvelle équipe en mai 1968. Néanmoins, plusieurs documents antérieurs à 1968 y figurent aussi. En effet, dès 1960, Pierre Boille était déjà l'architecte du quartier de restauration. Du fait de la proximité des deux projets et de leur futur interaction, les architectes devaient se consulter fréquemment afin de concevoir un ensemble architectural homogène. C'est Isabelle Chamblet qui s'emploie d'ailleurs à dépouiller et classer ces fonds d'architectes. Nous la remercions vivement pour ses conseils et ses orientations dans nos recherches. Nous en profitons également pour remercier l'ensemble du personnel des archives départementales pour leur gentillesse et leur disponibilité.

Notre seconde source d'information est conservée aux Archives municipales de la ville de Tours. Effectivement, la municipalité intervient dans ce projet au tout début en cédant la parcelle gratuitement, en proposant sa participation financière pour certains éléments de la construction et pour le plan d'urbanisme du quartier nord ouest. Des liasses en série "W" apportent des informations sur le contexte général du projet, d'autres liasses en "4M" conservent des documents manuscrits, des plans des projets d'Edouard Albert. Nous remercions également le personnel des archives municipales.
Une opportunité s'est également offerte : la possibilité de consulter un petit fonds de documents conservé aux services techniques de la faculté des lettres. Ces liasses ne sont pas cotées et figurent en rappel de note sous le sigle : " archives fac, services techniques, non cotées". L'autorisations de consulter ces documents nous fut donnée par M. Trochet, directeur du service technique. Divers documents figurent dans ces dossiers, comme des courriers, des programmes pédagogiques. Mais le plus important est un recueil de plans conservant l'intégralité de l'avant-projet provisoire, de l'avant-projet et surtout l'avant-projet du mois d'octobre 1967 par Edouard Albert. Cet avant-projet ne fut trouvé dans aucun autre fonds d'archives consulté tout au long de nos recherches. Enfin, la permission d'emprunter ses plans pour les faire reproduire nous fut accordée. Il est important de souligner que ces plans ne présentaient aucun intérêt pour le service technique. En effet lorsque des travaux ou des modifications sont effectués sur des locaux universitaires, ils utilisent des plans de recollement. Ces plans ont été exécutés après les constructions des locaux, qui ont pu subir des changements par rapport à l'avant-projet initial ; ces modifications sont donc reportées sur ces plans de recollement. Notre fonds d'archives, a été conservé grâce à M. Trochet afin de garder une trace historique de cette faculté. Nous témoignons notre reconnaissance à M. Trochet pour son aimable coopération.

Il fallut se rendre à la source même du projet, c'est-à-dire au ministère de l'Education nationale. Le service de mission des archives du ministère de l'Education nationale conserve les inventaires des constructions scolaires et universitaires. Les cotes obtenues renvoient ensuite à des liasses conservées aux archives nationales à Fontainebleau. Nos recherches n'aboutirent à aucune cote précise rappellant la construction de la faculté des lettres de Tours. En effet, la majeure partie des archives de l'Education nationale a été pilonnée.

Le cheminement de nos recherches s'est établi "hiérarchiquement" pour consulter les archives du rectorat de l'académie d'Orléans Tours. Celles-ci sont conservées aux Archives départementales du Loiret à Orléans dans la section contemporaine. Certaines liasses concernant le projet de faculté nous furent immédiatement accessibles. Par contre, d'autres liasses sont encore régies sous une loi trentenaire. Pour les consulter, il fallut demander une

dérogation, qui nous fut accordée pour dépouiller les documents, mais pas pour les reproduire. Une autorisation exceptionnelle de photographier les plans nous fut accorder par Monsieur le recteur d'académie, qu'il en soit remercié. Nous remercions aussi le personnel des archives du Loiret.

Le Centre de création industrielle (CCI) au centre Pompidou à Paris fit partie également de nos déplacements. Le CCI conserve les fonds d'archives d'Edouard Albert. Ils furent légués par sa famille après son décès. Quelques documents concernant le projet de faculté des lettres s'y trouvent. L'ensemble de ces documents se trouvaient également aux archives du rectorat.
Lorsque l'on travaille sur un sujet contemporain de maîtrise, les sources orales sont précieuses et indispensables. Elles permettent d'intégrer le projet dans son contexte historique, politique et économique. Nous avons pu ainsi rencontrer Mme Pierrette Boille, épouse de l'architecte Pierre Boille, M. Jean Royer, ancien député maire et ancien ministre, l'architecte M. Michel Marconnet ayant participé au projet de faculté, M. Pierre Duval, ancien adjoint au maire et M. Trochet, directeur du service technique de la faculté. Ces personnes se sont investies pour nous informer, grâce à leurs souvenirs et parfois par le prêt de documents personnels, qu'elles en soient vivement remerciées.

Toujours pour rassembler de nouvelles informations nous nous sommes déplacées dans différentes institutions, telles que les archives nationales, le centre de documentation de l'urbanisme, la société française des architectes, l'institut français d'architecture. Afin d'obtenir des éléments biographiques, des contacts furent pris avec la grande chancellerie de la Légion d'Honneur et avec l'ordre des architectes. Ils ne possédaient pas ou peu d'informations à nous fournir.

Enfin, nos sources manuscrites sont complétées par une documentation provenant de la presse locale, la *Nouvelle République*, le journal *L'Espoir* ou *L'Echo de Touraine*. Le journal L'Espoir constitue une source de qualité concernant le politique de Jean Royer. En effet, il fut imprimé sous son égide. De même, certains écrits comme *La cité retrouvée* et *Il était une fois... un maire*, rédigés par jean Royer s'avèrent être des sources nécessaires pour comprendre la politique universitaire du maire.
La presse architecturale (*Architecture d'aujourd'hui* et *Technique et architecture*) de l'époque nous apporta des éléments concernant la doctrine universitaire de ces années. La lecture de mémoires de maîtrise d'histoire de l'art ou d'histoire nous procura également diverses informations.
A la bibliothèque de droit de la faculté de Tours, la consultation des *journaux officiels,* nous permit aussi d'apporter d'intéressants éléments à l'ensemble de notre documentation.

Enfin, l'ouvrage de Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger* fut, notre plus grande référence résumant en une seule publication toute l'histoire et la politique de la construction française et étrangère.
Toutes nos recherches se sont fondées sur la constitution d'un "puzzle" de documents et d'informations. Il fut parfois difficile d'obtenir une évolution cohérente. La compréhension fut également rendue difficile à cause de certains détails manquants. A la fin de nos recherches, toutes les informations obtenues furent classées par ordre chronologique, délimitant ainsi les différents projets et les deux équipes d'architectes. Un volume composé de différentes figures est intégré à la fin de notre mémoire. Enfin l'ensemble de nos recherches nous a permis de rassembler un important corpus de plans des différents projets proposés par les architectes. Un volume d'annexes regroupe d'ailleurs 48 esquisses.
L'ensemble de ce mémoire repose sur le déroulement chronologique du sujet obtenu grâce aux comptes rendus de réunions et aux dossiers de courriers. Ainsi toute l'évolution du projet est décrite et documentée par des plans et autres figures. Le plan chronologique reste rigoureux, néanmoins certains documents furent utilisés différemment pour obtenir la logique voulue. Ce qui fut également difficile, fut d'organiser un plan, dans lequel l'ensemble des documents s'intégrait logiquement. Notre mémoire ne traite pas uniquement de l'architecture et des projets proposés, mais traite également du cheminement administratif nécessaire pour obtenir la validation d'un tel projet dans les années 1960-1970. Chaque démarche administrative est mentionnée.

Première partie

I Contexte général en 1962

1.1 Les causes de l'accroissement du nombre d'étudiants en France

Durant les années 1960, une importante augmentation des effectifs des étudiants s'opère. Cette croissance ne s'applique pas qu'en France, mais également dans différents pays d'Europe, comme les Pays-Bas, l'Espagne ou L'Angleterre...
En France, ce développement survient brutalement : jusqu'à la seconde guerre mondiale, le nombre de jeunes poursuivant des études supérieures était très bas. Puis, le nombre d'étudiants double dans les dix ans qui suivent la guerre et la rentrée 1954, compte 158 000 inscriptions. Dans les deux décennies suivantes, les effectifs vont bien plus que doubler.
De 1955 à 1975, la France passe d'un étudiant sur quinze jeunes, à un étudiant sur cinq.
Plusieurs facteurs sont responsables de cette croissance. Cela s'explique d'abord, par une augmentation des jeunes due au baby-boom. Dans les années 1960, ils ont juste l'âge d'entrer en faculté. S'ajoute à cela, "la banalisation du baccalauréat", avec l'amplification des effectifs des lycéens ; la population lycéenne passe de 1,2 millions à 4,8 millions en 1960.
Tous ces jeunes, après le baccalauréat s'inscriront en facultés : c'est ce que l'on nomme plus tard "l'université de masse".[1]

1.2 Les effets de cette croissance universitaire

La croissance des effectifs n'est pas identique dans toutes les filières. Des prévisions sont faites à l'époque : le ministère de l'Education nationale suppose que l'augmentation des étudiants s'effectuera en sciences, et dans les "IUT" (instituts technologiques universitaires). Il s'organise donc en fonction

[1] Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger*, presse de l'école nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1995, p. 256 à 258.

de ces prévisions en créant de nouveaux postes et en prévoyant de multiples constructions universitaires pour y accueillir tous les jeunes. Hélas, les prévisions sont fausses et la préférence va sur les filières de lettres et sciences humaines. Cette augmentation du nombre d'étudiants provoque également la modification de la géographie universitaire française. En effet, dans un souci d'efficacité pour résoudre le problème de manque de locaux, l'Education nationale se met à créer des académies dotées d'universités et de collèges universitaires. L'implantation ne se fait, plus alors exclusivement dans les grandes agglomérations, mais aussi dans les villes moyennes (antennes universitaires). En effet, en 1962, l'Education nationale crée sept autres académies en plus des seize déjà existantes. Certaines de ces académies devaient soulager celle de Paris qui était surchargée. Tel est le cas des universités tourangelle et orléanaise **(voir figure n° 1)**. De même, en 1958 et 1959, quarante collèges universitaires sont intégrés aux anciennes universités.[2]

Pour construire rapidement ces nouveaux ensembles universitaires, le ministère de l'Education nationale met en place une politique d'acquisition foncière massive.[3]

1.3 Doctrine des constructions universitaires en France dans les années 1960 - 1970

L'augmentation des effectifs estudiantins provoque un grave manque de locaux en France.

Pour pallier cette faiblesse, il faut trouver un remède rapide, efficace et peu onéreux. Le ministère de l'Education nationale adopte un nouvel urbanisme universitaire qui vient tout droit des Etats Unis et d'Angleterre : C'est le campus à l'américaine qui se transformera plus tard en "Campus à la Française"[4].

Ce terme de campus à la française est employé dans l'ouvrage de Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger*, ce terme sera donc utilisé tout au long de nos propos.

La définition précise du campus est d'ailleurs très explicite : " *vaste terrain sur lequel sont construits les bâtiments d'une université.../...le terme a d'abord été employé aux Etats Unis, dès la fin du XVIIIème siècle.../...Le*

---

[2] Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger,* presse de l'école nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1995, p. 257 à 259.

[3] Architecture et université, *Techniques et Architecture*, novembre 1973, n°295 p26

[4] Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger*, presse de l'école nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1995, p. 259.

campus s'est transposé en Europe, pour l'essentiel dans les années 1960, lors de l'explosion des effectifs universitaires qui a rendu inévitable une expansion spatiale hors des bâtiments traditionnels du centre ville.../...En France, la solution du campus fut adoptée dans les années 1960, non sans débat, sous la pression de l'urgence"[5].
Ce revirement urbain s'explique certainement par un phénomène de mode. Une sorte d'appropriation de la culture américaine, l'époque même du "rêve américain" qui commence juste après la seconde guerre mondiale et dont les années 1960-1970 sont les plus influencées dans tous les sens du terme.

Dans cet exemple, la mode n'explique pas tout. Il se trouve que l'architecture universitaire calque la doctrine expliquée dans la Charte d'Athènes[6] par Le Corbusier. La construction universitaire reprend la doctrine architecturale des logements de l'époque : les grands ensembles. Pour faire face à la crise du logement, le ministère de la Construction installe des ensembles de logements en périphérie des villes. Tout comme l'exemple de la crise du logement, la croissance vertigineuse du nombre d'étudiants incite le ministère de l'Education nationale à agir vite, au détriment de l'urbanisme et de la qualité architecturale. C'est ainsi que l'on commence à installer ces campus sur de vastes terrains en périphérie de ville dont personne ne veut, sans aucun urbanisme, ni aucune liaison avec la ville[7].

Le débat concernant la construction universitaire est ardu et est d'ailleurs toujours d'actualité. Le ministère de l'Education nationale, les urbanistes et les architectes débattent du meilleur type d'établissement universitaire possible. Deux camps se forment : certains penchent en faveur de la construction de campus à la française et d'autres la dénigrent. Ces derniers sont nombreux. Ils avancent donc différentes affirmations que nous allons énumérer. Tous ces arguments proviennent de l'ouvrage de Pierre Merlin, déjà évoqué dans notre introduction, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger*, de la page 256 à 261. Ses propos fondent nos convictions et traitent de la pensée architecturale universitaire de sa création jusqu'à nos jours.

Le fait de devoir agir vite joue en faveur de l'urbanisme périphérique. D'ailleurs, les adeptes de ce mode de construction démontrent avec quelle facilité un campus peut être construit.

Du fait de l'urgence et de l'importance du problème, le ministère doit pouvoir être rapidement en possession de vastes terrains. L'emplacement périurbain

---

[5] Pierre Merlin et Françoise Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, p. 129.
[6] Le Corbusier, *La charte d'Athènes*, Points Essais, édition de minuit, 1957.
[7] Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger*, presse de l'école nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1995, pp. 259.260.

permet une acquisition quasi immédiate des terrains. En effet, l'achat de ces terrains est instantané car il échappe aux longues démarches administratives d'expropriation. Les terrains en périphérie de ville ont l'avantage de ne pas être coûteux : c'est généralement le cas pour les périphéries des grandes agglomérations. Cette facilité d'acquisition est l'argument majeur de l'implantation en périphérie de ville, cela permet de résoudre rapidement le problème. Ce mode d'implantation permet également des extensions de locaux plus faciles et plus rapides. Il est alors possible de constituer une provision foncière. L'importante surface accordée aux campus permet d'y intégrer tous les équipements universitaires nécessaires comme les logements et les restaurants, apportant un lien et une autonomie étudiante, ce quoi est difficilement réalisable en centre ville, les parcelles y étant généralement trop étroites. Les sites déterminés pour implanter les campus ne font encore l'objet d'aucune étude en matière d'urbanisme, ce qui facilite l'élaboration d'un plan sans entrave ni servitudes.
Un lieu d'implantation éloigné de la ville, loin du brouhaha citadin devient plus favorable pour étudier. L'accès devient plus simple en voiture grâce à de nombreuses places de parkings ayant été prévues grâce à l'importante superficie du terrain.

Les opposants à cette pratique contestent cette "américanisation architecturale". Ils recherchent une architecture qui ne soit pas calquée sur celle des Etats-Unis, mais qui s'harmonise avec le système universitaire français. Ils souhaitent obtenir une sensibilisation des étudiants pour leur pays, ainsi qu'une une intégration dans leur ville.

Ils sont pour la réutilisation et réhabilitation d'anciens bâtiments abandonnés (parce qu'ils ne correspondent plus au besoin demandé) pour y installer des sections universitaires. Ces locaux pourraient ainsi s'installer dans une ancienne usine désaffectée ou bien même dans un ancien groupe scolaire. Ce moyen permet d'économiser et évite d'avoir des bâtiments abandonnés en plein centre ville. De plus, l'augmentation du nombre de villes universitaires affaiblit l'argument du coût foncier et permet de trouver plus aisément des sites près du centre.

Cet argument figurant dans l'ouvrage de Pierre Merlin, *urbanisme universitaire en France et à l'étranger*, à la page 260, en figurerant textuellement afin garde l'ironie et son réalisme devant cette utopie architecturale qu'est le campus à la française.

"L'unité du lieu est un mythe : les relations entre les composantes d'une université sont souvent très faibles et le regroupement sur un même site ne changerait rien a cette réalité"[8]

Un site universitaire implanté en plein centre ville rend l'accès aux services culturels comme la bibliothèque plus simple. La circulation automobile doit être abandonnée au profit du bus ou du tramway. La proximité de la gare est également indispensable. L'université urbaine permet donc l'intégration de l'étudiant dans l'agglomération, elle favorise la recherche de lieux de formations et le contact avec le milieu du travail. Ce mouvement contestataire prône le bénéfice qu'apporte une implantation urbaine, en ce qui concerne l'intégration des étudiants dans leur ville[9]. Enfin, l'argument revendiquant les avantages du site bucolique du campus à la française, plus favorable, aux études est rapidement abattu lorsque l'on découvre ces sites universitaires entourés de bidonvilles, d'entrepôts et de cités industrielles[10].

Hélas, le mouvement contestataire s'opposant aux constructions en périphérie de ville n'aura pas gain de cause et le système du campus à la française se met en place. La construction d'ensembles universitaires sur des sites périphériques risque de provoquer des problèmes identiques à ceux générés par les grands ensembles, c'est-à-dire l'isolement, le manque d'équipements et donc la marginalisation. Nous verrons plus tard au terme de cette expérience, environ vingt ans après, quelles sont les leçons reçues et les solutions à adopter. Nous en profiterons pour démontrer l'originalité et l'innovation du site choisi pour construire la faculté des lettres à Tours.

1.3.1 Les plans quinquennaux

Entre 1961 et 1975, trois Plans quinquennaux sont établis, et les nouvelles constructions universitaires y sont inscrites. Le IVème Plan, de 1961 à 1965, donne priorité aux grandes opérations, notamment en région parisienne (achèvement d'Orsay, réalisation de Nanterre et début de Jussieu). Puis, le V ème Plan de 1966 à 1970, favorise les villes de province avec la création d'universités nouvelles et l'extension sous forme de campus périphérique des universités anciennes. Enfin le VI ème Plan, de 1971 à 1975, montre un

---

[8] Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à L'étranger*, presse de l'école nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1995, p. 259 à 261.

[9] Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger*, presse de l'école nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1995, p. 259 à 261.

[10] *Technique et architecture*, "architecture et université", novembre 1973, n° 295, p. 26.

ralentissement notoire des constructions universitaires, avec le retour à des constructions de dimensions raisonnables, mieux intégrées dans l'environnement urbain[11].

1.3.2 L'esprit architectural et urbanistique de l'époque

Il faut souligner l'état d'esprit de l'époque. Il s'avère qu'après avoir recherché dans plusieurs périodiques des années 1960 à 1970, peu de sites universitaires français y sont mentionnés, à moins que cela ne soit un campus à la française. Par contre, énormément d'articles traitent des constructions universitaires aux Etat-Unis comme Boston, New York, Harvard...En effet, les articles consacrés aux Campus américains font la promotion de ce type de construction. Cela démontre cette influence qui s'installe en France à cette époque, même si le système universitaire français n'est pas du tout adapté à cet urbanisme périurbain. Toute la doctrine architecturale se reflète par l'intermédiaire de la presse spécialisée qui traite essentiellement des campus américains.

Néanmoins, un traitement de faveur s'applique au cas des facultés de lettres et de droit. En effet, l'université essaie de les maintenir en ville dans les locaux déjà existants car, les étudiants en lettres n'ont pas des besoins en superficie aussi importants que les étudiants en sciences qui doivent disposer de laboratoires. C'est le cas de certaines universités, comme à Tours, Toulouse, Poitiers, Nancy. Même si certaines de ces villes ont adopté parfois la politique de campus, elles souhaitent néanmoins conserver leurs bâtiments dans le centre[12].
C'est ainsi qu'en 1963, à Strasbourg, la construction de la faculté des lettres est réalisée en plein centre de l'agglomération. Ce projet est inclus dans l'opération "Esplanade". L'esplanade à Strasbourg est un terrain qui totalise 75 hectares de superficie. Deux programmes de construction sont prévus sur ces terrains ; le premier forme un complexe de 4 000 logements. Le second est un ensemble universitaire s'étalant sur 17 hectares. Plusieurs facultés sont prévues : lettres, droits et biologie. L'université est dotée d'équipements sportifs, d'un restaurant universitaire et d'espaces verts. Les architectes chargés de la conception de la faculté des lettres sont Vivien, Bisson, Eldin et Miglierina. Leur conception architecturale prévoit des locaux d'une superficie

[11] Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger,* presse de l'école nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1995, p. 263.
[12] Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger,* presse de l'école nationale des Ponts et Chaussées, Paris 1995, p. 262.

totale de 17 920 m² pouvant accueillir 4 500 étudiants. Le projet élaboré sous forme de campus sera en majorité piéton et regroupera un ensemble d'équipements destinés à la vie estudiantine[13].
Mais ce traitement de faveur, appliqué aux facultés des lettres ne relève pas de l'automatisme et bon nombre de ces facultés de lettres sont intégrées aux campus comme à Toulouse, Lyon ou Orléans la Source.
La construction de la faculté des lettres de Tours, s'inscrit dans les quelques exemples d'édification en milieu urbain. Nous verrons en quoi ce projet se détache des autres par son originalité. En effet, la politique dans laquelle évolue ce projet figure désormais comme un mouvement précurseur qui fonde la doctrine de construction universitaire actuelle. Ce programme vise à réconcilier l'architecture universitaire avec la ville pour toutes les sections confondues. Il ne s'applique pas qu'aux facultés de lettres.

1.4 L'Election de Jean Royer en mars 1959 à Tours et sa politique universitaire

1.4.1. Ses conceptions en matière d'urbanisme

Lorsque Jean Royer est élu maire à Tours en mars 1959, il décide de relancer la politique universitaire de la ville afin d'y intégrer le mieux possible l'étudiant tout en re-dynamisant la ville.
Il détermine donc une dispersion élaborée des sites universitaires, ceux-ci placés stratégiquement dans les quartiers tourangeaux.

Les citations tirées du journal, *l'Espoir* du 17 mai 1964 sont postérieures à la date du premier projet de faculté, mais illustrent la politique universitaire de Jean Royer.

"Nous avons voulu repartir le plus harmonieusement possible sur le territoire de la ville les différents établissements d'enseignement, et notamment ceux de l'université ; La faculté de droit dans le centre, la faculté des lettres en bordure de la Loire (dans le cadre d'un vaste quartier rénové), la faculté des sciences au sein de l'ancien parc de Grand-mont au sud du Cher, et l'institut universitaire de technologie le long d'un nouveau boulevard sur le plateau nord de la ville. Quant à la future faculté de

[13] *Technique et architecture*, 23ème série, n°2, février 1963, p. 156.

médecine, elle doit être proche de la faculté des sciences mais non confondue avec elle et à proximité du second hôpital d'urgence : l'hôpital Trousseau."[14]

Jean Royer adopte donc une doctrine universitaire allant à l'encontre du Campus qui centralise tout. Ce choix délibéré d'éparpillement des sites universitaires est un refus catégorique au sentiment de rejet et d'isolement qu'inflige le système de campus. Il reste très réticent au campus qui installe, d'après lui, une autre ville près de la ville et un mode de vie communautaire éloigné de tout lien civique. Il refuse toute marginalisation et mise à l'écart de l'étudiant. Pour lui, l'étudiant occupe une place prépondérante dans la cité. L'implantation des universités en ville est une façon de faire "fusionner" l'étudiant avec sa ville et de l'inciter à s'y intéresser.

"Nous avons, en effet, refusé de faire des étudiants des citoyens "à part" ou marginaux et, en les intégrant aux autres éléments de la population, nous avons souhaité qu'ils se sentent solidaires de ceux-ci et éminemment concernés, comme eux, par la vie de la cité".[15]

La politique, très complète de Jean Royer élabore un programme de logement étudiant. Il souhaite que les crédits pour les logements étudiants s'ajoutent aux crédits de construction afin qu'un certain pourcentage d'étudiants soit réparti à travers la ville et les quartiers. Il s'oppose à ce que des locaux leur soient uniquement destinés, toujours dans un souci d'intégration de l'étudiant avec la ville[16]. Cette politique universitaire est très élaborée. En attribuant un site pour chaque type d'université, il redynamise ou crée des centres dynamiques grâce à la vie étudiante. Son but n'est pas d'exiler et de grouper les étudiants dans un seul endroit, mais de disperser les sites universitaires pour que la ville entière s'imprègne de cette ambiance estudiantine.

1.4.2 L'aspect économique de l'université dans la ville

L'idée de disperser les logements étudiants dans la ville permet d'obtenir toutes les classes d'âges dans chaque quartier. Ce programme politique perçoit l'étudiant en tant que consommateur. Il joue donc un rôle de relance économique.

---

[14] Jean Royer, *La cité retrouvée*, presses de la citée, Paris, 1977, pp. 38.39.
[15] Jean Royer, *La cité retrouvée*, presses de la cité, Paris, 1977, pp. 38.39
[16] *L'Espoir*, 17 mai 1964.

Grâce à cette politique économique universitaire, ces jeunes seront les bénéficiaires de divers avantages prévus tels que les tickets modérateurs, permettant d'accéder à tous les restaurants et des tarifs sur les transports.
Jean Royer souhaite également obtenir un certain suivi de l'étudiant, c'est-à-dire avoir la possibilité d'offrir aux jeunes après leurs études un emploi qui les incitera à rester dans la ville de Tours. C'est une manière de repousser les à priori de l'époque concernant les jeunes diplômés chômeurs.
Il prévoit une politique et un mode d'éducation très complet, il examine également le comportement et la méthode de travail des étudiants

"la pédagogie, les programmes, les rapports entre les étudiants et les professeurs qui doivent être marqués du sens du respect, de la discipline de l'efficacité et qui doivent être enrichis par une certaine chaleur humaine.../... que soient bannis l'agitation, la subversion, la rébellion.../... un minimum d'isolement, de concentration, de méditation et d'adaptation."[17]

1.4.3 La création du collège littéraire universitaire et les premiers projets de construction.

Un décret du 31 juillet 1961, annonce qu'à compter du premier octobre 1961, l'institut des lettres de Tours est transformé en collège littéraire universitaire. La municipalité nourrit déjà le projet de céder un terrain en bord de Loire pour y construire une faculté des lettres[18].
A cette époque, une campagne de construction universitaire est prévue. Pour cela, la ville de Tours cède des terrains à L'Etat. Le 15 septembre 1961, le ministre de l'Education nationale, par arrêté publié au *journal officiel*, accepte la cession à l'Etat à titre gratuit d'un ensemble immobilier de 18 hectares 85 pour l'implantation d'un ensemble comprenant : une école nationale d'enseignement technique, un collège scientifique universitaire, un collège littéraire universitaire, une résidence, un restaurant universitaire et des installations sportives. Mais M. Billaud, secrétaire général à l'époque, estime que le programme est beaucoup trop important par rapport à la superficie totale du terrain.[19]

Le collège littéraire universitaire est installé dans l'hôtel Torterue. Sa superficie devient rapidement exigüe du fait du nombre croissant d'inscriptions. De plus, le ministère de l'Education nationale et la municipalité

[17] *L'Espoir*, 17 mai 1964.
[18] *L'Espoir*, 23 septembre 1961.
[19] AMT, 217 w 36. Compte rendu de réunion tenue à la mairie le 10 mai 1962.

savent que lorsqu'un collège littéraire universitaire est crée, celui-ci double ses effectifs dans les deux années suivantes. Cela veut dire que d'un effectif de 1 500 étudiants, il passe à 3 000 inscrits. Ils prennent immédiatement la décision de construire des locaux destinés à accueillir une faculté. Le collège littéraire universitaire demandera par la suite le statut de faculté. La municipalité, et en particulier le maire, projettent de la construire sur un terrain en bord de Loire plutôt que dans le parc Grandmont. Précisons que le recteur Gérald Antoine, lui aussi, nourrit de nombreux projet pour ce collège littéraire. Il souhaite que celui-ci prenne rapidement le statut de faculté des lettres et arts, et pour lui le terrain en bord de Loire est idéal, mais uniquement pour la section des arts ; la faculté serait plutôt construite dans le parc de Grandmont. [20]

Durant la mise en place de ce projet, la municipalité décide de conserver certains points des esquisses de Patout concernant le projet de construction pour un centre de congrès. Ce projet est d'ailleurs étudié dans le mémoire de maîtrise d'histoire de l'art rédigé par Valérie Poupin, *La reconstruction de la rue Nationale après la seconde Guerre Mondiale*. En effet, dès son arrivée en 1947, Pierre Patout imagine de construire deux bâtiments en tête du pont Wilson : l'un servirait de bibliothèque, l'autre de salle de congrès. Des plans du 11 avril 1951 représentent les deux édifices. Leur type architectural est très similaire, seuls quelques détails y diffèrent ; La bibliothèque possède un toit en pyramide, alors que le bâtiment des congrès est couvert d'un toit en terrasse. Néanmoins, cet édifice n'est pas construit, la commission des sites refuse le projet, parce que le site est classé. Par la suite, le préfet d'Indre et Loire annonce, avec l'accord du MRU, que la bibliothèque sera reconstruite en priorité. Le projet de salle des congrès est totalement abandonné[21]. La municipalité souhaite reprendre les idées de Pierre Patout pour édifier un bâtiment identique et symétrique à celui de la bibliothèque municipale et y installer le collège littéraire universitaire.

Cette faculté sera construite en deux tranches : un premier bâtiment totalement analogue à celui de la bibliothèque, puis un second édifice sera construit sur le quai du Pont Neuf. La superficie de construction est établie à 12 800 m². Les dimensions du programme de construction s'appuient sur un cotât qui définit 4 m² par étudiant en lettres. En effet, le ministère de l'Education nationale considère, que l'étudiant en lettres, à moins de place qu'un étudiant en sciences[22]. Le programme prend en compte une base de 3 217 étudiants.

---

[20] AMT, 217 W 36. Compte rendu de réunion tenue à la mairie le 10 mai 1962.

[21] Valérie Poupin, *la reconstruction de la rue Nationale à Tours après la seconde Guerre Mondiale*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, université F. Rabelais, Tours, 1997. Voir annexe plan n° 1, façade du palais des congrès.

[22] AMT, 217 W 36.

Des plans représentant le collège littéraire universitaire sont établis. Ils ne sont ni datés, ni pourvus du nom de leur concepteur. Ils sont conservés aux archives municipales de la ville de Tours. Le CLU reprendra complètement la composition et les volumes de la bibliothèque municipale, sa position serait symétrique avec celle-ci[23].

Néanmoins, le choix du terrain n'est pas encore officiellement défini. La municipalité préconise de construire la faculté des lettres en bord de Loire, en conservant le même type d'architecture que celui de la bibliothèque. Cela permet de donner un aspect monumental et culturel à l'entrée nord de la ville.

1.4.4 Pourquoi veut-on construire une université ?

La construction d'une université en centre ville s'intègre dans la politique économique du député maire, en revanche celle-ci s'accorde également avec la politique d'extension universitaire de la ville.
En construisant une nouvelle université (faculté des lettres et sciences humaines), la ville de Tours peut espérer obtenir un centre d'académie et dans l'avenir un rectorat. En effet, elle dépend à l'époque de plusieurs académies et n'a aucune autonomie. Par exemple, le collège scientifique universitaire de Tours (CSU) est rattaché à la faculté des sciences de Poitiers. L'ensemble universitaire de Tours se répartit administrativement entre Paris et Poitiers[24].
De plus, la création d'un rectorat tourangeau, permet d'organiser une administration plus rapide et qui échappe aux nombreuses démarches supplémentaires du fait de l'éloignement des autres académies.

"Une source de freinage et une cause d'atermoiement et de lenteurs dont ne saurait se satisfaire le nécessaire développement de notre enseignement supérieur."[25]

D'ailleurs, le terrain destiné à accueillir les locaux de ce futur rectorat est déjà choisi.
Le choix de la construction d'une université reprend bien sûr les arguments que nous avons déjà cités : avec le désir de relance économique de la ville et l'intégration de l'étudiant dans la cité.

---

[23] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Voir annexe plans n° 2 et n° 3, plan masse et coupe transversale du projet de CLU.
[24] *Plaquette du 25ème anniversaire de l'université François Rabelais*, 1996. Archives de la faculté.
[25] *L'Espoir*, 17 mai 1964.

N'omettons pas non plus l'effet attractif que peut avoir une citée offrant un panel varié d'écoles et d'universités.

L'idée de construire une faculté des lettres à cet emplacement dans la ville doit également apporter le dynamisme voulu pour faire revivre le quartier des halles juste à côté et sur lequel une grande halle doit être construite à l'emplacement de bâtiments considérés par Jean Royer comme sordides et insalubres. Les deux bâtiments auront un rôle interactif de centre culturel et de centre de vie[26].

1.5 Le choix du site

La décision concernant le lieu d'implantation de cette université est difficile et les avis sont mitigés. Plusieurs réunions sont organisées afin de déterminer le site pour implanter la future faculté des lettres. Généralement y participent Jean Royer, Le recteur Gérald Antoine, les architectes, Amlric, Labadie et le reste du conseil municipal.

Au début, l'Education nationale demande à la ville de Tours un terrain de 10 ha dans le parc de Grandmont, afin d'y édifier un véritable complexe universitaire dont la faculté des lettres fera partie intégrante. L'idée semble déjà germée pour la construction d'un campus à la française supplémentaire. A ce moment, la municipalité intervient sous l'égide de Jean Royer, et propose une parcelle encore occupée, mais qui se trouve en plein centre ville dans le secteur de rénovation. Le choix doit se faire entre deux sites pour édifier la faculté. Ils sont totalement différents par leur position géographique, mais aussi par leurs dimensions. Le premier se trouve dans le parc Grandmont, à la périphérie de la ville. L'endroit est entièrement boisé. Au contraire, le second terrain, celui proposé par la ville, est une petite parcelle de 14 000 m² délimitée dans le plan de rénovation. Elle longe la Loire et se trouve encadrée par la rue des Tanneurs et la rue Bretonneau. Elle jouxte les quartiers de restauration et de rénovation. Différents critères influencent la décision finale et les avis sont mitigés. En effet, l'Education nationale préfère une construction ex-nihilo, elle conserve sa doctrine de campus. Le recteur Gérald Antoine qui favorise les constructions en périphérie de ville, explique qu'avec le développement de la ville vers le sud avec des constructions comme Montjoyeux, Bergeronnerie et la ZUP de Joué les Tours, le campus de Grandmont n'est pas isolé. Mais, la municipalité ne cède pas et réitère sa

[26] Entretien avec Jean Royer du 13 juillet 2 000. Entretien enregistré.

proposition de donation de terrain en bord de Loire. Le maire précise qu'en construisant cette faculté à Grandmont, l'extension de la faculté des sciences devient impossible et que, par sa position géographique, la faculté sera totalement éloignée de la ville, empêchant tout dynamisme dans les quartiers tourangeaux. Sans aucun doute, le site de Grandmont ne s'accorde pas avec la politique de Jean Royer. Il pense que le projet de l'Education nationale occulte l'insertion de l'étudiant dans la ville. Pierre Labadie estime également que l'implantation d'une faculté des lettres en centre ville est souhaitable tant pour la vie du quartier réhabilité que pour l'enrichissement des étudiants. De plus, Vitry, architecte des monuments historiques précise que, si cette faculté est construite à Grandmont, la densité de la construction devra être réduite, qu'un certain nombre d'arbres doit être conservé et qu'il gardera le contrôle du projet. En construisant la faculté en centre ville, les étudiants peuvent éventuellement profiter du quartier historique et artistique qui se trouve juste à côté. D'après le maire, l'édification de la faculté à cet endroit permet d'achever l'aménagement de la tête de pont. Cela permet aussi à l'étudiant d'accéder facilement à la bibliothèque municipale[27]. Néanmoins, la principale faiblesse de cette parcelle est sa dimension réduite qui, dans l'avenir, ne permettra pas d'éventuelles extensions de locaux ou même d'autres aménagements universitaires.

Durant une réunion organisée avec le maire le 14 mai 1962[28] ; la municipalité décide de joindre à la parcelle en bord de Loire l'île Simon pour y installer des terrains de sports et des équipements. Grâce à l'insertion de cette faculté en milieu urbain, les citadins vont pouvoir accéder et profiter des conférences données au sein de la faculté. Jean Royer soutient ce choix. Il pense en effet qu'un étudiant en lettres ne doit pas être mis à l'écart de la ville, car il ne reste pas cloîtré dans son travail mais vit au contraire au contact de la population. De plus, en implantant la faculté en centre ville, cela libère des terrains à Grandmont et permet la construction d'un second centre d'apprentissage. Au terme de la réunion, le choix se porte sur la parcelle en bord de Loire. Cette décision reste sous réserve, il faut encore effectuer des études et des sondages de sol pour savoir si cette construction est compatible sur ce site.

Durant la séance du 17 septembre 1962[29], au ministère de la Construction, le conseil d'urbanisme et d'architecture fait remarquer que la symétrie absolue des deux bâtiments n'est pas nécessaire et que le plus important, est d'obtenir l'harmonie entre les volumes.

---

[27] AMT, 217 W 36.
[28] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Compte rendu de réunion du 14 mai 1962.
[29] AMT, 217 W 36.

1.6 L'objectif de l'implantation de la faculté près du secteur sauvegardé

La délimitation du secteur sauvegardé ne cadre pas notre sujet de mémoire. Néanmoins, leurs existences sont liées économiquement et artistiquement. Il nous semble donc indispensable de situer chronologiquement la mise en place du secteur sauvegardé à Tours du fait de sa proximité avec la future construction universitaire.

La restauration des vieux quartiers de Tours n'est pas le premier projet élaboré. Le premier projet datant de 1956, prévoyait de raser les quartiers insalubres, d'élargir les rues et de construire des immeubles en bande de cinq niveaux au maximum et des tours de huit à quinze niveaux. C'est Jacques Poirier qui conçoit ce projet, définitivement abandonné à cause de son coût trop élevé pour la ville. Suite à l'élection de Jean Royer en mars 1959, ce projet est oublié. Sur les conseils de Pierre Boille une campagne de restauration est entreprise. Entre 1962 et 1970, les architectes délimitent un secteur de restauration qui sert de secteur témoin pour être adapté ensuite au reste du quartier. Les restaurations commencent à la même époque que le lancement du projet de la construction de la faculté. Si le quartier Plumereau est désigné pour les expérimentations du secteur sauvegardé, c'est parce que la proximité de ce secteur avec la future faculté peut permettre un aménagement spécial pour des logements étudiants[30].
La construction de la faculté couplée avec le projet de restauration des vieux quartiers sont les remèdes économiques pour relancer complètement la vie dans ce lieu chargé d'histoire[31]. Ces deux projets sont étroitement liés et doivent jouer un rôle interactif entre eux.

1.7 L'îlot d'implantation avant destruction

Le terrain déterminé pour la construction de la faculté regroupe les îlots "K" et "J". Par la suite, le projet d'élargissement de la rue des Tanneurs entraîne la création d'un autre îlot (K'). L'emprise de l'îlot "K'" est située entre le nord de la rue des Tanneurs et la limite des immeubles conservés sur l'îlot "J". L'état des maisons est reporté sur un plan délimitant les constructions. Un système

[30] Anne-Catherine Bonnet, *La mise en place du secteur sauvegardé de Tours*, dossier de tronc commun de D.E.A, Sciences de la ville, université F. Rabelais, Tours, Juin 1995, p. 12.
[31] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

de signes conventionnels nous indique le type de matériaux, le nombre d'étage et la solidité de la construction[32].

Le terrain concerné est situé dans le quartier le plus ancien de la ville. Ce quartier, peu peuplé, compte quelques bâtiments d'intérêt architectural. Les maisons sont souvent en mauvais état, voire même en très mauvais état. Le confort n'est pas de mise dans le quartier car peu d'habitations possèdent l'eau courante et les sanitaires sont pratiquement exclus. Des éléments incommodants surviennent également : rats, souris, façades sans soleil[33].

Néanmoins, les édifices dignes d'intérêt doivent être supprimés pour construire la faculté. Par exemple une halle dite Boucherie, puis dite Poissonnerie datant du premier quart du dix-neuvième siècle doit être détruite. Ce bâtiment eut une première fonction de boucherie, il abrita ensuite un magasin de la manufacture de chaussures Mary Bouyer[34]. Dans le périmètre de construction de la faculté, deux édifices sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Pour procéder à leur achat et à leur destruction, le maire doit constituer un dossier concernant le projet de construction à l'emplacement des bâtiments inscrits. La SEMAVIT est chargée d'acheter ces bâtiments. Ce dossier est ensuiteenvoyé par le préfet à l'administration des beaux-arts pour l'examiner[35].

Cet îlot, de forme allongée et triangulaire, a un tissu urbain très dense où serpentaient de minuscules rues, où le soleil ne perçe presque jamais **(voir figures n°2 et 3)**[36]. Il est délimité par la rue des Tanneurs, le quai du Pont Neuf et la rue Bretonneau.
L'ancien parcellaire se compose d'un entrelacs de plusieurs petites rues : rue Paul Louis Courier, de la rue Littré, de la rue des Ciseaux dorés, de la rue de la Paix, de la rue Briçonnet, de la rue Urbain Grandier, de la rue du Caillou, de la rue Bretonneau, de la rue de la Poissonnerie et de la rue des Tanneurs[37].

Le quai du Pont Neuf **(voir figure n° 4)**, longe la Loire. Cette voie sur berge où circulaient les automobiles, débouchait sur la place Anatole France.
Face à la Loire, plusieurs façades délabrées et quelques échoppes s'étaient installées dans ce quartier pauvre de la ville. L'ancienne Poissonnerie était une grande bâtisse en tuffeau, avec de grandes fenêtres en arcades au rez-de-chaussée.

---

[32] ADIL, 30 j F. Voir annexe plan n° 4 avec la délimitation des îlots et l'état des constructions.
[33] AMT, 217 W 81.8.
[34] Site internet, base *Mérimée*. http://WWW.culture.fr.
[35] AMT, 217 W 36
[36] AMT, 217 W 81.4.
[37] Voir annexe plan n° 5, plan du parcellaire de l'îlot "K" avant destruction, relevé cadastral de 1970.

La rue Urbain Grandier **(voir figure n°5)**, était la plus étroite de l'ilôt et les bâtiments insalubres étaient sans entretien.
La rue de la Poissonnerie **(voir figure n° 6)**, passe derrière le bâtiment de la poissonnerie, elle est parallèle à la Loire. La hauteur des maisons et l'étroitesse de la rue empêchaient le soleil de passer.
La rue des Ciseaux dorés **(voir figure n° 7)** était également dans cet îlot.
A l'époque la rue des Tanneurs **(voir figures n° 8 et 9),** n'était formée que d'une seule voie étroite. Elle était bordée de bâtiments d'habitation et de petits commerces, en grande partie vetuste eux aussi.

A l'angle nord-ouest de la rue des Tanneurs et de la rue Paul Louis Courier se trouvait le bâtiment des Carmes **(voir figure n° 10)** qui fut démoli pour élargir la rue. C'était un bâtiment de grande envergure avec de grandes pentes de toits recouvertes d'ardoises, les murs étaient en pierre, avec des pierres de taille autour des ouvertures.

1.8 L'Opération "Front de Loire"

L'ensemble de l'îlot "K", considéré comme vétuste et insalubre depuis la période de la reconstruction est destiné à la destruction par Jean Royer. En effet, il considère l'ensemble de ces constructions comme "pourries"[38].
Des études poursuivies par Pierre Labadie prévoient de construire à cet emplacement un ensemble de logements. Le projet est nommé opération "Front de Loire". Il permet ainsi de créer un complexe locatif doté du confort nécessaire. Cet aménagement commencerait à partir de la rue Constantine jusqu'à la rue Alleron et se situerait au nord de la rue des Tanneurs. Cette étude mise sur des appartements de haut standing profitant d'une vue superbe sur la Loire. L'opération "Front de Loire" est évidemment accompagnée d'une modification de voirie, desservant au mieux les immeubles et élargissant les rues pour mieux canaliser le flux automobile. Ce projet permettait également d'achever l'aménagement de la tête de pont.[39]

Un plan, établi par Labadie, daté du 12 mai 1962, présente les constructions placées sur l'ilôt "K" et propose un plan masse des constructions les établissant, sur le front de Loire. Un grand bâtiment longerait la Loire et six petits pavillons seraient construit devant. Le grand bâtiment possèderait

[38] Entretien avec Jean Royer du 13 juillet 2 000. Entretien enregistré.
[39] AMT, 217 W 36.

quatre niveaux sur un sous-sol. Une surface importante de logement est prévue[40].

1.9 Description du terrain

Le site en bord de Loire est classé depuis 1926. Ce terrain, en longueur et parallèle à la Loire est aussi délimité par la rue des Tanneurs. Ces parcelles se situent à quelques centaines de mètres du pont Wilson, grand axe nord-sud de la ville, suivant la nationale 10 et la direction Paris / Bordeaux.
Cette parcelle mesure environ un hectare et demi. Ce terrain est très visible du pont Wilson, ce qui évoque immédiatement le projet d'aménagement de tête de pont. L'entrée de la ville a toujours été un atout important dans l'esprit de la municipalité tourangelle[41].
La pente du terrain s'établit environ à 3 %, à l'ouest de la parcelle et de 1,5 % à l'autre extrémité, elle forme un thalweg pour les vieux quartiers. Le mur du quai, constitut un barrage étanche pour les quartiers environnants[42].
La parcelle comprend les îlots "J" et "K", elle mesure environ 250 m de longueur et elle varie entre 77 m et 22 m de largeur[43].
Mais ce choix risque de provoquer de nombreux obstacles ; le site est classé, le milieu urbain est très dense, il est situé près d'un secteur de restauration et se trouve dans un superbe cadre naturel.

1.10 La législation applicable aux constructions universitaires pour l'obtention du permis de construire

La construction de cette faculté des lettres va être soumise à une législation récente, concernant la procédure de permis de construire pour les constructions scolaires. Un arrêté interministériel du 11 avril 1962, prend en compte la procédure pour les petits édifices scolaires, mais aussi pour les constructions de l'enseignement supérieur. Cet arrêté abolit la procédure de permis de construire pour les bâtiments scolaires du premier degré, du second degré et de l'enseignement technique, si le directeur départemental de la

[40] AMT, 4 M LETTRE. DOC. Voir annexe plan n° 6, plan masse du projet "opération Front de Loire", 1962.
[41] ADIL, 30 j 434 provisoire.
[42] AMT, dossier permis de construire, PC 1968 T 0521.
[43] Archives fac, services techniques, non cotées.

construction est informé au moins un mois avant de consulter le comité départemental des constructions scolaires. Puis l'arrêté spécifie que cette procédure ne s'applique pas aux constructions universitaires, qui doivent faire une demande de permis de construire indépendante et parallèle à la poursuite des études préliminaires et de leur agrément. L'accord est fourni par le ministère de l'Education nationale basé sur le jugement du conseil général des bâtiments de France pour les travaux qui dépassent le million de francs. Dans le cas d'une construction n'excédant pas le million de francs, seul l'avis du recteur suffit. La procédure appliquée dans le cas de la construction de la faculté des lettres est celle qui traite d'une édification au coût supérieur au million de francs. Ces nouvelles instructions établissent la procédure d'approbation du dossier de permis de construire. Elle stipule que le recteur doit établir trois exemplaires du dossier d'études préliminaires, pour les transmettre en même temps au directeur départemental de la construction, au maire de la localité et au ministère de la Construction à la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, service du contrôle foncier et des travaux topographiques, sous direction du permis de construire, pour qu'ils accélèrent les formalités du dossier. Deux mois après avoir reçu le dossier, le directeur départemental de la construction se charge d'obtenir les avis des administrations autres que celui du ministère de la construction, c'est-à-dire les autres organismes y appartenant, comme l'architecte conseil de la construction. Lorsque le délai des deux mois est écoulé, le directeur départemental de la construction renvoie le dossier au recteur avec son avis et celui du maire. S'il est positif, le recteur fait parvenir le dossier et les avis au ministère de l'Education nationale, direction de l'équipement scolaire, universitaire et sportif. S'il montre des réserves ou émet un avis défavorable, le recteur se charge de faire modifier le projet en tenant compte des remarques effectuées. Il transmet par la suite le dossier modifié au directeur départemental de la construction pour un nouvel avis. Lorsque les modifications à apporter s'appliquent à l'implantation ou au volume des bâtiments, le recteur doit fournir également un dossier au ministère de L'Education nationale (direction de l'équipement scolaire, universitaire et sportif). Lorsque aucune solution sur le plan local n'est possible, Le recteur transmet le dossier au ministère de L'Education nationale (DESUS). Le directeur départemental de la construction se doit d'informer le ministère de la Construction de ces objections. La direction de l'équipement scolaire, universitaire et sportif expose le dossier au conseil général des bâtiments de France qui tranche. S'il donne un avis positif, ce dossier part directement au ministère de la Construction pour qu'il libelle un accord préalable (décret n°61-1036 du 13 septembre 1961). Au contraire, si le CGBF refuse le projet, il est retransmis au recteur pour procéder à une nouvelle étude qui se déroulera suivant un délai et des dispositions formulées dans les conditions énoncées au-dessus. Des dispositions similaires suivent l'étude de l'avant-

projet, pour obtenir l'accord définitif du permis de construire, le délai de deux mois de consultation du dossier passe à un mois au stade de l'avant-projet. Ces nouvelles conditions doivent s'appliquer à toutes les constructions de l'enseignement supérieur et des œuvres universitaires dont le plan masse est transmis au ministère de l'Education nationale à partir du premier novembre 1964[44].

[44] ADIL, 30 j 434 provisoire.

Seconde partie

II La nomination d'Edouard Albert (1963 à 1968)

2.1 Biographie

Edouard Albert est né en 1910 et décède le 15 janvier 1968. Il débute comme dessinateur industriel. Puis, il poursuit ses études à L'Ecole nationale et spéciale des Beaux-Arts (ENSBA) entre 1932 et 1937. Après la seconde guerre mondiale, il travaille dans le cadre de la reconstruction (plans de villes, projets d'hôpitaux). Son intérêt pour la préfabrication légère le conduit à collaborer avec des industriels : il met au point des procédés métalliques pour des constructions économiques démontables. En 1955, il réalise à Paris 85, rue Jouffroy, un immeuble de bureau sur structure tubulaire. La tour d'habitation de la rue Croulebarbe (1958), les bâtiments administratifs à Orly (1959), le centre de recherche Vallourec à Aulnoye, dans le Pas de Calais, confirme sa prédilection pour les constructions légères. Plusieurs des projets conçus durant les années soixante ne seront pas réalisés : un théâtre populaire à la Défense, étudié en collaboration avec Jean Villar, un hôtel place de la Résistance à Paris, la faculté des lettres et sciences humaines à Tours. Il construit en 1960 trois églises au Vietnam. Il entreprend, en 1964, le grand projet de la faculté des sciences de l'université de Paris et, en 1967, celui de la bibliothèque de l'université de Nanterre. Ces travaux seront achevés après sa mort en 1968, par Bernard Marotti. Il a également dirigé, de 1963 à sa mort, un atelier extérieur à l'ENSBA[45].

La faculté de Jussieu par Edouard Albert

Edouard Albert reçoit ce programme peu de temps après celui de la faculté des lettres de Tours. C'est le 25 avril 1963 que l'on décide de construire une nouvelle faculté des sciences à la Halle aux vins dans le Vème arrondissement à Paris. Le site destiné à accueillir cette construction est délimitée par le quai saint Bernard, la rue Cuvier, la rue de Jussieu et la rue des Fossés-Saint-Bernard. Cette parcelle mesure environ 275 mètres sur 333 mètres. L'ensemble est prévu pour accueillir vingt mille étudiants. Il y aurait les enseignements des deuxième et troisième cycle, des laboratoires de recherche

[45] Joseph Abram sous la direction de Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France, du chaos à la croissance, 1940-1966*, Tome 2, édition Picard, Paris 1999.

et de nombreuses filières scientifiques comme la biochimie ou la biologie moléculaire. Le plan masse proposé par Edouard Albert en 1963 est accepté : une trame de bâtiments en hauteur (huit niveaux), en forme de damier avec une cour au centre à chaque fois. Les cours sont au nombre de vingt et une. Une cour d'honneur recevra une tour plus haute que les autres (85m), elle est destinée à l'administration de la faculté. Une fois terminée, la superficie totale de l'ensemble atteindra 50 350 m². Les bâtiments ont une structure en béton armé, la charpente est métallique, l'ossature est en poteaux tubulaires. La façade se compose d'un châssis en acier inoxydable avèc un vitrage extérieur. Les allèges sont en marbre de carrare. Les poteaux métalliques sont laissés apparents. Tout un programme prévoit une grande campagne de décoration, faisant appel à des artistes célèbres tels que Braque ou Dubuffet[46].

Edouard Albert est le pionnier de l'utilisation du tube métallique, considéré comme le nouveau matériau de l'architecture moderne. Il fonde sa doctrine architecturale sur le rapport du vide plutôt que de la masse. C'est pour lui comme "tisser une structure" ; cela mène à la légèreté et à la transparence de ses constructions[47].

2.2 Les administrations et les organismes intervenants dans l'élaboration de ce projet

Le dépouillement de nos archives nous a permis de déterminer toutes les administrations et tous les organismes intervenants dans le projet de la faculté des lettres. Tous interviennent de façon officielle ou officieuse, donnant leurs idées et leur avis concernant le projet de construction ou encore participant à l'élaboration du projet.
Les organismes intervenant sont : le ministère de l'Education nationale, le ministère des Affaires culturelles, le ministère de la Construction, le ministère des Finances et de l'Economie, le ministère de l'Equipement, la direction des Ponts et chaussées, le conseil municipal, les pompiers, la société d'économie mixte et d'aménagement de la ville de Tours, le domaine public fluvial et le bureau d'études techniques.

---

[46] *Campus universitaire de Jussieu, naissance d'une grande bibliothèque*, Sens et Tonka éditeurs, Paris 1993.
[47] Collection d'architecture du Centre G. Pompidou, *projets d'architecture*, catalogue réalisé sous la direction de Alain Guiheux avec la conservation de la collection d'architecture, édition du Centre Pompidou, Paris 1988.

Tous les ministères n'interviennent pas directement dans le projet de construction, mais plus par l'intermédiaire de commissions déléguées pour suivre l'évolution et faire parvenir les informations le concernant.
Commençons par l'organisme le plus important, c'est à dire le ministère de l'Education nationale. Dans cet exemple, l'Education nationale joue un rôle prépondérant Lorsque le ministre de l'Education nationale a donné son accord pour construire une faculté, il charge alors la direction de l'équipement scolaire, universitaire et sportif (DESUS) de le chapoter.
Le ministère de l'Education nationale désigne l'architecte qui va élaborer le projet. Le projet de construction doit avoir un intermédiaire dans l'académie concernée par la future construction, le recteur d'académie, Gérald Antoine **(voir figure n° 11)**, est chargé de mission par l'Education nationale. Il supervise le projet en entier de la mise en route du projet jusqu'à la livraison du bâtiment. Le recteur a plein pouvoir, il donne des avis définitifs et peut provoquer une modification du programme. Il sert d'intermédiaire entre les architectes et le ministère. Il se charge de transmettre les dossiers au ministère et de recueillir leurs avis. Il transmet également les ordres émanant directement du ministère. Le recteur dans son étude n'est pas seul, il est aidé par un ingénieur divisionnaire des TPE (travaux publics de l'Etat). Celui-ci examine chaque dossier ; le respect du programme et les dépenses. Il établit ensuite un rapport qui fait part de son avis et de ses remarques. Le recteur prend sa décision en s'appuyant sur ce rapport.

Le ministère des Affaires culturelles prend une part importante dans notre projet, car la faculté est prévue sur un site classé et près d'un secteur sauvegardé. Lorsqu'une esquisse architecturale est au stade des études préliminaires et du plan masse, elle doit passer devant la commission nationale des sites et des abords et devant le conseil général des bâtiments de France. Ils expriment alors un avis sur le plan masse, sur le choix du parti architectural et sur l'intégration du bâtiment dans le site. Puis, ce projet passe une seconde fois devant ces deux organismes après l'élaboration de l'avant-projet. Là encore, ils donnent leur avis. Lorsque cet avis est défavorable, il peut être abrogé grâce à un ordre ministériel. Le projet peut alors suivre son cours.
Il existe également au niveau départemental, une commission "des sites, paysages et perspectives d'Indre et Loire". Cette commission dépend de la préfecture d'Indre et Loire. Son avis reflète souvent celui de la décision de la commission nationale. Il peut être intéressant pour l'architecte de suivre certaines de ses remarques.
Le ministère de la Construction intervient dès le début du projet en donnant son accord pour construire un bâtiment sur un emplacement bien défini.
Le ministère des Finances et de l'Economie étudie aussi le projet, les études préliminaires et les devis. C'est ce ministère qui accorde le budget à

l'Education nationale pour la future construction. La commission de contrôle des opérations immobilière se charge de ces études. Elle est instituée par le décret du 2 novembre 1945. Elle doit donner son avis sur les projets d'acquisition, de location et d'expropriation d'immeubles au-delà d'un certain prix. Il faut préciser que l'avis de la CCOI peut être modifié et refusé par une décision du ministère. Elle donne également son avis concernant le choix du terrain.

Un ingénieur des Ponts et chaussées examine aussi les études fournies par les architectes et le bureau d'études. Il fait part de son avis en ce qui concerne les détails techniques d'implantations et le respect du programme.

Le ministère de l'Equipement est représenté par la direction départementale de l'équipement qui se charge de l'élaboration et de l'emplacement des canalisations, égouts...

Les pompiers interviennent dès la demande de permis de construire. Ils se déplacent sur le lieu de chantier et donnent un avis sur la future construction et des indications concernant les évacuations, les zones d'accès qui leur sont destinées.

Le conseil municipal supervise le plan local. Il se réunit pour discuter du lieu d'implantation, du parti architectural, du budget supplémentaire qui peut être éventuellement accordé. C'est le maire, Jean Royer qui préside ces réunions.

La société d'économie mixte est chargée des acquisitions foncières. Elle exécute les transactions pour acheter les terrains aux particuliers et au domaine public fluvial. Puis, elle les revend intégralement à la ville.

Le domaine public fluvial, est concerné ici à cause de l'emplacement de la faculté près de la Loire. Il faut savoir qu'un périmètre imaginaire est tracé le long du fleuve et qu'il dépend du domaine fluvial. Le terrain est entretenu par ce domaine ainsi que le mur de soutènement de la berge. Il est donc interdit de construire sur ce périmètre à moins de demander une dérogation.

Le bureau d'études technique est très en vogue à cette époque dans l'architecture française. Son travail consiste plus en une étude d'ingénierie, Il intervient à tous les stades de l'élaboration du projet en fournissant les informations complémentaires pour la construction par l'intermédiaire d'un dossier technique. Le BET doit bien sûr adapter ses remarques techniques au parti architectural et à la doctrine de l'architecte.

2.3 Le lancement du projet : le programme pédagogique

Pour construire ce type d'édifice, un programme pédagogique est élaboré par le ministère de l'Education nationale et par la commission permanente des programmes. Il fixe la superficie totale de la construction et détaille précisément la surface et le nombre de salles accordées à chaque filière. Pour définir la superficie voulue, il est étudié en fonction des effectifs à venir. Ce calcul se fait par rapport au nombre de jeunes qui vont en cours de propédeutiques. C'est un enseignement qui préparait le bachelier aux études supérieures entre 1948 et 1966.
Ce programme prévoit le nombre de personnel enseignant et son emploi du temps. Enfin, les locaux sont déterminés suivant les filières et les enseignements. Le premier programme pédagogique est achevé le 2 mars 1963, Edouard Albert en prend connaissance le 16 mars 1963[48].
Ce programme pédagogique prévoit une faculté de 24 104 m². La construction doit s'effectuer en deux tranches de construction successives ; la première de 10 034 m², pour 2 000 étudiants et la seconde de 14 070m², pour 3 000 étudiants. La première tranche comporte neuf amphithéâtres : un amphithéâtre de 600 places, un de 300 places, trois de 200 places et enfin quatre de 150 places, totalisant 2 160 m² de superficie. On prévoit 1440 m² de salles de cours, 360 m² de laboratoire, 1 370 m² de salles de travail. 920 m² sont attribués aux bureaux et services, 340 m² sont destinés aux locaux administratifs et 220 m² vont pour les locaux annexes, 500 m² sont attribués aux installations de chauffage et aux transformateurs. Pour la deuxième tranche, les amphithéâtres sont au nombre de huit, un de 300 places, trois de 200 places et quatre de 150 places. Puis on prévoit 3 560 m² pour les salles de travaux pratiques, 410 m² pour les laboratoires, 1 470 m² pour les salles de travail, 450 m² pour divers locaux. L'administration aura 1 750 m² et enfin les locaux d'intérêts communs feront 1 210 m² La norme que l'on requiert pour les circulations et les installations sanitaires se calcule sur un taux de 40 % de la surface totale du bâtiment, c'est-à-dire 2 724 m² pour la première tranche et 4 020 m² pour la seconde. Le programme pour la bibliothèque n'est pas encore défini[49]. Néanmoins, ce programme pédagogique reste encore à l'étude, il n'est pas encore définitif, ni accepté officiellement.

L'architecte, dans l'élaboration de son projet, doit également tenir compte de la marge du taux plafond, c'est-à-dire selon la circulaire du 20 juillet 1962, une somme de 600 F le m² pour les locaux administratifs et de 700 F le m² pour les locaux de la faculté proprement dite. On attribue 8 m² pour le

[48] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[49] Archives fac, services techniques, non cotées.

personnel de l'administration et 4 m² par étudiant. Un crédit de 2 800 F par étudiant et de 4 800 F par employé est accordé. Avant 1962, un règlement très précis était affecté aux constructions scolaires, puis la circulaire du 20 juillet 1962 a admis, pour la construction des facultés, 600 F le m² ne comprenant pas les dépenses de VRD et les fondations spéciales. Ensuite, le prix est majoré de 10 % pour une construction normale et de 15 % lorsqu'il y a des fondations spéciales[50].

Le 20 juin 1963, le recteur et le directeur de la construction se contactent afin de délimiter précisément la parcelle destinée à la future faculté. Il faut arrêter une surface minimum, une superficie d'environ 11 300 m². Pour la délimitation précise de l'emplacement, il faut connaître l'utilisation précise des salles, le nombre de places de parkings et le programme d'équipements sportifs[51]. **(voir figure n° 12)**

2.4 Les premières esquisses d'Albert en 1963

Dès le lancement du projet de construction de faculté des lettres et sciences humaines, Albert commence à étudier un éventuel parti architectural. Il n'est pas désigné d'emblée par l'Education nationale, mais propose ses services en montrant déjà des ébauches de projet. Sa désignation se fera seulement par la suite[52].

Dans ses esquisses, l'architecte doit prendre en compte de nombreuses servitudes instaurées par l'Etat et par la municipalité.

Ces servitudes sont de tous type :

Financières : le ministère de l'Education nationale fixe un taux plafond pour les études et la construction, l'architecte ne doit pas dépasser le budget qui lui est octroyé.
Architecturales : Albert doit maintenir un certain parti architectural qui ne doit pas jurer avec l'architecture et les constructions environnantes.
Urbanistiques : il doit se baser sur un plan d'urbanisme établi par Pierre Labadie et suivre les projets de voirie et les servitudes architecturales qu'il impose.

---

[50] ADL, archives rectorat, CP 1888.
[51] ADL, archives rectorat, CP 1888.
[52] Entretien avec M. Jean Royer du 13 juillet 2 000. Entretien enregistré.

Administratives : pour faire accepter ses plans, il devra soumettre ses dessins devant plusieurs commissions, conseils et administrations
Naturelles : le choix d'un tel site en bord de Loire impose, de prendre en compte le gonflement éventuel des nappes phréatiques. Les fondations seront prévues de nature différente (cuvelage étanche) et un rideau de palplanches sera certainement nécessaire.
Environnementale : en intégrant un édifice contemporain près d'un secteur sauvegardé et dans un tel cadre naturel, des servitudes architecturales supplémentaires s'ajoutent à celles déjà existantes (utilisation de la pierre et de l'ardoise).

Il imagine alors une première esquisse des futurs bâtiments. Le premier projet est présenté durant une réunion, tenue dans le cabinet du député maire le 29 mars 1963. Le député maire, le recteur Gérald Antoine, le directeur du centre régional des œuvres universitaires, un ingénieur des Ponts et Chaussées et l'architecte urbaniste Pierre Labadie assistent à cette réunion [53] ; Albert souligne qu'il a reçu un peu tard le programme pédagogique, mais peut tout de même présenter un premier schéma. Ses propositions architecturales demandent une modification de la rue des Tanneurs : elle doit être élargie pour recevoir toute la circulation car il souhaite faire des bords de Loire un lieu de promenade et de détente. Pierre Labadie réfute cette solution, il refuse que la rue des Tanneurs devienne une rue à grande circulation. Il veut également que la faculté surplombe la Loire pour profiter de la vue. Il souhaite préserver les quartiers historiques. Il a déjà prévu dans ce premier projet d'implanter un bâtiment symétrique à la bibliothèque municipale. Albert considère certains équipements comme indispensables : la bibliothèque (environ 2 000 m²), le restaurant universitaire et les équipements sportifs. En ce qui concerne la bibliothèque, Albert précise qu'elle doit être horizontale. Il estime qu'on ne construit plus de bibliothèques verticales. Elle aura trois niveaux : sous-sol, rez-de-chaussée et un étage. Le recteur explique que, pour ce type de construction de l'enseignement supérieur, il existe un programme unique qui s'adapte pour toutes les constructions universitaires : leur édification est toujours étalée sur deux tranches de construction et le financement attribué pour la première tranche est de 200 000 000 F. Ce programme est ensuite adapté à l'effectif souhaité, à la superficie et à l'environnement. Même à ce stade très succinct de l'élaboration du projet, les équipements sportifs sont prévus, mais, ils ne connaissent pas encore leur importance. Albert, dans ces premières esquisses, imagine composer un ensemble sportif devant la faculté, dessiné comme un parc à la française. Les

[53] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Réunion du 29 mars 1963 au cabinet du député maire.

plans du mois de mars devant recevoir des modifications, un nouveau projet doit être présenté ultérieurement.

Albert poursuit donc l'élaboration de son projet. Il propose une esquisse améliorée lors d'une nouvelle réunion tenue à l'hôtel de ville avec le maire, le recteur, Pierre Labadie, Pierre Boille, Bernard Marotti (l'associé d'Albert), un ingénieur des Ponts et Chaussées, le 17 juin 1963[54] ; Bernard Marotti présente la composition et les volumes. La composition présente deux groupes de bâtiments, l'un en bord de Loire et l'autre au bord de la rue des Tanneurs. Une galerie de liaison construite au-dessus du quai du pont neuf relie les deux groupes. La hauteur de bâtiments est établie en fonction du sens du courant de la Loire. Les bâtiments à l'ouest sont donc plus élevés qu'à l'est. Le premier volume part de l'est, il est destiné à contrebalancer le volume de la bibliothèque municipale. Son emplacement est parfaitement symétrique avec celle-ci. Ce bâtiment est de longueur identique à celle de la bibliothèque et sa hauteur est égale à celle des bâtiments en face. Un autre volume, plus bas mais plus important, est prévu dans l'axe de la rue Marceau. Il sert d'articulation entre la première et la deuxième aile. Ce volume est qualifié de "rotule" par l'architecte. Ce grand volume peut accueillir éventuellement un hall de réception ou un amphithéâtre. Cet édifice construit sur pilotis marque l'aboutissement de la rue Marceau. Il permet de garder l'accès à la rampe existante et d'aménager sur la terrasse un jardin. La deuxième aile s'élève sur deux niveaux pour garder le panorama sur le secteur de restauration juste derrière, elle est également construite sur pilotis. Elle comporte le seul élément vertical de la composition, c'est une sorte de tour carrée qui casse la verticalité des volumes. Cette composition plane doit être brisée en un endroit quelconque, choix délibéré de la part de l'architecte, afin de ne pas "lutter" avec les tours de l'Horloge et Charlemagne. Pour animer cette surface horizontale, Albert choisit d'implanter les bâtiments en arrière du quai du pont Neuf. Les constructions sont prévues en recul par rapport à la rue des Tanneurs afin d'élargir éventuellement la rue. Grâce à cette composition, Albert dégage la vue sur l'église St Saturnin et intègre dans les bâtiments les espaces verts. Cette première esquisse provoque quelques remarques concernant la surélévation du premier volume et le regret de voir les espaces verts le long des quais détruits. Les personnes participant à la réunion demandent à Albert de prévoir des places de parkings et d'harmoniser son projet avec le bâtiment de Patout de l'autre côté du pont Wilson. Jean Royer critique beaucoup ce projet, surtout du point de vue esthétique et environnemental : il souhaite que le projet reprenne les mêmes volumes que ceux de la bibliothèque municipale, que l'on soigne le choix des matériaux. Il

[54] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Compte rendu de la réunion du 17 juin 1963, tenue à l'hôtel de ville de Tours.

n'apprécie pas l'allure des toits, les jardins en terrasse pour l'étanchéité. Le motif de la tour n'est pas apprécié, trop proche par sa forme et sa hauteur des tours des vieux quartiers. Elle lutte avec celles-ci. Par contre, il approuve la ligne générale des quais. La question de la circulation reste importante selon Labadie car le nombre d'automobiles risque d'augmenter rapidement et il faut savoir si la circulation doit être concentrée rue des Tanneurs ou sur le quai du Pont Neuf. Albert doit revoir, l'impact de son plan de masse sur le futur plan de circulation, et doit également prévoir des places de parkings pour les étudiants. Il présentera son prochain projet le 15 juillet 1963 aux ministres Foucher et Pompidou. Les plans en annexe qui représentent ce projet sont conservés aux archives du rectorat. Le plan au sol nous montre l'emprise des bâtiments sur l'ancien parcellaire[55].

Durant cette réunion, la question de la circulation reste en suspens. En effet, Labadie a établi un plan conservant la circulation sur le quai, la rue des Tanneurs sert alors de voie de desserte. Le projet d'Albert précédemment présenté coupe la faculté en deux par une voie de circulation, où risquent de passer des camions. Plusieurs réunions rassemblent la commission d'architecture (ministère de la construction) pour établir un projet de circulation. La commission refuse que la faculté puisse être traversée par des poids lourds et demande la suppression de la circulation en bord de Loire. Ainsi, la rue des Tanneurs, élargie, canalise la circulation. Cela permet également d'aménager des espaces verts tout au long du quai[56].

Le projet suivant est exposé au mois de juillet 1963. Le plan masse est très schématisé. Ce projet rapproche la composition pour suivre la ligne du quai. L'ensemble de la composition affleure le mur du quai. Le bâtiment symétrique à la bibliothèque est conservé, il est toujours de forme allongée. Il semble servir d'accès principal. Le bâtiment majeur a été supprimé et laisse place à une composition pavillonnaire. Le premier petit pavillon à l'est est complètement accolé au bâtiment de la bibliothèque. Les autres bâtiments alternent avec des espaces verts, tout en épousant la forme de la parcelle. Tous sont reliés les uns aux autres par des systèmes d'accès. A l'ouest de la composition, le plus grand bâtiment est rectangulaire avec une cour intérieure. Il ferme la composition. Ce projet est refusé pour sa transparence excessive et l'accès aux quais qui se trouve supprimé[57]. Il fut néanmoins présenté le 25 juillet au ministre Foucher qui donna son approbation.

---

[55] ADL, archives rectorat, CP 1891. Voir annexe plan n° 7, plan masse et emprise des bâtiments et plan n° 8, volumes des bâtiments du projet de juin 1963.
[56] ADIL, 30 j 434 a provisoire.
[57] ADL, archives rectorat, CP 1891. Voir annexe plan n° 9, plan masse, juillet 1963.

La photo de maquette du projet d'Albert de septembre 1963, montre bien cette composition pavillonnaire avec, à l'extrémité est, le bâtiment de la bibliothèque qui fait écho à la bibliothèque municipale. Cette composition offre un ensemble monumental. L'édifice le plus original est la bibliothèque coiffée d'un lanterneau et d'une couverture triangulée. Par son emplacement, elle doit être symétrique avec la bibliothèque municipale. Les pavillons sont tous construits sur pilotis. L'ensemble de la composition n'est pas sans évoquer la forme d'un paquebot **(voir figure n° 13)**[58].

Une nouvelle esquisse est présentée en septembre 1963. Le programme et la composition sont similaires au précédent. Albert propose une variante de composition pavillonnaire. La bibliothèque est toujours implantée au même endroit, mais elle devient indépendante des autres bâtiments. Les sept pavillons de forme rectangulaire alternent également avec des espaces verts. Cette composition prévoit un réseau très original de plantations arboricoles et des parterres de différentes formes. Les bâtiments restent très allongés et très bas pour conserver la vue sur le secteur de restauration. Le dernier grand bâtiment, en forme de "U", est parallèle à la rue Bretonneau. Albert, dans son dessin, intègre même un élément de décoration juste au bord de la Loire : c'est un buffet d'eau. Il voulait construire la bibliothèque uniquement en deuxième tranche, mais, il abandonne sa décision. En effet une faculté sans bibliothèque ne serait pas fonctionnelle. Une partie de la bibliothèque doit donc être construite en première tranche.[59]
Le plan des volumes montre des bâtiments peu élevés laissant apparaître le secteur sauvegardé. Les bâtiments sont construit sur pilotis. Mais l'ensemble semble monotone avec ses bâtiments bas et allongés[60].

Le ministère des Finances, étudie les esquisses d'Albert. Il considère ce projet comme trop onéreux. Il critique le parti architectural avec les constructions sur pilotis et reste réticent à l'idée de prévoir une augmentation du budget. Néanmoins, les prix plafonds sont revus et donc fixés en décembre 1963 par le ministère de l'Education nationale à 770 F le m² pour les locaux administratifs et 805 F le m² pour les locaux de la faculté[61].

---

[58] AMT, photothèque LET 17, DO VIII.
[59] ADL, archives rectorat, CP 1891. Voir annexe plan n° 10, plan masse, septembre 1963.
[60] ADL, archives rectorat, CP 1891. Voir annexe plan n° 11, volumes des bâtiments, septembre 1963.
[61] ADL, archives rectorat, CP1888.

2.5 Les modifications urbanistiques de la rue des Tanneurs

L'élaboration d'un plan d'urbanisme de détail du quartier Nord Ouest de la ville de Tours commence dès 1959. Pierre Labadie, architecte urbaniste de la ville de Tours, travaille à son élaboration. Dans ce plan, différentes servitudes apparaissent et les architectes de la rénovation et de la restauration doivent s'y conformer[62].

L'implantation d'une faculté des lettres destinée à accueillir 5 000 étudiants va provoquer une augmentation de la circulation rue des Tanneurs qui risque de s'accroître rapidement. Il existe déjà un plan d'urbanisme établi par Labadie, mais celui-ci ne tient pas compte de la future faculté. De plus, lors de sa dernière présentation, Albert n'a pas proposé de plan masse ni d'emprise de la faculté. Cela rend donc difficile l'élaboration d'un autre plan d'urbanisme[63]. Du fait de l'augmentation croissante de la circulation, l'architecte doit prévoir des aménagements de voirie (parking).

2.6 L'accord définitif du ministère de l'Education nationale pour construire la faculté au bord de la Loire

Un courrier daté du 4 octobre 1963 et envoyé par le ministère de L'Education nationale informe le député maire de son accord total pour la construction d'une faculté des lettres et sciences humaines sur les terrains en bord de Loire cédés gratuitement par la ville de Tours. Cette décision a été prise durant une réunion qui s'est tenue à la DESUS, le 5 septembre 1963. Ce courrier envoyé par le ministère établi une ébauche de programme. Il fixe le nombre total d'étudiant à 5000. Le suivi du dossier et du projet architectural s'effectuera pendant l'année 1964. La première tranche de construction pourra commencer dès le premier janvier 1965, après l'acquisition définitive des terrains. Elle prévoit l'échéance de la première tranche de construction pour 1966. Elle annonce également sa décision d'obtenir un accord de principe pour une participation à la dépense par le fond national d'aménagement foncier et de l'urbanisme (FNAFU) afin d'aider le financement des modifications urbanistiques **(voir figure n ° 14)**[64]**.**

---

[62] ADIL, 30 j.
[63] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[64] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

Le 26 novembre 1963, une réunion se tient au ministère de l'Education nationale. Albert s'engage à ce moment à ne pas dépasser les prix plafonds tout en utilisant des matériaux traditionnels tels que l'ardoise et la pierre pour les façades. Le ministère lui demande de suivre un planning précis pour présenter son projet dans les plus brefs délais au conseil général des bâtiments de France (CGBF). Il doit donc élaborer le plan masse pour le mois de janvier 1964 et l'avant-projet avec l'estimation complète des dépenses pour avril 1964[65].

2.7 la proposition d'intégrer des antennes de faculté dans des hôtels restaurés des vieux quartiers

Ce projet est lancé en 1964. En acquérant des hôtels particuliers restaurés, l'Education nationale peut y installer des filières de la faculté des lettres. Cela permet d'utiliser à des fins culturelles des bâtiments ayant un grand intérêt architectural. Les hôtels retenus sont : la maison de Tristan, l'hôtel de la Croix Blanche, l'hôtel de la Monnaie et les hôtels situés en face de la maison de Tristan.
Les trois immeubles (hôtel de la Croix Blanche, maison de Tristan et hôtel de la Monnaie) donnent une surface totale de parquet de 2 500 m².
Dans la maison de Tristan, M. Bizet, directeur du CLU souhaite y installer un musée du moulage et que des cours d'archéologie y soient donnés. Néanmoins, le maire pense qu'il est préférable d'installer la section archéologie à l'école des beaux-arts. Ainsi la maison de Tristan peut accueillir une école d'interprétariat et permet de mettre ces locaux à disposition de l'institut de Touraine pendant les vacances scolaires.
L'hôtel de la Croix Blanche permet l'aménagement de deux nefs, quatre salles de cours et de trente deux chambres. Les deux nefs peuvent devenir l'équivalent de deux grands amphithéâtres. Les chambres seront destinées aux étudiants possédant un statut particulier.
L'hôtel de la Monnaie comprend plusieurs salles d'assez grandes dimensions. Mais il abrite encore de nombreux locataires.
Dans les hôtels qui font face à la maison de Tristan, le projet est difficilement réalisable du fait de la quantité importante de locataires, et de l'imprimerie qui s'y trouve encore. De plus, la ville ne peut soutenir financièrement ce projet. Il faut donc que le ministère de l'Education nationale et que le ministère des Affaires culturelles financent l'intégralité des acquisitions foncières. Le recteur en profite pour informer la municipalité que les ministères concernés

[65] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

refuseront de contribuer à cet autre projet. Le ministère de la Construction a déjà repoussé le projet et pour que le ministère des affaires culturelles puisse participer, il faut que les édifices soient inscrits à l'inventaire, ce qui n'est pas le cas[66]. Néanmoins, ce programme est en partie réalisé dans le cadre du projet de restauration. Le centre d'étude supérieure de la renaissance est installé dans un hôtel particulier et le centre d'interprétariat se trouve désormais dans la maison de Tristan.

2.8 Les Projets de 1964 et le nouveau programme pédagogique

Le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sport, fixe le 19 mars 1964, les besoins en équipements sportifs couverts pour 5 000 étudiants. Ce programme comprend deux gymnases (un type A de 230 m² et un type B de 800 m²), deux salles d'entraînement de 200 m² couvrant une surface de 1 230 m² sans compter les locaux annexes (vestiaires, dépôts...). Ceux-ci sont estimés à environ 435 m² [67].

Le 25 mars 1964, le ministère de la Construction donne un avis favorable sur l'implantation proposée en bord de Loire[68].
Le programme pédagogique de la première tranche de construction est définitivement approuvé le 8 mai 1964. Il couvre une superficie totale de 7 925 m² au lieu de 10 034 m² le 2 mars 1963. Il comprend cinq amphithéâtres, dont un de 350 places, deux de 200 places et trois de 150 places, pour une surface totale de 960 m². 1 100m² sont attribués pour les salles de cours, 360 m² pour les laboratoires, 1 320 m² pour les salles de travail, 770 m² pour les bureaux et services, 325 m² pour les locaux administratifs et 210 m² pour les locaux annexes. Enfin, 500 m² sont prévus pour le chauffage et les transformateurs. La circulation et les sanitaires représentent 40 % de la superficie totale[69]. En comparant avec le premier programme pédagogique (2 mars 1963), nous remarquons que des modifications ont été apportées. Par exemple, le grand amphithéâtre de 600 places n'existe plus, il ne reste que sept amphithéâtres par rapport aux neuf dans le premier programme. Le programme a été entièrement réduit.

---

[66] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Réunion du 25 mars 1964, tenue au cabinet du député maire.
[67] ADL , archives rectorat, CP 1891.
[68] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[69] Archives fac, services techniques, non cotées.

Le rectorat approuve le 20 mai 1964, le programme pédagogique de la seconde tranche de construction de la faculté. Il concerne les disciplines diverses et totalise 12 125 m². 1 230 m² sont rajoutés pour les équipements sportifs[70]. Le programme pédagogique a déjà subi une refonte et une réduction des surfaces. Il est en effet ramené à 20 000 m² pour les locaux même de la faculté. La surface totale supprimée par rapport au programme précédent est de 4 054 m².

Albert présente une nouvelle esquisse durant une réunion le 21 mai 1964. Le recteur Gérald Antoine est absent. Albert n'est en possession du programme pédagogique de la première tranche que depuis trois jours. La composition présente un premier bâtiment symétrique à la bibliothèque municipale, qui peut éventuellement accueillir la bibliothèque. Le second volume, tout en longueur doit mesurer treize mètres de hauteur. Albert veut le traiter comme un "château de la Loire". Cette construction est implantée le long du quai. Il doit donc construire les autres bâtiments en oblique. De plus, la bibliothèque doit être implantée à l'est de la composition pour être symétrique avec la bibliothèque municipale. Le maire juge le bâtiment en longueur mal placé et le préfèrerait dans l'alignement de la rue des tanneurs. Pierre Labadie, lui, est d'accord avec l'orientation du grand bâtiment, mais pas avec celle des pavillons. Il considère que la façade est plus ouverte sur la rue des Tanneurs que sur la Loire et regrette que l'on ne puisse plus passer le long de la Loire. L'assistance demande à Albert de revoir la diversité des masses pour qu'elles soient plus homogènes. Le maire demande que tous les autres bâtiments soient orientés comme le bâtiment de la bibliothèque pour être parallèle à la rue des Tanneurs. Pierre Boille souhaite être informé régulièrement pour connaître l'impact des plans sur le secteur de restauration, il demande qu'un photomontage soit établi. L'étude se poursuit avec l'examen d'un plan masse présentant le projet avec les plans des secteurs sauvegardés et de rénovation. L'assemblée considère que le projet présenté par Albert ne s'intègre pas dans le contexte. Il doit reprendre sa composition et tenir compte des nouvelles remarques[71]. Deux esquisses de ce projet ont été retrouvées aux archives du rectorat : un plan d'emprise et une élévation[72].

Le 12 juin 1964, Albert propose de nouveaux plans au cours d'une réunion tenue à la mairie de Tours. Y participent, le maire, le recteur, les architectes Edouard Albert, Pierre Labadie, Pierre Boille, des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Sur cette esquisse, Albert implante toujours la bibliothèque de

[70] ADL, archives rectorat, CP 1891.
[71] ADIL, 30 j 434 a provisoire. Réunion du 21mai 1964.
[72] ADL, archives rectorat, CP 1891. Voir annexe plan n° 12, plan masse et emprise des bâtiments et plan n° 13, volumes des bâtiments, mai 1964.

façon symétrique à la bibliothèque municipale, il a d'ailleurs obtenu pour cela l'accord de la direction des bibliothèques de France. Les magasins sont installés en sous-sol. Il propose d'utiliser la surface de la bibliothèque pour pallier le manque de locaux pendant la construction de la seconde tranche. La construction de la bibliothèque universitaire intervient dans la première tranche. Un second grand bâtiment en longueur et sur pilotis est désaxé par rapport aux quais, il comporte trois niveaux, à raison de 2 000 m² par niveau. Albert préserve un chemin de promenade le long du quai et garde la transparence au rez-de-chaussée. Les autres constructions couvrent une surface totale de 13 500 m². Grâce à ce parti architectural, il souhaite trouver l'équilibre entre son architecture et celle des quartiers justes à côté. En ce qui concerne le bâtiment sur pilotis, le recteur redoute les dépenses supplémentaires. La transparence du grand bâtiment est contestée par Labadie, les forts courant d'air en hiver risquent de rendre l'endroit glacial et donc peu fréquenté. Ils soulignent également que les bâtiments de la première tranche empiètent sur le domaine public fluvial et qu'il faut en informer le ministère des Travaux publics. Ce projet est critiqué. Ils lui reprochent l'utilisation obligatoire des cuvelages augmentant certainement les coûts, la transparence du premier bâtiment diminuant la superficie utilisable en locaux, le sous-emploi du terrain par rapport. De plus, Jean Royer montre son étonnement de voir le chantier commencé par la bibliothèque alors qu'il n'y aura pas de salles de cours. Au terme de cette réunion, le plan est partiellement accepté, même si le maire le trouve "insolite". Ils demandent à Albert de revoir certains détails. Il doit éliminer les sous-sols, limiter au maximum la transparence pour gagner de la surface et éviter les constructions sur pilotis. Ils souhaitent également voir se concrétiser rapidement ce projet. Pour cela, l'assistance décide de mettre en place des séances de travail afin d'accélérer l'opération de libération des terrains et le relogement des habitants[73].

Les plans de juin 1964 ont également été retrouvé aux archives du rectorat. Un plan masse montre la composition triangulaire, le grand bâtiment majeur flanqué à l'ouest de cinq petits pavillons qui alternent avec des espaces verts. L'orientation des locaux de la faculté suit la courbe de la rive, alors que le bâtiment de la bibliothèque fait totalement face au fleuve. Il présente une grande originalité : son système de circulation entre les pavillons. C'est un réseau de petites passerelles qui divise symétriquement la composition pavillonnaire. Mais ce système est critiqué, il rend la circulation difficile et manque d'aspect pratique. Enfin, de petits édicules sont prévus aux angles des pavillons, peut être pour y installer des ascenseurs[74].

---

[73] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Réunion du 12 juin 1964, tenue à la mairie de Tours.

[74] ADL, archives rectorat, CP 1891. Voir annexe plan n° 14, plan masse et emprise des bâtiments, juin 1964.

La façade sur la Loire ne présente encore que de vagues silhouettes de bâtiments, mais laisse apparaître distinctement qu'un petit lanterneau coiffe le toit de la bibliothèque[75]. L'ensemble des indications données est insuffisant et ne permet pas d'imaginer vraiment le futur édifice. De plus, sur l'élévation des bâtiments, l'architecte ne représente aucune structure de façade.
Albert signe son contrat avec l'Education nationale le 8 juillet 1964, et le 5 août 1964, le BET qui signe également avec le ministère[76]. Le 31 août 1964, le programme pédagogique de la bibliothèque est approuvé. Celui-ci divise également la construction en deux tranches ; une de 3 000 m² et l'autre de 2 000 m². L'ensemble de la construction de la faculté et de la bibliothèque, totalise 25 000 m²[77]. Le 12 octobre 1964, le conseil municipal décide de remettre les terrains au ministère de l'Education nationale, aussitôt après leur acquisition. En novembre 1964, la procédure administrative se concrétise, Albert fait appel à un bureau d'études techniques (BET) pour participer à l'élaboration du rapport d'études préliminaires[78].

Les études préliminaires ou études de faisabilité permettent de juger si le terrain choisi est apte à recevoir la construction préconisée. Elles permettent aussi d'estimer les dépenses supplémentaires afin de ne pas dépasser les taux plafonds instaurés par le ministère de l'Education nationale[79]. Pour cela, le BET effectue relevés, sondages et tests.
L'OCCR est le BET qui s'associe avec Albert. La proximité de la Loire est le facteur le plus à craindre dans le projet de faculté ; néanmoins, le terrain n'est pas classé en zone inondable. Le bureau d'études relève donc toutes les caractéristiques du sous-sol. Il étudie les données climatologiques générales, se charge ensuite des besoins de l'opération en fluide et esquisse les réseaux divers (eau potable, eau vannes, évacuation des eaux pluviales, électricité, chauffage). Il étudie également la structure des bâtiments et l'organisation du chantier. En ce qui concerne ce projet, le bureau d'études procède, à la demande de l'architecte et en accord avec le service des Ponts et Chaussées, à des études de sol avec le bureau d'études de sol SIMECSOL.
Les reconnaissances effectuées sont : des mesures de résistivité électrique, des sondages à la tarière (sonde pour forer le sol) et un sondage à la sondeuse Bénoto, des essais pressiométriques in situ, des prélèvements d'échantillons et essais en laboratoire.
D'après les résultats obtenus grâce aux tests, le BET peut établir le profil pédologique du terrain, c'est-à-dire l'étude de l'évolution du sol. Il en déduit que, de façon générale, le terrain a été remblayé, soit avec des remblais de décharge, soit avec du sable de la Loire. L'épaisseur moyenne de ce remblai

[75] ADL, archives rectorat, CP 1891. Voir annexe plan n° 15, volumes des bâtiments, juin 1964.
[76] ADL, archives rectorat, CP 1888.
[77] ADL, archives rectorat, CP 1891.
[78] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[79] Entretien M. Michel Marconnet le 3 février 2 000. Entretien enregistré.

est de l'ordre de trois mètres, pouvant atteindre parfois quatre à cinq mètres à certains endroits. Les alluvions (dépôt laissé par les eaux fluviales) sont rencontrés à partir de la cote moyenne 48 NGF (niveau général de France). En dessous se trouve le calcaire lacustre (tuffeau) à la côte 43,80 NGF. Le niveau de l'eau est rencontré dans le sol, à cinq mètres de profondeur, soit à la cote 45,80 NGF. Les études, effectuées ne sont pas définitives et pas assez précises pour l'élaboration définitive du projet. Les résultats obtenus permettent cependant à ce stade de donner des informations sur les fondations à prévoir. En effet, des études beaucoup plus poussées seront faites après la destruction et le déblaiement de l'îlot et du terrain. Ils feront faire une reconnaissance précise et personnalisée pour chaque bâtiment. D'après les données retenues, il peut déjà déduire deux moyens de fondation ; pour des bâtiments légers, établir des fondations sur semelles filantes, disposées sur les niveaux supérieurs du sable de la Loire et pour les bâtiments lourds, rechercher le niveau du tuffeau pour y ancrer des puits de fondation.

En ce qui concerne la protection contre les inondations, le terrain n'est pas classé zone inondable, mais il se trouve juste à proximité de la Loire. Le niveau le plus haut de la Loire fut observé en 1856 (cote 51,92 NGF), durant une importante crue provoquée par une rupture de digue. Depuis, aucune crue n'a été aussi élevée. La levée de la Loire est à la cote moyenne 52,30 NGF. Néanmoins, la crainte principale est de voir les sous-sols envahis par la Loire non pas par débordement, mais par infiltration de l'eau et par la montée de la nappe phréatique. Il faut donc traiter les parties en sous-sol avec un cuvelage étanche résistant afin de protéger des infiltrations et de la pression de l'eau.

Les études suivantes concernent les données climatologiques générales relatives à la ville de Tours. Ces études comprennent différentes moyennes :

Les moyennes mensuelles des températures maxima quotidiennes.
Les moyennes mensuelles des températures minima quotidiennes.
Les températures moyennes mensuelles.
Les moyennes mensuelles de l'humidité relative de l'air.
Les nombres moyens mensuels de jours de gelée.
Les hauteurs moyennes mensuelles de précipitations en millimètre.
Les nombres moyens mensuels de jours de précipitations.
Les données moyennes mensuelles à l'insolation, en heure.
Les nombres moyens mensuels de jours de brouillard.
Le nombre total de jours d'orages et de grêle en dix ans.
Le nombre total de jours de neige en dix ans.
Mesure de la vitesse des vents.

L'opération suivante permet d'établir le besoin de l'opération en fluide, le bureau d'études esquisse les réseaux divers. Il calcule le débit de pointe d'eau potable pour la première tranche par jour et par nombre d'élèves. Le même calcul est effectué pour la seconde tranche. L'évacuation des eaux pluviales se calcule également par l'intermédiaire du ruissellement des toitures, sur le

ruissellement sur des surfaces extérieures imperméabilisées (trottoirs, parkings, etc) et sur le ruissellement des surfaces gazonnées ou plantées. La puissance électrique doit aussi être déterminée. Le choix d'un mode d'éclairage est défini suivant la puissance électrique nécessaire dans chaque bâtiment. Ils arrivent au total à une puissance maximum de 1600 KW pour la faculté et la bibliothèque. Le même procédé est utilisé pour le chauffage des locaux. Dans l'esquisse des réseaux divers, le BET se charge de lier les futurs réseaux de la faculté avec ceux déjà existants de la ville de Tours pour les égouts, les canalisations d'eau potable, les lignes à haute tension. Ils envisagent également les équipements nécessaires à rajouter, comme un collecteur d'eaux usées dans la rue des Tanneurs qui sera élargie.
La structure des bâtiments est étudiée pour la première tranche, c'est-à-dire la bibliothèque et le bâtiment majeur. La structure porteuse générale est prévue en métal. La trame sera fixée en fonction des résultats des essais de sol définitifs (nature, profondeur et force portante des différentes couches rencontrées en infrastructure). Sur cette ossature seront installés des planchers de circulation de dalles en béton armé. La couverture de la bibliothèque sera formée d'une terrasse en béton armé pour les parties basses et de rampants en ardoises pour la partie "tour". Le bâtiment majeur sera recouvert d'une couverture en ardoise, reposant sur une charpente métallique triangulée. La seconde tranche ne comporte que des bâtiments bas à deux niveaux, ils sont du type "murs porteurs" avec une ossature béton. La couverture est une toiture terrasse en béton armé, pourvue d'un revêtement d'étanchéité. Un système de protection sera mis en place tout autour des terrasses, car celles-ci seront accessibles. La dernière opération dont se charge le BET dans le cadre des études préliminaires est l'organisation du chantier. En ce qui concerne la première tranche, en raison de la dimension des deux bâtiments, un chantier séparé est souhaitable. L'installation d'une grue est prévue au nord du bâtiment de la bibliothèque, le long du mur de quai. Pour le bâtiment majeur, il semble nécessaire d'empiéter sur le quai du pont Neuf pour y installer la grue. Un terre-plein sera aménagé à l'ouest du pignon ouest de la construction, ils peuvent ainsi y installer, la centrale béton et y stocker les matériaux. Pour la deuxième tranche, l'ensemble du terrain doit être déblayé avant de commencer toute construction. L'organisation de ce chantier est prévue sans difficultés[80].

Au stade des études préliminaires, l'architecte présente à l'appui dans son dossier un programme architectural beaucoup plus élaboré. Il reprend le parti précédent en lui apportant des améliorations. Ces nouveaux plans comprennent : un plan masse, une élévation sur la Loire et deux schémas d'occupation des surfaces. Ils présentent des informations plus précises

[80] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

comme l'échelle, l'orientation et une vague notion des structures des bâtiments. Le plan masse montre distinctement trois partis architecturaux différents, n'ayant pas de cohésion entre eux. Ces trois parties se répartissent en cinq bâtiments : bibliothèque, bâtiment majeur et locaux supplémentaires (trois bâtiments). La bibliothèque, rectangulaire est surmontée d'un grand lanterneau. Elle est toujours symétrique à la bibliothèque municipale. Elle est indépendante, alors que les autres édifices sont reliés entre eux par des galeries. Le bâtiment majeur est désaxé par rapport à la ligne des quais. Les trois derniers bâtiments à l'autre extrémité du terrain ne comprennent que deux niveaux[81].

Le plan en élévation distingue fortement les programmes architecturaux des bâtiments. La bibliothèque est surmontée d'un lanterneau arrondie à son extrémité par la main de l'architecte. L'imposant bâtiment majeur, s'étend sur onze travées, chacune est rythmée par une sorte de pignon percé d'un oculus. Les deux extrémités du bâtiment sont fermées par un volume carré, couronné d'une sorte de sculpture ou d'une girouette en forme de flamme. Cette construction s'élève sur un sous-sol et comporte quatre niveaux[82].
Un troisième plan dissèque le volume de la bibliothèque par niveau, en attribuant pour chacun une destination. C'est un schéma d'occupation des surfaces.
Six niveaux se succèdent à l'intérieur : le premier niveau a une superficie de 1 200 m², dans la première tranche sa surface est destinée à la faculté en elle-même. Il se trouve en sous-sol.
Le deuxième niveau : il est destiné à servir d'entrée, pour les renseignements, catalogues et prêts, services annexes. Sa surface est de 225 m².
Le troisième niveau : Il sera pendant la première tranche, séparé entre les divers cycles. Sa superficie est de 1 400 m².
Le quatrième niveau : il accueillera les bureaux et classement sommaire, des salles de travaux pratiques et un appartement. Sa surface est d'environ 280 m².
Le cinquième et le sixième niveau sont destinés à servir de magasins, leur superficie avoisine chacune 300 m²[83].

Un schéma d'occupation des surfaces est établi pour le bâtiment majeur. Albert prévoit au rez-de-chaussée une mezzanine, mais celle-ci ne sera construite que pendant la seconde tranche. Le sous-sol avec une superficie de 500 m², sera occupé par la chaufferie et les transformateurs. Le rez-de-chaussée de 1 638 m² sans la mezzanine pourra servir provisoirement de restaurant universitaire sans cuisines. La mezzanine, construite par la suite

[81] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Voir annexe plan n°16, plan masse, 7 novembre 1964.
[82] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Voir annexe plan n°17, façades sur la Loire, 23 octobre 1964.
[83] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Voir annexe plan n°18, schéma d'occupation des surfaces, bibliothèque, 9 novembre 1964.

aura une superficie de 1 710 m². Le premier étage de 1 782 m² sera réparti en salle de travail avec des laboratoires. Le deuxième étage également de 1 782 m², sera composé de salles de cours. Enfin le troisième étage, entouré d'une galerie transparente, est destiné aux amphithéâtres et à leurs annexes[84].

Albert explique ce choix architectural. En effet, il veut différencier les volumes pour qu'ils expriment leur fonction. Au stade de la construction, il pense qu'il est indispensable de créer des bâtiments entièrement achevés afin de ne pas dénaturer le paysage à chaque étape de construction. Chaque édifice doit donc être commencé et achevé lors de la même tranche de construction, pour donner une certaine unité architecturale, même si le projet n'est pas complètement fini. C'est ce qu'Albert appelle "l'opération tiroir". Dans son programme, il souhaite également dégager la vieille ville en approchant le plus possible les constructions du bord de la Loire. Il conçoit toujours le bâtiment majeur comme le plus important édifice de son projet et, s'il l'implante ainsi entre les deux rampes d'accès aux quais, c'est pour qu'il soit considéré au même esprit qu'un "château de la Loire". Son programme prévoit un nouvel aménagement urbain : il supprime le quai du Pont Neuf, élargit la rue des Tanneurs à vingt mètres entre alignement. Il souligne, que son programme a été fortement influencé par des servitudes d'urbanisme, ainsi que par des règlements d'ordre architecturaux provenant de l'article 5/A du règlement d'urbanisme du front de Loire, comme : la hauteur de corniche imposée à 67,80 m NGF, les corniches saillantes, les façades en pierre de pays (en masse ou revêtement), les combles d'une pente de 45° recouverts d'ardoises, pas de cheminée en brique rouge apparente, la disposition des baies compatibles avec les caractéristiques architecturales des bords de Loire[85].

Le recteur dépose le dossier d'études préliminaires au ministère de l'Education nationale, le 7 décembre 1964[86].

---

[84] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Voir annexe plan n° 19, schéma d'occupation des surfaces, bâtiment majeur, 12 novembre 1964.
[85] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[86] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

2.9 Le projet de 1965

Au cours d'une réunion tenue à la préfecture le 7 janvier 1965, le recteur et le maire annoncent que les esquisses d'Albert datant de novembre 1964 ont été rejetées à l'unanimité par la commission départementale des sites. Cette décision est le résultat d'un manque de consultation entre Albert et les architectes tourangeaux : Pierre Boille, architecte du quartier de restauration, Amalric, architecte de la ville de Tours, Labadie, architecte urbaniste et Aubert, architecte conseil du ministère de la Construction. Un nouvel arrangement est donc mis en place, pour que les architectes se consultent plus souvent et qu'ils puissent présenter un nouveau projet avant le 9 février à la préfecture. Cela doit permettre de faire passer unanimement le projet à l'échelon local pour qu'il aille à l'échelon national.
Pierre Boille intervient dans ce projet au titre d'architecte du quartier de restauration. Il peut donc donner son avis sur l'implantation des bâtiments, le plan masse et le type architectural. Il explique les causes du rejet du projet de 1964. En effet, le programme ne propose aucune homogénéité architecturale, les bâtiments n'ont aucun rapport entre eux, malgré les nombreuses réunions au cours desquelles des modifications lui avaient été demandées. Le bâtiment central se trouve de biais par rapport au quai, car Albert considère que le quai est le site primordial. En fait, c'est l'ensemble du paysage qui doit être pris en considération par l'architecte. D'après Pierre Boille, le bâtiment de la bibliothèque peut être réalisé sans être vraiment symétrique à celle-ci. Les changements demandés pendant les réunions précédentes n'ont pas été reporté sur les plans, à l'exception de la couverture de la bibliothèque (suppression du "chapeau chinois"). La composition générale de la faculté reste inchangée. Le comportement de l'architecte est en cause, car il refuse de modifier son projet initial. Celui-ci étant déjà éconduit en commission locale, il n'a aucun espoir sur le plan national. La situation est bloquée : soit Albert modifie son projet, ce à quoi il se refuse ; soit ce projet est présenté à Paris en passant outre toutes les autres décisions (commissions locales et nationales) en faisant intervenir le ministre de l'Education nationale[87].

Au mois de février, Albert présente à nouveau ses plans. Il renouvelle les démarches administratives pour faire accepter ses esquisses. Le 18 février, une nouvelle étude sommaire est établie. Cette étude reprend exactement le même plan masse que celui de 1964. La seule modification mentionnée concerne la bibliothèque. Elle est traitée en bâtiment bas à deux niveaux, sous terrasse dont les hauteurs correspondent exactement pour la plus basse à la

[87] ADIL, 30 j 434 a provisoire.

hauteur des constructions ouest (terrasses jardins de la deuxième tranche), pour la plus haute à la hauteur des bâtiments bas bordant de part et d'autre la place Anatole France[88]. Elle devient donc un bâtiment à deux niveaux de quatre mètres cinquante de hauteur avec mezzanines, sur sous-sol partiel. La couverture est en terrasse en béton armé avec une étanchéité multicouche ou asphalte avec protection lourde. Aucune autre modification n'est effectuée. Le projet de concertation entre les architectes, entre Albert et les architectes tourangeaux a complètement échoué. En effet, Albert continue de soutenir le même parti architectural, malgré les remarques émises à l'échelon local et national[89].

Le plan masse du 5 février 1965, propose une composition en grande partie identique à celle du mois de novembre 1964, qui fut refusée par les commissions. L'ensemble des bâtiments est implanté au même endroit. Le plan représente l'insertion de la composition dans l'environnement. Le lanterneau de la bibliothèque est supprimé et laisse un parallélépipède rectangle. Le bâtiment majeur est moins profond[90].
Le plan du 5 février 1965, représentant les façades sur la Loire, nous montre l'insertion des volumes dans la ville, car sont représentées sur ce plan la tour Charlemagne et la tour de L'horloge comme le spécifient les servitudes de vues en raison du caractère particulier des propriétés voisines. En effet, les urbanistes souhaitent que les futurs bâtiments de la faculté ne luttent pas avec ces édifices anciens. Sont également représentés sur ce plan la bibliothèque municipale, l'église Saint Julien et les bâtiments de la place Anatole France. La représentation du contexte architectural de cette future faculté permet de se rendre compte de l'intégration des bâtiments et de la vue que l'on aura en arrivant sur le pont Wilson. Ce plan donne ainsi une idée globale de l'aménagement de la tête de pont[91].

Le 15 février 1965, le conseil municipal émet un avis favorable en ce qui concerne ce nouveau projet[92]. Au cours, de la séance du 26 février 1965, l'esquisse d'Albert est présentée devant la commission départementale des sites, perspectives et Paysages". De nombreux intervenants sont présents durant cette réunion : le directeur départemental du ministère de la Construction, le conservateur régional des bâtiments de France, un architecte des bâtiments de France, le maire, les architectes : Aubert, Albert, Boille, Labadie et Amalric. Ils rappellent l'importance du site classé et celle du terrain qui peut poser des complications. Ils proposent donc de procéder à de

[88] ADL, archives rectorat, CP 1891.
[89] ADL, archives rectorat, CP 1891.
[90] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Voir annexe plan n° 20, plan masse, 5 février 1965
[91] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Voir annexe plan n° 21, façades sur la Loire, 5 février 1965.
[92] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

nombreuses études. Albert présente et défend son projet devant la commission. Au terme de son discours, le maire intervient et exprime ses objections et celles de son conseil municipal. Il lui reproche le contraste trop important entre les bâtiments, il souhaite également qu'Albert reprenne les dimensions de la bibliothèque qui leur semblent inférieures par rapport à l'axe de la ville, qu'il revoit aussi la forme des toits et qu'il étoffe un peu plus les autres bâtiments trop contrastés les uns par rapport aux autres. L'inspecteur général prend alors toutes ces remarques en considération et propose d'émettre, malgré tout, un avis favorable au projet en laissant quelques réserves. Il faut que le recteur demande une dérogation auprès de la direction des bibliothèques de France pour obtenir un remaniement de la bibliothèque qui devra être plus large et plus haute. L'assistance demande également à Albert d'élaborer une variante en plaçant le bâtiment majeur plus en recul par rapport au quai afin de conserver des espaces verts au bord de la Loire[93].

Finalement, le projet reçoit la bénédiction locale. Le recteur peut le transmettre, pour qu'il soit présenté devant les commissions et conseils nationaux. Le 22 septembre 1965, durant une réunion à la direction de l'architecture (ministère des Affaires culturelles), il est fait mention des avis défavorables du conseil d'architecture, de la commission nationale des sites et de la commission des monuments historiques. Rien ne va plus pour le projet, qui ne reçoit pas l'avis unanime escompté. A nouveau, le lieu d'implantation est remis en cause. Alors, pour tenter de sauver le projet, Max Querrien, directeur de l'architecture à l'époque retient deux solutions : soit Albert est en mesure d'élaborer un projet qui donnera satisfaction à toutes les commissions et surtout à l'Etat, soit son projet ne convient pas. Dans ce cas, la mission de l'architecte n'aboutira pas[94].
Le problème doit être résolu rapidement à cause de l'accroissement constant du nombre d'étudiants en lettres. En effet Les effectifs du CLU d'octobre 1964 étaient de 1 400 étudiants, la rentrée de 1965 en compte alors 2 000[95].
Le 3 novembre 1965, a lieu une concertation au ministère de l'Education nationale, au cours de laquelle ils décident de maintenir le lieu d'implantation. Albert est convoqué le jour même par le ministre de l'Education nationale et est prié de modifier complètement son projet dans un délai d'un mois[96].

Le 16 décembre 1965, le décret n°65-11099, transforme officiellement le collège littéraire universitaire en faculté à part entière. Puis, le 27 décembre 1965, le programme de construction de la bibliothèque est arrêté définitivement à 5 000 m²[97].

---

[93] ADIL, 1061 W 1. Séance de la commission départementale des sites du 26 février 1965.
[94] AMT, 4 MLETTRE. DOC.
[95] ADL, archives rectorat, CP 1891.
[96] AMT, 4 M LETTRE.DOC.
[97] ADL, archives rectorat, CP 1891.

2.10 Le projet de 1966 et la seconde refonte du programme pédagogique

Dès le 7 janvier 1966, une conférence est organisée afin d'étudier le nouveau projet de faculté des lettres. L'inspecteur général, le recteur, le député maire, le directeur du CLU et les architectes Edouard Albert, Pierre Boille et Pierre Labadie y assistent. La direction des bibliothèques de France a accepté d'intégrer la bibliothèque universitaire dans le bâtiment majeur à la demande de la commission nationale des sites. Nous assistons donc, à la suppression du bâtiment principal et primordial dans la composition architecturale. La bibliothèque par sa position symétrique et par sa forme, contrebalançait les volumes de la bibliothèque municipale. C'est une sorte de revirement subit de doctrine qui vise à ne pas différencier la bibliothèque des autres bâtiments. Auparavant, la bibliothèque devait par son dessin et sa valeur montrer immédiatement sa destination, même si la symétrie n'était pas souhaitée. La dissymétrie aurait marqué la différence entre les deux bâtiments et leur époque. Mais le rapport entre les dimensions et les volumes devait malgré tout, être conservé. Durant cette conférence Albert, expose son nouveau parti architectural : le bâtiment central a bien été reculé et surélevé. Il faudra d'ailleurs qu'Albert demande une dérogation pour cet excédent de hauteur. La bibliothèque est installée dans les deux premiers niveaux de ce bâtiment. La façade est prévue en verre, en pierre de taille et en marbre. Albert prévoit l'installation d'un élévateur pour que les étudiants n'aient pas plus de deux étages à monter. Les amphithéâtres se situent dans l'étage de la galerie pour profiter de sa clarté. Les autres bâtiments restent implantés de la même façon et sont coiffés de terrasses. Les installations sportives sont incluses dans le périmètre de la faculté. Albert répond donc à la demande de la commission des sites, en intégrant la bibliothèque dans le bâtiment majeur afin de dégager la vue sur la tour Charlemagne et sur la tour de l'Horloge. Albert, dans ses esquisses, prévoit également d'installer un accès direct aux quais pour les promeneurs. Lorsque la présentation d'Albert est achevée, le recteur annonce son contentement vis-à-vis du projet, mais souligne que l'opération doit néanmoins être présentée au contrôleur financier. Albert doit donc s'arranger pour que son projet cadre exactement avec le prix plafond de l'Education nationale. Le nouveau projet comporte encore de nombreuses faiblesses. En effet, Albert dans ne prévoit pas d'équipements universitaires comme les logements ou le restaurant universitaire. Les places de parkings ne figurent pas non plus sur les plans. Il faut être conscient de l'augmentation du nombre d'étudiants à circuler en voiture. Le maire pense que la création d'une cité universitaire est indispensable et propose de réserver un terrain pour la construction de celle-ci dans la zone de saint Symphorien. Les personnes

présentes à la conférence décident de donner un avis favorable au nouveau projet, ainsi que le directeur de la DESUS et le directeur du cabinet du ministère de l'Education nationale. Néanmoins, Albert devra procéder à certaines modifications et déposer les dossiers début février, pour que la commission départementale des sites puisse examiner le dossier pendant la première quinzaine de février[98].

Le projet ayant fait l'unanimité est ensuite examiné par la commission des abords, présidée par Max Querrien, directeur de l'architecture. Cette commission est une émanation de la commission nationale des bâtiments de France. Elle examine les projets architecturaux avant leur implantation dans un site. Au cours de l'étude du projet, de nombreuses remarques et critiques sont soulevées. Les critiques perçues touchent uniquement le projet d'Albert. La commission émet un avis défavorable malgré l'avis positif du ministre de l'Education nationale et du maire de Tours. Elle montre par ailleurs une nette préférence pour une composition, qu'Albert avait présenté en 1963[99].

C'est le projet de 1963, modifié et l'esquisse présentée à la conférence de presse du 7 janvier qui sont soumis devant la commission départementale des sites le 25 mars 1966. En remodelant son projet de 1963, Albert est confronté aux problèmes de coûts, cette composition occasionne d'importantes dépenses, dont il n'avait pas tenu compte en 1963, n'ayant pas à ce stade de restrictions budgétaires. Pour présenter son nouveau dossier, l'architecte a dû tenir compte des prix plafonds déterminés par l'Education nationale. De plus, ces deux compositions doivent prendre également en compte la refonte du programme pédagogique qui a réduit l'ensemble de la surface de locaux de 4 000 m². L'inspecteur général va faire examiner les deux derniers projets qui sont sujets à discussion. Albert, pour cette réunion, s'est muni de deux photos-montage. Il présente le projet refusé précédemment par la commission des abords et le met en valeur grâce au dégagement qu'il laisse sur les vieux quartiers et sur les deux tours (tour Charlemegne et tour de l'Horloge). Seule la petite église Saint Saturnin est totalement masquée. C'est l'aspect le plus critiqué par la commission des abords. Ils soulmignent également la disparité entre le bâtiment principal et les bâtiments bas qui le jouxtent, la brisure de la ligne horizontale du bâtiment majeur et le manque de points communs entre cette architecture et celle des quartiers à restaurer. Malgré ces critiques, un second vote des membres de la commission des abords revient sur la première décision. Le projet est accepté sous réserve de modifications. Paganelli, conservateur régional des bâtiments de France, informe l'assistance que son administration est fortement influencée par la première décision de la

[98] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Conférence du 7 janvier 1966 au sujet de la faculté des lettres de Tours.
[99] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

commission des abords. D'autres critiques sont émises, elles concernent l'allure des toits et l'emploi des matériaux. La décision n'est pas facile car le recteur et le maire font pression sur l'assistance pour accélérer la procédure et la construction des locaux. Ils étudient la vue que l'on aura en arrivant sur le pont Wilson car ils considèrent que les tours situées dans le quartier ancien sont l'emblème de la ville et qu'elles ne doivent être sous aucun prétexte masquées. Un vote détermine le choix du premier projet. Il est favorable avec 18 voix positives et deux abstentions. Le second projet est ensuite étudié. Cette esquisse remaniée comporte plusieurs pavillons élevés sur pilotis, construits sur des niveaux différents et décroissants. L'atout majeur de ce parti architectural est le dégagement qu'il offre sur le vieux Tours. Ils soulèvent le problème des cours intérieures qui doivent être ensoleillées et les difficultés de circulation dans les locaux engendrées par ce mode pavillonnaire. Néanmoins, celui-ci est apprécié pour son intégration au site, comme l'avait demandé la commission des abords. Au terme de la réunion, aucun projet n'est définitivement retenu. L'assemblée demande qu'une étude approfondie des coûts soit faite pour les deux exemples ayant reçu un avis favorable. A la suite de cette étude, les esquisses seront départagées[100].

Le 18 avril 1966, le préfet d'Indre-et-Loire fait parvenir au recteur les avis favorables de la commission départementale des sites et l'accord du directeur départemental de la construction en faveur de la variante du projet de juillet 1963. L'intervention du ministre de L'Education nationale a tranché la question le 2 mai 1966, en autorisant la poursuite des études à partir de cette esquisse. En effet, ces premiers dessins de 1963 avaient reçu l'agrément du premier ministre et du délégué à l'aménagement du territoire à l'occasion d'un voyage officiel à Tours, le 25 juillet 1963. Ce projet n'avait pas été retenu à l'époque à cause de difficultés locales en partie du point de vue matériel ; la principale partie des bâtiments à édifier se trouvant sur des terrains à exproprier et dont les baraquements vétustes devaient être démolis. Dans un courrier daté du 15 avril 1966, le directeur départemental de la construction donne une réponse positive au projet. Puis, une lettre du 29 avril 1966 du directeur de l'aménagement foncier et de l'urbanisme donne son avis favorable pour implanter la faculté en bord de Loire[101].

Dans le rapport d'études préliminaires, daté du 9 mai 1966, Albert expose le parti architectural. Ce rapport d'études préliminaires va être présenté aux instances nationales. La construction ne s'étalera pas suivant un système de tranche fonctionnelle, mais suivant un programme pluriannuel. Même si la composition au sol a entièrement changé, le type de construction est identique. Albert conserve les matériaux et les ossatures métalliques. Les

[100] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Séance de la commission départementale des sites du 25 mars 1966.
[101] ADL, archives rectorat, CP 1891.

pavillons sont tous rectangulaires et coiffés de toits en ardoises, avec une charpente triangulée en lamellé collé comme sur les projets des années précédentes. Ils mesurent 15 mètres de largeur et 45 mètres de longueur. L'entrée principale se situe au centre des pavillons destinés à recevoir les salles d'enseignement, c'est-à-dire juste en face de la future place des Joulins. Le niveau du sol des cours sera inférieur à celui du quai et des rues car il souhaite y créer "une ambiance intime et favorable aux études". Les jardins en douves dessinent le tracé des futurs locaux de l'IUT dont la construction figure au projet et dont Albert semble vouloir être l'auteur. Cet IUT pourrait accueillir environ 1 500 étudiants. La galerie transparente cernant les amphithéâtres est conservée. La construction de la bibliothèque a été supprimée et elle a été intégrée dans le dernier bâtiment à l'ouest, où s'installeront également des équipements sportifs sommaires. La plus haute construction s'étale sur cinq niveaux et la plus basse sur trois niveaux. L'ensemble de la faculté sera clôturé. Les matériaux utilisés restent traditionnels pour ce type d'édifice : structure métallique porteuse, planchers en béton armé pour la façade, remplissage avec de grands pans de verre ; les autres matériaux s'accorderont avec les matériaux environnants.
Pour le fonctionnement des locaux, Albert a rencontré chaque responsable concerné : Jacques Roger, doyen de la faculté, pour les salles d'enseignement et les annexes, Poindron, inspecteur général des bibliothèques, et Bleton, conservateur en chef, pour les locaux de la bibliothèque, Grosborne, sous directeur de l'équipement sportif, et Cettour, chef de Bureau, pour les équipements sportifs. La faiblesse de ce projet se démontre par son caractère certainement plus onéreux que les esquisses précédentes[102]. Ce schéma reçoit enfin tous les avis favorables à l'échelon local.

Sur le plan masse daté du 8 février 1966, Edouard Albert recompose un ensemble pavillonnaire. La combinaison est formée de sept pavillons qui semblent accoster près de la Loire. Les pavillons se succèdent avec des cours intérieures. La composition garde sa forme triangulaire tout en exploitant la forme de la parcelle. A l'ouest de la composition, il place le bâtiment le plus imposant. Sur le plan de 1963, l'édifice le plus important, la bibliothèque, était à l'autre extrémité. Cette solution implante les bâtiments très près de la berge et risque certainement de poser des difficultés avec le domaine public fluvial. En effet, la construction risque fort de prendre appui sur le mur de quai à moins que les pavillons ne soient prévus sur pilotis[103].
Sur le plan du 10 février 1966 présentant les coupes des bâtiments, nous commençons enfin à distinguer l'édifice final. Il montre la hauteur et la

[102] ADL, archives rectorat, CP 1891.
[103] AMT, 4 MLETTRE.DOC. Voir annexe plan n° 22, plan masse, 8 février 1966.

disposition des bâtiments les uns par rapport aux autres et laisse apparaître à l'arrière la silhouette des vieux quartiers[104].

Le rapport de l'ingénieur régional de l'équipement, explique qu'une demande de refonte du programme pédagogique a été formulée le 16 mars 1966. La superficie serait portée à 14 000 m². Si cette refonte est acceptée, Albert devra élaborer son avant-projet en tenant compte des modifications de superficie. L'ingénieur souligne l'importance des servitudes auxquelles l'architecte doit se conformer telles que l'interdiction d'appui sur les murs de soutènement, le compactage soigné des remblais, la protection latérale par rideaux de palplanches et la conservation des accès aux quais. Ces servitudes sont imposées par le domaine public fluvial. Enfin, l'ingénieur enlève à l'architecte l'élaboration des places de parkings et en confie la recherche à la ville de Tours, puisqu'elle cède gratuitement les terrains[105].

Le recteur de l'académie d'Orléans transmet le dossier à l'ingénieur divisionnaire des TPE (travaux publics de l'Etat) le 16 mai 1966. Il remet ensuite son rapport concernant le troisième dossier d'études préliminaires. L'ingénieur contrôle et vérifie si les charges et les servitudes sont bien respectées par l'architecte. Il commence par le respect des programmes de construction, pour les locaux de la faculté elle-même, les surfaces de la bibliothèque et les équipements sportifs. L'ingénieur compare les surfaces de plancher à prévoir avec celles qui sont prévues par les architectes[106]. Néanmoins, ce rapport ne tient pas compte de l'éventuelle refonte du programme pédagogique.

Tableau comparatif des surfaces à respecter et des surfaces prévues par l'architecte.

	Surface totale de plancher à prévoir	Surfaces prévues par l'architecte
Faculté	20 000 m²	19 986 m²
Bibliothèque	5 000 m²	5 000 m²
Equipement sportif	2 035 m²	1 280 m²
total	27 035 m²	26 266 m²

L'ingénieur recalcule les surfaces prévues dans œuvre : son rôle est de déceler tout coût supplémentaire qui engendrerait un dépassement des taux plafonds de l'Education nationale. Il remarque que les plans d'Albert ne correspondent

[104] ADL, archives rectorat, CP 1891. Voir annexe plan n° 23, coupes des bâtiments, 10 février 1966.
[105] ADL, archives rectorat, CP 1891.
[106] ADL, archives rectorat, CP 1891. Rapport de l'ingénieur des TPE du 6 juin 1966.

pas totalement au programme pour la surface totale, le projet risque d'être difficilement réalisable. De plus, il exprime ses soucis concernant les cuvelages étanches qui sont très coûteux. La question des fondations se débattra au stade de l'avant-projet, mais il conseille néanmoins des fondations sur pieux. Il informe l'architecte que le service de la navigation demande un passage suffisant sur les bords des quais pour que les camions puissent y descendre, mais ce détail se règlera également au stade de l'avant-projet. L'architecte devra prendre contact avec le service de la navigation pour régler les problèmes de protection contre les inondations, l'aménagement des quais inférieurs et pour connaître la distance des plantations par rapport aux murs du quai. Il souligne la difficulté de stationnement pour les étudiants et les professeurs. Enfin, l'ingénieur étudie la répercussion de l'implantation choisie sur le coût de l'opération. En effet, le site déterminé provoque des dépenses supplémentaires à cause des fondations spéciales et du rideau de palplanches. Ces travaux supplémentaires risquent de dépasser le budget prévu. Il décide d'émettre un avis favorable au nouveau projet d'Albert. Puis il transmet sa décision et son rapport au recteur[107]. Le 27 juin 1966, celui-ci fait parvenir le dossier d'études préliminaires au ministre de l'Education nationale. Il est conforme aux dispositions de l'arrêté du 20 juin 1961 relatif aux prestations à fournir par les hommes de l'art (architectes et conseillers techniques), chargés de la construction des établissements universitaires[108]. Le 13 septembre 1966, Albert organise un planning d'étude et de procédures consultatives. Les trois premiers mois de l'année 1967, sont destinés aux études de l'avant-projet. Pendant les mois de mars et d'avril, les avis concernant cet avant-projet seront recueillis. Juin, juillet, août, septembre et octobre permettront de constituer le dossier d'exécution. La fin de l'année 1967 et les deux premiers mois de l'année 1968 seront consacrés à la préparation des marchés. En mars aura lieu la commission consultative des marchés et enfin en avril 1968, la libération de l'ensemble des terrains. L'ouverture du chantier est prévue pour le tout début du mois de mai 1968. Après son établissement, ce calendrier est transmis au ministère de l'Education nationale[109].

Durant l'étude du dossier d'études préliminaires, le programme pédagogique est à nouveau réduit. Le 3 juin 1966, la surface totale des locaux prévue à 20 000 m² diminue à 14 000 m² pour baisser le coût total. Ils prennent en compte les nouvelles réformes de l'enseignement supérieur et l'on souhaite fondre les deux tranches de construction en une seule à cause du retard pris depuis la décision de construire une faculté des lettres. Le nombre d'étudiants a changé lui aussi : de 5 000 étudiants la faculté n'aura plus une capacité d'accueil que de 3500. 1 500 autres étudiants sont prévus à l'IUT qui fera bientôt l'objet d'un

[107] ADL, archives rectorat, CP 1891.
[108] ADL, archives rectorat, CP1888.
[109] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

projet de construction. Le nombre des amphithéâtres chute totalement, ils n'en prévoient plus que cinq pour l'ensemble de la faculté. L'amphithéâtre de 600 places est conservé, un autre de 350 places plus un de 200 places et enfin deux amphithéâtres de 150 places. Les salles ne sont plus attribuées aux différentes sections, mais elles seront employées de façon modulable suivant les demandes et les effectifs des filières[110]. Par la suite, le 14 novembre, une légère modification place la superficie des locaux à 13 954 m²[111]. Seul le programme de la bibliothèque reste inchangé avec 5 000 m². Albert doit élaborer un nouveau dossier pour se conformer à cette nouvelle modification.

Dans un article de *L'Espoir* du 8 décembre 1966, la presse annonce que les ministres de l'Education nationale et des Finances ont décidé de passer outre l'avis défavorable des commissions de contrôle immobilier et de poursuivre le cheminement du dossier dont le seul obstacle est l'accord de la commission nationale des abords et des sites. L'architecte reste plein d'espoir, le projet présenté étant celui de 1963, remodelé et accepté par ces mêmes commissions[112].

2.11 L'évolution du projet en 1967

Les modifications apportées au programme pédagogique au cours de l'année 1966 contraignent Albert à revoir sa composition. Il est obligé de supprimer trois des sept pavillons pour se conformer à la réduction du programme établi à 13 954 m². Les trois pavillons qui bordent la rue des Tanneurs sont ôtés. Cette réduction offre la possibilité d'aérer le programme. Cette modification est reportée sur un plan masse daté du 20 janvier 1967. Une grande esplanade centrale sert d'entrée monumentale à l'édifice[113].

Le 24 janvier 1967, un récapitulatif des libérations des terrains est établi. La convention de concession entre la ville et la SEMAVIT est approuvée depuis le 30 novembre 1963. L'arrêté de cessibilité est en fonction depuis le 6 avril 1965 pour l'îlot "K" et depuis le 23 novembre 1965 pour l'îlot "J". Pour l'instant, 41 immeubles sont acquis sur l'îlot "K" et trois sur l'îlot "J", 10 fonds de commerces pour l'îlot "K" et un seul sur l'îlot "J". A ce jour, la somme totale d'indemnisation payée est de 364 200 F. Le quinze janvier 1967, 37

[110] Archives fac, services techniques, non cotées.
[111] ADL, archives rectorat, CP 1891.
[112] ADIL, 30 j 434 provisoire.
[113] ADIL, 30 j 434 a provisoire. Voir annexe plan n°24, plan masse, 20 janvier 1967.

familles sur 187 ont été relogées, pour cela des logements dans les immeubles du Champ de Mars et rue du Docteur Chaumier sont mis à leur disposition. Ils sont réservés en priorité aux familles de l'îlot "K". Les premières démolitions sont prévues pour le début de l'année 1968[114].

Le 15 mars 1967, le plan masse du nouveau schéma reçoit l'avis favorable du conseil général des bâtiments de France et de la commission des sites réunis. Le projet reste en attente de la signature du ministre de l'Education nationale pour poursuivre l'avant-projet[115]. Durant, une réunion qui se déroule le 3 avril 1967, ils apprennent par le recteur que le ministre des Finances et de l'Economie va signer la lettre (le 13 avril 1967) qui passe outre l'avis émis par la CCOI. Elle a basé son refus sur un dossier incomplet et par conséquent sur un manque d'informations. La libération totale des terrains est arrêtée au premier mai 1968. Albert annonce que toutes les parcelles doivent être libérées en même temps pour que les fondations sur pieux battus soient exécutées sans interruption, pour obtenir des prix satisfaisants et que la faculté soit achevée aux dates prévues, c'est-à-dire pour la rentrée 1969. Le dossier concernant la libération des terrains appartenant au domaine public de l'Etat va pouvoir être constitué. Le service des Ponts et Chaussées demande au ministère de l'Education nationale de commencer le dossier technique détaillant les précautions à prendre en ce qui concerne la digue de protection. Ce dossier ne pouvait être entamé avant que le plan masse ne soit accepté. L'ingénieur des Ponts et Chaussées charge l'architecte et son bureau d'étude de travailler dessus. Ensuite, la ville de Tours se substituera à l'Etat et prendra en charge l'entretien de la digue.
Pierre Boille profite de cette réunion pour proposer d'enterrer la rue des Tanneurs afin d'intégrer au-dessus une aire de dégagement et éventuellement des places de parkings. L'inconvénient relatif à ce schéma est l'augmentation du coût, bien plus excessif que pour le simple élargissement de la rue des Tanneurs. L'avantage de ce procédé serait de préserver du bruit la faculté et le quartier de restauration.
L'implantation de la faculté pose un autre problème. Il est indispensable d'organiser la circulation pendant le chantier. L'insertion de la construction en milieu urbain engendre une organisation précise du chantier qui vise à faciliter la circulation et éviter les ralentissements. Une difficulté supplémentaire s'ajoute aux autres. En effet, à cette même époque l'autoroute est en construction, les poids lourds sont déviés et passent par ce quartier de la ville. Le chantier commençant en mai, à l'époque des premiers départ en vacances, la circulation sera certainement assurée par la rue des Tanneurs et la rue Bretonneau (entre la rue des Tanneurs et le quai du Pont Neuf). Une dernière recommandation est faite à l'architecte, Celle de commencer le

[114] AMT, 4 MLETTRE. DOC.
[115] Archives fac, services techniques, non cotées.

chantier d'est en ouest pour laisser un laps de temps plus considérable à la ville pour finir de libérer les terrains[116].

Le 3 août 1967, un rappel du ministère de l'Education nationale est fait à Albert pour que le dossier d'avant-projet parvienne rapidement à la DESUS. Albert avait déjà fait l'objet d'une relance, datant du 27 juillet 1967, pour qu'il leur parvienne aux environ du 15 octobre[117]. Le 16 août 1967, un arrêté délivré par le ministre de l'Education nationale est instauré pour procéder aux études de sondages supplémentaires, il autorise un budget supplémentaire pour cela[118].
Le 10 octobre 1967, Albert fait suivre le dossier d'avant-projet. Il présente cette fois-ci un dossier plus complet et explicite que les dossiers précédents. Le plan des détails analytiques[119] ; présente deux travées de façades et une coupe transversale avec le plan de la structure. Le plan de structure donne la hauteur des planchers, quelques informations sur les matériaux. Sur la coupe transversale, une ligne pointillée délimite les structures triangulées de la charpente. Les poteaux tripodes sont représentés, ils sont placés en façade toutes les cinq travées. Chaque travée contient 24 ouvertures circulaires, le dernier niveau est éclairé par de grandes baies rectangulaires qui font toute la hauteur du niveau. Les poteaux tripodes divisent les travées et partent des gouttières. Enfin, la toiture est percée d'oculus qui font écho aux ouvertures de la façade.

Depuis l'approbation du plan masse, un seul changement est survenu dans ce projet. Nous retrouvons cette modification sur le plan masse daté du 18 octobre 1967 : l'orientation du gymnase du type C. Ainsi, l'architecte souligne que la cour intérieure se trouve agrandie et que le dernier bâtiment ayant été déplacé, il reposera moins sur le mur de quai ; la consolidation du mur pourra alors être réduite. La disposition des bâtiments est harmonieuse et épouse le tracé de la parcelle. La composition symétrique est marquée au centre par l'entrée principale de la faculté. L'entrée monumentale sur la rue des Tanneurs est mise en valeur par le dégagement offert au bâtiment. L'accès ne se fait plus par une grande esplanade, mais par une sorte de petite passerelle en forme de croix qui enjambe un bassin d'eau. D'autres entrées sont prévues : une dans le bâtiment cinq pour accéder à la bibliothèque, une pour aller au gymnase et la dernière est prévue à l'autre extrémité pour accéder aux amphithéâtres. Soixante places de parkings sont prévues dans l'enceinte de la faculté avec accès sur la rue Bretonneau. Albert intègre dans chaque bâtiment, les locaux prévus dans le programme pédagogique. Dans le premier bâtiment,

---

[116] AMT, 4 MLETTRE. DOC. Réunion du 3 avril 1967.
[117] AMT, 4 MLETTRE. DOC.
[118] ADL, archives rectorat, CP 1888.
[119] Archives fac, services techniques, non cotées. Voir annexe plan n° 25, détail analytique, 18 octobre 1968.

situé le plus à l'ouest, il prévoit des logements de fonction, l'administration et le plus grand amphithéâtre, équipé d'une entrée indépendante, pour que le public n'entre pas dans les locaux de la faculté durant les vacances scolaires. Les trois bâtiments suivants contiennent toutes les salles de cours et de travaux pratiques ainsi que leurs annexes. Enfin, le dernier bâtiment et le plus important par sa superficie intègre les équipements sportifs et la bibliothèque. Tous les amphithéâtres et laboratoires sont toujours installés sous les toitures pour profiter du volume plus spacieux offert par la forme triangulée de la charpente. Leur éclairage et leur ventilation en sont d'ailleurs plus aisés. L'entrée principale dessert les salles de cours car elles sont les plus fréquentées et les plus sollicitées. La répartition des salles de travaux dirigées et des bureaux des professeurs est organisée avec l'aide du doyen Jacques Roger en cinq groupes. La distribution dans la bibliothèque est d'un étage pour chaque cycle, c'est l'organisation la plus appropriée pour ce type de bâtiment[120].

Des études plus poussées et plus appropriées sont exécutées au stade de l'avant-projet. Le BET s'occupe de la superstructure, des fondations et de la protection contre les inondations. La superstructure doit s'adapter à certaines servitudes architecturales : plafonds dégagés de retombées importantes de poutres, encombrement de poteaux réduit, facilité de mise en place des cloisons démontables, structure élancée pour les façades[121].

Nature géologique du terrain :

Les seconds sondages effectués grâce à l'arrêté délivré par le ministre de l'Education nationale ont permis de procéder à une étude plus élaborée du sol, la nature précise du terrain est mise à jour. Les couches supérieures sont formées de remblais de sable et de cailloux, dont la hauteur varie entre 4 mètres et 6,3 mètres. Sous ces remblais, les alluvions de la Loire descendent jusqu'à la cote 40 NGF environ. Enfin le calcaire lacustre de Touraine est perçu à partir de la cote 38, 40 NGF.
Le BET a donc étudié de façon plus approfondie l'ossature architecturale et en a déduit le moyen de fondation le mieux adapté au programme[122].

[120] Archives fac, services techniques, non cotées. Voir annexe plan n° 26, plan masse, 18 octobre 1967.
[121] Archives fac, services techniques, non cotées.
[122] Archives fac, services techniques, non cotées.

Les fondations :

Les nouveaux sondages ont permis d'évaluer le type précis de fondation à mettre en œuvre, c'est à dire un système de fondation sur pieux battus qui viendront se fixer dans le calcaire lacustre de la Touraine, aux cotes 37 à 40 NGF suivant les emplacements des pieux. Cette opération s'orientera seulement sur les quatre petits pavillons de dimensions plus réduites et donc de poids moins important. Le bâtiment n° 3 étant légèrement plus haut que les autres fera à nouveau l'objet d'une étude plus précise. Enfin, le plus grand bâtiment, destiné à accueillir la bibliothèque et les aménagements sportifs, reposera sur un mode différent : une fondation sur radier, à cause du terrain moins stable et plus bas (46,70 NGF), augmentant donc les risques d'humidité avec les variations du niveau de la nappe phréatique. Le radier doit s'appuyer sur les alluvions (cote 44) sans dispositions spéciales pour le gymnase. Pour la bibliothèque, les remblais devront être entièrement dégagés et remplacés par un autre correctement compacté[123].

La protection contre les inondations :

La digue déjà existante doit être renforcée par un rideau de palplanche, il faut conserver son efficacité en dépit des jeux de terrasses qui apparaissent sur le plan masse. Le rideau de palplanche formera un rempart étanche des sous-sols de la parcelle de la faculté. Pour une imperméabilité complète, le rideau doit transpercer la couche de remblais, les graviers de la Loire et s'amarrer dans le tuffeau. Il doit descendre jusqu'à la cote 52, 00 NGF. La longueur des fiches de palplanche serait de 9 mètres et s'étendrait sur 500 mètres le long de la Loire[124]. Les bâtiments doivent aussi être protégés des variations de la nappe phréatique. Pour cela, d'autres systèmes contre l'humidité seront employés ; les gymnases A et C, ainsi que le sous-sol du bâtiment n°5 (où sont installés les locaux techniques et les réserves) bénéficieront d'un cuvelage étanche qui sera réalisé au niveau 49,20. Celui-ci ne peut aller plus haut, à cause de la composition, avec les jardins en douves plus bas que le niveau inférieur des édifices. Les petits pavillons s'élèveront sans protection spéciale, leur niveau le plus bas se situant à la cote 49,20, un des niveaux le plus élevé pour les crues normales. Un système d'étanchéité englobant tous les bâtiments est envisageable. Il est possible de passer sous les jardins, les bâtiments et remonter le long des murs de clôture. Mais l'investissement déjà considérable ne permet pas une telle somme supplémentaire. Afin d'éviter l'humidité dans

[123] Archives fac, services techniques, non cotées.
[124] ADL, archives rectorat, CP 1888.

les locaux, au niveau des rez-de-jardin, l'installation d'un film polyuréthane ou polyéthylène est prévu[125].

Suivant ces caractéristiques architecturales le BET en déduit que l'ensemble du bâtiment aura une charpente métallique à partir du niveau bas des constructions (rez-de-jardin), sauf pour le bâtiment cinq dont l'ossature sera intégralement faite en béton armé, de même que le sous-sol du bâtiment[126].

Les murs en élévation et les ossatures :

La hauteur des planchers dans les locaux même de la faculté est de trois mètres. Dans la bibliothèque et les salles de lecture, elle s'élève à 4,5 mètres.
Les éléments porteurs sont composés de poteaux en acier à double trame disposés tous les mètres cinquante pour supporter les poutrelles de planchers et une trame de 7,5 mètres pour soutenir les charges occasionnées par les combles[127].

Les murs extérieurs :

C'est un élément de remplissage qui comblera la grille porteuse en acier. Le principe est d'intégrer dans la grille des panneaux de schock-béton blanc non poli. A l'intérieur, un parement spécial fera office d'isolant phonique et contre-vapeur. Il restera tel quel sans autre couche de peinture ou autres matériaux. Un autre moyen de remplissage est proposé ; le schock-béton serait remplacé par une tôle d'aluminium peinte, passée ensuite au four pour une meilleure résistance aux intempéries. Pour l'isolation phonique et thermique, Albert prévoit un flocage d'amiante sur les plafonds et autres éléments architecturaux.
La sécurité incendie doit être envisagée dès l'avant-projet. L'architecte utilise la fibre d'amiante pour ses propriétés contre la combustion. Elle recouvrera toutes les poutres métalliques[128]. L'amiante, matériaux très utilisé dans l'architecture scolaire et universitaire de l'époque pour son usage isolant et anti-inflammable, fait l'objet depuis quelques années de nombreuses polémiques à cause de l'effet néfaste sur la santé des personnes qui respirent cette atmosphère régulièrement. C'est pourquoi, la faculté des Sciences de Jussieu (construite par Albert) qui contient énormément d'amiante, fait l'objet d'une campagne pour la neutraliser.

---

[125] Archives fac, services techniques, non cotées.
[126] Archives fac, services techniques, non cotées.
[127] Archives fac, services techniques, non cotées.
[128] Archives fac, services techniques, non cotées.

La couverture :

Seule la toiture du gymnase est en terrasse, un mode d'isolation contre les infiltrations est envisagé. Les toits des autres bâtiments sont multipentes et recouverts d'ardoises. La pente varie entre 35° et 50°, ce qui donne un volume important à la couverture et souligne l'importance des toits dans la couverture tourangelle. La charpente, constituée en lamellé-collé, est raidie par endroit grâce à des éléments métalliques. La sous-face de la toiture doit être lisse et soignée pour pouvoir être peinte car elle figure dans le programme de décoration. Cette couverture s'amarre sur les poteaux tripodes placés en façade sur une trame de 7,50 mètres. Des oculus en verre acrylique perceront la couverture pour éclairer les amphithéâtres sous combles.
Un réseau original d'eaux pluviales s'intègre au parti architectural. Les poteaux tripodes qui soutiennent la couverture comprennent donc un système de descente d'eaux pluviales[129].

La façade :

Elle se déroule sur une longueur totale de 225 mètres divisée en cinq bâtiments de 40 mètres de long chacun. Deux mille hublots d'un mètre de diamètre percent celle-ci, ils s'ouvrent sur l'intérieur et sur l'extérieur pour faciliter l'entretien et l'aération. Sur la façade sud, des stores gris-bleus seront installés et leur effet de transparence permettra de voir dehors[130]. La façade qui nous est présentée sur le plan rappelle par l'ondulation de ses toitures et les moyens d'accès (par les extrémités des bâtiments) la forme d'une tribune de stade[131].

Les bâtiments n'ont pas tous la même hauteur, ce qui permet ainsi de briser la monotonie de la façade très régulière. Cela donne du mouvement au front de Loire. Le principe symétrique de la composition est conservé en élévation. Le bâtiment central, le pavillon le plus haut, marque le centre de la composition. La hauteur des bâtiments qui l'encadrent décroît petit à petit, symétriquement.
Le niveau des jardins qu'Albert nomme à la française ou encore les douves est à la cote 49,20 NGF. L'abaissement du niveau des jardins est tout à fait délibéré, il souhaite que les promeneurs sur les quais puissent en profiter autant que les étudiants[132].

---

[129] Archives fac, services techniques, non cotées.
[130] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[131] Archives fac, services techniques, non cotées, Voir annexe plan n° 27, bâtiment 1 façade tanneurs, 18 octobre 1967.
[132] Archives fac, services techniques, non cotées.

Le programme décoratif

Au stade même de l'avant-projet, l'architecte doit élaborer un programme de décoration destiné à la future construction. Le montant évalué par Albert concernant ses choix décoratifs s'élève à 125 000 F. Il propose de répartir la somme entre trois artistes, qui concevraient et réaliseraient de véritables œuvres d'art s'intégrant totalement dans l'ensemble architectural, comme pour la faculté de Jussieu. Il choisit : Léon Gischia, peintre, qui revêtirait le fond du bassin central d'une mosaïque réalisée à partir de différentes couleurs de marbre. Le sol du pont pourrait éventuellement être décoré, si l'artiste le juge utile. Il se chargera aussi du hall de l'entrée principale en plaçant un grand motif géométrique sur la cloison séparant le hall des salles de cours (le matériau, pour cette réalisation serait un revêtement lamifié). Albert souhaite utiliser le carton même de l'artiste.
Léon Gischia est également chargé de composer un ensemble harmonieux de coloris pour chaque panneau composant la sous-face des toitures.
Abeille, sculpteur, réaliserait des girouettes destinées à être posées sur la souche de chauffage du pignon du bâtiment cinq. Il doit également concevoir des girouettes pour les souches de chauffage du bâtiment trois.
Enfin, Debré est chargé d'élaborer une peinture murale pour orner le mur de cloison séparant la galerie des annexes des salles d'entraînement[133].

Le 15 janvier 1968, Edouard Albert décède des suites d'une crise d'asthme, laissant le projet de faculté à son associé Bernard Marotti[134]. Marcel Lods écrit un hommage à son confrère. Dans un ouvrage d'architecture, il relate sa carrière et vante ses mérites, sa créativité architecturale. Il cite quelques phrases, extraites d'un abécédaire rédigé par Albert : "architecte, ingénieur dont l'humeur de synthèse conjugue la science avec une éthique. Dimension : la dimension d'un édifice est la limite de sa destination et non celle de ses mesures"[135].

[133] Archives fac, services techniques, non cotées.
[134] *Le Monde*, 20/01/1968.
[135] *L'architecture d'aujourd'hui*, février/mars 1968, n°136, p 8.

2.12 Les critiques du projet

Au début de l'année 1968, Jean Royer est informé par la presse de la présentation récente du dernier projet au conseil de la faculté par le recteur. En effet, jusqu'à présent, jean Royer n'a donné son avis que sur le plan masse du 20 janvier 1967. Le projet présenté au conseil de la faculté ne montrait d'ailleurs que quelques silhouettes de bâtiments et la façade était pratiquement inexistante. Il décide alors de se réunir avec le préfet et l'associé d'Albert, Bernard Marotti, pour qu'on lui présente des plans de façades plus précis et plus explicites. Pour le maire, la surprise est de taille. En voyant le projet, il constate que la façade sur la Loire mesure 240 m de long et qu'elle est percée de 2000 hublots d'un mètre de diamètre, les travées sont délimitées par des tuyaux tripodes de couleur chocolat. Devant cette interminable façade, Peyrefitte le ministre de l'Education nationale trouve "la composition tout à fait adaptée pour Brest" et remarque "qu'elle n'a rien à envier aux transatlantiques". C'est un grand choc pour le maire qui avait accepté auparavant le plan masse et les volumes des bâtiments. Les critiques ne tardent pas à fuser et le maire refuse de voir une telle construction dans la ville de Tours. Une semaine plus tard, il rencontre Marotti à Paris pour lui demander d'élaborer un autre projet qui soit moins monotone et surtout moins choquant dans le contexte tourangeau. Le maire souhaite un parti composé de baies carrées et un parement de pierre pour la façade afin d'obtenir une architecture plus traditionnelle et mieux intégrée dans le site. Cette variante doit être soumise au cours d'une prochaine réunion. Bernard Marotti présente officieusement son projet au maire, qui constate que cette nouvelle esquisse ne subit pratiquement aucune modification notoire : les ouvertures sont rectangulaires et de tailles inégales, et la tôle blanche des façades est uniquement remplacée par du schock-béton[136]. **(voir figure n° 15)**

Ce dernier projet marque vraiment le coup de grâce du programme. Devant le manque de bonne volonté de l'architecte, le maire met tout en œuvre pour faire refuser cette esquisse. Pour le député maire "la ville de Tours n'est pas un chantier naval"[137]. Il parvient à avoir gain de cause auprès du ministre de l'Education nationale : le projet est rejeté.

Pierre Dalloz, qui est à l'époque urbaniste en chef de la ville de Tours, établit un dossier critique concernant l'avant-projet d'Albert. Il insiste dans son intervention sur la noblesse du site situé près de la Loire et des quartiers historiques. Il souligne ensuite la faiblesse de cette dernière esquisse : la

[136] *L'Espoir*, 11 mai 1968.
[137] Entretien avec M. Jean Royer. Entretien enregistré.

desserte par les transports en commun et le nombre des places de parking n'est pas, selon lui, à négliger dans un tel programme. Albert aurait dû prévoir environ 10 % du nombre d'effectif étudiant prévu au programme. Il critique la composition symétrique d'Albert et le manque de dégagement des bâtiments pour les mettre plus en valeur. Il dénonce la longueur interminable de la façade, sa monotonie et les matériaux utilisés qui donnent plus un aspect "industriel" qu'un ensemble universitaire. La toiture n'est pas épargnée non plus. Qualifiée de "bizarre", elle échappe à toute la conception régionaliste spécifiée dans le plan d'urbanisme du quartier nord-ouest. Il critique également l'implantation des bâtiments au-dessous du niveau de la bordure du quai supérieur, qui prive le rez-de-chaussée de la faculté de la vue sur la Loire. Puis, il souligne qu'Albert ne prévoit aucun sous-bassement sur ses esquisses, cet élément architectural traditionnel permet pourtant de protéger le bas des édifices des chocs et détériorations fortuites. Enfin, Dalloz explique les solutions qu'il faudrait employer pour pallier à tous ces défauts, c'est-à-dire en couler une dalle de béton. Celle-ci servirait de sous-bassement à l'édifice et cela permettrait d'y installer un parking. Dalloz juge qu'il faut concevoir une architecture plus dégagée et utiliser des matériaux plus traditionnels. Il souhaite voir l'élaboration d'un nouvel avant-projet qui, tout en étant contemporain resterait malgré tout régionaliste pour une meilleure intégration dans le milieu urbain tourangeau. Même si Dalloz semble sarcastique en ce qui concerne le projet d'Albert, il reste objectif en ce qui concerne sa valeur architecturale. Mais cette architecture ne trouve pas sa place sur ce site[138].

L'architecte en chef de la ville Amalric donne également ses impressions concernant ce dernier projet d'Albert, puis en fait part au Député-Maire. Il énumère une liste de remarques et reproche essentiellement la présentation du projet trop simpliste pour imaginer facilement les futurs bâtiments. Ses commentaires sont identiques à ceux de Pierre Dalloz : bâtiments monotones, style industriel et manque de régionalisme. Il pense également qu'un tel édifice serait le noyau d'une véritable controverse[139].

La presse s'intéresse de très près au projet de construction de la faculté. C'est la presse orléanaise qui s'empare alors du sujet et qui publie dans la *Nouvelle république* d'Orléans une caricature représentant le recteur Antoine comme Saint Antoine avec le doyen Jacques Roger agenouillé à ses pieds. Le projet de la faculté et ses déboires deviennent véritablement un sujet à moqueries **(voir figure n° 16)**[140].

---

[138] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[139] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[140] ADIL, 30 j 434 provisoire.

Le 8 mai 1968, le conseil municipal se réunit en catastrophe. Le maire expose en premier lieu les efforts soutenus de la ville pour qu'elle devienne une ville universitaire à part entière. Il souligne l'opinion défavorable du chef de l'atelier d'urbanisme et de l'urbaniste en chef de la ville en ce qui concerne le dernier projet. Le rejet est désormais unanime et le maire annonce qu'au cours d'une réunion tenue au ministère de l'Education nationale une nouvelle équipe d'architecte a été désignée et qu'un planning précis des études a été mis au point[141].

Il faut insister sur le caractère tendu qui devait régner durant cette triste affaire déjà marquée par le décès de l'architecte Albert, puis par le limogeage de son associé. Après cinq pénibles années durant lesquelles une dizaine de projets sont présentés et toujours rejetés. Voici pourquoi quelques mois plus tard, Marotti attaque le maire par l'intermédiaire de la presse locale. Il expose alors ses griefs envers l'homme politique qu'il considère comme ayant trop de parti pris et la main mise sur son conseil. Il juge aussi calomnieux les remarques émises sur les projets. Il pense que ces critiques ne sont pas fondées. Le député maire corrige et répond à ces arguments. Il exprime aussi ses regrets devant la lenteur de l'élaboration et des procédures administratives. Il accuse l'architecte d'avoir connu les servitudes dues au site et de ne pas s'être mis suffisamment en relation avec les architectes tourangeaux. Il ajoute que ce projet fut élaboré dans le vide, sans aucun plan concret et que les dossiers étaient à chaque fois incomplets et très succincts. Le maire ne prononce aucun reproche sur les qualités architecturales des concepteurs, mais il souligne que cette architecture trop moderne et originale ne peut s'harmoniser dans ce contexte ligérien. Si ce projet avait été réalisé, l'opinion publique les aurait fortement blâmés, car il ne s'adaptait pas du tout avec la politique d'équilibre architectural de la ville. C'est ainsi que se clôture provisoirement le projet entamé cinq ans auparavant avec Édouard Albert[142].

En comparant l'architecture de la faculté de Jussieu avec le projet de faculté des lettres pour Tours, nous en déduisons facilement que beaucoup de facteurs les rendent différents. En effet, Jussieu est une faculté des sciences de 50 000 m². Construite à Paris, ville plus ouverte à l'architecture contemporaine, alors que la faculté des lettres est en province. Néanmoins, Albert reste fidèle à sa typologie architecturale pour son projet à Tours et ce fut certainement ce qui a provoqué son refus.
Albert reste l'architecte de la transparence, du jeu de volumes et de matières. Utilisant des matériaux nouveaux, peut-être trop moderniste, son architecture

[141] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[142] *L'Espoir*, 13 juillet 1968.

ne trouvera pas sa place dans la ville de Tours. Albert concevait surtout des locaux industriels et administratifs. Cet aspect industriel du programme lui est constamment reproché. L'architecture universitaire fut peut être un but pour sa carrière. Si c'est le cas, le projet de la faculté de Jussieu est le plus bel exemple qu'il put donner.

Troisième partie

III La nouvelle équipe d'architectes, L L T Sainsaulieu, P Boille, M Marconnet et P Labadie. (1968)

Le 15 mai 1968, la nouvelle équipe d'architectes est désignée officiellement. Elle compte quatre architectes : un parisien et trois tourangeaux. Louis Sainsaulieu, architecte parisien, est désigné comme chef de file, chargé de l'élaboration de l'avant-projet jusqu'à son adoption définitive. Pierre Boille, architecte tourangeau, est également chef de file. Ils sont épaulés par deux autres architectes de Tours ; Pierre Labadie et Michel Marconnet. Au moment de la désignation des nouveaux architectes, tout un système d'organisation est instauré. Ils prévoient déjà des réunions de travail plus fréquentes, pour se calquer sur le planning d'études très serré[143].
Avec le limogeage de Bernard Marotti, le contrat entre l'Education nationale et le bureau d'études OCCR est automatiquement rompu. Lorsque la nouvelle équipe d'architectes est nominée, un nouveau bureau d'études doit être engagé. C'est l'OTH, ("Omnium Technique") dont le siège principal est à Paris, qui signera le nouveau contrat avec le ministère de l'Education nationale. Il possède également une antenne à Tours.

3.1 Biographie des architectes

Louis Sainsaulieu et le cabinet Sainsaulieu

Il a été difficile de trouver des éléments biographiques le concernant. En effet son père Max Sainsaulieu était l'architecte le plus connu de la famille. Thierry Sainsaulieu, son fils et Luc Sainsaulieu, son frère sont ses collaborateurs. Louis Alphonse Marie Sainsaulieu est né le 5 octobre 1901 à Reims dans la Marne. Il est l'élève de l'architecte Héraud, sa promotion date de 1927. En 1929, il entre à la SADG.

[143] ADIL, 30 j 434 provisoire.

Architecte en chef des Bâtiments Civils et des Palais nationaux, il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 23 septembre 1949, et officier le la Légion d'Honneur le 28 juin 1962 **(voir figures n° 17 et 18)**[144].
En 1954, Il s'associe avec son frère Luc.
Sainsaulieu est l'architecte en chef du gouvernement, titulaire d'un contrat d'urbanisme à Argentant. Il est également en rapport avec le commissaire à la reconstruction. Il décède le 7 janvier 1972 pendant le chantier de la faculté des lettres à Tours.

Après son décès, Luc Sainsaulieu lui succède et reprend le projet le 3 février 1972. Luc fait partie de la 10ème génération d'architecte. Il est né le 12 juin 1916 à Chaville en Seine et Oise. Il entre à L'ENSBDA en 1937. En 1947, il étudie au sein de l'atelier Pontremoli-Lecomte. En 1943, il est Lauréat de l'institut avec 20 valeurs d'architecture en première dont 7 médailles. Réformé, puis engagé en 1939, il est résistant en 1944 et est décoré de la croix de guerre. Diplômé en 1942, il s'inscrit à l'ordre des architectes de Paris, puis s'installe à Lisieux en Normandie en 1945. Il est architecte en chef adjoint de la reconstruction du Calvados entre 1945 et 1954, puis urbaniste des travaux de reconstruction de Lisieux pendant dix ans. Administrateur de la mutuelle des architectes français depuis 1953, il en est le président depuis 1970[145].

Thierry Sainsaulieu étudie à l'école des beaux-arts à Paris à l'atelier Lecomte puis à l'atelier Beaudoin entre 1948 et 1955. En 1955, il est diplômé. Il s'inscrit à l'ordre des architectes. Il est médaille d'école, et lauréat de l'institut et de concours internationaux. En 1960, il s'associe avec son père[146].
Néanmoins, le cabinet Sainsaulieu ne semble pas néophyte en matière de constructions scolaires et universitaires. En effet, ils participent à la construction du campus de Bordeaux Talence entre 1951 et 1958. Ils construisent également un collège d'enseignement technique à Cormeilles en Parisis (Val d'Oise).

Pierre Boille

Il est né le 20 octobre 1914 à Tours. Descendant d'une célèbre famille d'architectes, son grand-père Marcel Boille et son père Maurice Boille sont connus pour leurs nombreuses constructions tourangelles. En 1935, il est reçu troisième au concours d'admission de l'école des Beaux-Arts et rentre en deuxième classe à l'atelier Bigot. En 1945, il est diplômé avec la mention "très bien" à l'atelier Perret. Titulaire en première classe de 23 valeurs sur

[144] Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.
[145] ADL, archives du rectorat, CP 1890.
[146] ADL, archives du rectorat, CP 1890

projets et concours, du prix Godeboeuf, du prix Redon, et pour l'institut du prix Chaudesaygues, il est mentionné au concours Achille Leclerc et reçoit la médaille de la SADG. Le plus surprenant est que la plupart de ses travaux sont exécutés pendant l'occupation lorsqu'il était prisonnier de guerre entre juin 1940 et mai 1945. Ce sont les militaires allemands qui rapportent les projets de Boille jusqu'à Paris pour les présenter au jury. Entre le mois d'octobre 1937 et jusqu'au 23 juin 1940 où il est fait prisonnier, il est officier d'artillerie. Après sa libération, de 1947 à 1984, il exerce son métier à titre libéral à Tours. Pendant cette période, il réalise d'importants travaux : l'école régionale des Beaux-Arts, la faculté des lettres et sciences humaines, les CHU Bretonneau et Trousseau, l'aménagement de la rive droite du Cher, l'extension de l'hôtel de ville de tours, la sauvegarde du patrimoine. La sauvegarde du patrimoine architectural est un aspect très important de la carrière de Pierre Boille. En effet, à partir de 1960 il commence à mettre en place un projet de restauration des vieux quartiers tourangeaux qui joueront par la suite un rôle complémentaire avec la construction de la faculté des lettres. Il exécute pour le ministère de la construction des études concernant ce projet et expérimente le projet de la loi Malraux qui régit la sauvegarde des secteurs historiques. Sa carrière d'architecte ne se base pas uniquement sur la conception architecturale, mais aussi sur l'enseignement entre 1950 et 1977 à l'école des Beaux-Arts de Tours. Il est membre du conseil régional de l'Ordre des architectes de la circonscription d'Orléans de 1960 à 1976, administrateur de la compagnie d'assurance professionnelle : mutuelle des architectes français à paris, de 1953 à 1983. C'est le 24 septembre 1995 qu'il décède à Luynes[147].

Michel Marconnet

Michel Marconnet, né le 20 février 1926 à Arras dans le Pas-de-Calais, est diplômé de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. Le 1er mars 1944, il s'engage et fait son service dans la résistance. Il est blessé pendant la guerre par un éclat de grenade et déclaré invalide à 75 %. Il commence réellement son activité d'architecte à partir du 8 décembre 1965, en faisant serment à l'ordre des architectes de la région Centre. Architecte DPLG, il exerce en Indre et Loire, Loir-et-Cher, Vienne, Sarthe et Charente Maritime. Il réalise d'importants projets tels que la faculté de Médecine et de pharmacie à Tours, la faculté des lettres, les cités universitaires de Tours et de Poitiers.

[147] "*Hommage à Pierre Boille, architecte*" septembre 1997.

Pierre Labadie

Il est né à Tours le 14 mars 1913 et décède en 1973. Elève de Bigot et de Beaudoin, il est diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts en 1938. Le 10 janvier 1941, il est admis à la SADG. Le 17 octobre 1947, il est élu au conseil municipal de la ville de Tours. Il possède également une licence de droit et un diplôme d'architecte urbaniste. Il est pendant de nombreuses années l'architecte urbaniste de la ville de Tours. Parmi ses grands chantiers, on trouve la construction du quartier du Sanitas à Tours en collaboration avec Labourdette, l'aménagement des rives du Cher, la rénovation du quartier nord-ouest de la ville de tours. Il est l'urbaniste de certaines communes dans la Somme après la guerre.

3.2 La convention entre le bureau d'études techniques et les architectes

Une convention entre le recteur (représentant du ministère de l'Education nationale) et le BET est signée le 10 juillet 1968. Celle-ci fixe l'objet de la mission du BET. Elle établit son statut en tant qu'ingénieur conseil. Le BET a pour mission d'effectuer les opérations techniques de la compétence de l'ingénieur. Il doit compléter les études des architectes. Cette convention fixe également le montant des honoraires du BET en s'appuyant sur le décret n°61.194 du 20 février 1961. Ces honoraires se basent sur le montant des dépenses réelles acceptées par le maître d'ouvrage et calculés au taux de 2,70 %, en ce qui concerne le bâtiment proprement dit. Pour les travaux qui sortent de l'emprise des bâtiments et pour l'adaptation de ceux-ci au terrain, un taux de 4 % est fixé sur la dépense réelle agréée par le maître d'ouvrage et correspondant aux travaux suivant : fondations spéciales, assainissement, ouvrages d'adduction et d'évacuation des fluides, aménagement des cours et aires diverses et des réseaux électriques. Un taux de 2,50 % s'applique sur la dépense réelle accordée par le maître d'ouvrage pour les travaux suivants : débroussaillage, terrassements généraux, aire de roulement et parking, aménagement des espaces libres, plantations, clôtures extérieures et mitoyennes. Conformément au partage des taches entre le BET et les architectes, celui-ci percevra sur les travaux honorés globalement à 4% des honoraires au taux de 3 %, puis, sur la catégorie des travaux honorés globalement à 2,50 % des honoraires au taux de 1,50 %. Ceux-ci ne comprennent pas le remboursement des sondages et des essais géotechniques

de laboratoire. Les modalités de versements se déroulent ainsi : un premier versement de 70 %, au moment de la passation de marchés, un autre de 25 % après exécution et réception provisoire des travaux et enfin le solde des honoraires après la réception définitive, les 5 derniers %. L'article 6 de cette convention, définit le rôle du bureau d'études au cas où des modifications exceptionnelles de programme interviendraient à l'initiative du maître d'ouvrage. L'article 7 fixe les délais instaurés à l'OTH qui doit fournir toutes les pièces écrites aux architectes dans les délais définis pour les dossiers d'études préliminaires, d'avant-projet, et de dossier d'exécution. Les limites de temps sont estimées en collaboration avec les architectes. Cette convention peut être abrogée à tout moment par le maître d'ouvrage, aucune démarche judiciaire n'est à effectuée. La résiliation prend effet à la fin d'une phase d'intervention comme les études préliminaires ou l'avant-projet. En cas de contestations et de litiges, l'opinion du directeur de la DESUS doit être demandée avant d'engager une procédure juridique. Pour les prescriptions diverses, le bureau d'études est chargé de fournir tous les documents en cinq exemplaires signés. Pour tout exemplaire supplémentaire, le BET percevra un remboursement de 30 % sur le montant total du dossier. Enfin, l'OTH s'engage à rester présent sur le chantier pendant tout son déroulement[148].

Une autre convention est établie. Elle est signée par chacun des architectes, elle ne remplace pas le contrat. Elle fixe précisément le rôle de chaque architecte dans le projet. Les études préliminaires et l'avant-projet détaillé sont conçus par Sainsaulieu et Boille en étroite collaboration. Dès le stade de l'étude préliminaire, le BET commence par étudier les principes constructifs et établir les devis. C'est Labadie qui fait l'intermédiaire entre l'OTH et les deux architectes chefs de file. Ensuite, l'élaboration du projet d'exécution met à contribution tous les architectes ainsi que du personnel supplémentaire du cabinet Marconnet et du cabinet Labadie. L'OTH est chargé de mettre au point dans leur ensemble les pièces écrites sous la direction de Labadie qui reste en permanence en liaison avec le bureau d'études. Marconnet et lui collaborent avec L'OTH pour consulter les entreprises et discuter des prix. Ils doivent néanmoins consulter leurs confrères pour toutes les décisions définitives. C'est Labadie qui dirigera les travaux, participera aux rendez-vous de chantier. Un de ses collègues visitera également le chantier, mais moins fréquemment. Boille participera à un rendez-vous de chantier par mois. Les décisions concernant le choix des couleurs, des profils et de la décoration seront prises en commun (entre les quatre architectes). Le cabinet Marconnet se voit chargé de la liaison avec les services administratifs et financiers. Les honoraires seront calculés proportionnellement sur la part de responsabilité de

[148] ADIL, 30 j 434 c provisoire.

chaque architecte. Sur les honoraires globaux, Sainsaulieu touchera 37 %, Boille, 22 % Marconnet, 21 % et Labadie, 20 %. Cette convention précise que chaque architecte doit prendre à ses frais les déplacements, les transports, les frais généraux d'agence...Pour le dossier d'exécution, en raison des dépenses importantes de son élaboration, les frais correspondants aux salaires des dessinateurs seront remboursés aux trois architectes (Boille, Labadie et Marconnet). Les architectes sont pourvus de responsabilités en cas de décès ou de cessation d'activité. Le paiement des primes dues à la compagnie d'assurance devra continuer à être assurer par les autres architectes, afin de pouvoir terminer le chantier. En cas de litiges ou de résiliation, les architectes s'engagent à soumettre leurs récriminations auprès du conseil régional de l'ordre de la circonscription d'Orléans pour régler les difficultés à l'amiable. Si, durant l'élaboration du projet survient le décès d'un architecte, le maître d'ouvrage choisit son successeur[149].

3.3 Le contrat des architectes avec le ministère de l'Education nationale

Le contrat définitif entre les deux principaux protagonistes, c'est-à-dire les quatre architectes et le ministère de l'Education nationale, n'est signé que le 11 mars 1970. En effet, la procédure a traîné tout au long de l'élaboration du projet, laissant les architectes dans une incertitude constante et sans aucune garantie d'être dédommagés. Si ce chapitre figure au début de la partie, alors qu'il devrait chronologiquement être à la fin à cause de la date de signature, c'est parce que le contrat explique et détaille toutes les procédures et les documents nécessaires pour chaque étape d'élaboration du projet. Le contrat reprend les bases de la convention et les approfondit. Il définit donc les études et les notes explicatives qui doivent composer le dossier à partir du stade de l'avant-projet jusqu'à la réception complète des travaux. Il précise et détaille le statut et le rôle des architectes et du maître d'ouvrage dans le projet à chaque stade de réalisation.

[149] ADIL, 30 j 434 c provisoire.

3.3.1 Les pièces écrites obligatoires du dossier d'avant-projet

La première partie s'attache essentiellement aux démarches concernant l'avant-projet et donne la composition de la notice explicative. Cette notice doit justifier les solutions proposées dans l'avant-projet grâce à des études plus poussées sur les terrassements et ouvrages annexes, la constitution des sols des cours, voies principales, voies secondaires, allées de piétons, parkings etc, les drainages, les collectes et évacuation des eaux pluviales, des eaux usées (nature et diamètres des canalisations), les réseaux d'amenée d'eau potable, d'arrosage, d'incendie et autres fluides (nature et diamètre des canalisations), la puissance du transformateur d'énergie électrique et la solution préconisée, le calcul de la puissance calorifique nécessaire pour le chauffage des locaux et la justification de la solution recommandée, le nombre de lignes téléphoniques à prévoir, les fondations spéciales préconisées en fonction du résultat des sondages, les possibilités horticoles en fonctions de la nature du terrain, pour aménager les espaces verts. C'est au BET qu'il incombe de rédiger cette notice technique. Le stade des devis descriptifs est abordé ensuite pour les travaux supplémentaires, il faut faire figurer un devis concernant les destructions supplémentaires à effectuer en sous-sol, les terrassements en général y compris la mise en place des semelles des bâtiments. Un second devis estimatif doit traiter des travaux d'adaptation au terrain et hors bâtiment, toujours au stade de l'avant-projet. Ce devis doit comprendre les terrassements spéciaux nécessaires pour les fondations spéciales, les fondations spéciales, les travaux spéciaux, c'est à dire le mur de soutènement, la passerelle..., les branchements divers des canalisations de la faculté aux réseaux publics, l'équipement du poste de transformation et câbles d'alimentation en basse tension des bâtiments, les réseaux d'éclairage extérieur, les réseaux d'évacuation des eaux usées et celui d'arrosage, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales des bâtiments et des eaux de ruissellement superficiel, les réseaux de drainage de sol, le réseau de protection contre l'incendie extérieur aux bâtiments, les caniveaux de chauffage et les caniveaux techniques, l'aménagement des voies de dessertes (allées principales, allées secondaires, chemin piétons, aire d'évolution, parkings), les escaliers extérieurs d'accès aux bâtiments, cours anglaises..., les clôtures et les espaces verts. Cette fois-ci encore, c'est le BET qui rédige ce devis estimatif[150].

[150] ADIL, 30 j 434 c provisoire.

3.3.2 Fonctions et rôles précis des architectes et du maître d'ouvrage pendant l'élaboration du dossier d'exécution

Le contrat aborde ensuite le stade du dossier d'exécution. La mission des architectes et du BET reste inchangée par rapport à celle spécifiée pour l'avant-projet. Ils doivent participer avec le maître d'ouvrage à la passation des marchés et devront préalablement donner leur avis sur les entrepreneurs soumissionnaires pour faciliter le choix du maître d'ouvrage. Le recteur d'académie, maître d'ouvrage, exerce son autorité aux niveaux des phases d'exécution, de réception et de règlement des travaux. Dans l'exécution des travaux, les architectes doivent vérifier dès le début des fondations si leur implantation est conforme aux plans. Ils coordonnent également les travaux en collaboration avec l'OTH, afin qu'ils soient exécutés en heure et en temps. Un carnet de chantier doit être tenu à jour et relater l'avancement des travaux et les difficultés rencontrées au cours de la construction. Ils se chargent aussi de gérer le budget accordé par le ministère et de proposer aux entreprises des acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le maître d'ouvrage décide de la date officielle de l'ouverture du chantier. Il ne peut donner directement d'ordres aux entreprises sans s'être mis d'accord avec les architectes. Ceux-ci dirigent le chantier et veillent à son bon déroulement, mais ils promettent de n'apporter aucune modification au projet en cours de construction sans avoir reçu auparavant l'accord du maître d'ouvrage. Les architectes assistent le maître d'ouvrage au moment de la réception définitive des travaux et dressent le procès verbal. Enfin, ils rédigent définitivement les comptes et proposent les modes de règlement des soldes. Au cas où des malfaçons ou des fautes d'utilisation apparaîtraient au moment de la réception des travaux, une somme serait perçue sur les honoraires de l'entreprise, et les travaux devraient être automatiquement refaits[151].

3.3.3 Les honoraires

* Le calcul des honoraires

Pour les bâtiments et les équipements dits spéciaux, le ministère base son taux d'honoraires sur le décret n° 61-194 du 20 février 1961 (fixe le tarif des honoraires destinés aux architectes et conseils techniques appelés à prêter leur

[151] ADIL, 30 j 434 c Provisoire.

concours à l'Etat et aux établissements publics nationaux en vue de la construction d'établissements universitaires et scolaires relevant des enseignements supérieurs, classiques et modernes, techniques et professionnels, élémentaires et complémentaires). Ces calculs figurent dans l'article 3 du contrat des architectes.

Pour ce qui est des bâtiments proprement-dit et des équipements spéciaux (monte-charge, ascenseurs, protection contre la foudre, équipement du poste de transformation), les honoraires globaux de l'architecte et du BET sont, calculés à partir de la dépense réelle acceptée par le maître de l'ouvrage et calculés au taux de 6 %. La dépense totale pour ces travaux s'élève à trois millions neuf cent soixante dix mille francs.

Quant aux travaux hors de l'emprise des bâtiments et l'adaptation de ceux-ci au terrain, les honoraires globaux des architectes et du BET sont calculés sur un taux de 4 % sur la dépense réelle acceptée par le maître d'ouvrage. Cela concerne les fondations spéciales, les travaux préalables de soutènement, les escaliers extérieurs la passerelle, les divers réseaux de fluides hors des bâtiments ou nécessaires à leur traitement éventuel, le réseau de drainage des sols, d'écoulement des eaux de surface, d'arrosage, d'incendie, d'éclairage extérieur, les branchements, les caniveaux techniques. La somme provisoire de ces travaux spéciaux est évaluée à quatre cent soixante seize mille francs.

Pour les travaux de terrassement de la plateforme des bâtiments et les terrassements généraux, l'aménagement des voiries intérieures : chaussées, allées, trottoirs, bordures, caniveaux, dallage, parkings, pour les clôtures extérieures et l'aménagement des espaces libres (espaces verts), le calcul est basé sur la somme globale des dépenses réelles acceptées par le maître d'ouvrage. Les honoraires sont fixés au taux de 2,50 % pour les architectes et le BET. Ces travaux équivalant provisoirement à la somme de deux cent quarante et un mille francs.

Le partage du montant des honoraires, se base sur le rôle et la mission confiée dans ce projet. Les architectes et le BET perçoivent sur la catégorie des travaux honorés globalement à 6 % des honoraires au taux de 3,30 %, sur la catégorie des travaux honorés globalement à 4 % des honoraires au taux de 1 % et sur la catégorie des travaux honorés globalement au taux de 2,5 % des honoraires aux taux de 1 %. Les architectes, pour toucher leurs honoraires, formulent une demande en cinq exemplaires. Le montant total dû aux architectes est de cent trente huit mille cent quatre vingt francs[152].

[152] ADIL, 30 j 434 c provisoire.

* Le paiement des honoraires

Le paiement des honoraires des architectes s'échelonnera suivant les étapes du projet. Au cours de la passation des marchés par le maître d'ouvrage, une somme équivalente à 55 % calculée sur l'application des taux définis leur sera versée. Après l'exécution et la réception provisoire des travaux est donné, un autre acompte de 40 % des honoraires calculés par application des taux définis au-dessus et portant sur la dépense réelle acceptée par le maître de l'ouvrage. Enfin le solde du total des honoraires est calculé sur le montant total définitif révisé de la dépense, soit 5 % après réception définitive des ouvrages.
Conformément au décret mentionné au-dessus, l'architecte est en droit de demander des acomptes au cours de l'élaboration du projet. Un taux s'applique à chaque étape. L'architecte doit faire cette demande d'acompte après chaque accord émis par le maître d'ouvrage. Par exemple, au moment de l'accord du dossier d'études préliminaires par le maître d'ouvrage, 5 % des honoraires sont calculés par application des taux définis à l'article 3 portant sur la dépense réelle acceptée par le maître d'ouvrage. Au moment de l'approbation de l'avant-projet, 20 % des honoraires sont calculés de la même façon. Puis, lorsque toutes les pièces composant le dossier d'exécution et tous les documents nécessaires à la passation des marchés sont fournis, un acompte de 30 % des honoraires peut de nouveau verser. Au cours des travaux, à l'occasion des paiements aux entrepreneurs et au prorata des sommes non frappées de retenue de garantie due à ces derniers, 30 % des honoraires toujours calculés par application de l'article 3. Ensuite, au moment de la réception provisoire, 5 % des honoraires peuvent encore être versés[153].

* Rectifications exceptionnelles demandées par le maître d'ouvrage

Au cas où, le maître d'ouvrage déciderait, pour une raison quelconque de procéder à des modifications telles, que le projet se trouve entièrement compromis. Un avenant au contrat existant déterminerait les honoraires qui reviennent aux architectes pour leurs prestations antérieures considérées comme abandonnées[154].

[153] ADIL, 30 j 434 c provisoire.
[154] ADIL, 30 j 434 c provisoire.

3.3.4 Les délais, les retards, les résiliations

Chacune des étapes de l'élaboration du projet se conforme à un délai défini dans le contrat des architectes. Lorsque le présent contrat est signé par les personnes concernées, elles doivent se plier à ce laps de temps. Par exemple, le dossier d'avant-projet doit être déposé impérativement trois mois après l'approbation du plan de masse. Puis le dossier d'exécution sera déposé quatre mois après l'avis positif du maître d'ouvrage sur le dossier d'avant-projet. Comme le spécifie le contrat, les architectes sont chargés du suivi des travaux, ils disposent là encore d'un planning strict à suivre.
La vérification des situations de travaux doit avoir lieu dans les vingt jours suivants le dépôt des situations, établies par l'entrepreneur dans la forme exigée par les pièces du marché et par le cahier des clauses administratives imposées aux entrepreneurs des travaux du ministère de l'Education nationale. Si l'entrepreneur dépasse les délais incombés, l'administration fera établir d'office aux frais de l'entrepreneur le décompte provisoire qui n'aurait pas été produit par ce dernier à la date fixée.
Pour la vérification des décomptes définitifs, l'entrepreneur dispose de six semaines maximum après la réception provisoire des travaux, pour établir les mémoires des travaux en bonne et due forme. Dix semaines après le dépôt de ces mémoires, ils seront étudiés et vérifiés.
Si l'un de ces délais octroyés aux entrepreneurs est dépassé et que ce n'est pas un cas de force majeur, le contrat entre le ministère et l'entreprise peut être résilié.
En cas de retard, un système de pénalité sanctionne l'entrepreneur : un demi millième des honoraires globaux afférents à la mission complète par jour de retard, si le retard ne dépasse pas dix jours. Puis, un millième si le retard dépasse dix jours. Ces pénalités sont appliquées séparément à chaque situation.
Le maître d'ouvrage peut résilier le contrat par simple lettre recommandée si l'incapacité des architectes est reconnue, ceci en accord avec le ministère, le chef du service constructeur et le président du conseil national de l'ordre des architectes consultés. D'autres cas de résiliation peuvent être pris en compte, tels que le non-respect par l'une des parties des dispositions du contrat. En cas de résiliation, le maître de l'ouvrage se voit chargé de désigner un autre architecte pour achever la mission de l'architecte d'opération.
Si dans le déroulement du projet survenaient des litiges ou des contestations, chaque parti convient de requérir l'avis du chef du service constructeur et celui du conseil régional de l'ordre des architectes, ceci avant d'engager toute procédure judiciaire[155].

[155] ADIL, 30 j 434 c provisoire.

3.3.5 Les prescriptions diverses

L'ensemble des documents graphiques et dactylographiques doit être produit en cinq exemplaires par les architectes conformément aux prescriptions administratives. Si des exemplaires supplémentaires sont demandés, une participation de 30 % du ministère leur est accordée. Dans le cadre de l'adjudication, le maître d'ouvrage se chargera de reproduire le dossier à ses frais d'après les contre-calque.

Le contrat des architectes et du ministère est signé par chacun des architectes et par le recteur Gérald Antoine, chargé de mission par le ministère de l'Education nationale. Le contrat est établi en cinq exemplaires. Une annexe est jointe au contrat des architectes, elle énumère l'ensemble des interventions des architectes et du BET à chaque stade de l'élaboration du projet. Elle énumère également toutes les pièces qu'ils doivent fournir[156].

3.4 La ville de Tours touchée par "Mai 68"

La ville de Tours n'est pas excessivement touchée par le mouvement de rébellion qu'occasionne mai 68, mais la lenteur de l'élaboration du projet de construction de faculté des lettres, envenime le climat politique. En effet, depuis déjà plusieurs années, le ministère promet la construction de cette faculté des lettres. Depuis cinq ans, les projets se succèdent en vain. Les locaux installés place du 14 juillet dans l'hôtel Torterue et dans l'ancienne trésorerie générale ne suffisent plus avec 3 600 inscriptions pour la rentrée 1967-1968. C'est ainsi que le projet de faculté des lettres devient le noyau revendicatif de ce mouvement étudiant. Au début de l'année 1968, le décès d'Albert et le limogeage de son associé écarte alors tous les espoirs nourris par les étudiants d'intégrer un jour une faculté répondant à des conditions correctes de travail. Le 2 mai, la tension est à son comble, la peur s'installe. Existe-il un risque que ce projet soit abandonné ? C'est à cette même date que le doyen Jacques Roger démissionne désespéré **(voir figure n° 19)**. Alors, les étudiants décident de revendiquer au sujet du manque de locaux et surtout du retard pris dans l'élaboration de la faculté des lettres. La manifestation du 9 mai s'organise autour de la future construction, elle en est la principale revendication. Les étudiants demandent aussi une commission permanente d'autonomie de la faculté des lettres. Le mouvement tourangeau, même s'il est

[156] ADIL, 30 j 434 c provisoire.

peu important, base toutes ces revendications sur la faculté des lettres. Avec la nomination de la nouvelle équipe d'architectes l'espoir revient, le projet n'est pas abandonné[157]. Après, mai 1968, la pédagogie universitaire n'est plus la même. Les étudiants insistent pour participer à un maximum de travaux dirigés et les cours magistraux n'ont pratiquement plus lieu. Cela se répercute notamment sur les programmes de constructions universitaires qui prévoient de moins en moins d'amphithéâtres, au profit de petites salles de cours.

A la suite de ces évènements, la constitution de la faculté des lettres et sciences humaines, prend un nouveau tournant. Cette constitution entre en vigueur à partir du 15 mai 1968. Pour chaque section, une assemblée de section est formée. Les membres se réunissent pour étudier la préparation de l'année, examiner les listes de candidatures et les listes préférentielles, préparer les examens, faire le bilan de l'année et tout ce qui concerne la vie de la section. Cette constitution prévoit une assemblée plénière qui est composée d'enseignants et d'étudiants. Cette assemblée élit des commissions diverses pour les bourses, les budgets... Le doyen, la préside et annonce l'ordre du jour. Il est élu par l'assemblée plénière pour trois ans[158].

3.5 La loi d'orientation Edgar Faure du 12 novembre 1968

A la suite des événements de mai 1968, Edgar Faure, ministre de l'Education nationale, décide d'instaurer une loi d'orientation qui modifie le statut de l'université. Cette loi date du 12 novembre 1968. Elle donne une certaine autonomie administrative à l'université et la possibilité de lier des conventions avec d'autres universités. Pour chaque région, un conseil comprenant des membres élus représentant les universités, des établissements d'enseignement supérieur, des personnalités extérieures représentatives des collectivités locales et des activités régionales est formé. Ce conseil peut donner son avis sur les programmes et sur les demandes de crédit des universités et des autres établissements. Cette loi instaure la création d'un conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec des représentants des universités élus. Le recteur d'académie représente le ministre de l'Education nationale auprès du conseil régional et préside ce conseil. Désormais, un président est élu dans chaque université. Celle-ci dispose désormais d'une autonomie pédagogique et financière[159].

---

[157] Emmanuel Bouet, *Mai 68 à Tours*, mémoire de maîtrise d'histoire, université F. Rabelais, Tours, 1993.94.
[158] *Nouvelle République*, 17 mai 1968.
[159] *Journal officiel*, 13 novembre 1968.

A Tours, la loi d'orientation a pour objectif de s'ouvrir sur le monde extérieur. Les enseignants n'auront pas obligatoirement la traditionnelle formation universitaire, des enseignants venus de l'étranger seront sollicités. L'université pourra s'octroyer un secteur de financement libre à côté de son budget d'Etat. L'argument qui fonde cette loi est l'autonomie accordée à chacune d'elle, tout en recherchant une liaison entre toutes les universités. Cette loi donne à l'université la possibilité de s'organiser comme elle le souhaite. Le projet pour l'académie d'Orléans Tours est de scinder les deux universités et de créer deux académies à part entière, chaque académie mettant en valeur sa vocation principale en vue d'un partage harmonieux. L'académie d'Orléans déjà pourvue du campus de la Source au caractère essentiellement scientifique et juridique choisirait donc cette principale orientation. L'académie de Tours opterait plutôt pour une vocation littéraire avec la construction de la faculté des lettres et sciences humaines[160]. Cette loi obtenue après les événements de mai 1968 revêt un caractère utopique.

3.6 L'élaboration du projet

3.6.1 L'organisation de la nouvelle équipe d'architectes

Dès le 16 mai 1968, une séance de travail au ministère de l'Education nationale rassemble les architectes, le recteur, le député maire de Tours, l'ingénieur du rectorat et le directeur de la DESUS. Tout d'abord, le ministre de l'Education nationale remet le programme pédagogique à Louis Sainsaulieu en lui garantissant qu'aucune modification ne serait faite. Ce programme pédagogique est identique à celui sur lequel Edouard Albert a conçu son dernier projet, il date de 1966 et établit la superficie de la faculté à 13 954 m² sans la surface de la bibliothèque. Le recteur précise d'emblée qu'il refuse que cette construction s'étale sur deux tranches. Durant la séance, ils décident de conserver les équipements sportifs sur l'île Simon, la ville reste maître d'ouvrage. Les architectes doivent prévoir des places de parking sans pour autant défigurer le bâtiment et l'environnement. Ils anticipent également, l'arbitrage avec la commission des opérations immobilières qui trouve que le terrain choisi est trop exigü. Le ministère souhaite que tous les moyens possibles soient employés pour accélérer la réalisation de la faculté. En effet, les dossiers seront déposés en même temps au niveau local et à l'administration centrale. Le planning prévu s'élabore ainsi : 1er juillet 1968 :

[160] *Nouvelle République*, 15 novembre 1968.

dépôt de l'avant-projet sommaire, 27 juillet 1968 : dépôt de l'avant-projet devant le conseil général des bâtiments de France, 1er novembre 1968 : dépôts de l'avant-projet détaillé. Entre le 15 décembre 1968 et le 1er janvier 1969 : dépôt du dossier d'engagement, le 15 mars 1969 : lancement de l'appel d'offres, le 1er juin 1969 : signature des marchés et le 1er juillet 1969 : début des travaux. Une partie des locaux devrait être mise en service à partir de la rentrée 1970. Le dossier d'avant-projet sommaire doit comporter des schémas de distribution intérieure et une note explicative sur le parti architectural choisi. Il doit parvenir à la DESUS au plus tard le 10 juillet 1968, accompagné des comptes-rendus de réunion pour accélerer la décision de la direction centrale[161].

Le 22 mai 1968, la première réunion de travail regroupe architectes et ingénieurs. Chacun donne son avis et ses idées concernant le parti architectural à adopter et sur les études supplémentaires à effectuer. En effet, il est souhaitable de procéder à une étude précise de la circulation à venir à cause des aménagements urbains prévus dans le quartier (commerces, logements). L'objectif premier des concepteurs est de conserver une harmonie architecturale d'ensemble, tant avec le quartier de restauration qu'avec le quartier de rénovation. Ils s'attacheront également à concevoir un projet qui termine l'aménagement de la tête du pont Wilson comme le maire l'avait demandé au tout début des études du projet de faculté des lettres. Sainsaulieu imagine un programme d'édification entièrement ouvert sur la ville pour permettre cette symbiose de l'étudiant avec la ville. La facilité d'accès dans les locaux et entre les étages est une priorité, ainsi que l'installation des lieux de rencontre au rez-de-chaussée pour conserver les salles de travail aux étages, qui profiteront de la vue sur la Loire[162].

3.6.2 La présentation des premières maquettes

Le député maire refuse de réitérer l'expérience frustrante connue avec la première équipe d'architectes (Edouard Albert et Bernard Marotti). Pour cela, une nouvelle méthode de travail et de présentation des projets est utilisée. Dès l'élaboration des premières esquisses, l'avis du conseil municipal est demandé, puis le choix est effectué entre différents programmes exposés par les architectes durant une réunion de présentation.

---

[161] ADIL, 30 j 434 a provisoire. Procès verbal du rendez-vous au ministère de l'Education nationale le 16 mai 1968.

[162] ADIL, 30 j 434 a provisoire. Procès verbal de la réunion du 22 mai 1968.

" Cette nouvelle méthode (comportant usage de maquettes d'ensemble) révèlera toute son efficacité lorsque la composition du nouveau Front de Loire fera apparaître à l'Est de la nouvelle avenue des Tanneurs, un projet de faculté des lettres qui nous fait "bondir"! Il s'agit moins d'un vaste bâtiment universitaire au bord d'un fleuve que d'une silhouette de paquebots avec ses hublots (circulaires) dominant massivement un quai ! Fallait-il pousser le développement de la ville Ligérienne jusqu'au chantier naval ? Je fus donc conduit, pour arbitrage entre l'Etat et la ville à rencontrer successivement trois ministres : celui de l'Education Nationale, celui de la Culture et le Premier ministre ! Après des entretiens "ardents" mais toujours courtois, je finis par obtenir une bonne décision interministérielle : le recteur de l'académie d'Orléans Tours, dont chacun connaissait l'habileté et la diplomatie, va lancer un véritable concours d'architecture qui permettra à la ville en accord avec le rectorat et les ministères concernés, de choisir entre les trois projets présentés[163]."

Ces maquettes donnent une idée d'ensemble des partis proposés, avec les silhouettes, les volumes des bâtiments et la représentation des quartiers restaurés. Cette méthode est aussi employée afin d'aboutir à un travail concret basé sur une discussion intéressante, car les architectes tiendront compte dans leur élaboration des remarques émises concernant les solutions retenues. Ce procédé permet de juger plus facilement si les éléments demandés aux architectes sont suivis.

La réunion de présentation des maquettes se déroule le 5 juin 1968. Six maquettes font l'objet d'une étude précise concernant le parti architectural, l'intégration au site et l'aménagement de la tête de pont. La solution retenue doit servir à l'élaboration du projet définitif. Les six projets proposés peuvent être ramenés à quatre, du fait de la similarité entre certaines études. Dans l'élaboration de ces esquisses, les architectes ont tenu compte de la circulation croissante dans le quartier. Ils ont également conçu un moyen d'accès direct entre la faculté et le secteur sauvegardé grâce à une passerelle au-dessus de la rue des Tanneurs.
La première maquette (maquette J) présente un bâtiment sur deux niveaux exploitant presque entièrement la parcelle. L'édifice est coiffé d'une toiture en terrasse, des cours intérieures y sont aménagées. Ce projet, laissant considérablement apparaître le quartier de restauration, mais étant trop monotone est jugé trop fade. Il n'offre aucune lisibilité des bâtiments et ne fait aucune distinction entre les trois grands éléments du programme : bibliothèque, faculté en elle-même et amphithéâtres. De plus, dans l'agencement intérieur, les salles de conférence accessibles au public sont disséminées dans les locaux et l'accès à ces salles devient donc difficile.

[163] Jean Royer, *Il était une fois...un Maire*, CLD 1997, Tours, p 83.

La maquette suivante (maquette C) s'organise sur un long bâtiment de 200 m, axé entièrement sur la rue des Tanneurs. La hauteur de l'édifice n'excède pas celle des bâtiments construits juste après la seconde guerre. Les concepteurs ont placé les amphithéâtres et les jardins du côté de la Loire, ce qui ne facilite pas l'accès aux salles. La cour destinée au rassemblement et à la détente s'oriente plein nord sur les vents dominants. Ce bâtiment tout en longueur, sorte de rempart, impose l'aménagement de salle de cours directement sur la rue des Tanneurs.

La solution qui suit propose deux variantes d'un même projet. Dans les deux cas, un gros bâtiment s'organise autour d'une cour centrale, mais ce thème trop rigide rappelle les casernes ou l'architecture des vieux lycées. La maquette I montre la possibilité de construire une passerelle plus pratique que celles des projets précédents.

La maquette L reprend le même parti que la précédente. La seule variante est la bibliothèque, qui se trouve séparée des autres bâtiments. Cela amorce l'idée de séparation des bâtiments suivant leur destination.

Les solutions proposées ensuite se présentent sous forme de deux variantes d'un même parti architectural. Les grandes lignes montrent un grand bâtiment en forme de U, totalement ouvert sur la ville. Deux maquettes (E1 et E2) apportent des détails différents, mais la seconde solution s'accorde mieux avec la doctrine architecturale et urbanistique de la ville. Elle doit donc être étudiée plus en détails. Elle se compose de trois grands bâtiments différents, ayant chacun leur utilité propre : bibliothèque, faculté avec les salles de cours et amphithéâtres. Le bâtiment positionné à l'ouest est prévu pour la bibliothèque et celui qui se trouve à l'est est destiné à accueillir les amphithéâtres. Les trois grands éléments du programme pédagogique sont donc nettement différenciés. Le bâtiment central en forme de "U", sorte de forum, permet d'aménager un grand nombre de salle de cours côté Loire pour les protéger du bruit de la circulation. Cette cour est desservie par des gradins à l'extérieur qui mènent à des terrasses ensoleillées.

Cette dernière solution, est retenue à l'unanimité par l'assemblée, car elle a l'avantage de s'harmoniser avec les types architecturaux environnants, d'offrir une large ouverture sur la ville et de contrebalancer avec la bibliothèque universitaire le volume de la bibliothèque municipale (un des premiers souhaits qu'avait émis la ville au tout début de la mise en place du projet). Ils demandent aux architectes d'élaborer le plan masse qui correspond à cette solution.

Le député maire annonce alors que la ville peut éventuellement prendre à sa charge la construction d'un second parking, car le programme du ministère de L'Education nationale n'en prévoit qu'un. Il faut, avant de prendre cette décision, effectuer des études supplémentaires pour que ce second parking puisse être souterrain.

Les installations sportives prévues sur l'île Simon doivent certainement être réalisées sur des pilotis. Une dérogation au code des voies navigables a déjà été obtenue[164].
Les architectes vont donc pouvoir poursuivre leurs études, en se basant sur la solution retenue. Ce profil architectural ayant fait l'unanimité, il aura donc la chance de ne subir que quelques modifications.

3.6.3 Le dossier d'études préliminaires

Le 10 juin 1968, les maquettes sont soumises à la DESUS qui entérine le choix du recteur et du député maire. Le représentant des bibliothèques de France, l'architecte en chef des monuments historiques et l'architecte conseil du ministère de l'Equipement approuvent également ce choix.
L'inspecteur général des monuments historiques doit lui aussi analyser ces maquettes le 13 juin, et donner son avis les concernant. Il émet une opinion favorable. Entre-temps, la demande est faite aux architectes de déposer le dossier du plan masse au recteur pour le 18 juin 1968 au lieu du 30 juin prévu dans le planning initial. Ainsi, le projet peut être soumis au conseil général des bâtiments de France dès le 3 juillet. C'est lui qui, se charge ensuite de diffuser le dossier à tous les organismes concernés, il en envoie un au doyen et au ministère de l'Equipement.
Pour honorer cette demande, les architectes veulent que la diffusion des dossiers soit rapide et que le recteur ne tienne pas compte des délais administratifs d'approbation. Ils proposent qu'au cours des réunions, les intéressés soient rassemblés pour éviter le long engrenage administratif. Ainsi, ils exposeront les décisions prises unanimement. Certaines personnes doivent absolument participer à ces rassemblements : le recteur ou son représentant, le doyen, assisté de membres de la faculté, le préfet qui délèguera un représentant à titre d'observateur et enfin le bureau d'études. Sur ce noyau de personnes indispensables se greffera ensuite, suivant l'évolution du projet et des études, le maire de Tours, le ministère de l'Equipement et le service des Ponts et Chaussées, le conservateur des monuments historiques, le président de la section permanente de la commission des sites, les services de sécurité et les services eau, gaz, électricité.
Toujours en vue d'accélérer les procédures administratives, l'équipe d'architectes demande la possibilité de réunir un comité restreint de la Commission des sites pour le 18 juin 1968. En effet, habituellement, la commission comprend environ trente intervenants[165].

[164] ADIL, 30 j 434 a provisoire. Procès verbal de la réunion du 5 juin 1968, tenue à la préfecture.
[165] ADIL, 30 j 434 provisoire.

* La composition du dossier d'études préliminaires

Un dossier d'études préliminaires comporte plusieurs pièces écrites obligatoires pour une étude précise du projet. Ce sont la notice sommaire des architectes, le plan de situation à l'échelle de 1/5000°, le plan de masse (1/500°), le plan des différents niveaux (1/500°), l'élévation des façades et les coupes (1/500°). Un dossier d'études techniques est fourni par le BET contenant, un plan général des voiries et espaces verts, un plan général de l'assainissement, un plan général de l'eau potable et de l'électricité, deux profils en long de la rue des Tanneurs (voie nord et voie sud), un profil en travers type de la rue des Tanneurs, un schéma de circulation solution n° 1, un schéma de circulation solution n° 2, une notice technique "Bâtiments" et une notice technique" circulation, VRD"[166]. Dans le dossier fourni par le bureau d'études, certaines informations doivent apparaître sur les plans du terrain, comme les courbes de niveaux, la délimitation de la zone inondable, les carrières s'il y en a, la délimitation des zones remblayées, la position de la nappe phréatique, les directions d'écoulement du fleuve, les positions des ouvrages collecteurs déjà existants et celle des réseaux généraux[167].

* Description du projet

La notice sommaire des architectes établit la situation, le site et les servitudes imposées du fait de l'urbanisme, des sites, des monuments historiques et des droits des tiers, le programme, la conception du parti, la structure et les caractéristiques. Cest le résumé fondant l'étude des concepteurs. Ils adaptent le programme pédagogique à la solution retenue, ils reprennent les surfaces et le nombre de salles prévues pour les intégrer dans le parti choisi. Ils tiennent compte des demandes du ministère de l'Education nationale, mais aussi des besoins émis par la ville qui s'est engagée financièrement dans le projet.
Cette notice démontre le choix du parti et les critères sur lesquels se sont basés les architectes : ils ont refusé d'élaborer un bâtiment imposant, masquant les vieux quartiers et souhaité rester à une échelle proche des bâtiments alentours. Ils ont conçu un bâtiment moderne s'intégrant dans un quartier ancien.
Pour ce type de construction, ils choisissent de traiter la couverture avec des ardoises d'Angers et les façades sont traitées en pierre de taille. L'idée ascensionnelle des bâtiments sera brisée par les verticales de la façade sur la

[166] ADIL, 30 j 434 a provisoire.
[167] ADIL, 30 j 434 c provisoire.

Loire. Le dernier étage est en retrait pour garder l'effet pyramidal souhaité, ainsi l'édifice formé de cinq niveaux utiles ne laisse apparaître que trois niveaux grâce aux lignes verticales, du côté de la Loire. Ce parti architectural permet de minimiser l'agencement de salles sur la rue des Tanneurs.

Au stade des études préliminaires, l'agencement intérieur des salles n'est pas encore élaboré. Ils expliquent seulement la grande idée de circulation intérieure au moyen de plusieurs galeries qui s'articuleraient autour d'un grand hall central. La bibliothèque n'occupe qu'un bâtiment et tout est concentré dans le même bâtiment. Elle est installée dans une tour, seul grand élément vertical de la composition qui rappelle le volume de la bibliothèque municipale. A l'intérieur, quatre grandes salles de lecture de 600 m² chacune seront aménagées. Les magasins, annexes ainsi que les bureaux nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque y sont installés. Pour la couverture de la bibliothèque, les architectes ont prévu un petit patio entouré de petites toitures.

Pour faciliter l'accès des piétons, les locaux sont desservis par la passerelle qui donne directement sur le bâtiment central. Un autre accès indépendant est prévu pour les amphithéâtres qui serviront aussi de salles ouvertes au public. L'édifice étant construit sur une dalle de béton, cela permet d'aménager des parkings souterrains et d'utiliser la dalle comme sous bassement. Ainsi le premier niveau de parking se trouve au même niveau que celui de la rue des Tanneurs. Les automobilistes profiteront d'un ou deux étages de parkings souterrains, l'entrée est prévue à l'est. La sortie est aménagée sous la bibliothèque à l'ouest par une petite rue perpendiculaire qui débouche sur la rue des Tanneurs. Les deux-roues ne sont pas négligés, ils peuvent accéder aux parkings par une circulation spéciale qui doit être agencée ultérieurement. L'aspect général de l'édifice malgré la variété des volumes reste très homogène et garde une échelle humaine pour s'harmoniser avec les petites maisons des vieux quartiers. Les architectes précisent que certaines extensions seront possibles sans gâcher l'architecture et les espaces verts. La construction de l'édifice est prévue sur des pieux rythmés sur une trame de 7,50 mètres ou 8 mètres[168].

Les architectes ont nettement séparé les trois grands éléments du programme. Les amphithéâtres sont regroupés dans un ensemble de volumes variés, cube et dôme, mais de taille réduite. Le bâtiment central de la faculté, en forme de U, possède une immense cour centrale face à la petite place des Joulins **(voir figure n° 20)**[169]. Les locaux, entourés de terrasses desservies par des escaliers, donnent un effet ascensionnel à l'édifice. Les architectes misent sur un parti entièrement tourné vers la ville. L'originalité architecturale est un bâtiment en forme de sphère destinée à accueillir un amphithéâtre. Le groupe des

[168] ADIL, 30 j 434 d provisoire.
[169] AMT, Photothèque LET19, DO VIII.

amphithéâtres se compose d'un grand bâtiment en "L" qui accueille plusieurs petits amphithéâtres et d'un édifice en forme de dôme. Les locaux des petits amphithéâtres sont présentés avec une toiture terrasse accessible aux étudiants par le grand bâtiment du forum **(Voir figure n° 21)**[170]. Au stade de l'étude préliminaire, le parti architectural n'est pas définitif et peut subir des modifications.

La notice technique "bâtiment" traite en détails des informations concernant l'édifice. Dans le cadre de l'étude du sol sont abordés les thèmes suivants : le terrain, l'implantation, les fondations. Pour le nouveau projet, l'étude du sol est similaire à l'étude effectuée par l'OCCR. Elle reprend d'ailleurs des études faites en laboratoires et programmées par ce même bureau d'études. L'implantation du bâtiment est prévue à la cote 53,50 NGF pour le niveau fini du rez-de-chaussée. Pour l'instant, un seul niveau de parking souterrain est pris en compte, il est prévu à la cote 50 NGF. Ils envisagent pour le second parking encore à l'étude financière un plancher au niveau 47,50. La trame des poteaux de fondations sera de 7,50 mètres x 7,50 mètres ou de 8 mètres x 8 mètres. Si les deux étages de parkings sont construits, l'OTH projette de construire le bâtiment sur des fondations sur pieux. La relative importance et la poussée engendrée par le futur édifice amène à choisir les pieux forés moulés ou les pieux battus. Aucun appui ne doit être pris sur le mur de la digue, ni sur les remblais car ils transmettent les charges à ce même mur. Il ne faut pas que la berge s'écroule au moment de la construction et les travaux doivent être réalisés sans dispositions particulièrement onéreuses. Ils doivent avoir la certitude, qu'une fois le bâtiment achevé, la digue conservera la même efficacité. Les architectes évitent donc toute poussée sur ce mur grâce à la construction des parkings souterrains. Le bureau d'études estime pouvoir commencer les travaux dès le mois de juin 1969 et profiter ainsi du niveau le plus bas de la Loire pour faire les terrassements et couler les fondations. La protection contre les crues est minimisée contrairement aux projets précédents d'Albert. Effectivement, seul le dernier niveau de parkings sera inondable, mais le danger semble très faible. De plus, les riverains profitent d'une protection supplémentaire fournie par l'édifice qui obstrue le mouvement de l'eau. Dans cette notice, le BET étudie la technique des structures à employer. Aucune norme ne réglemente ni ne définit le type de structure à utiliser dans ce type de construction. Ils ne peuvent appuyer leur étude que sur la circulaire n° 701 du ministère de l'Education nationale qui date du 25 février 1959 et qui fixe un poids maximum de surcharge par m². Les salles d'enseignement général et les laboratoires doivent supporter 250 kg/m², les salles d'hygiène : 175 kg/m², les escaliers et les lieux de circulation : 400 kg/m². Les salles de réunion, bibliothèque et les amphithéâtres tolèrent une charge maximum de 500 kg/m². Cela nécessite donc de prévoir une structure en béton armé formée

[170] AMT, photothèque LET14, DO VIII.

de portiques transversaux et entrecoupés de dalles pleines qui ont la fonction de remplissage et de raidissement du mur, d'isolation sonore aux bruits aériens et serviront d'écran coupe-feu. Une trame de 8 mètres sur 4 mètres est prévue pour chaque étage. Mais le bureau d'études n'exclut pas d'obtenir des informations complémentaires au stade de l'avant-projet pour préciser vraiment la trame qui doit être adoptée. Des voiles en béton armé assureront le contreventement et pour le bâtiment de la bibliothèque, c'est la façade qui y contribuera. Deux solutions sont proposées pour les pleins de façade. Si l'effort est faible (bâtiment bas), le choix se porte sur une maçonnerie pleine porteuse. Si les efforts sont importants, en haut du bâtiment, les murs seront en porte-à-faux, l'ossature en béton avec pierres autoportantes sur un étage. Les façades ont un doublage maçonné avec interposition d'un matériau isolant. La charpente est construite en sapin, un plancher est aménagé pour que les combles soient accessibles. Cette charpente est étudiée pour supporter une surcharge due aux avaries climatiques comme la neige et le vent. La couverture est envisagée en ardoises simples qui seront clouées. Un système d'isolation est prévu avec de la laine minérale. L'amphithéâtre en forme de dôme peut être conçu avec des demi-arcs en bois lamellés, collés, assemblés au sommet du dôme et supportant un voligeage qui accueille la couverture en ardoises. Le moyen de construction pour cet amphithéâtre n'est pas totalement défini et ils n'excluent pas la solution d'un voile mince en béton. Cette notice technique aborde d'autres questions telles que le chauffage, la plomberie, l'électricité, l'éclairage. Une étude climatique figure aussi au programme, pour examiner la fréquence en pourcentage des directions des vents, des relevés de températures, la valeur moyenne de l'humidité relative et l'humidité relative en pourcentage[171].

La seconde notice technique, rédigée également par le bureau d'études, traite de la circulation, de la voirie et des réseaux divers (VRD). Après la démolition de l'îlot d'implantation et de tous les anciens immeubles construits sur cette parcelle, le sol doit être décapé et les caves mises à jours seront comblées, sauf à l'emplacement des bâtiments prévus. Le sujet principal de cette étude concerne l'élaboration de l'ensemble des aménagements à concevoir pour permettre le bon fonctionnement du bâtiment, c'est-à-dire les accès au bâtiment (aménagement de la rue des Tanneurs, agencement d'une voie sur berge et système pour accéder aux parkings souterrains). D'autres entrées doivent être rajoutées pour accéder aux locaux de services et aux locaux techniques. Une allée de la largeur d'un camion de pompier doit aussi être aménagée pour les éventuelles interventions. Elle est prévue au nord de la faculté, au bord de la Loire à l'emplacement du quai du Pont Neuf. Au stade

[171] AMT, dossier permis de construire, PC 1968 T0521.

des études préliminaires, l'aménagement des espaces verts n'est pas encore défini. Des parterres et des pelouses seront certainement aménagés, mais le choix des essences de plantes et d'arbres se fait au stade du dossier d'avant-projet. En ce qui concerne la circulation aux abords de la faculté, le service des Ponts et Chaussées a établi une prévision du nombre de véhicules dans la rue des Tanneurs après la suppression du quai du Pont Neuf. Pour l'année 1975, il a comptabilisé 1 790 véhicules à l'heure dans le sens est-ouest, et 1 050 véhicules à l'heure dans le sens ouest-est. Cette étude ne comprend pas les automobiles supplémentaires qui circuleront après la construction de la faculté. Reste en plus le projet d'un second parking qui augmente le nombre de places de 200 à 300 places. Les pronostics avec les véhicules des étudiants et des maîtres sont établis à 2 040 véhicules à l'heure dans le sens est-ouest et à 1 250 véhicules à l'heure dans le sens ouest-est. La hauteur de la passerelle permettant de traverser la rue des Tanneurs et d'aboutir directement dans les vieux quartiers mesure environ 4,10 mètres. Le premier sous-sol de parking peut contenir 250 places et le second peut en accueillir autant[172].

* La consultation du dossier d'études préliminaires

Le cheminement du dossier d'études préliminaires commence. Il est présenté devant la section permanente de la commission départementale des "sites, perspectives et paysages d'Indre-et-Loire, le 18 juin 1968. Les architectes exposent la solution retenue ; la commission donne, après examen, un avis favorable. Elle constate que le projet correspond aux servitudes architecturales et urbanistiques demandées. Elle déclare apprécier le dégagement apporté sur le vieux Tours. De plus, grâce à la composition adoptée, la parcelle est correctement exploitée, les étudiants profiteront de la vue sur la Loire car la majorité des salles donneront sur celle-ci. Enfin, elle constate que ce quartier conservera l'aspect universitaire et culturel qu'elle a toujours souhaité[173].

Lorsque l'avis favorable de la commission départementale est obtenu, la procédure administrative d'examen se poursuit.
Le 17 juin 1968, un exemplaire du dossier d'études préliminaires est remis à l'ingénieur divisionnaire des TPE par le recteur. Le 24 juin 1968, il envoie son rapport et ses remarques sur le projet. L'ingénieur constate que les surfaces prévues sont similaires avec celles du programme. Il étudie ensuite l'implantation, les problèmes de circulation et de stationnement. Il rappelle la

[172] AMT, dossier permis de construire, PC 1968 T 0521.
[173] ADIL, 30 j 434 a provisoire. Séance de la commission départementale des sites du 18 juin 1968.

composition du terrain et le tableau récapitulatif des crues de la Loire en observant quelques solutions architecturales pour éviter les inondations des locaux techniques. Il aborde ensuite les servitudes dues au service de la navigation et cite les contraintes techniques expliquées dans la lettre du 20 septembre 1965 par le ministère des Travaux publics et des transports. Cette lettre autorise la construction de la faculté sur la partie du domaine public fluvial qui sera déclassé. Une dérogation a donc été octroyée pour permettre cette construction. Il y a tout de même plusieurs conditions à respecter : aucune construction ne doit prendre appui (en fondation ou en superstructure) sur le mur de quai, ce mur de quai doit être protégé pendant les travaux afin qu'il ne subisse aucun dommage, le directeur départemental de l'Equipement doit étudier avant tous les plans de fondation. Le sol entre le mur de la faculté et le mur de quai doit après les travaux être correctement remblayé et compacté pour une bonne stabilité. Enfin, la parcelle de la faculté doit être délimitée par un mur de palplanche qui se referme sur le mur de quai. Le ministre de l'Equipement et du logement (direction des ports maritimes et des voies navigables), doit donner son approbation sur l'avant-projet. Il fournit également le calcul exact garantissant la stabilité du mur de quai et que les crues éventuelles ne peuvent pas l'endommager. Cette lettre stipule aussi qu'une voie sur les quais doit être aménagée pour permettre aux camions de descendre sur le bord de la Loire. Les architectes doivent se mettre en relation avec le service de la navigation au stade de l'avant-projet pour mettre au point, la protection contre les inondations, l'aménagement des accès aux quais inférieurs et la distance des plantations par rapport au mur de quai. Dans son rapport, il mentionne les avis favorables de la section permanente de la commission départementale des sites, du conservateur régional des bâtiments de France de Tours, de l'architecte en chef des monuments historiques et de l'architecte conseil. Celui-ci émet une réserve à propos de la passerelle, il regrette également la densité trop importante de la composition et l'élément vertical pas assez élevé. L'ingénieur demande ensuite l'avis du député maire et de son conseil municipal, qui donnent un avis très favorable au projet. Ils soulignent néanmoins certains points. En effet, le conseil préfère à la place de l'amphithéâtre sous une coupole une forme moins originale, comme par exemple la pyramide. Il souhaite que l'allure de l'ensemble des toitures soit plus importante pour mieux contrebalancer la masse des bâtiments et qu'elles ne paraissent pas ridicules. Enfin la salle pyramidale prévue au sommet de la bibliothèque est refusée. L'ingénieur termine son rapport sur l'incidence du choix du terrain par rapport au coût. Il donne, malgré cela, un avis favorable sous réserve des remarques citées précédemment[174].

[174] ADIL, 30 j 434 a provisoire. Rapport de l'ingénieur des TPE du 24 juin 1968.

Les architectes pâtissent des mésaventures de leur prédécesseur. En effet, la commission nationale des abords exige d'examiner le dossier. Celui-ci reçoit un avis défavorable le 17 juillet 1968, malgré le soutient de Charles Paganelli qui a communiqué son avis favorable avant cette réunion en insistant sur les points forts du projet[175].
La commission reproche l'aspect monumental du programme. Mais, elle ne peut pas imposer son choix car il a déjà fait l'unanimité auprès de plusieurs administrations.
Puis, les architectes sont convoqués pour présenter leur projet devant le conseil général des bâtiments de France. Malgré les remarques favorables émises par les autres institutions, le CGBF refuse catégoriquement le projet. Néanmoins, dès le 20 juillet 1968, les architectes sont assurés que le ministre de l'Education nationale va passer outre l'avis des commissions. Le projet va poursuivre son cheminement, sans tenir compte des remarques émises par les commissions architecturales. C'est le seul moyen de continuer le projet suite aux refus de la commission des abords et du CGBF. Au cours d'une réunion à la préfecture, le 26 juillet 1968, le ministre de l'Education nationale soumet un nouveau planning pour l'exécution de l'avant-projet. Il doit être remis à la direction de l'équipement pour le premier novembre 1968. Le député maire l'informe que la municipalité prend à sa charge les dépenses excédant les prix plafonds de l'Education nationale. Pour définir précisément la participation de la municipalité, plusieurs dossiers d'études financières sont constitués : les fondations sont estimées dans différents cas, sans parking, avec un seul niveau de parking et avec deux étages de parking. La construction de la passerelle est aussi estimée, pour voir si elle peut être traitée sous forme de parvis. Toutes ces expertises sont faites par le bureau d'études qui doit informer les architectes. Ceux-ci doivent remette ensuite un dossier au recteur. Les prix plafonds restent identiques à ceux du premier projet, c'est-à-dire 900 F le m² pour la faculté et 1 000 F le m² pour la bibliothèque. Cela équivaut en tout pour la faculté et la bibliothèque à 17 500 000 F, les fondations spéciales comprises[176].

Le journal *L'Espoir* du 27 juillet 1968, publie une intervention de Jean Royer indiquant son opinion sur le ministère de l'Education nationale et sur son fonctionnement. Dans son allocution, il s'attaque aux commissions du ministère (commission des sites, commission des bâtiments de France, commission immobilière...). Il critique leur "tutelle" qui ralentit et obstrue le déroulement des projets de construction. Elles n'ont aucun rôle important dans l'élaboration des projets, puisque l'on peut passer outre leur décision. Il propose donc de modifier leur fonctionnement ou bien de passer outre tous

[175] ADIL, 30 j 434 a provisoire.
[176] ADIL, 30 j 434 provisoire.

leurs avis. Le sujet de la bipolarité des académies, dure depuis bien trop longtemps, il souhaite donc voir la région se développer d'elle-même grâce à son dynamisme. Il reprend enfin sa grande théorie urbaine et politique. Néanmoins, il ne refuse pas complètement l'installation des campus en périphérie des villes, si elle est jugée nécessaire et ne peut s'installer ailleurs. Il souhaite "qu'une organisation interne de services culturels et de liaisons rapides s'organise avec le centre historique de la cité". Il expose sa politique de dispersion des organismes étudiants dans la ville pour les y intégrer le mieux possible. Il conclut ses propos sur cette phrase qui résume son opinion vis à vis de ce ministère : " L'Education nationale, au lieu d'être un Etat dans l'Etat, une société dans la société, doit être intégrée dans la nation ".

Le 9 août 1968, le ministre de l'Education nationale annule officiellement les avis négatifs de la commission des abords et du conseil général des bâtiments de France. Il demande aux architectes de poursuivre l'élaboration de l'avant-projet[177].

* Les équipements sportifs

Le premier architecte Edouard Albert n'était pas désigné pour construire les équipements sportifs prévus sur l'île Simon. Seul le bureau d'études avait passé une convention le 3 décembre 1962 avec la municipalité pour exécuter ce projet.
Le 4 juillet 1968, une réunion a lieu dans le cabinet du maire concernant ces installations. C'est la nouvelle équipe d'architecte qui doit concevoir ces équipements et la municipalité demeure maître d'ouvrage avec une subvention de l'Etat oscillant entre 70 % et 80 %. Le bureau d'études a déjà procédé à une étude d'implantation sur l'île Simon. Les installations comprennent un gymnase, deux salles d'entraînement et un vestiaire. Le problème le plus épineux est le risque de barrage que peuvent occasionner les bâtiments pendant les crues. Pour éviter cela, il faut prévoir ces installations au niveau le plus important de la monté des eaux. Il faut donc construire les bâtiments sur des pilotis. Les architectes doivent étudier la possibilité d'installer d'autres équipements sous les pilotis comme les terrains de tennis et de basket. Un ensemble boisé est prévu pour dissimuler en grande partie les installations et ne pas gâcher le paysage ligérien. Les premières esquisses d'avant-projet doivent être terminées pour le 2 septembre 1968, afin que les instances locales

[177] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

les examinent et donnent leur accord pour la quinzaine suivante. Ensuite, la ville prendra contact avec la direction des voies navigables[178].

Le 30 août 1968, deux esquisses représentant des équipements sportifs implantés sur l'île Simon sont élaborées. Elles proposent deux aménagements différents intégrant un gymnase, un terrain de basket-ball et diverses pistes destinées à l'athlétisme[179]. Les architectes et le bureau d'études se sont mis d'accord pour répartir de façon équivalente leurs honoraires. Mais des désaccords entre le BET et les architectes obstruent l'avancement du projet. En effet, le bureau d'études a traité avec la municipalité sans en avertir les architectes et sur des taux d'honoraires largement réduits. Le projet de contrat reste en suspens et les équipements sportifs se transforment en aménagement d'espaces verts[180].

* Le dossier de permis de construire

Parallèlement au suivi du dossier d'études préliminaires, la procédure de demande de permis de construire se met en place. Le 21 juin 1968, le ministère de l'Education nationale commence à exécuter les démarches administratives nécessaires. A cette même date, le maire exprime un avis favorable pour que la construction s'effectue à cet emplacement et demande qu'une étude des voiries et réseaux divers soit faite en liaison avec les services techniques municipaux. L'architecte conseil du ministère de l'Equipement émet également un avis favorable, il souhaite néanmoins que la passerelle soit plus large et qu'elle reprenne la forme d'une sorte de parvis. Le conseil municipal se réunit le 14 octobre pour examiner le projet et donner son avis sur l'obtention du permis de construire. Il émet un avis favorable sous réserve de certaines conditions concernant l'aspect du futur édifice. Il souhaite voir plusieurs détails modifiés : la forme sphérique de l'amphithéâtre, les pignons du bâtiment des amphithéâtres, la cheminée de la bibliothèque et l'éventualité d'une passerelle complètement horizontale.
Le dossier de permis de construire comporte également des pièces écrites indispensables : les deux notices techniques du BET : bâtiment et circulation et VRD, un plan de situation, un plan masse, un plan des voiries, espaces verts, un plan de tous les niveaux, les façades et les coupes[181].

---

[178] Archives fac, services techniques, non cotées. Réunion du 4 juillet 1968, tenue au cabinet du maire.
[179] ADIL, 30 j 434 a provisoire, voir plans n° 28 et 29, esquisses n° 1 et n° 2, équipements sportifs, 30 août 1968.
[180] ADIL, 30 j 434 e provisoire.
[181] AMT, dossier permis de construire, PC 1968 T0521.

Le 14 octobre 1968, le conseil municipal se réunit pour délibérer sur l'avant-projet. En examinant les plans les plans provisoires, ils constatent que les changements demandés n'ont pas été effectués. Le permis de construire se voit refusé. Mais le conseil municipal a étudié les plans provisoires de l'avant-projet, sur lesquels les changements n'ont pas encore été reportés. Les modifications, demandées par le conseil, doivent figurer sur les plans définitifs datés du 31 octobre 1968. C'est un malentendu qui ralentit la procédure pour l'obtention du permis de construire. Le 30 novembre 1968, le maire transmet le dossier au directeur de l'équipement. Il lui signale que les architectes n'ont pas procédé aux modifications souhaitées. Le 23 décembre, l'affaire est élucidée, un courrier expliquant le nouveau parti architectural est transmis au maire. Cette lettre explique que l'amphithéâtre hémisphérique a été légèrement aplati que le couronnement est moins important et qu'il sera certainement recouvert d'ardoises. Il n'a pas été possible de l'aplatir plus, car la technique de projection s'élabore sur la forme sphérique de la salle. Le second bâtiment des amphithéâtres ne comporte plus de grands pignons aveugles. La cheminée de la bibliothèque, englobée dans la toiture, est ainsi, dissimulée en grande partie. La toiture en elle-même est désormais plus simple et plus plate. La disposition de la passerelle a été réétudiée, mais la hauteur minimum à respecter pour le passage des poids lourds permet peu de modifications. Pierre Boille est chargé de trouver la variante la plus appropriée pour dissimuler la cheminée du toit de la bibliothèque. Il propose cinq esquisses, avec divers volumes et c'est une variante de la cinquième qui est choisie pour figurer sur les plans de l'avant-projet **(voir figures n° 22, 23, 24, 25 et 26)**[182]. Durant nos recherches, nous n'avons pas retrouvé la date précise de l'obtention du permis de construire.

3.6.4 Le dossier d'avant-projet

Ayant obtenu l'accord du ministre, l'élaboration du projet peut se poursuivre. Les architectes aboutissent alors à la phase de l'avant-projet qui doit approfondir le dossier d'études préliminaires.
Dès le début du projet, au moment de la désignation de la nouvelle équipe d'architectes, il était prévu qu'un avant-projet provisoire soit soumis aux instances locales et nationales. Cette procédure officieuse permet de reprendre toutes les remarques évoquées par les examinateurs et de soumettre officiellement un mois plus tard un avant-projet qui correspond à toutes les attentes.

[182] ADIL, 30 j 434 provisoire.

* L'avant-projet provisoire

Le 2 octobre 1968, les architectes transmettent l'avant-projet provisoire au maire, au doyen, au ministère de l'Equipement, aux pompiers et au recteur. La direction départementale de l'équipement informe alors les architectes, que le ministère souhaite que, dans chaque pièce et chaque couloir, figure la surface dans œuvre, ainsi que la cote correspondante. Ils doivent également faire figurer à chaque étage la surface hors œuvre conformément à une circulaire de février 1968. Il souhaite aussi qu'une ligne pointillée délimite le domaine public fluvial. Le ministère leur demande donc de procéder rapidement à ces corrections pour qu'il fasse un rapport avant l'avant-projet définitif. Le recteur demande également de procéder à des modifications complémentaires ; il faut calculer les surfaces dans œuvre (décret n° 59-1238 du 26 octobre 1959), et reporter ces dimensions sur un plan de normalisation des structures pour en permettre le contrôle. Dans chaque local doit figurer sa destination, sa surface dans œuvre et son coefficient correcteur[183].

La façade sud : la composition symétrique est marquée par la passerelle au centre. Les ouvertures forment des Chicago windows. La bibliothèque à l'ouest, équilibre le volume de la bibliothèque municipale, même si son implantation n'est pas totalement symétrique. Les locaux sont reliés par des galeries. Si trois grands éléments se détachent nettement dans la composition, le parti architectural n'en reste pas moins très homogène. Le forum (bâtiment central) affiche une parfaite symétrie, une harmonie de lignes horizontales. Les gradins, pour accéder aux terrasses élèvent le bâtiment sans casser la ligne horizontale de la composition[184].
La façade nord : l'architecture est plus fade et moins rythmée. Seul le dôme de l'amphithéâtre sphérique est une marque d'originalité. L'axe de symétrie de la faculté est également marqué sur cette façade par l'intermédiaire d'un décochement au centre du forum accédant à de petites terrasses. Dans ce même axe est aussi prévue une entrée, pour sortir sur les quais de la Loire[185].
La façade est : une entrée principale est aménagée, elle mène aux amphithéâtres et peut les rendre indépendant pour que les salles soient accessibles au public extérieur. Le sommet de l'amphithéâtre sphérique est pourvu d'un petit champignon amovible pour éclairer la salle. Le pourtour de cette entrée possède un petit jardin aménagé. Cet ensemble de bâtiment de formes différentes présente un aspect moins monumental que le reste de la composition. L'intérêt de ce groupe repose sur la forme sphérique du grand

[183] ADIL, 30 j 434 provisoire.
[184] Archives fac, services techniques, non cotées. Voir annexe plan n° 30, façade sud, premier octobre 1968.
[185] Archives fac, services techniques, non cotées. Voir annexe plan n° 31, façade nord, premier octobre 1968.

amphithéâtre[186]. Le cabinet Sainsaulieu, en collaboration avec Jean Marie Hereng, a déjà utilisé ce type de forme pour un amphithéâtre de 1 000 personnes à l'école des ingénieurs des arts et métiers (1957-1962). Une coque ellipsoïde en voile de béton recouvre la salle, elle est enterrée dans une cour. La touche d'originalité présente dans cet amphithéâtre sphérique rappelle la volonté d'apporter un traitement particulier à un des éléments de la composition pour qu'il puisse symboliser l'université[187].

La façade ouest : c'est l'ensemble le plus monumental de la composition, car le bâtiment de la bibliothèque forme un lien avec les secteurs de rénovation et leurs constructions monumentales. La bibliothèque est l'unique élément vertical de la composition, aspect vertical qui est accentué par la trame verticale des parements de pierre qui la recouvre. Elle forme le point culminant de l'ensemble de la faculté. Au sommet de la bibliothèque, deux grandes baies vitrées sont prévues, donnant respectivement sur la rue des Tanneurs et sur la Loire[188].

Le dernier plan nous présente la coupe de chacun des bâtiments et nous indique ainsi son fonctionnement. L'intérieur de la salle sphérique y est représenté. Cette salle est aménagée en forme de fer à cheval, deux portes sont prévues au fond, sa forme engendre des déplacements circulaires. La coupe des autres amphithéâtres y figure également, ils ont une forme plus traditionnelle et ont une capacité d'accueil moins importante, deux amphithéâtres se trouvent adossés. Ils sont coiffés d'une toiture terrasse qui permet l'aménagement de lanterneau. Une autre coupe nous montre le bâtiment du forum et sa situation au-dessus du parking. A chaque étage et à chaque aile du bâtiment, les salles sont attribuées à une filière bien définie, par exemple, les historiens sont installés au premier étage. Sur ce plan, nous distinguons très bien la trame porteuse établie dans les parkings et qui soutient les grands éléments porteurs de la faculté. La dernière coupe est celle de la bibliothèque où apparaissent les étages et les entresols où sont aménagés les sanitaires les magasins et l'administration, permettant ainsi d'utiliser la place perdue en hauteur. Pour chaque étage, un cycle est attribué, la section recherche est au dernier niveau. Tout le principe du projet s'appuie sur une circulation horizontale plutôt que verticale dans les locaux afin de minimiser les déplacements et de les raccourcir[189].

C'est un projet qui s'intègre parfaitement dans l'environnement du quartier historique et du quartier de restauration. Il est donc possible de dire que cette

[186] Archives fac, services techniques, non cotées. Voir annexe plan n° 32, façade est, premier octobre 1968.
[187] Joseph Abram sous la direction de Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France, du chaos à la croissance, 1940-1966*, Tome 2, édition Picard, Paris, 1999, pp 188 et 189.
[188] Archives fac, services techniques, non cotées. Voir annexe plan n° 33, façade ouest, premier octobre 1968.
[189] Archives fac, services techniques, non cotées. Voir annexe plan n° 34, coupes, premier octobre 1968.

esquisse est une charnière architecturale entre ces deux quartiers. Le programme choisi est à la fois de nature contemporaine et en parfait équilibre avec l'architecture des vieux quartiers **(voir figure n° 27)**[190].

Le 31 octobre 1968, l'avant-projet définitif est déposé officiellement au recteur en huit exemplaires. Comme prévu les délais sont respectés.

* Composition du dossier d'avant-projet

L'avant-projet comprend diverses pièces écrites et des plans architecturaux indispensables à la composition du dossier. Celles-ci sont mentionnées dans l'annexe du contrat des architectes.
Dans chaque dossier d'avant-projet, les architectes doivent joindre un exemplaire du programme pédagogique. Ils doivent également fournir un plan d'ensemble à l'échelle de 0,005 ou 0,02 par mètre, les côtes principales du nivellement projeté, le tracé de la viabilité, les espaces libres, un plan de chaque niveau des bâtiments à l'échelle 0,001 par mètre, les coupes transversales et longitudinales des bâtiments, des caniveaux et galeries à l'échelle 0,001 par mètre, les élévations des différentes façades à l'échelle de 0,01 par mètre. Le dossier est complété par un devis descriptif, estimatif et des propositions de décoration[191]. Le rôle du bureau d'études au stade de l'avant-projet est prépondérant. En effet, il se doit d'effectuer des études plus poussées pour permettre aux architectes de définir plus précisément la technique de fondation et la technique de construction. Ils doivent trouver la solution idéale de construction qui cadre les taux plafonds du ministère. Ils étudient en plus les systèmes de distribution des fluides, le chauffage, l'isolation, la ventilation et les installations mécaniques de toutes natures, la protection contre les incendies, les travaux et les aménagements complémentaires. Ils joignent également au dossier d'avant-projet un ensemble de plans explicitant leurs études. Sur les plans des architectes, ils font apparaître les réseaux et branchements de toutes natures (eau potable, eau d'arrosage, eau d'incendie, électricité, égouts, drainage), l'implantation des foyers lumineux extérieurs, l'implantation des ouvrages d'épuration[192].

Un rapport justificatif sur le choix du terrain figure également dans le dossier d'avant-projet. Celui-ci avait été demandé par le ministère de l'Economie et des Finances dans une lettre du 8 avril 1967 après que la CCOI ait donné un

[190] ADIL, 30 j 434 d provisoire.
[191] ADIL, 30 j 434 c provisoire.
[192] ADIL, 30 j 434 c provisoire.

avis défavorable sur le choix du terrain. Le ministère a annoncé qu'il passera outre cette décision si le projet remplit cinq critères indispensables : prouver que la parcelle est suffisamment grande pour y installer une faculté des lettres, intégrer d'autres organismes étudiants dans ce complexe, ne pas avoir de dépenses supplémentaires dues à la construction des parkings, les arguments fiables qui expliquent une implantation en milieu urbain plutôt qu'en périphérie de ville et s'assurer que le coût total n'excède pas le plafond déterminé. Dans la conception du projet, les architectes ont exploité au maximum la parcelle en prévoyant une construction en hauteur (bibliothèque), avec des locaux groupés plutôt que disséminés sur une grande superficie. Cette composition a donc permis d'intégrer dans ce complexe des espaces verts. Du fait de sa dimension réduite, les architectes ne pouvaient installer d'autres aménagements universitaires. Pour pallier à cette insuffisance, la municipalité a proposé d'intégrer un restaurant universitaire dans le château de Tours et des aménagements sportifs sur l'île Simon. Ils expliquent la doctrine de construction universitaire de la municipalité et précisent que l'implantation de la faculté à Grandmont n'aurait permis aucune extension par la suite, la parcelle étant enclavée entre la nationale 10 et l'autoroute 10. La municipalité montre son soutient et prend à sa charge les dépassements budgétaires occasionnées par les servitudes architecturales[193].

* Description de l'avant-projet

Le 31 octobre l'ensemble du dossier est terminé. Les architectes ont pu apporter les modifications demandées, ils proposent donc ce nouveau dossier.

La notice de présentation rédigée par les architectes explique leurs choix architecturaux, la distribution des locaux et les matériaux choisis. Ils situent en premier lieu le contexte dans lequel ils ont travaillé : désignés par le ministère après un de leur illustre confrère qui avait échoué, ils sont contraints de suivre un planning très serré. Pour le parti général, ils ont repris entièrement la solution adoptée au stade de l'étude préliminaire en le développant. Ils terminent leur propos en indiquant que leur projet dépasse de peu les taux plafonds du ministère.
Les plans figurants dans le dossier d'avant-projet sont datés du 31 octobre 1968. Un plan de masse et de situation montre l'insertion de la faculté dans le quartier[194]. La composition générale présente, différentes pentes et formes de

[193] ADIL, 30 j 434 provisoire.
[194] Archives fac, services techniques, non cotée. Voir annexe plan n° 35, plan masse et de situation, 31 octobre 1968.

toits, toujours recouvertes d'ardoises pour rester dans le style régional. Les pentes des toits arborent un degré d'inclinaison raisonnable pour ne pas trop accentuer la monumentalité du bâtiment.

A l'intérieur du forum, un hall central est aménagé. L'idée de la grande cour comme lieu d'échanges et de rencontre est maintenue. Ce hall donne accès à l'escalier qui dessert tous les services et toutes les disciplines.
La façade sud : aucune modification par rapport à l'avant-projet provisoire. L'entrée principale prévue dans la cour du forum est fortement mise en valeur. Elle est en effet surmontée d'un immense balcon avec une très grande baie vitrée. Par sa position centrale, l'entrée se trouve mise en valeur, sorte de point focal de la composition d'ensemble. Les disciplines ont été regroupées par département autour de leurs salles spécialisées. Les plus importants sont aux niveaux les plus bas les plus pratique pour circuler et y accéder. Par contre, les filières les moins importantes sont aux niveaux les plus élevés pour éviter une circulation trop importante dans les escaliers. L'administration est regroupée à l'extrémité sud de l'aile ouest[195].

Les amphithéâtres présentés sur la façade est, sont toujours groupés dans un grand bâtiment en forme de "L", une cour est prévue pour les desservir. La toiture du bâtiment des amphithéâtres ne possède plus les pignons aveugles. Le grand amphithéâtre est destiné à servir de salle de cour et de salle de conférence pour le public extérieur. Sa voûte hémisphérique permet des projections sur le dôme. Cette salle est pourvue d'un éclairage zénithal installé tout au sommet de la voute[196].
La bibliothèque, installée dans la tour à l'est de la composition, mesure 26 mètres de hauteur. Elle est présentée sur un plan qui nous montre tous les plans et les coupes de celle-ci. Il montre un plan au sol pour chaque étage, avec chaque pièce et sa destination future. Toutes les salles de lecture sont également dessinées avec leur entresol. Un plan montre l'étage des combles et le camouflage de la cheminée Le changement opéré est la forme de la cheminée qui avait, depuis le début, été critiqué. L'intérieur s'organise sur cinq salles de lecture superposées. La hauteur de plafond de ces salles est de 5 mètres, avec des entresols à tous les niveaux c'est à dire à 2,50 mètres. Ils permettent d'y aménager des bureaux, des magasins et les sanitaires. Comme pour le forum, l'affectation des salles de lecture se fait en fonction de leur fréquentation pour minimiser les déplacements verticaux[197].

---

[195] Archives fac, services techniques, non cotées. Voir annexe plan n° 36, façade sud, 31 octobre 1968.
[196] Archives fac, services techniques, non cotées. Voir annexe plan n° 37, façade est, 31 octobre 1968.
[197] Archives fac, services techniques, non cotées. Voir annexe plan n° 38, plan et coupes de la bibliothèque, 31 octobre 1968.

La façade nord : son aspect reste simple, car l'édifice est conçu pour s'harmoniser avec l'architecture environnante.
Il est donc prévu de recouvrir les toitures d'ardoises et de plaquer des parements de pierre. L'ossature en béton armé recevra des plaques de pierre blanche rappelant le tuffeau. Si, dans le bâtiment de la faculté, les étages sont accusés par de grandes lignes horizontales superposées ou décalées en gradins suivant s'il s'agit de façade extérieure ou de la cour intérieure, dans la bibliothèque au contraire les lignes de fenêtres et de pierre sont verticales. Ce système choisi délibérément par les architectes affirme la dimension principale du bâtiment, mais correspond aussi à la nécessité de varier les menuiseries correspondant aux distributions intérieures de chaque étage dans la faculté et aux hauteurs d'étages des salles de lectures et de leurs annexes. Toute l'élaboration du projet s'appuie sur un souci de confort et de chaleur ambiante. Ils ont donc évité les longs couloirs froids et uniformes, pour se rabattre sur un moyen de desserte varié et commode comme la tendance nouvelle que le ministère de l'Education nationale veut donner aux étudiants. Sur chaque plan, un aspect commun reste toujours visible ; l'attention portée à la représentation des quartiers environnants. Les architectes conservent l'idée de prouver l'insertion de leur projet dans le site. La notice des architectes ne traite pas de la technique de construction car elle se base sur des études effectuées par le BET. C'est en effet le bureau d'études qui se charge de choisir la solution constructive définitive[198].

* La consultation du dossier d'avant-projet

Le dossier d'avant-projet ne suit pas le même cheminement que le dossier d'études préliminaires. En effet, les architectes ne sont pas obligés de présenter à nouveau leur projet devant les commissions. Du fait de leur avis défavorable sur le dossier précédent, elles ne pourraient pas donner désormais d'avis positif.
Le 4 novembre 1968, le recteur transmet un dossier d'avant-projet à l'ingénieur divisionnaire des TPE pour qu'il fasse part de son avis et de ses remarques. L'étude fournie par l'ingénieur sera beaucoup plus poussée, elle est déterminante pour l'avis définitif du ministère de l'Education nationale. Son rapport traite tout d'abord du respect du programme dans le dossier architecte.
Il vérifie si les surfaces de l'avant-projet correspondent avec celles du programme. Il ressort de cette étude, que la surface totale prévue dans œuvre au programme pour la faculté en elle-même, était de 13 954 m² dans le projet

[198] Archives fac, services techniques, non cotées, voir annexe plan n° 39, façade nord, 31 octobre 1968.

la superficie arrive à 14 982 m². Le problème est identique pour la bibliothèque, la surface totale dans œuvre dépasse le programme de 900 m². Il reprend en détail les devis estimatifs. Il récapitule les dépenses totales et compare ce projet avec les prix plafonds du ministère de l'Education nationale, et constate un dépassement de 2 250 100 F pour la faculté et de 922 800 F pour la bibliothèque. Il recalcule ces dépassements en reprenant les erreurs du projet et diminue les excédents à 1 506 700 F pour la faculté et à 661 200 F pour la bibliothèque. Il estime à 3 738 600 F, la somme totale que la ville peut prendre à sa charge. Elle ne doit pas apporter qu'une contribution financière, elle doit aussi prendre en charge tout l'urbanisme autour de la faculté. Elle aménagera le quai Port de Bretagne, la rue Constantine et la rue des Tanneurs, qui dans son état actuel, ne peut suffire à canaliser la circulation grandissante. A la fin de son rapport, il explique qu'il ne possède qu'un seul exemplaire du dossier d'avant-projet et qu'il n'a pas reçu le dossier de demande de permis de construire. Il n'a donc pas recueilli les avis du député maire, de l'architecte conseil de la construction, de l'architecte des monuments historiques, de la commission départementale des sites et de l'inspection départementale du service du secours et de lutte contre l'incendie. L'ingénieur torpille véritablement le projet et le critique fortement. Il estime qu'il n'est pas de son ressort d'émettre un avis favorable à cause de l'important dépassement financier et de l'excédent de superficie. Seul le recteur peut juger si désormais le dossier peut partir tel quel au ministère de l'Education nationale. Le projet risque d'être retardé. Les architectes estiment devoir soutenir leur esquisse auprès du recteur et de la DESUS. Néanmoins, Pierre Boille pare les remarques de l'ingénieur divisionnaire des TPE en rédigeant le 5 décembre 1968 un rapport, Dans lequel, il reprend toutes les critiques émises par l'ingénieur et les corrige. Enfin, il conclut que les modifications indispensables concernant le dossier seront exécutées rapidement[199].

Le 17 décembre 1968, le recteur fait parvenir l'avant-projet à la DESUS, en soulignant l'avis défavorable de l'ingénieur des TPE[200].

Le rapport de l'ingénieur divisionnaire ne laisse rien présager de bon. En effet, les avis défavorables déjà recueillis auprès de la commission nationale des abords et du conseil général des bâtiments de France vont forcer les architectes à suivre une loi qui rend facultative les procédures consultatives. Cette loi du 28 décembre 1967, se divise en deux catégories. La première concerne la commission supérieure des sites et perspectives, elle n'engage pas automatiquement la procédure de consultation, c'est le ministre des Affaires culturelles qui saisit ou non la commission. Dans notre cas, le ministre ne

[199] ADIL, 30 j 434 provisoire. Rapport de l'ingénieur des TPE du 26 novembre 1968 et observations sur le rapport de l'ingénieur des TPE du 26 novembre 1968.
[200] ADL, archives rectorat, CP 1890.

UNIVERSITE DE TOURS
HISTOIRE DE L'ART

saisit aucune commission au stade l'avant-projet. La seconde catégorie s'applique au conseil général des bâtiments de France et à la commission supérieure des monuments historiques, c'est une procédure de consultation obligatoire, dont l'avis peut être passé outre. Auparavant, la loi du 2 mai 1930 rendait obligatoire toutes les procédures de consultation[201].

A la fin du mois de décembre, le recteur prend l'initiative de faire poursuivre le projet et de commencer le dossier d'exécution, malgré l'avis défavorable de l'ingénieur divisionnaire. Il souhaite que les surfaces soient revues, ainsi que quelques détails architecturaux[202].

Dès le 3 janvier 1969, Sainsaulieu contacte le directeur de la DESUS et se plaint des critiques émises envers son projet. Il a en effet recalculé toutes les surfaces du projet, et les a comparées avec celles du programme. Dans ses vérifications, le projet dépasse le programme de 3,69 % pour les locaux de la faculté et de 1,136 % pour la bibliothèque. Il envoie donc un tableau comparatif au directeur de la DESUS. Il se défend également en expliquant que le planning des études était très serré et qu'au stade de l'avant-projet, il pouvait encore se permettre quelques écarts. Il affirme ensuite, qu'il a pris l'engagement vis à vis du recteur dans un courrier du 5 décembre 1968, de réduire l'excédent financier et de surface au cours de l'élaboration du dossier d'exécution[203].

Même si le recteur a donné son accord pour poursuivre l'élaboration du projet, il faut encore obtenir l'avis de la DESUS et du ministre des Affaires culturelles (Malraux). Après l'avoir examiné et comparé avec le rapport de l'ingénieur, la DESUS refuse le projet. Il reçoit également les critiques du ministre des Affaires culturelles qui le refuse aussi. En effet, il pense que le principe de la cour centrale qui rappelle le forum est passé de mode, que l'édifice est démesuré par rapport aux vieux quartiers et il reproche la forme de la bibliothèque et celle de la sphère. Le député maire décide donc de rencontrer le premier ministre, pour proposer des variantes et soutenir le projet. Jean Royer envisage de lui proposer d'autres solutions qui permettraient de poursuivre l'élaboration de la faculté. Il propose d'installer la bibliothèque sur un autre terrain, ceci en accord avec le doyen et le recteur. Le terrain préconisé est propriété de la ville, il occupe une position symétrique avec la bibliothèque de Patout. Il envisage également de faire changer la forme de la salle sphérique, qui avait déjà fait les frais de nombreuses remarques désapprobatrices. Il annonce que les architectes peuvent élaborer une variante en quinze jours et que l'idéal serait de la présenter au cours d'une

[201] ADL, archives rectorat, CP 1890.
[202] ADIL, 30 j 434 provisoire.
[203] ADIL, 30 j 434 provisoire.

réunion qui rassemblerait, le ministre de l'Education nationale, le recteur, les quatre architectes, lui-même et Malraux, qui prendra la décision définitive. Cette réunion ne donne pas de suite et l'avant-projet n'est pas retenu. En février, les architectes attendent les nouvelles instructions, pour savoir s'ils poursuivent l'élaboration sur l'étude antérieure ou s'ils partent sur un nouveau projet avec un nouveau programme. Le 14 février, le directeur de la DESUS annonce officiellement que le programme est réduit et que la bibliothèque doit être implantée sur un autre terrain. La ville accepte de supprimer un étage de parking, ce qui évite de couper la digue et de limiter les frais. Les architectes doivent donc élaborer une nouvelle esquisse, mais aucun document ne vient fonder leurs études. Ils n'ont pas de nouveau programme et ne savent pas à quel terrain l'adapter. Les architectes sont conscients de la mauvaise volonté dont l'ingénieur divisionnaire a fait preuve pour fusiller leur avant-projet. Enfin, au début du mois de mars une réunion est organisée avec le premier ministre. Celui-ci estime qu'ils doivent se réunir pour mettre au point un nouveau programme. L'idée serait de diviser le programme en trois unités pédagogiques, une dans le parc de Grandmont et deux autres en bord de Loire. Au terme de cette réunion, aucune solution définitive n'est prononcée et les architectes n'ont toujours pas reçu de nouvelles instructions officielles. Le projet stagne, les architectes attendent toujours les ordres du ministère. C'est le député maire qui, après deux mois d'attente, commence à manifester son mécontentement. Il incite alors les architectes à l'épauler en contactant directement le ministère de l'Education nationale. Dans un courrier, ils doivent rappeler qu'ils ont été désignés par le ministère et qu'ils s'engageaient à se conformer à un planning très serré, ce qu'ils ont toujours suivi au cours de l'élaboration de leur avant-projet. Ils doivent également souligner qu'ils ne sont toujours pas en possession de leur contrat officiel. Grâce à cette intervention, ils espèrent débloquer la situation dans laquelle se trouve l'avant-projet. Le 18 mars 1969, le recteur expose les résultats d'une réunion qui a rassemblé l'administration centrale pour trouver une solution concernant le projet de la faculté des lettres. Ils ont déduit que le programme était trop important par rapport à une surface foncière trop réduite et jugent que ce facteur est la cause principale qui aurait déconcerté les deux équipes d'architectes et les auraient perturbés dans l'élaboration de leur projet. En effet, toute la difficulté reposait sur la création d'un vaste édifice sur une parcelle très étroite. Pour remédier à cette difficulté, une unité de langue et de littérature de 10 000 m² pouvant accueillir 2 500 étudiants resterait sur la parcelle en bord de Loire et la bibliothèque de l'ensemble des filières littéraires serait implantée près de cette unité. Une autre unité, celle des sciences philosophiques, historiques et politiques pourrait être construite tout près dans le secteur de rénovation. Enfin, l'unité des sciences géographiques s'implanterait dans le campus de Grandmont. Les deux dernières unités auraient une capacité d'accueil de 1 000 étudiants. Trois nouveaux

programmes doivent être mis au point pour chaque unité. Le doyen doit réunir le conseil transitoire et se mettre en relation avec la commission permanente des programmes pour les élaborer. L'allègement du programme facilite l'intégration des locaux universitaires dans les quartiers anciens. L'aspect monumental du projet Sainsaulieu est supprimé car il a été reproché aux architectes par la commission des sites et le conseil général des bâtiments de France. Lorsque Sainsaulieu est informé de ces conclusions, il profite de cette opportunité pour soutenir encore son avant-projet. Il rappelle la rapidité d'élaboration et les avis divergents à concilier. Le tout est exécuté comme le planning le prévoyait pour le premier novembre 1969. En voyant la tournure que prend le projet et les changements qui risquent de modifier l'ensemble de la composition, Sainsaulieu demande le dédommagement des frais très importants déjà mis en œuvre. Il en profite également pour s'étonner du retard d'approbation concernant leur contrat avec le ministère. Le 27 mars 1969, un arbitrage rassemble le ministre de l'Education nationale, le ministre des Affaires culturelles et le député maire, Jean Royer décidé à défendre son projet jusqu'au bout. Ils décident d'un commun accord de reprendre et d'accepter l'avant-projet précédent dans son principe, mais toujours sous réserves. Jean Royer sauve in extrémis le projet de Sainsaulieu. Durant une réunion, ils décident que l'avant-projet sera modifié et réduit afin de se conformer au programme pédagogique et aux taux plafonds institués par le ministère. Le projet divisant la faculté en trois unités est définitivement abandonné[204].

Durant la délibération du conseil municipal du 14 avril 1969, le maire expose à l'assemblée le principe retenu au cours de l'arbitrage avec le premier ministre. Les architectes disposent d'un mois pour réduire leur projet, ils doivent le déposer pour le premier mai 1969. Après le dépôt du projet, ils disposeront de quatre à cinq mois pour élaborer le dossier définitif et commencer l'adjudication dès le mois de novembre. Le début des travaux est prévu un mois et demi plus tard. Ensuite, le maire annonce à l'assemblée que le département d'Indre-et-Loire prend à sa charge 50 % des anuités d'amortissements des frais d'acquisition des terrains et de participation de la ville à la construction des bâtiments. Par contre, la ville prendra intégralement à sa charge la construction des parkings souterrains[205].

[204] ADIL, 30 j 434 provisoire.
[205] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

* L'avant-projet en variante réduite

Dès le premier mai 1969, les architectes déposent la variante réduite de l'avant-projet du 31 octobre 1968. Dans leur notice, ils expliquent que le projet de la bibliothèque a subi peu de modification car il cadrait presque le programme pédagogique. Les locaux de la faculté ont dû subir d'importantes modifications. Les réductions ont été obtenues grâce à la refonte complète de l'ensemble des amphithéâtres. Ils ont été regroupés dans un volume cubique assez bas qui dégage la vue sur les quartiers anciens. Le grand hall central qui englobait l'escalier monumental et qui desservait l'ensemble des locaux est supprimé. La largeur du bâtiment central sous la cour forum extérieure a été réduite. Enfin, les grands emmarchements latéraux qui terminaient les retours d'aile vers la vieille ville sont eux aussi supprimés. Toutes ces modifications ont provoqué à l'intérieur une redistribution complète des salles, mais le regroupement par discipline a néanmoins été conservé. Ces réductions ont permis d'éliminer la place perdue à cause des circulations trop développées et d'éliminer aussi des zones inutilisées ou disponibles. Ce nouveau projet de faculté ne dépasse que de 2 % la surface totale demandée dans le programme et cet excédent peut être compensé par l'économie due au groupement des amphithéâtres[206].

Le plan masse de la variante réduite est daté du 1er mai 1969. Les modifications sont très discrètes. En effet, c'est l'ensemble du bâtiment qui a été réduit. Seul le bâtiment des amphithéâtres montre la refonte la plus importante : tous les amphithéâtres sont regroupés dans un édifice cubique[207]. Le plan en variante réduite de la façade nord montre bien la construction cubique, beaucoup moins originale que la salle sphérique[208].

Le 5 mai, le conseil municipal examine le projet et l'approuve complètement. Ce même jour, le dossier est déposé au rectorat. Le 29 mai, une réunion se tient au ministère de l'Equipement avec l'ingénieur du rectorat, un ingénieur de l'Equipement, un représentant de la ville de Tours, un commandant des pompiers, un architecte et deux représentants de l'OTH. Cette réunion a pour but d'indiquer aux architectes les dernières études et modifications qu'ils doivent exécuter sur cet avant-projet, c'est-à-dire, reporter les réseaux de besoin en fluides sur les plans, faire une comparaison entre le plan masse et le plan parcellaire. Certains détails concernant la sécurité doivent être revus, car il faut poser des robinets d'incendie à l'intérieur des locaux, ainsi que dans les parkings souterrains, prévoir un rideau coupe-feu dans le sous-sol, installer

[206] ADL, archives rectorat, CP 1894.
[207] ADIL, 30 j 434 provisoire, voir annexe plan n° 40, plan masse, premier mai 1969.
[208] AMT, 4 MLETTRE.DOC, voir annexe plan n° 41, plan de la façade nord, premier mai 1969.

une ventilation naturelle des sous-sols, prévoir un éclairage de secours et isoler les canalisations du deuxième sous-sol[209]. A la fin du mois de juin, de nouvelles difficultés interviennent. Elles viennent directement du gouvernement. En effet, la municipalité apprend que les crédits destinés à la construction de la faculté des lettres ont été attribués à la ville de Lyon pour financer leur projet de construction universitaire. La construction de la faculté des lettres ne pourra donc commencer qu'à partir de 1970 car le budget pour la construction de la faculté des lettres n'est attribué que pour l'année 1970[210].

A nouveau, la presse tourangelle s'empare du scandale. Elle annonce que la construction serait reportée et qu'elle ne commencerait qu'en 1971. La presse souligne la bonne volonté du député maire devant un ministère qui fait preuve de mauvaise volonté[211]. C'est le recteur qui dément ses affirmations et fonde ses arguments sur de "malencontreux malentendus". Il explique que les crédits destinés au lancement de la construction de la faculté sont restés inscrits pour l'année 1970. Il ajoute que le crédit de la faculté de l'année 1969 est allé pour l'université de Lyon car le ministère jugeait le projet trop prématuré dans son élaboration[212].

Le nouvel avant-projet réduit est à nouveau présenté devant la commission des finances qui émet de nouvelles réticences. Elle refuse que les taux des travaux annexes comme pour les fondations spéciales dépassent les prix plafonds. Un excédent de 991 400 F est à résorber. L'ingénieur du rectorat examine également la variante réduite. Il estime lui aussi que le dépassement budgétaire est trop élevé. La composition retenue occasionne une superficie importante de façade par rapport à la surface totale de construction. Mais le facteur le plus gênant, le lieu d'implantation, reste la cause de l'excédent financier avec les fondations spéciales et le mur de protection contre les inondations. L'ingénieur propose de changer le lieu d'implantation et de construire la faculté sur les bords du Cher. La réserve foncière plus importante permettrait de construire près de la faculté des équipements sportifs et un restaurant universitaire. L'ingénieur estime le dépassement à 992 000 F, alors que les architectes calculaient 571 000 F de plus par rapport aux prix plafonds. Les architectes sont face au dilemme de voir dépouiller et dénaturer leur avant-projet. L'équipe d'architectes doit donc se concerter avec l'OTH qui est chargé d'étudier le moyen de rester dans les prix plafonds. Ils doivent leur dire si un "déshabillage" du projet ne touchant que des éléments mineurs est possible, sans toucher ni la sécurité, ni à l'architecture. Si cette hypothèse s'avère impossible, c'est au stade actuel de l'avant-projet qu'il

---

[209] ADIL, 30 j 434 provisoire. Réunion du 29 mai 1969, tenue au ministère de l'Equipement.
[210] Archives fac, services techniques, non cotées.
[211] *Nouvelle République*, 26 juin 1969.
[212] *Nouvelle République*, 1er juillet 1969.

faudra modifier toute la composition. Cette étude est établie très rapidement et deux jours plus tard, les architectes sont en possession des moyens nécessaires pour éliminer le dépassement budgétaire. Il faut simplifier le réseau d'arrosage (réseau automatique) et le réseau d'éclairage extérieur, en remplaçant les zones prévues en hydrocarbure teinté par des zones stabilisées. Il faut changer la nature des cloisons de carreaux de plâtre dur par des cloisons en parpaings pleins, supprimer l'air conditionné dans la bibliothèque. Puis, remplacer partiellement la pierre d'Artiges par des dalles en brèche de marbre, supprimer des tablettes de rayonnage dans la bibliothèque, simplifier les faux plafonds dans les amphithéâtres, en installant des fauteuils classiques dans le grand amphithéâtre, poser des volets roulant en plastique au lieu de volets en aluminium. Un flocage remplacera les faux plafonds acoustiques dans les salles de cours, le revêtement en faïence dans les sanitaires sera maintenu sur trois rangs au-dessus des lavabos et enfin, procéder à une diminution de 7 % du projet de décoration. L'ensemble de ces modifications permet de diminuer les frais d'un million, du million de francs excédentaire. Sainsaulieu explique que, malgré un plan "original", l'aménagement intérieur est très simple et peu onéreux. De plus, l'aide financière apportée par la ville concerne en grande partie l'embellissement extérieur des bâtiments (pierre, ardoises). Sainsaulieu explique aussi qu'un élément politique et économique vient soutenir le projet de construction. En effet, à la date à laquelle est prévue la construction de la faculté, la politique de construction de logement par l'Education nationale risque d'être moins importante et, durant cette période, les constructions en cours seront peu nombreuses. Les entreprises ayant alors peu de travaux seront certainement prêtes à proposer des prix très compétitifs. En effet, déjà les grosses entreprises commencent à démarcher pour obtenir de gros chantiers pour l'année 1970[213]. Le 19 décembre 1969, le ministère de l'Economie et des Finances informe le ministre de l'Education nationale qu'après l'examen du projet de la faculté durant les deux réunions du 10 octobre et du 6 novembre 1969, ils ont enfin statué sur le devenir du projet et de son emplacement. Le ministère de l'Economie donne son accord pour construire la faculté à cet emplacement Ceci grâce à l'engagement pris par la ville qui cède gratuitement les terrains au ministère et participe à la construction des locaux[214].

Enfin, le 10 novembre 1969, le dossier d'avant-projet remanié et réduit pour cadrer le taux plafond est officiellement retenu par le ministère de l'Education nationale. L'élaboration du dossier d'exécution doit commencer pour pouvoir lancer rapidement la procédure d'appel d'offres[215].

---

[213] ADIL, 30 j 434 provisoire.
[214] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[215] ADIL, 30 j 434 provisoire.

Dans un article du 29 octobre 1969, la *Nouvelle République* titre " Une fois encore...La future Faculté des Lettres de Tours revient de loin" c'est le recteur qui fait cette annonce. Il affirme que le projet est sauvé et que la construction débutera bien au mois de juillet 1970, grâce à la persévérance des architectes qui, avec leur avant-projet réduit, ont réussi à diminuer les coûts de construction et ce, grâce à son ingénieur Orléannais[216].

En revanche, la rentrée universitaire de 1969 s'annonce très perturbée. Le samedi 25 octobre, la décision est prise par le conseil de gestion de la faculté, la rentrée va être reportée. Ils revendiquent le manque important de locaux promis depuis 1962, effectivement les 4 300 étudiants se tassent dans 5 190 m² (en moyenne 1,2 m² par étudiant), la bibliothèque, mal approvisionnée ne possède qu'un exemplaire de chaque ouvrage. Ils souffrent également d'un grave manque de poste par rapport aux effectifs étudiants. L'accroissement du nombre d'inscription est tellement important que les cours ne peuvent plus avoir lieu. Tous les reproches se tournent vers l'Education Nationale qui n'accorde pas de budget suffisant à l'académie d'Orléans Tours. Le conseil décide donc de reporter la rentrée jusqu'à ce le ministère écoute leurs revendications et les solutionne[217]. L'université tourangelle est vraiment au plus mal.

Un tract est distribué à la fin du mois d'octobre. Les étudiants demandent la création de postes, la construction de locaux. Ils veulent également une bibliothèque et des budgets supplémentaires **(voir figure n°28)**[218].

3.6.5 Le plan d'urbanisme de détail du secteur nord ouest

Lorsque l'avant-projet de la faculté reçoit enfin l'accord définitif de l'Education nationale, le plan d'urbanisme de détail peut être définitivement achevé. En effet, son élaboration commencée depuis 1961, n'a cessé d'évoluer au cours des neuf années suivantes. Les nouveaux projets se succèdent et le plan d'urbanisme doit en tenir compte. D'ailleurs, la première ébauche rédigée en 1961, ne prend pas en compte le projet de la faculté. Ce plan d'urbanisme de détail a pour but de rénover et assainir entièrement le quartier nord ouest de la ville de Tours, en procédant à des constructions et à des démolitions, tout en mettant en valeur le patrimoine architectural et historique. Il définit précisément les limites du plan d'urbanisme : au nord : l'avenue Proud'hon, le

[216] ADIL, 30 j 434 provisoire.
[217] Archives fac, services techniques, non cotées.
[218] ADIL, 30 j 434 provisoire.

quai Port Bretagne, le quai du Pont Neuf et la Place Anatole France, à l'est : la rue Nationale, au sud : le boulevard Béranger, en retours vers la rue Giraudeau et vers l'est la rue verte, à l'ouest : la rue Walvein, en retour la rue de l'hôpital, le boulevard Tonnelé, la rue du docteur Chaumier. L'ensemble est ensuite divisé en secteurs suivant la nature ou l'importance des opérations envisagées. Par exemple, le premier secteur, celui de restauration, est le plus important pour son ensemble architectural et archéologique. Le second secteur est celui du front de Loire, où sera construite la faculté des lettres. Au total, le programme divise le tout en quatre grands secteurs. C'est donc le 29 novembre 1969 que Pierre Labadie termine le plan d'urbanisme. Celui-ci doit recenser tous les projets de constructions pour y adapter un système urbanistique. Les opérations de voiries du quartier nord ouest de Tours y sont abordées. En effet, la municipalité envisage différentes modifications telles que le prolongement du boulevard Béranger et les projets de voirie occasionnés par l'implantation de la faculté des lettres dans le quartier (suppression de la voie sur berge, élargissement de la rue des Tanneurs). Le plan mentionne la création de la passerelle qui aboutira dans le quartier de restauration, la création d'une voie de 18 mètres qui doit relier la rue des Tanneurs à la place des Halles, reprenant ainsi l'idée de créer un certain dynamisme dans ce quartier devenu insalubre. Labadie prévoit l'emplacement des parkings et des stationnements. La faculté profitera de deux étages de parkings pouvant contenir environ 500 places. Les espaces verts font également partie du plan d'urbanisme. Ils sont généralement obtenus par des aménagements déjà existants, comme la promenade en bord de Loire. La densité d'habitation du quartier est évaluée à 130 logements à l'hectare. Ensuite, il détermine une vocation pour chaque site : le secteur des vieux quartiers bénéficie d'un système de restauration qui ne conservera que les édifices dignes d'intérêt. Lorsque la restauration sera achevée, le quartier se composera de commerces, de locaux para-universitaires et culturels qui seront surtout fréquentés par les étudiants de la faculté des lettres. Le projet pour le front de Loire reste essentiellement résidentiel. Pour cela, les constructions devront être réalisées en pierre ou en revêtement de pierre, les couvertures seront en ardoises et la hauteur de bâtiments atteindra au maximum de quatre à huit niveaux sur rez-de-chaussée selon la rue. Les modes de construction et de restaurations suivront un règlement précis qui définit toutes les servitudes imposées aux architectes. Par exemple, l'implantation et le volume des immeubles à construire dans les secteurs I, II et III doivent faire l'objet d'un plan masse. La hauteur des constructions est différente selon le secteur, il en va de même pour l'inclinaison des toitures : dans le secteur I, la hauteur des bâtiments est limitée à quatre niveaux et les combles doivent être à 45° ou à la Mansart. Alors que dans le secteur III, les bâtiments pourront avoir huit niveaux. Un type architectural régit tous les bâtiments construit en bord de Loire et les constructions autour de la place de la Victoire. Des servitudes

précises sont établies : la hauteur de corniche est imposée à 69.65, elle doit être saillante, la façade doit être en pierre ou en revêtement de pierre, les combles d'une pente de 45° recouverts d'ardoises, les lucarnes en pierre ou revêtues d'ardoises, les cheminées seront en briques rouges apparentes, la disposition des baies doit être compatible avec le caractère architectural des bords de Loire. D'autres prescriptions générales s'appliquent à toutes les constructions : l'interdiction de la polychromie pour les peintures des menuiseries, les fermetures et les enseignes de teinte discrète, l'interdiction des enduits en mouchetis ou faits à la Tyrolienne, le fibrociment, l'amiante. Le plan d'urbanisme, en instaurant un règlement architectural permetn de composer un ensemble architectural homogène et harmonieux mêlant l'architecture des vieux quartiers et l'architecture contemporaine[219].

3.6.6 Le dossier d'exécution

Après l'approbation définitive de l'avant-projet, les architectes tourangeaux peuvent commencer l'élaboration du dossier d'exécution. Ils profitent des premiers mois de l'année 1970 pour entamer cette nouvelle procédure. Le rôle du dossier d'exécution est de fournir des plans précis avec des vues différentes de chaque élément d'architecture. Le suivi des travaux par la suite sera déterminé par rapport à ces plans. A nouveau, au stade du dossier d'exécution, les architectes et le bureau d'études doivent fournir des pièces obligatoires. Ils justifient dans une notice, les modifications qu'ils ont dû apporter aux plans du dossier d'exécution, par rapport à ceux de l'avant-projet. Ils doivent dessiner les plans des bâtiments à l'échelle 0,02 par mètre et y faire figurer précisément les équipements et la place des canalisations (sanitaires, chauffage). Fournir un plan pour chaque niveau différent, du sous-sol aux combles et des plans des élévations des murs à conduit de fumée pour les bâtiments qui serviront de logement. Les coupes transversales et longitudinales devront procurer tous les éléments nécessaires sur les ossatures de l'édifice. D'autres documents doivent mettre en évidence les gabarits à l'intérieur desquels doivent s'inscrire les éléments de gros œuvre. Ils doivent établir des dessins de détail à l'échelle de 0,05 par mètre. Ils représenteront certains éléments architecturaux indispensables pour la conduite des travaux (gros œuvre, maçonnerie, menuiserie, ferronnerie, plomberie, sanitaire). Un autre plan doit montrer la position définitive des décorations. Enfin, un devis descriptif détaillé est établi pour chaque spécialité. Le bureau d'études se charge d'établir tous les documents techniques du dossier d'appel d'offres, ils

[219] ADIL, 30 j.

complètent les plans des architectes. Ils fournissent également un dossier de plans précis, plan des fouilles et des fondations avec l'emplacement du passage des canalisations, plans d'exécution des ossatures et ouvrages annexes en béton armé pour les éléments de façade, des cloisons intérieures, des éléments de couverture. Ils se chargent de dessiner les plans des divers réseaux intérieurs, de distribution ou d'évacuation (eau, gaz, électricité...), les réseaux de distribution de chauffage, les plans à l'échelle 0,05 par mètre des locaux techniques chaufferie, ascenseurs, machinerie diverses...). Tous les plans doivent montrer précisément les tracés généraux, gaines, sections et la nature des canalisations. Ils élaborent les plans des moyens d'isolation phonique, thermique et acoustique. Ils rédigent enfin un cahier des prescriptions techniques comportant les références aux normes et les clauses respectives de l'opération. Ils fournissent un avant-métré précis des ouvrages classés par domaine constructif auquel est joint un relevé détaillé des matériaux indispensables. Chaque corps d'état doit faire l'objet d'un devis estimatif. Enfin, il incombe au BET de rédiger le cahier technique de l'organisation du chantier. Dans ce cahier, chaque étape est mentionnée ainsi que sa date prévisionnelle d'exécution[220].

Les plans du dossier d'exécution sont datés du 2 avril 1970. Nous avons retenu pour exemple trois plans provenant du dossier d'exécution : une coupe de la façade ouest, une façade de la bibliothèque et un plan de la passerelle. Seul le plan de la passerelle date du 5 mars 1970. Ces plans se distinguent par leur grande précision et leurs nombreuses informations techniques. Ils apportent à l'entrepreneur toutes les données nécessaires à la construction du bâtiment[221].

3.6.7 L'appel d'offres

L'appel d'offres dans une construction publique permet de choisir entre diverses propositions d'entreprises, celle qui paraît la plus attrayante financièrement. Chacune répond à un appel de candidature qui divise tous les corps d'état en lots. L'entreprise établit un devis estimatif en fonction de la demande et de ses moyens.

Le 17 novembre, une réunion rassemble les architectes tourangeaux en vue d'organiser le lancement de l'appel d'offres. Il est fixé que les architectes disposent d'un délai de cinq mois après l'approbation de l'avant-projet pour procéder à l'appel d'offres. Ils calculent donc un délai de cinq mois à partir du

[220] ADIL, 30 j 434 c provisoire.

[221] ADIL, 30 j 434 a provisoire. Voir annexe plans n° 42, coupe de la façade ouest, n° 43, 2 avril 1970, façade de la bibliothèque, n° 44, 2 avril 1970, plan de la passerelle, 5 mars 1970.

1er décembre 1969, et pensent avoir achevé le dossier d'appel d'offres pour le mois de mai 1970. Les plans d'exécutions seront faits durant les mois de janvier et février, les architectes se répartissent alors les taches. Le cabinet Boille se charge des plans de la faculté et des amphithéâtres et le cabinet Marconnet des plans de la bibliothèque. Maintenant que l'avant-projet est définitivement retenu, Sainsaulieu intervient moins dans le projet de faculté. Lorsque le recteur est informé des décisions prises par les architectes concernant le déroulement de l'appel d'offres, il leur rappelle qu'au cours de la réunion du 2 avril 1969 ils avaient accepté de disposer d'un délai de quatre mois et demi pour la présentation du dossier d'exécution. Le recteur fixe alors la date limite de l'appel d'offre au début du mois de mai et pas au-delà. Il explique qu'une dévolution trop rapprochée de la période de vacances donne rarement des résultats corrects. Si les propositions reçues cadrent les prix plafonds, il faut au moins deux réunions à trois semaines d'intervalles pour délibérer et choisir les entreprises en particulier pour les lots de gros œuvre qui doivent être soumis à la commission consultative des marchés, qui met environ trois à quatre semaines pour donner son accord. De plus, le ministère de l'Equipement a donné son accord pour les travaux de la digue à condition qu'ils soient exécutés en période sèche, or le démarrage du chantier en septembre ne permet pas d'honorer cette demande du ministère. Tout doit être mis en œuvre pour que l'ordre de service pour démarrer les travaux soit délivré pour la période des vacances. Un calendrier précis du déroulement de l'appel d'offres a été arrêté :

31 mars 1970 : réception des dossiers d'exécution par les entrepreneurs.
Dernière semaine d'avril ou première de mai : ouverture des plis.
Du 4 au 22 mai : étude des lots au concours.
Semaine du 25 au 29 mai : détermination de la liste des entreprises adjudicataires.
Semaine du premier au 5 juin : envoi du marché au ministère.
23 juin 1970 : examen du dossier par la commission consultative des marchés.
30 juin 1970 : approbation des marchés et notification de l'ordre de service

Ce calendrier émis par le recteur est difficile à suivre pour les architectes. En effet, après les difficultés rencontrées pour faire approuver l'avant-projet et l'élaboration de la variante réduite en seulement un mois. Il faut refaire toutes les études pour les adapter à l'avant-projet réduit et ré informer complètement les équipes, ce qui risque de prendre un temps considérable. Pour essayer de satisfaire au mieux les demandes du recteur, les architectes proposent de dissocier l'appel d'offres en deux tranches, en déposant la première tranche pour le 31 mars 1970. Celle-ci se composerait des travaux en sous-œuvre. Mais l'inconvénient de cette solution est la dissociation des lots fondations et gros œuvre qui, normalement, doivent être exécutés rapidement. Le recteur propose alors une solution nouvelle, celle de réduire le délai imparti à l'OTH pour étudier le dossier technique et établir le délai à un mois et demi au lieu

de deux mois. Grâce à cela, le dossier pourra être soumis dès la fin du mois d'avril, la publicité ayant été lancé depuis le mois de mars. Le planning peut être honoré et le démarrage des travaux s'annonce pour le début du mois de juillet[222].

Dans le cas de la construction de la faculté des lettres, les travaux se divisent en 24 lots pour un montant total de 20 000 000 F. Les 19 premiers lots sont lancés en appel d'offres restreint, (1) gros œuvre, (2) étanchéité, (3) charpente bois, (4) couverture ardoises, zinguerie, (5) charpente métallique, couverture métallique, (6) plâtrerie, (7) carrelages et revêtements muraux verticaux, (8) dallage en pierre, (9) revêtement de sol mince, (10) menuiseries extérieures bois, (11) menuiseries intérieures, blocs portes, (12) menuiseries extérieures métalliques, protection solaire, vitrerie, occultation, (13) serrurerie, ferronnerie, (14) plomberie, (15) électricité, (16) faux plafonds et correction acoustique, (17) peinture, vitrerie, miroiterie, (18) ascenseur, monte-charge, (19) espaces verts. Le reste des lots se fait en appel d'offres sur concours : (20) chauffage, ventilation, (21) téléphone, (22) rayonnages, bibliothèque, (23) sièges des amphithéâtres, (24) tableaux et écrans des amphithéâtres. Les entreprises doivent soumissionner avant le 17 avril 1970 avant 18h, auprès de l'académie d'Orléans. L'appel de candidature se fait par l'intermédiaire d'une grande affiche qui annonce les lots et les termes de la soumission et d'un plan qui propose différentes vues de la faculté (aérienne, façade sur la Loire, coupe de la faculté et coupe de la bibliothèque), **(voir figures n° 29 et 30)**[223]. L'appel d'offres restreint est diffusé dans le *Bulletin officiel d'annonces des marchés publics*, dans le *Moniteur des travaux publics et du bâtiment* du 28 mars 1970, dans le *Bâtiment* du 28 mars 1970, dans la *République du Centre* du 21 mars 1970, dans la *Nouvelle République du Centre Ouest* du 21 mars 1970 et dans *l'Espoir* du 21 mars 1970. En tout, 350 entreprises ont demandé à soumissionner et 235 ont été retenues. Enfin, 96 plis ont été reçus, il fallut quatre semaines pour leur étude et la décision officielle fut prise le 7 juillet 1970[224]. Pour effectuer une déclaration de soumission, une entreprise doit se conformer à certains critères demandés par le code des marchés publics. La déclaration de soumission se base sur un arrêté du 31 janvier 1969. Lorsque l'entreprise soumissionne, elle doit faire figurer certaines informations qui renseignent le maître d'ouvrage sur ses activités et sur son état juridique. Elle doit donc donner son nom, son adresse, la forme juridique de la société, le montant du capital social, le numéro et la date d'inscription au registre du commerce, le département où seront exécutées les fournitures faisant l'objet du marché, le nom, la nationalité de l'entreprise et des personnes qui s'engage

[222] ADIL, 30 j 434 provisoire. Compte rendu de la réunion du 17 novembre 1969 tenue au cabinet de Pierre Boille.
[223] ADIL, 30 j 434 d provisoire.
[224] ADL, archives rectorat, CP 1889.

dans le marché. Si l'entreprise a des privilèges ou des nantissements vis à vis du tribunal de commerce, le soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en faillite personnel, ni aucun de ses employés. Elle déclare si l'un des dirigeants a fait l'objet de condamnation. Après la déclaration de toutes ces informations, le soumissionnaire doit attester sur ces informations sous peine de représailles juridiques. Cette formalité est ensuite signée par l'entreprise et par le recteur[225].

L'appel d'offres pour la construction de la bibliothèque se révèle infructueux. Ils décident de prendre l'entreprise Jaulard qui a déjà été choisie, pour le reste de la construction[226]. Elle signe donc la formalité d'un marché de gré à gré pour honorer la construction de la bibliothèque et s'engage à se conformer à certaines demandes. Elle situe tout d'abord l'objet du marché, puis elle fournit les pièces contractuelles constituant le marché, c'est-à-dire : le présent marché, le bordereau de prix détail estimatif, le cahier des prescriptions spéciales, les plans de la bibliothèque, le cahier des prescriptions communes (CPC) applicables aux marchés des travaux de bâtiments passés au nom de l'Etat, et le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux du ministère de l'Education nationale et des établissements publics en relevant. Puis le marché mentionne le nom du responsable de ce marché, ici le recteur, le chef du service constructeur et le maître d'œuvre. Enfin le document annonce la somme liée au marché ainsi que son mode de versement. L'entreprise s'engage à suivre le marché sous peine de résiliation. Ce document est signé par l'entreprise et par le recteur[227].

Le 9 mars 1970, le préfet délivre un arrêté ; le domaine public fluvial accorde une dérogation pour construire la faculté des lettres dans la partie submersible de la vallée Ligérienne. Plusieurs conditions d'ordre constructif sont à suivre : l'édifice ne doit en aucun cas s'appuyer sur le mur de digue, l'espace libre au sol naturel sera au minimum de 6 mètres, la distance entre les fondations de la construction et du mur de quai devra être comblée et tassée, un mur type Solétanche préservera contre les inondations la partie en béton non protégée. Le directeur départemental de l'équipement chargé de la navigation donnera son avis pour la construction des niveaux aux abords immédiats du mur de soutènement dont l'équilibre ne doit pas être perturbé. Enfin, les travaux exécutés durant la période sèche seront vérifiés de façon permanente, pour éviter toute erreur possible[228]. A cette même date, le recteur informe les architectes en cours d'élaboration du dossier d'exécution qu'en vue de faciliter leur travail, il accepte les changements de surfaces et de distribution de certains locaux pour obtenir une certaine banalisation des salles, mais sans

[225] ADL, archives rectorat, CP 1892.
[226] ADL, archives rectorat, CP 1889.
[227] ADL, archives rectorat, CP 1902.
[228] ADIL, 30 j 434 d provisoire.

modification des volumes. Ce changement est occasionné par l'accroissement du nombre d'étudiants dans certaines filières qui ont besoin d'une superficie plus importante[229].

Le 19 mars 1970, un planning des travaux, est élaboré et organise chaque corps d'état selon l'époque et la saison. Les adjudications se terminent à la fin du mois de juin 1970. L'entreprise soumissionnaire retenue pour effectuer l'ensemble des travaux est l'entreprise Jaulard. Celle-ci signe définitivement le marché avec le ministère de l'Education nationale le 25 juillet 1970. Ainsi le démarrage des travaux est prévu pour le 15 juillet de la même année. La construction du bâtiment et de celui de la faculté s'étalerait sur deux ans et cette partie des locaux serait opérationnelle pour le mois d'octobre 1972, les amphithéâtres seraient accessibles à partir de février 1973 **(voir figure n° 31)**[230].

3.6.8 Les solutions de circulation relatives au projet de faculté

Dès les premières esquisses, l'urbanisme environnant prend une importance considérable et doit être étudié en même temps que le projet de faculté, en ce qui concerne la circulation et les moyens d'accès à la faculté. Cet aménagement urbain autour de l'édifice est à organiser de manière à ce que le complexe soit fiable et qu'il ne soit pas perdu dans son environnement. Ce type d'aménagement contribue également à intégrer correctement le monument dans le tissu urbain. Plusieurs solutions sont en cours d'étude. Mais le choix définitif de la solution ne peut être fait qu'au stade de l'avant-projet[231].

A la demande du maire, différentes solutions d'aménagement de la circulation ont été étudiées. Deux grandes solutions sont retenues : la n° 5 et la n° 6.
La solution n° 5 ramène la largeur de la rue des Tanneurs à 15 mètres, avec deux voies parallèles et très voisines, d'importance moyenne et presque égale. Ce projet de circulation utilise intégralement la voie sur berge en plus de la rue des Tanneurs. Le passage sur berge passerait sous le pont Napoléon. Du point de vue financier cette solution, engendre le remaniement complet de la berge et du quai, et l'aménagement immédiat du passage sous le pont. De plus, ce projet diminue la surface de la parcelle destinée à la faculté de 1 640 m². L'inconvénient est d'enclaver un ensemble universitaire entre deux rues à

[229] ADIL, 30 j 434 d provisoire.
[230] ADIL, 30 j 434 d provisoire.
[231] ADIL, 30 j 434 a provisoire.

grande circulation. En revanche, l'avantage de cette solution est de surélever d'un niveau certains bâtiments du front de Loire et de favoriser l'implantation de parkings.
La solution n° 6 fait l'objet d'une importante étude des systèmes de voiries, pour permettre une circulation convenable, même avec l'augmentation de la circulation. L'idée principale est de concentrer tout le trafic dans la rue des Tanneurs. L'emprise de la rue serait élargie et passerait de 20 mètres jusqu'à 27 mètres à partir de la rue de la grosse Tour. Dans le tronçon de rue de 20 mètres de large, la circulation s'organiserait sur quatre files, deux dans chaque sens. Au point de vue de la circulation, cette solution permet de canaliser le trafic grandissant tout en respectant la parcelle de la faculté. Enfin, d'un point de vue financier, cette solution offre l'avantage de ne réaménager qu'une seule rue par rapport à la solution précédente. Le maire demande à Pierre Labadie de montre une maquette des solutions de voirie avec le plan masse de la faculté pour soumettre ces projets auprès du ministère de l'Education nationale. C'est la solution n° 6 qui est retenue par le ministère[232].

3.6.9 La cession des terrains

En général, dans le cadre d'une opération de rénovation, les parcelles appartenant au domaine public sont déclassées par la ville, puis remises gratuitement à l'aménageur. L'aménageur remet ensuite ces voies publiques à la ville, même si elles se trouvent sur le tracé de nouvelles voies, et revend au prix moyen du supplément de l'emprise. En ce qui concerne l'acquisition des terrains de la faculté des Lettres, il est décidé que la ville acquiert la totalité des terrains à la SEMAVIT pour les céder ensuite gratuitement à l'Education nationale. Ces terrains forment le lot n° 1, d'une surface totale de 13 780 m². Le prix retenu pour la cession du terrain est de 337 F le m², coûtant en tout, 4 643 860 F. En principe, la ville aurait dû céder à la SEMAVIT les terrains de l'emprise publique. Mais, pour la construction de la faculté des lettres, ils choisissent de simplifier la procédure. La ville acquiert donc tous les terrains En compensation, la SEMAVIT doit remettre gratuitement les terrains qu'elle aura acquis pour l'élargissement de la rue des Tanneurs. Néanmoins, la superficie de ce dernier terrain est inférieure à celle de l'emprise publique déclassée pour la faculté des lettres, la ville disposera d'un crédit foncier vis à vis de la SEMAVIT correspondant à la différence, c'est à dire 6 650 – 1 415 = 5235 m²[233].

---

[232] AMT, 217 w 44.
[233] AMT, 4 MLETTRE.DOC.

3.7 La construction de la faculté

3.7.1 La technique de construction

La technique de construction, bien que moderne et en partie préfabriquée, doit permettre d'obtenir une architecture traditionnelle qui s'intègre parfaitement dans son environnement. La construction des murs en pierre de taille était beaucoup trop onéreuse. C'est pourquoi les architectes ont décidé d'utiliser le Brevet Borel qui permet de construire un mur de béton sur lequel on plaque de minces dalles de pierre **(voir figure n° 32)**. La construction des murs est simple : une résille est assemblée et réglée au sol, des éléments tels que consoles, tirants et tendeurs ont été installés pour la recevoir. La grue de chantier amène verticalement la résille sur les consoles. Puis des contre-fiches réglables sont attelées, elles assurent la verticalité. Les poteaux intérieurs, les tirants et les fourreaux sont installés en même temps que les pierres sur la hauteur complète d'un étage. Les joints des dalles sont définis par des cales entretoises disposées dans les joints horizontaux. Du polystirène expansé est glissé dans les joints pour assurer l'étanchéité du béton lors du coulage. Les panneaux sont mis en place et verrouillés par leurs tubes, il faut ensuite couler le béton. La rigidité et la solidité de l'ensemble permettent de virer sans danger pour les pierres, et d'obtenir une planéité parfaite et un mur de qualité. La stabilité de l'ensemble vient du fait que les parties extérieures et intérieures sont sollicitées en opposé par des forces égales. Ce procédé choisi du faît de son rendu de qualité et de la baisse notable du coût. Il permet également de ne pas laisser apparentes les suspentes qui soutiennent les plaques de pierre[234].

3.7.2 Le lancement du chantier

L'ensemble de la parcelle est en partie dégagée en juillet 1969 **(voir figure n° 33).**
Le financement du chantier s'étale sur trois ans : 1970, 1971 et 1972. Le budget pour 1970 est de 700 millions de francs, de 800 millions de francs pour 1971 et de 300 millions de francs pour 1972.

[234] ADIL, 30 j 434 provisoire.

Le lancement des travaux débute au mois de juillet, pendant la période sèche. De cette manière, les travaux de terrassement sont plus faciles et les palplanches de la digue peuvent être battus plus facilement. Ainsi, une étanchéité optimum peut être réalisée ; c'est une opération de grande importance surtout pour les parkings souterrains. Le 20 août 1970, les travaux de terrassement sont exécutés à 50 % et à 75 %, le 27 août[235] **(voir figure n° 34)**. Des réunions de chantiers sont prévues régulièrement pour un suivi des travaux constant. Le suivie du chantier de la faculté est fait essentiellement par Pierre Labadie, son rôle est de surveiller le bon déroulement des travaux et de tenir à jour un cahier des travaux. Parfois le BET intervient pour le contrôle de travaux spécifiques. Il surveille les commandes de matériaux et suit également leur fabrication en atelier. Il juge au cours de l'avancement des travaux si certaines modifications doivent être apportées au niveau des fondations ou d'autres travaux techniques[236].

Durant les années 1970 et 1971, les bâtiments de la faculté sont construits **(voir figures n° 35, 36 et 37)**[237].

En mai 1972, le bâtiment du forum est entièrement édifié et couvert **(voir figure panoramique n° 38)**. La salle des actes, elle aussi, est construite. La grue a été déplacée, elle se trouve maintenant dans la rue des Tanneurs pour permettre de construire la passerelle qui reliera la faculté aux quartiers anciens. Les matériaux sont entassés sur la cour centrale. Les bâtiments qui permettent de créer la place des Joulins sont détruits et la passerelle va pouvoir s'implanter sur cette petite place. L'élargissement de la rue des Tanneurs est commencé. D'ailleurs un certain nombre de bâtiments qui la bordaient ont été abattu.

Par contre, le bloc des amphithéâtres n'est pas encore commencé L'emplacement n'est encore qu'un terrain vague **(voir figure n° 39).**

La tour de la bibliothèque est également achevée. En mars 1974, une grande partie du chantier est terminé. Il reste encore quelques vestiges de l'ancien quartier des Tanneurs, le tracé et le bord du trottoir de la rue de la Poissonnerie. La tour de la bibliothèque est construite en plein milieu de la rue. Au sud-ouest de la tour de la bibliothèque, les restes du rempart de Jean le Bon sont encore apparents. Par la suite, le rempart sera rasé pour achever l'aménagement du pourtour de la faculté **(voir figure n° 40).**

---

[235] AMT, 4 MLETTRE.DOC.
[236] ADIL, 30 j 434 c provisoire.
[237] ADIL, 30 j 434 d provisoire.

En janvier 1974, un terre-plein au centre de la rue des Tanneurs a été édifié. Elle est en partie élargie, mais les travaux de voirie sont arrêtés au carrefour de la rue Bretonneau **(voir figure n°41).**
La réception définitive des travaux a lieu le 24 septembre 1974 **(voir figure n° 42).**

3.7.3 L'ouverture de la Faculté

Le 6 novembre 1971, la première séance du conseil de l'université a lieu. Durant cette réunion, l'université de Tours est baptisée "François Rabelais" en hommage à l'aspect en grande partie littéraire de la ville, à l'homme pour son esprit, et son œuvre qui sert toujours de référence après plus de quatre siècles[238].

C'est pour la rentrée universitaire de 1972 que la faculté ouvre une partie de ses locaux. Les salles de cours installées dans le forum et la bibliothèque sont achevées, il reste à construire le bâtiment des amphithéâtres. Le 25 novembre 1972, la faculté ouvre ses portes à la population **(voir figure n° 43)**. Les tourangeaux peuvent aller visiter les nouveaux locaux de la faculté des lettres et sciences humaines. Cette porte ouverte permet à la population de s'adapter aux nouveaux locaux et de ne pas faire d'inauguration de la nouvelle construction avec les officiels[239].

3.7.4 Le projet de décoration

* Les motifs décoratifs

Lorsqu'un édifice scolaire ou universitaire est construit, une loi prévoit un budget équivalent à 1 % de la somme globale de la construction, pour y intégrer un motif décoratif, fresque, sculpture...
Le 6 novembre 1970, une convention entre les architectes et le ministère de l'Education nationale est signée pour procéder à l'élaboration du programme décoratif. Quelques mois avant, le 7 juillet 1970, un arrêté du ministre de

[238] *Nouvelle République*, 9 novembre 1971.
[239] *L'Espoir*, 10 novembre 1972.

l'Education nationale autorisait un programme de 114 000 F pour les travaux de décoration de la faculté. Les architectes sont pourvus d'honoraires sur ce projet au taux de 4 %. Leur rôle dans cette partie du projet est d'établir le dossier de décoration, de surveiller l'avancement des travaux et d'assister le maître d'ouvrage pour la réception de l'œuvre. Le dossier de décoration, établi en cinq exemplaires, est composé en deux parties. La première contient les esquisses des décorations à leur emplacement donné, une note explique la technique et la nature des matériaux employés et une dernière note justifie ce choix décoratif. La seconde partie fait figurer une ampliation de l'arrêté de financement, les noms des artistes avec le détail de leur chantier précédent et la description détaillée des décorations. Par contre l'artiste, ne doit fournir aucune esquisse ou maquette de son projet[240].

Dans l'élaboration de notre projet de faculté des lettres, tout un programme de décoration est retenu. Il reprend bon nombre des idées de l'architecte précédent, en guise d'hommage à celui-ci. Ce programme décoratif prévoit donc deux emplacements. Le grand bâtiment du forum, longé au sud par la nouvelle rue des Tanneurs, est pourvu d'un haut sous-bassement avec à chaque extrémité des escaliers qui permettent d'accéder au premier étage de la faculté. Ce mur de sous-bassement mesure 3,50 mètres de haut et environ 70 mètres de longueur. Le choix de ce sous-bassement est motivé par la circulation grandissante de la rue des Tanneurs, la proximité du trottoir et des accès aux locaux par les escaliers et la passerelle. Cette décoration participera à la vie du quartier. Pour cet emplacement, un revêtement en lave émaillée a été choisi : les plaques de lave seront directement fixées sur le mur en béton. La lave émaillée est choisie, pour sa facilité d'entretien et de lavage. L'artiste déjà au travail sur le projet est Léon Gischia, désigné dans le cadre du projet précédent par Edouard Albert. Il étudie une topographie cinétique basée sur une combinatoire permutant de surface quelconque la variété de couleur et de forme se fera au gré de la cuisson. La composition en lave émaillée est du même type que celle qui décore la faculté des sciences de la halle aux vins à Paris. Un second lieu de décoration est prévu au centre de la composition architecturale. Dans le hall de la salle des actes, qui se situe au premier étage, une tenture est incrustée et fixée dans le mur, face à la porte d'accès. L'artiste, Jean Edelmann, est également nommé pour le projet d'Albert. Il étudie une forme moins traditionnelle, compose l'harmonie des formes de facture figurative et choisit des coloris chauds. La réalisation de la tapisserie sera exécutée par Lucien Brahem[241]. Ce programme décoratif, après son élaboration, est exposé devant la commission nationale chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics dépendant du ministère des

[240] ADIL, 30 j 434 c provisoire.
[241] ADIL, 30 j 434 d provisoire. Voir annexe plan n° 45, plan masse avec l'emplacement des décorations et plan n° 46, coupe avec l'emplacement des décorations.

Affaires culturelles. Celle-ci est très surprise par l'ampleur et le coût du programme. Elle leur reproche aussi le manque de considération du contexte urbain environnant. Lorsque le programme décoratif est présenté devant la commission, l'artiste ne participe pas à la réunion. Le 15 décembre 1971, une séance de la commission nationale chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics est ouverte. La commission remarque que le choix des artistes est surprenant et qu'il vaut mieux trouver des artistes régionaux tel que Max Ernst et Calder. Le choix d'Albert s'était d'ailleurs porté sur Olivier Debré. Mais les architectes expliquent que le rectorat a demandé de garder Léon Gischia uniquement. La commission examine le projet en commençant par l'emplacement, puis en étudiant les maquettes des artistes. Certains membres de la commission trouvent la fresque en lave émaillée beaucoup trop intégrée à la rue et à la circulation automobile. A la grande surprise des architectes, la commission demande aux artistes de prévoir des maquettes pour l'étude du projet décoratif, alors que le contrat d'architecte spécifie l'interdiction de ce type de support au cours de l'examen du projet par la commission. En effet, il semble que cet article mentionné dans le contrat des architectes soit une erreur. Les artistes doivent revoir le projet qui semble difficile selon la commission. Ce programme décoratif est rejeté par la suite par la commission nationale. On lui reproche surtout l'emplacement de la fresque en lave émaillée qui risque d'être rapidement endommagée et recouverte de graffitis. Le 24 mai 1973, un nouveau programme décoratif est présenté par les architectes. C'est une grande sculpture en forme de flamme, exécutée en marbre de Carrare. L'artiste est un italien du nom de Gigi Guadagnucci. Il choisit souvent des motifs d'inspiration marine et expose ses œuvres sur les plages **(voir figures n° 44, 45, 46 et 47)**. Il utilise toujours du marbre blanc pour exécuter ses sculptures. L'emplacement prévu est le sommet du talus gazonné situé près de l'entrée principale à l'extrémité d'une esplanade en béton et surplombant le chemin menant à l'entrée principale. Ce principe de fondation est rapidement abandonné car il est trop coûteux et difficile dans sa réalisation[242]. L'emplacement de la sculpture est changé pour sa situation actuelle. La sculpture prévue fera 1,70 mètre de hauteur et 70 centimètres d'épaisseur, elle sera ancrée sur un socle. L'ensemble de la sculpture et du socle mesurera environ 3 mètres de hauteur **(voir figure n° 48)**. Le 15 février 1975, un arrêté désigne Gigi Guadagnucci pour exécuter le motif décoratif, le budget destiné à ce projet est de 114 000 F. Le 24 juin 1975, le marché de gré à gré est signé entre le ministère de l'Education nationale et le sculpteur. Ce marché définit la mission de l'artiste, le montant du marché, les délais d'exécution (délai d'un an), l'opération de vérification et sa réception, les droits de propriété artistique : droits de propriété nés au cours de l'étude acquis au titulaire, le prix versé à

[242] ADIL, 30 j 434 d provisoire. Voir annexe plan n° 47, perspective d'ensemble du 1 % et plan n° 48, plan, sculpture 1 %, 4 juin 1974.

l'artiste comporte la cession du droit de reproduction. Il traite enfin des modalités de règlement, des pénalités de retard, de la résiliation et de la clause attributive de compétence (litiges dans l'exécution des clauses)[243]. La reception définitive de la sculpture du 1 % a lieu le 17 juin 1976 **(voir figure n° 49).**

* La loi relative au 1 %

Un texte relate précisément la législation qui s'applique à la loi des travaux de décoration des bâtiments d'enseignement au titre du 1%. Cette loi fait intervenir les ministères de l'Education nationale et des Affaires culturelles. Cette loi est définie sur un arrêté du 6 juin 1972. Elle instaure l'obligation d'intégrer un motif décoratif dans toutes les nouvelles constructions d'établissements scolaires et universitaires pour permettre aux élèves d'arriver à une certaine sensibilité artistique de leur époque et pour compléter le cadre offert aux élèves et intégrer l'établissement construit dans son environnement. Ainsi, le crédit nécessaire à cet élément décoratif est financé par le ministère de l'Education nationale, il est de 1 % maximum de la somme totale de la construction. Le projet de décoration doit être soumis par l'architecte au stade de l'avant-projet. Il doit donner le nom des artistes choisis, pour élaborer cette décoration. Le projet de décoration concernant les établissements d'enseignements supérieurs est examiné par la commission nationale des travaux de décoration des édifices publics. Cela s'adapte suivant l'ampleur du programme et suivant son coût. Cette commission d'examen se compose de membres appartenant à l'administration et de personnalités extérieures. Les membres de l'administration sont représentés par le chef du service de la création artistique ou le sous directeur, deux représentants du ministre de l'Education nationale, le directeur du centre national d'art contemporain ou son représentant et le directeur de l'architecture du ministère des Affaires culturelles. Les personnalités extérieures sont : un peintre, un sculpteur, un conseiller paysagiste, un critique d'art, un enseignant délégué par les organisations professionnelles les plus représentatives, deux personnalités désignées par le ministre des Affaires Culturelles dont l'une est architecte et l'autre, soit un peintre ou un sculpteur, soit un spécialiste des arts plastiques ou un conseiller paysagiste. L'architecte, maître d'œuvre, doit présenter le programme décoratif devant la commission. Il a également la possibilité d'être accompagné par les artistes. Pour la décoration d'un édifice de l'enseignement supérieur, c'est le ministre des Affaires culturelles qui agrée l'artiste en accord avec l'avis motivé de la commission nationale[244].

[243] ADIL, 30 j 434 d provisoire.
[244] ADIL, 30 j 434 d provisoire.

La circulaire n° 731 du premier décembre 1972 porte l'application de l'arrêté du 6 juin 1972. Elle explique que la loi du 1 % date d'un arrêté du 18 mai 1951, qui instaurait l'obligation de prévoir dans une conception architecturale un ensemble décoratif monumental dans les établissements scolaires et universitaires. Ce fut le moyen donné aux artistes contemporains de s'exprimer dans un milieu architectural. Cette nouvelle circulaire diffusée aux préfets de région, préfets, directeurs départementaux de l'équipement, aux recteurs, inspecteurs d'académies, aux directeurs régionaux des affaires culturelles, aux correspondants permanents des affaires culturelles, conservateurs régionaux des bâtiments de France, architectes des bâtiments de France, aux conseillers artistiques, aux délégués de la création artistique pour les circonscriptions d'action régionale, a pour but de définir et d'informer des champs d'application du texte du 1 %. Les réalisations au titre du 1% s'établissent soit par l'intégration d'œuvres (sculptures, peintures, mosaïques, tapisserie, ferronneries, décorations de sols, vitraux...) dans l'architecture, soit en aménageant un espace, comme par exemple une composition végétale. Pour cadrer, la demande l'œuvre doit être installée dans un lieu fréquenté par les élèves. La conception des travaux de décoration est établie par l'architecte en même temps que l'élaboration de l'avant-projet. Il se charge ensuite de choisir les artistes les plus qualifiés pour exécuter ce programme décoratif. Les artistes conçoivent les maquettes du projet et l'architecte se charge de constituer un dossier en trois exemplaires composé d'un plan masse et d'un plan en élévation faisant apparaître l'emplacement de la décoration prévue, une note descriptive sur la décoration, une esquisse ou une photographie de la maquette, le nom du ou des artistes choisis, leurs curriculum vitae, quelques photographies d'œuvres précédentes, l'indication du crédit accordé au titre du 1 %. Ensuite, ce dossier est remis au maître d'ouvrage, à la mairie, à la préfecture et au rectorat. Puis il est transmis au service de la création artistique par le rectorat avec l'avis du recteur, pour être examiné par la commission nationale. C'est le ministre des Affaires culturelles qui prend la décision et qui approuve le choix de l'artiste. Le recteur en fait alors part aux architectes. En cas de refus du programme, l'architecte a la possibilité de présenter un autre programme décoratif. Lorsque le choix définitif de l'artiste a fait l'objet d'un arrêté, le maître d'ouvrage établit un contrat avec l'artiste. Dans ce contrat figurent les honoraires de l'artiste et les modalités de versement. Après l'exécution de l'œuvre, celle-ci, est reçue à la demande des architectes, par le service constructeur. Enfin, cette circulaire mentionne aux chefs d'établissement, qu'ils se doivent d'établir un budget annuel pour l'entretien et éventuellement le fonctionnement de l'œuvre réalisée au titre du 1 %[245].

[245] ADIL, 30 j 434 d provisoire.

3.7.5 L'architecture sur dalle

La faculté des lettres de Tours est construite sur une dalle. Ce moyen architectural peut surprendre pour ce type de construction, surtout par rapport à son environnement. Il faut néanmoins prendre en compte l'exiguïté de la parcelle et les besoins universitaires. En effet, du fait de son implantation en milieu urbain et de l'augmentation du nombre d'étudiant possesseur d'automobiles, un certain nombre de places de parking sont à prévoir. La construction sur dalle a permis l'aménagement de deux niveaux de parkings souterrains. L'insertion d'un édifice sur dalle peut paraître paradoxale à cause de sa proximité avec le secteur sauvegardé, mais la faculté se situe également à proximité du secteur de rénovation. La construction moderne de la faculté a conservé un système traditionnel avec le revêtement de pierre en façade et les ardoises pour la toiture. Par sa position enclavée entre le secteur sauvegardé et le secteur de rénovation, elle fait figure d'architecture charnière entre les deux quartiers et entre les époques.
Pour éviter la sensation d'isolement provoquée par une architecture sur dalle, les architectes ont prévu de nombreux moyens d'accès aux locaux. Mais ce qui isole véritablement la faculté, c'est son urbanisme environnant. L'atelier d'urbanisme de la ville de Tours a commencé une étude concernant les abords de la faculté qui s'intitule : "pour une meilleure intégration de l'université dans la ville". Le mot d'ordre de cette étude est de remédier à la séparation entre l'université, la Loire, le centre ville et le vieux Tours, et d'améliorer le fonctionnement de la rue des Tanneurs qui ne s'intègre pas dans le cadre historique du quartier. La passerelle, élément très médiatisé au moment de sa construction, est presque devenue le symbole de la faculté. Le projet prévoyait de construire une passerelle plus large. L'idée du parvis et de l'enterrement de la rue des Tanneurs fut même soulevé. Faute de moyens, ces esquisses ne sont pas réalisées. C'est une sorte de "boyau" étriqué et disproportionné qui enjambe actuellement la rue. Par sa typologie architecturale, elle ne s'assimile pas dans l'environnement urbain. Dans la rue des Tanneurs, le terre-plein central fait office de barrage, les trottoirs sont trop étroits et les places de stationnement isolent les piétons. Tous les moyens de cheminement entre la faculté et le centre ville, la Loire ou avec le vieux Tours ne sont pas commodes. Depuis l'aménagement du giratoire à l'extrémité de la rue des Tanneurs, le quartier est livré à l'automobile bien plus qu'aux piétons. Cette étude arrive sur différentes conclusions urbanistiques : élargir les trottoirs de la rue des Tanneurs et interdire le stationnement, améliorer les traversées de la rue des tanneurs aux croisements avec les rues Bretonneau et Constantine, réaliser une continuité d'aménagement entre la place des Joulins et le parvis de l'université, supprimer le terre-plein central de la rue des tanneurs et supprimer la passerelle.

Il est intéressant de souligner que l'idée de jonction entre la place des Joulins et la faculté grâce à un parvis date de 35 ans[246].

3.8 L'université de nos jours

3.8.1 Le plan " universités 2 000 "

Lorsque le bilan de la situation est établi en 1971, le résultat est sans équivoque. Le système du campus à la française est inadaptable au système universitaire français. L'erreur des grands ensembles a été recommencée et le même échec architectural a été renouvelé. Dans ce rapide besoin de fournir des locaux comme pour la crise du logement, l'urbanisme universitaire n'est pas pris en compte. Les campus souffrent des mêmes problèmes que les grands ensembles. Le bilan relatant cette erreur n'apparait qu'à partir de 1970, moment où les effectifs des étudiants recommencent à décroître et époque à laquelle le nombre de constructions universitaires ralentit considérablement. Puis, à nouveau en 1980 et 1990, le nombre d'étudiants augmente, le même scénario s'amorce. En effet, les politiciens veulent élever le niveau d'études des jeunes français au moins jusqu'au baccalauréat, la crise du chômage incite les jeunes à poursuivre leurs études et l'opinion vis-à-vis de l'université a évolué et s'est améliorée. Alors, du 26 au 29 juin 1990, un colloque à la Sorbonne réuni le Président de la République, le premier ministre et le ministre de l'Education nationale (Lionel Jospin). Les homologues annoncent leurs projets pour l'université française : ils projettent de corriger les déséquilibres universitaires entre les régions, surtout pour les académies du nord et de l'ouest ; ils veulent faire émerger des pôles universitaires compétitifs au plan européen et trouver pour chaque région un terrain d'entente entre les universités, les milieux économiques et les collectivités territoriales. Enfin, ils envisagent une politique d'aménagement universitaire pour de meilleures conditions de vie et de travail des étudiants et des professeurs et désirent faciliter leur insertion dans le milieu urbain. Le mot d'ordre de ce colloque c'est : "l'expression du schéma général d'aménagement et de développement de l'enseignement supérieur en France". Après le colloque, ils mettent au point le volet financier du plan. L'idée est d'ajouter au financement de l'Etat la participation des collectivités territoriales. Quatorze régions passeront cette convention avec l'Etat. Les objectifs du plan "Universités 2000" sont de créer sept nouvelles universités dont quatre en Ile

[246] Archives fac, services techniques.

de France dans des villes nouvelles (Cergy Pontoise, Evry Val d'Essonne, Marne la Vallée et St Quentin en Yvelines). Ces nouvelles universités déconcentraient celle de Paris. Deux autres s'installeraient dans la région Nord Pas de Calais (Artois et Dunkerques). La dernière serait construite à la Rochelle. Un autre grand mot d'ordre de ce plan, c'est de solutionner le manque de bibliothèque dans bon nombre d'universités pour faciliter la recherche. Le plan prévoit également la création d'IUT et de divers pôles européens. Mais la mise en place du plan est difficile et l'Etat se trouve alors confronté à divers problèmes. En effet, la signature des accords concernant les programmes régionaux et la répartition des financements s'avère très complexe. Certaines régions, comme l'Ile de France montre un gros retard dans la mise en place effective des financements et également de grosses difficultés administratives. Enfin, le résultat final de ce plan reste peu concluant. Les schémas d'aménagement des sites universitaires sont élaborés par des architectes et non par des urbanistes. De plus, au stade des toutes premières constructions, ce sont les terrains vacants qui sont choisis et non les terrains logiquement intégrés dans le milieu urbain. D'autres systèmes sont créés à la même époque pour améliorer la situation de l'enseignement supérieur en France comme le "PAN université" ou le programme interministériel de "l'Université et la Ville". Le programme d'architecture nouvelle présente des projets réalisés par des architectes pour de nouvelles constructions universitaires. Le programme de l'Université et de la ville établit une étude précise mise en œuvre par des géographes qui définit la situation de chaque site universitaire, mais n'établit aucune solution ni proposition de meilleure intégration[247].

3.8.2 La faculté des lettres 25 ans plus tard

C'est en 1995 que l'université François Rabelais fête ses 25 ans. Une exposition relate les 25 ans d'existence de celle-ci. Elle retrace l'évolution du système de fonctionnement de l'université tourangelle et rappelle ses racines universitaires **(voir figure n° 50)**[248].
A l'heure actuelle, notre faculté des lettres fait toujours l'objet de divers projets : restructuration, destruction, extension. Des bruits de couloirs circulent, la tour de la bibliothèque ne se conformant à aucune norme de sécurité serait détruite ou encore aménagée en amphithéâtres.

---

[247] Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger*, presse de l'école nationale des Ponts et Chaussées, Paris, p. 265 à 274.
[248] Plaquette du 25ème anniversaire de l'université F. Rabelais, 1996. Archives de la faculté.

Une chose est certaine : d'ici quelques années une partie de la cité universitaire du Sanitas sera rasée pour y construire une nouvelle bibliothèque destinée à la faculté des lettres. Plusieurs architectes participent actuellement à un concours pour proposer la meilleure solution.

Les années 1960-1970, sont marquées par "l'ère du campus". Cette mode architecturale vise à expulser les sites universitaires en périphérie de ville, en rassemblant les étudiants dans des congrégations qui les marginalisent et les isole de la société.
La doctrine universitaire de Tours ne suit pas cette pensée. Le maire Jean Royer souhaite, au contraire, implanter l'université en ville et profiter du dynamisme étudiant. C'est la municipalité tourangelle qui obtient l'accord du ministère de l'Education nationale de construire la faculté de lettres en centre ville face à un recteur d'académie qui revendique sa préférence pour les constructions de campus (Orléans la Source). La municipalité par son intervention financière, sa perspicacité et grâce aux besoins moins importants de superficie, obtient l'implantation de la faculté en centre ville. Elle insiste également sur sa conception et son idéologie d'intégrer l'étudiant dans la ville. De plus, un ensemble monumental à cet emplacement achève l'aménagement de la tête de pont et du front de Loire, plaçant ainsi dès l'entrée le symbole culturel et intellectuel de la ville **(voir figure n° 51)**. Le pari a été réussi : la faculté s'est parfaitement intégrée dans ce milieu urbain et dans le quartier **(voir figure n° 52)**. Ce projet de faculté lancé en 1962 montre par sa réussite urbaine, l'exemple en matière de construction universitaire. Enfin, pour terminer, cette phrase semble résumée toute la réussite de ce projet :

"... /... la ville qui a cédé les terrains nécessaires, tournait volontairement le dos à la politique de campus, alors à la mode, et choisissait de faire participer l'université à la vie de la ville. Avec cette faculté, et celle de droit et sciences économiques, faculté de médecine et faculté de pharmacie, qui s'agrandie à la même époque, c'est près de 10 000 étudiants qui fréquentent quotidiennement le centre-ville, y travaille et pour une bonne partie d'entre eux y habitent. Ils participent ainsi à l'animation des quartiers anciens et trouvent dans ces rues chargées d'histoire un lieu propice à leurs travaux[249]*."*

Cette construction universitaire revendique déjà 25 ans auparavant, le programme d'"universités 2 000". En effet, les années 1990 ont vu germer de nouvelles doctrines pour les constructions universitaires ("Universités 2 000", densification des campus). Tous reviennent à l'insertion de l'université en ville et à la réconciliation de l'architecture universitaire avec le milieu urbain. D'ailleurs, la ville d'Amiens est un exemple parlant. Cette ville, possédant un

[249] *L'urbanisme*, 4 novembre 1982, n°192, p. 47.

campus, a décidé en 1989 que toutes les nouvelles constructions universitaires seraient implantées en centre ville. Ainsi, la faculté de droit et de sciences économiques est construite aux abords de la cathédrale et une école d'ingénieur se trouve maintenant près des quais de la Somme. Le concours pour le projet d'extension de la faculté des sciences est remporté par Henri Gaudin qui conçoit un ensemble universitaire en rapport étroit avec son environnement urbain et architectural[250].

Tous les moyens possibles sont mis en œuvre pour résoudre le problème des campus (isolement, manque d'équipements, marginalisation des étudiants et surtout mauvaise réputation liée au domaine estudiantin). Mais, tout comme l'exemple des grands ensembles, les programmes de construction sont si importants qu'il semble impossible d'y remédier.

[250] *Le moniteur architecture*, AMC, n° 42-43, juin-juillet 1993, p 36 à 40.

Table des abréviations

ADIL : Archives départementales d'Indre-et-Loire.
ADL : Archives départementales du Loiret.
AMT : Archives municipales de Tours.
CLU : Collège littéraire universitaire.
CSU : Collège scientifique universitaire.
DESUS : Direction de l'équipement scolaire universitaire et sportif.
ENSBA : Ecole nationale et spéciale des Beaux-arts.
MRU : Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.
NGF : Nigeau général de France.
OCCR : Organisation Contrôle Conception et réalisation.
OTH : Omnium Technique.
PC : Permis de construire.
VRD : Voirie et réseaux divers.
ZUP : Zone à urbaniser en priorité.

Bibliographie

Ouvrages généraux

Pierre Merlin et Françoise Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, 1996.

Joseph Abram sous la direction de Gérard Monier, *L'architecture moderne en France, du chaos à la croissance, 1940-1966*, tome 2, Paris, Picard, 1999.

Pierre Merlin, *Urbanisme universitaire en France et à l'étranger*, Paris, Presse de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 1995.

Campus universitaire de Jussieu, Naissance d'une grande bibliothèque, Sens et Tonka éditeurs, Paris 1993.

Collection d'architecture du Centre Georges Pompidou, *Projets d'architecture,* catalogue réalisé sous la direction de Alain Guiheux avec la conservation de la collection d'architecture, Paris, édition du Centre Ponpidou, 1988.

Jean Royer, *Il était une fois... un Maire*, Tours, CLD, 1997.

Jean Royer, *La cité retrouvée*, Paris, Presse de la cité, 1977.

Plaquettes d'exposition

Hommage à Pierre Boille architecte, plaquette publiée à l'occasion de l'exposition hommage réalisée à l'hôtel de ville par le service Communication-Exposition-patrimoine, Graphival, Tours septembre 1997.

François Rabelais 25ème, plaquette publiée à l'occasion de l'exposition itinérante commémorant le vingt cinquième anniversaire de l'université de Tours, éditeur université François Rabelais, Tours 1996.

Travaux universitaires

Anne-Catherine Bonnet, *La mise en place du secteur sauvegardé de Tours*, dossier de tronc commun de DEA, Sciences de la ville à Tours, 1995.

Valérie Poupin, *La reconstruction de la rue Nationale à Tours après la seconde guerre mondiale*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, université François Rabelais, 1997.
Emmanuel Bouet, *Mai 68 à Tours*, mémoire de maîtrise d'histoire, université François Rabelais, 1993-1994.

Périodiques

Le moniteur architecture, AMC, n° 42-43, juin-juillet 1993.

L'urbanisme, n° 192, 4 novembre 1982.

Technique et architecture, Université, n° 295, novembre 1973.

Revue de la Loire, les travaux de la faculté des Lettres et Sciences Humaines et de la bibliothèque littéraire de Tours, n° 115, 1971.

Technique et architecture, Enseignement supérieur, 23ème série, n° 2, février 1963.

Les sources imprimées

Archives départementales d'Indre-et-Loire

Série 30 j : Fonds Boille.
30 j 434 : Dossier correspondance.
30 j 434 a : Etudes préliminaires, plan du dossier d'exécution.
30 j 434 b : Plans de l'avant-projet.
30 j 434 c : Dossier contrat, appel d'offres.
30 j 434 d : Dossier décoration, appel d'offres, chantier.
30 j 434 e et 30 j 435 : Equipements sportifs, atlas de l'université, dossier malfaçons.
1061 W 1 : Compte-rendu des séances de la commission départementale des sites et perspectives d'Indre-et-Loire.

Archives municipales de Tours

217 W 81.8 : Enquête OTU, îlots K, L, M, G datant de 1967.
217 W 36 : Quartier nord-ouest.
217 W 81.4 : Quartier nord-ouest, îlots K, L, M et G.
217 W 44 : Secteur nord-ouest, urbanisme, voirie, communication.
PC 1968. T 0521 : Dossier permis de construire.
4MLETTRE.DOC : Préparation de l'avant-projet, acquisition des terrains, installations sportives non réalisées, voirie, début des travaux, décoration.

Archives départementales du Loiret (centre contemporain)

CP 1888 dérogation : Plan d'urbanisme, plan études préalables, terrain, sondages, programmes pédagogiques, architecte BET-contrat.

CP 1889 dérogation : Bibliothèque-contrat, terrain, études préliminaires, avant-projet.

CP 1890 dérogation : Etudes, contrats, équipements sportifs, avant-projet, financement, décoration, fondations spéciales.

CP 1891 : Etudes préliminaires (1964-1966).

CP 1892 : Dossier d'avant-projet : dossier technique.

CP 1893 : Dossier d'avant-projet : dossier architecte.

CP 1894 : Dossier d'avant-projet : variante réduite, dossier architecte.

CP de 1897 à 1901 dérogation : Dossier de marchés du lot n° 1 au lot n°24

CP 1902 dérogation : Dossier technique : dossiers de marchés pour travaux complémentaires.

CP 1903 dérogation : Dossier technique : dossiers de marchés pour travaux complémentaires.

CP 1904 dérogation : Dossier technique : dossiers de marchés pour travaux complémentaires.

Archives aux services techniques de la faculté

Ensemble de documents non cotés, composé de plans et de pièces écrites.
Avant-projet de 1967.
Avant-projet d'octobre 1968.

Les entretiens

Entretien avec Pierre Duval, ancien adjoint au maire, le 8 décembre 1999.

Entretien avec M. trochet directeur du service technique de l'université, le 2 février 2 000.

Entretien avec Monsieur Michel Marconnet, architecte, le 3 février 2 000.

Entretien avec Monsieur Jean Royer député maire et ministre, le 13 juillet 2 000.

Table des plans

1) Plan d'une façade du projet de centre de congrès, datant du 11 avril 1951, établi par Patout et Dorian. Sans échelle.

2) Plan masse du projet de collège littéraire universitaire vers 1962. 0,002 par mètre. Taille réelle.

3) Coupe transversale du projet de collège littéraire universitaire, vers 1962. 0,005 par mètre. Taille réelle.

4) Plan de l'alignement de la rue des Tanneurs, état de conservation des constructions et délimitation des îlots. Etabli par le géomètre Boisseau en 1967. Sans échelle.

Les signes conventionnels

Nombre d'étage : 1 E : un étage.
Matériaux : P : pierre.
br : brique.
b : bois.
Etat de la construction : S : solide.
M : médiocre.
V : vétuste.

5) Plan du parcellaire de l'îlot "k", relevé cadastral, 1970. 0,005 par mètre. Taille réelle.

6) Plan en réduction du projet de Front de Loire, datant du 12 mai 1962, établi par Labadie. Echelle 0,002 par mètre.

7) Plan masse et emprise du projet de faculté des lettres, datant de juin 1963, établi par Albert. Sans échelle. Taille réelle.

8) Volumes en réduction du projet de faculté des lettres, datant de juin 1963, établi par Albert. Sans échelle.

9) Plan masse du projet de faculté des lettres, datant de juillet 1963, établi par Albert. Sans échelle. Taille réelle.

10) Plan masse du projet de faculté des lettres, datant de septembre 1963, établi par Albert. Sans échelle. Taille réelle.

11) Volumes en réduction du projet de faculté des lettres, datant de septembre 1963, établi par Albert. Sans échelle.

12) Plan masse et emprise du projet de faculté des lettres avec la délimitation du domaine public fluvial, datant de mai 1964, établi par Albert. Sans échelle. Taille réelle.

13) Volumes en réduction du projet de faculté des lettres, datant de mai 1964, établi par Albert. Sans échelle.

14) Plan masse du projet de faculté des lettres avec la délimitation du domaine public fluvial, datant de juin 1964, établi par Albert. Sans échelle. Taille réelle.

15) Volumes en réduction du projet de faculté des lettres, datant de juin 1964, établi par Albert. Sans échelle.

16) Plan masse du projet de faculté des lettres, datant du 7 novembre 1964, établi par Albert. Echelle 1/500. Cliché agrandi.

17) Elévation du projet de faculté des lettres, façades sur la Loire, datant du 23 octobre 1964, établi par Albert. Echelle 1/500. Taille réelle.

18) Schéma d'occupation des surfaces en réduction, bibliothèque, datant du 12 novembre 1964, établi par Albert. Echelle 1/500.

19) Schéma d'occupation des surfaces en réduction, bâtiment majeur, datant du 9 novembre 1964, établi par Albert. Echelle 1/500.

20) Plan masse du projet de faculté des lettres, datant du 5 février 1965, établi par Albert. Echelle 1/500. Cliché agrandi.

21) Façades sur la Loire, projet de faculté des lettres, datant du 5 février 1965, établi par Albert. Echelle 1/500. Taille réelle.

22) Plan masse du projet de faculté des lettres, datant du 8 février 1966, établi par Albert. Echelle 1/500. Cliché agrandi.

23) Coupes en réduction du projet de faculté des lettres, datant du 10 février 1966, établi par Albert. Echelle 1/500.

24) Plan masse du projet de faculté des lettres, datant du 20 janvier 1967, établi par Albert. Echelle 1/500. Taille réelle.

25) Détail analytique en réduction du projet de faculté des lettres, datant du 18 octobre 1967, établi par Albert. Echelle 1/50.

26) Plan masse en réduction, élévation vue de la Loire, coupe du projet de faculté des lettres, datant du 18 octobre 1967, établi par Albert. Echelle 1/200. Dimensions réelles : 84 cm x 148,5 cm.

27) Bâtiment 1, façade "tanneurs" en réduction du projet de faculté des lettres, datant du 18 octobre 1967, établi par Albert. Echelle 1/100.

28) Plan des aménagements de l'île Simon, installations sportives, esquisse n°1, datant du 30 août 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 1/500. Cliché agrandi.

29) Plan des aménagements de l'île Simon, installations sportives, esquisse n°2, datant du 30 août 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Cliché agrandi.

30) Plan provisoire en réduction, façade sud du projet de faculté des lettres, datant du premier octobre 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 1/100. Dimensions réelles : 84 cm x 246 cm.

31) Plan provisoire en réduction, façade nord du projet de faculté des lettres, datant du premier octobre 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 1/100. Dimensions réelles : 84 cm x 257 cm.

32) Plan provisoire en réduction, façade est du projet de faculté des lettres, datant du premier octobre 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 1/100. Dimensions réelles : 84,5 cm x 155 cm.

33) Plan provisoire en réduction, façade ouest du projet de faculté des lettres, datant du premier octobre 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 1/100. Dimensions réelles : 84 cm x 152 cm.

34) Plan provisoire en réduction, coupes EE. FF. GG. HH du projet de faculté des lettres, datant du premier octobre 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 1/100. Dimensions réelles : 93 cm x 211 cm.

35) Plan masse et plan de situation du projet de faculté des lettres en réduction, avant projet datant du 31 octobre 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 5/ 1000. Dimensions réelles : 87 cm x 211 cm.

36) Façade sud en réduction du projet de faculté des lettres, avant-projet du 31 octobre 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 1/100. Dimensions réelles : 71 cm x 246 cm.

37) Façade est en réduction du projet de faculté des lettres, avant-projet du 31 octobre 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 1/100. Dimensions réelles : 72 cm x 152 cm.

38) Bibliothèque, plans et coupe du projet de faculté des lettres en réduction, avant-projet du 31 octobre 1968, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 1/100. Dimensions réelles : 74,5 cm x 377 cm.

39) Façade nord du projet de faculté des lettres en réduction, avant-projet du 31 octobre 1968, établi par Sainsaulieu, Boille Marconnet et Labadie. Echelle 1/100. Dimensions réelles : 74 cm x 257 cm.

40) Plan masse, variante réduite du projet de faculté des lettres, datant du premier mai 1969, établie par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 5/1000. Cliché agrandi.

41) Façade nord, variante réduite du projet de faculté des lettres, datant du premier mai 1969, établie par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 5/1000. Cliché agrandi.

42) Façade ouest du projet de faculté des Lettres, datant du 2 avril 1970, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 0,02. Cliché.

43) Façade ouest de la bibliothèque du projet de faculté des lettres, datant du 2 avril 1970, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 0,02. Cliché.

44) Plan de la passerelle du projet de faculté des lettres, datant du 5 mars 1970, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Echelle 0,01. Cliché.

45) Plan masse avec l'emplacement des décorations destinées à la faculté des lettres, datant environ de 1971, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Sans échelle.

46) Coupes du projet avec l'emplacement des décorations destinées à la faculté des lettres, datant environ de 1971, établi par Sainsaulieu, Boille, Marconnet et Labadie. Sans échelle.

47) Perspective d'ensemble du 1 % pour la faculté des lettres, datant du 4 juin 1974, établi par Gigi Guadagnucci. Sans échelle. Cliché agrandi.

48) Plan, sculpture 1 %, datant du 4 juin 1974, établi par Gigi Guadagnucci. Sans échelle. Cliché agrandi.

Table des figures

Figure n° 1 : Schéma de déconcentration de l'université de Paris et évolution, p 1.

Figure n° 2 : Tours, vue aérienne de l'îlot "K" vers 1953, p 2.

Figure n° 3 : Tours, vue aérienne vers 1963 p 3.

Figure n° 4 : Le quai du Pont Neuf, avril 1968, p 4.

Figure n° 5 : La rue Urbain Grandier, avril 1968, p 4.

Figure n° 6 : La rue de la Poissonnerie, avril 1968, p 5.

Figure n° 7 : la rue des Ciseaux Dorés, novembre 1964, p 6.

Figure n° 8 : La rue des Tanneurs, avril 1968, p 7.

Figure n° 9 : La rue des Tanneurs, octobre 1968, p 7.

Figure n° 10 : L'ancien bâtiment des Carmes, à l'angle de l'église St Saturnin, avril 1968, p 8.

Figure n° 11 : Photographie du Recteur Gérald Antoine, décembre 1966, p 9.

Figure n° 12 : L'Echo de Touraine du 6 juillet 1963, p10.

Figure n° 13 : Maquette du projet d'Albert de septembre 1963, p 11.

Figure n° 14 : Lettre du 4 octobre 1963, accord du ministère de l'Education nationale pour construire la faculté en bord de Loire, p 12 et 13.

Figure n° 15 : Nouvelle République du 9 mai 1968. En haut le projet d'Albert du 18 octobre 1967 et en bas la variante proposée par son associé Marotti en février 1968, p 14.

Figure n° 16 : Caricature parue dans la Nouvelle République d'Orléans en 1968, p 15.

Figure n° 17 : Procès verbal de chevalier de la Légion d'Honneur de Louis Sainsaulieu du 27 mai 1949, p 16.

Figure n° 18 : Procès verbal d'officier de la Légion d'Honneur de Louis Sainsaulieu du 28 juin 1962, p 17.

Figure n° 19 : Nouvelle République des 4 et 5 mai 1968, p 18.
Figure n° 20 : Maquette du projet de Sainsaulieu au stade de l'étude préliminaire, vue sur le forum, juin 1968, p 19.
Figure n° 21 : Maquette du projet de Sainsaulieu au stade de l'étude préliminaire, vue sur les amphithéâtres, juin 1968, p 20.
Figures n° 22 à 26 : Etudes de toit pour la bibliothèque par Pierre Boille, 28 octobre 1968, p 21 à 25.
Figure n° 27 : Maquette de l'avant-projet, 31 octobre 1968 dans le contexte du secteur de restauration, p 26.
Figure n° 28 : Tract de revendication distribué à la fin du mois d'octobre 1969, p 27.
Figure n° 29 : Affiche de l'appel de candidature pour l'appel d'offres en mars 1970, p 28.
Figure n° 30 : Plan des locaux joint à l'appel de candidature en mars 1970, p 29.
Figure n° 31 : Planning des travaux établi le 19 mars 1970, p 30.
Figure n° 32 : Technique de construction, schéma du brevet Borel, p 31.
Figure n° 33 : L'Espoir du 5 juillet 1969, p 32.
Figure n° 34 : Nouvelle République du 23 septembre 1970, p 33.
Figure n° 35 : Photo du chantier, vue sur le forum et la bibliothèque le 4 juin 1971, p 34.
Figure n° 36 : Nouvelle République du 27 juillet 1971, p 35.
Figure n° 37 : L'Espoir du 2 octobre 1971, p 36.
Figure n° 38 : Vue panoramique du chantier prise du sommet de la bibliothèque, mai 1972, p 37.
Figure n° 39 : Depuis l'entrée actuelle des amphithéâtres, pendant leur construction, mai 1972, p 38.
Figure n° 40 : L'ancienne rue de la Poissonnerie au premier plan avec la nouvelle bibliothèque universitaire, mars 1974, p 39.

Figure n° 41 : La rue des Tanneurs après élargissement, vue prise de la passerelle, janvier 1974, p 40.
Figure n° 42 : Procès verbal de réception définitive du lot n° 5 (charpente métallique) 24 septembre 1974, p 41.
Figure n° 43 : Nouvelle République du 10 novembre 1972, p 42.
Figure n° 44 : Cliché non daté d'une sculpture de Gigi Guadagnucci, p 43.
Figure n° 45 : Cliché non daté d'une sculpture de Gigi Guadagnucci, p 43.
Figure n° 46 : Cliché non daté d'une sculpture de Gigi Guadagnucci, p 44.
Figure n° 47 : Cliché non daté d'une sculpture de Gigi Guadagnucci, p 44.
Figure n° 48 : Le schéma du socle de la sculpture de Gigi Guadagnucci, février 1975, p 45.
Figure n° 49 : Procès-verbal de la réception définitive du 1 % le 17 juin 1976, p 46.
Figure n° 50 : Slogan de l'exposition du 25ème anniversaire de l'université François Rabelais en 1995, p 47.
Figure n° 51 : L'équilibre des volumes de la bibliothèque municipale et de la bibliothèque universitaire, p 48.
Figure n° 52 : L'insertion de la faculté avec son cadre environnant, p 48.

Table des figures

Figure n° 1 : Schéma de déconcentration de l'université de Paris et évolution, p 1.

Figure n° 2 : Tours, vue aérienne de l'îlot "K" vers 1953, p 2.

Figure n° 3 : Tours, vue aérienne vers 1963 p 3.

Figure n° 4 : Le quai du Pont Neuf, avril 1968, p 4.

Figure n° 5 : La rue Urbain Grandier, avril 1968, p 4.

Figure n° 6 : La rue de la Poissonnerie, avril 1968, p 5.

Figure n° 7 : la rue des Ciseaux Dorés, novembre 1964, p 6.

Figure n° 8 : La rue des Tanneurs, avril 1968, p 7.

Figure n° 9 : La rue des Tanneurs, octobre 1968, p 7.

Figure n° 10 : L'ancien bâtiment des Carmes, à l'angle de l'église St Saturnin, avril 1968, p 8.

Figure n° 11 : Photographie du Recteur Gérald Antoine, décembre 1966, p 9.

Figure n° 12 : L'Echo de Touraine du 6 juillet 1963, p10.

Figure n° 13 : Maquette du projet d'Albert de septembre 1963, p 11.

Figure n° 14 : Lettre du 4 octobre 1963, accord du ministère de l'Education nationale pour construire la faculté en bord de Loire, p 12 et 13.

Figure n° 15 : Nouvelle République du 9 mai 1968. En haut le projet d'Albert du 18 octobre 1967 et en bas la variante proposée par son associé Marotti en février 1968, p 14.

Figure n° 16 : Caricature parue dans la Nouvelle République d'Orléans en 1968, p 15.

Figure n° 17 : Procès verbal de chevalier de la Légion d'Honneur de Louis Sainsaulieu du 27 mai 1949, p 16.

Figure n° 18 : Procès verbal d'officier de la Légion d'Honneur de Louis Sainsaulieu du 28 juin 1962, p 17.

Figure n° 19 : Nouvelle République des 4 et 5 mai 1968, p 18.
Figure n° 20 : Maquette du projet de Sainsaulieu au stade de l'étude préliminaire, vue sur le forum, juin 1968, p 19.
Figure n° 21 : Maquette du projet de Sainsaulieu au stade de l'étude préliminaire, vue sur les amphithéâtres, juin 1968, p 20.
Figures n° 22 à 26 : Etudes de toit pour la bibliothèque par Pierre Boille, 28 octobre 1968, p 21 à 25.
Figure n° 27 : Maquette de l'avant-projet, 31 octobre 1968 dans le contexte du secteur de restauration, p 26.
Figure n° 28 : Tract de revendication distribué à la fin du mois d'octobre 1969, p 27.
Figure n° 29 : Affiche de l'appel de candidature pour l'appel d'offres en mars 1970, p 28.
Figure n° 30 : Plan des locaux joint à l'appel de candidature en mars 1970, p 29.
Figure n° 31 : Planning des travaux établi le 19 mars 1970, p 30.
Figure n° 32 : Technique de construction, schéma du brevet Borel, p 31.
Figure n° 33 : L'Espoir du 5 juillet 1969, p 32.
Figure n° 34 : Nouvelle République du 23 septembre 1970, p 33.
Figure n° 35 : Photo du chantier, vue sur le forum et la bibliothèque le 4 juin 1971, p 34.
Figure n° 36 : Nouvelle République du 27 juillet 1971, p 35.
Figure n° 37 : L'Espoir du 2 octobre 1971, p 36.
Figure n° 38 : Vue panoramique du chantier prise du sommet de la bibliothèque, mai 1972, p 37.
Figure n° 39 : Depuis l'entrée actuelle des amphithéâtres, pendant leur construction, mai 1972, p 38.
Figure n° 40 : L'ancienne rue de la Poissonnerie au premier plan avec la nouvelle bibliothèque universitaire, mars 1974, p 39.

Figure n° 41 : La rue des Tanneurs après élargissement, vue prise de la passerelle, janvier 1974, p 40.
Figure n° 42 : Procès verbal de réception définitive du lot n° 5 (charpente métallique) 24 septembre 1974, p 41.
Figure n° 43 : Nouvelle République du 10 novembre 1972, p 42.
Figure n° 44 : Cliché non daté d'une sculpture de Gigi Guadagnucci, p 43.
Figure n° 45 : Cliché non daté d'une sculpture de Gigi Guadagnucci, p 43.
Figure n° 46 : Cliché non daté d'une sculpture de Gigi Guadagnucci, p 44.
Figure n° 47 : Cliché non daté d'une sculpture de Gigi Guadagnucci, p 44.
Figure n° 48 : Le schéma du socle de la sculpture de Gigi Guadagnucci, février 1975, p 45.
Figure n° 49 : Procès-verbal de la réception définitive du 1 % le 17 juin 1976, p 46.
Figure n° 50 : Slogan de l'exposition du 25ème anniversaire de l'université François Rabelais en 1995, p 47.
Figure n° 51 : L'équilibre des volumes de la bibliothèque municipale et de la bibliothèque universitaire, p 48.
Figure n° 52 : L'insertion de la faculté avec son cadre environnant, p 48.

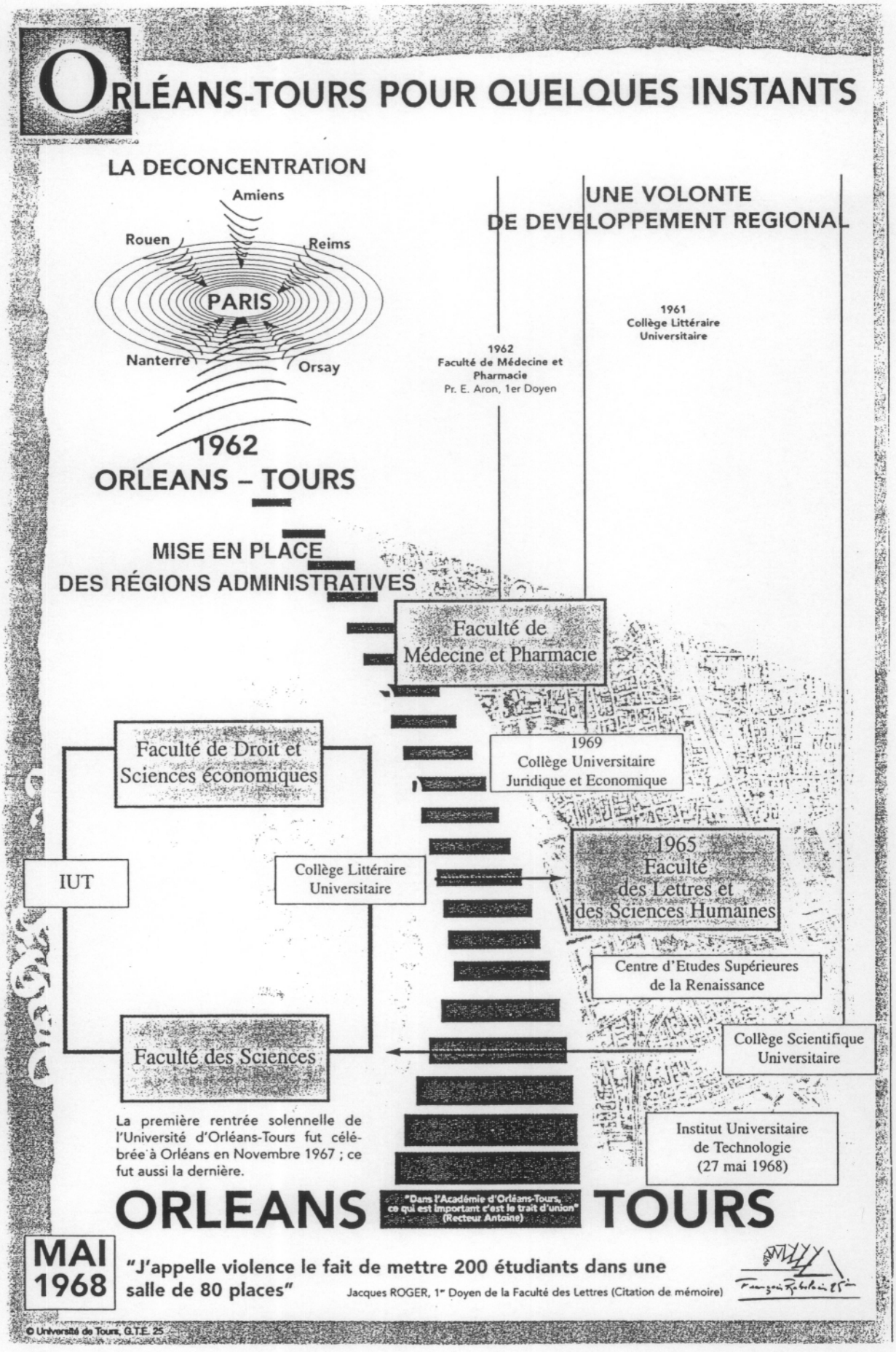

Figure n° 1 : Schéma de la déconcentration des universités de Paris, 1962, provenant de la plaquette éditée à l'occasion du 25ème anniversaire de l'université en 1995.

Figure n° 2 : Tours, vue aérienne de l'îlot K, vers 1953.
ADIL, photographie provenant du fonds Arsicaud 6857.6.

Figure n° 3 : Tours, vue aérienne vers 1963.
AMT, 217 W 81.4.

Figure n° 4 : Le quai du pont Neuf, avril 1968.
Photographie Sylvain Livernet.

Figure n° 5 : La rue Urbain Grandier, avril 1968.
Photographie Sylvain Livernet.

Figure n° 6 : La rue de la Poissonnerie, avril 1968.
Photographie Sylvain Livernet.

Figure n° 7 : La rue des Ciseaux dorés, novembre 1964.
ADIL, photographie provenant du fonds Arsicaud, 20 165-15.

Figure n° 8 : La rue des Tanneurs, avril 1968.
Photographie Sylvain Livernet.

Figure n° 9 : La rue des Tanneurs, octobre 1968.
Photographie Sylvain Livernet.

Figure n° 10 : L'ancien bâtiment des Carmes, à l'angle de l'église Saint Saturnin, avril 1968.
Photographie Sylvain Livernet.

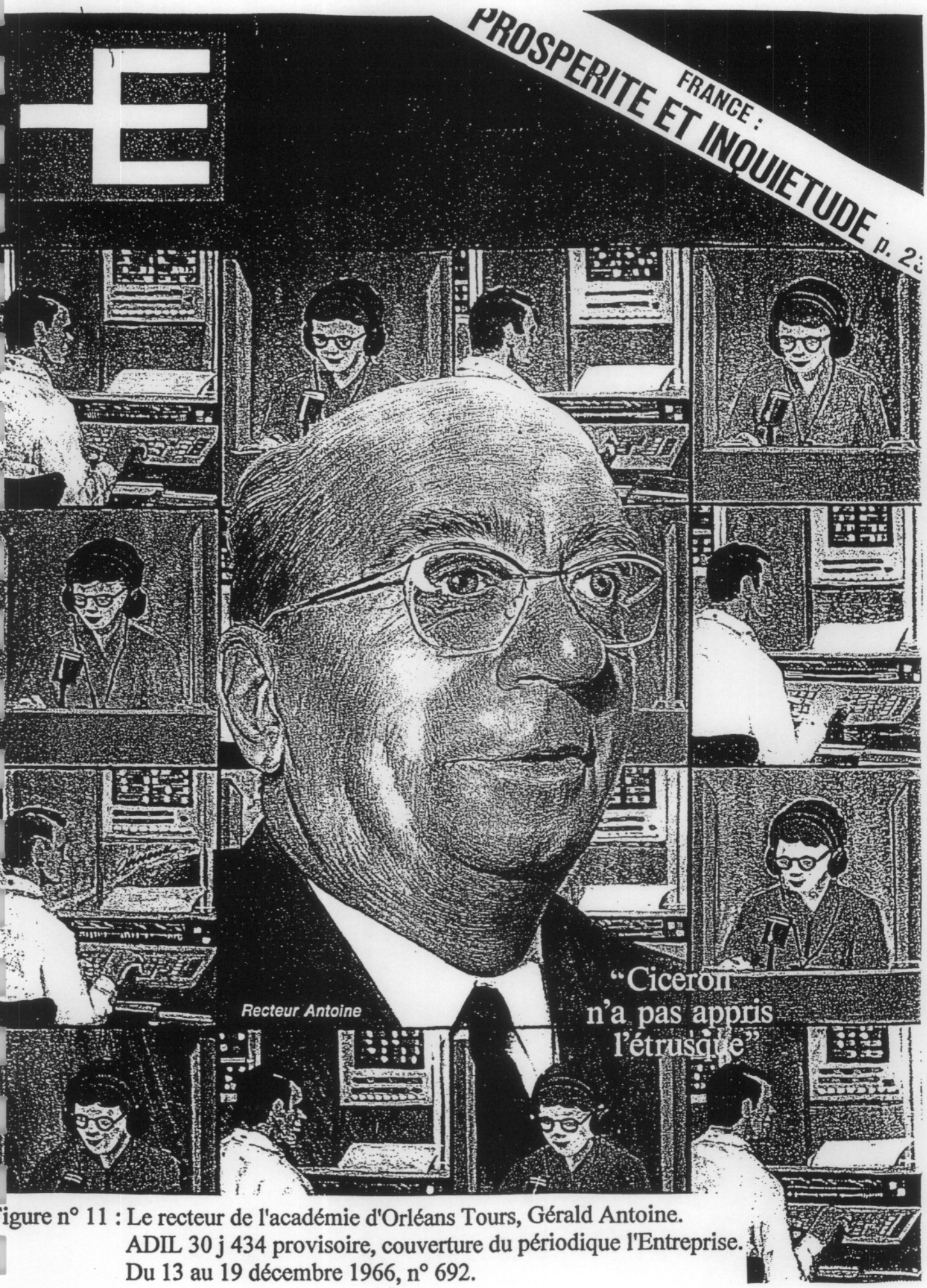

Figure n° 11 : Le recteur de l'académie d'Orléans Tours, Gérald Antoine.
ADIL 30 j 434 provisoire, couverture du périodique l'Entreprise.
Du 13 au 19 décembre 1966, n° 692.

La « Fac » des Lettres de Tours regardera la Loire

Sur la Loire, symétriquement à la Bibliothèque de Tours, place Anatole-France, sera édifiée la Faculté des Lettres. L'idée directrice est de faire de ce vis-à-vis une réplique à peu près identique du premier monument.

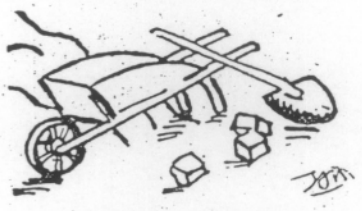

Le financement se ferait en deux tranches, la première permettrait d'accueillir 2.000 étudiants et la seconde 3.000 autres.

Le premier coup de pioche pourrait être donné en 1964.

Montant total de ce vaste programme, comprenant de surcroît d'importantes installations sportives qui trouveraient place dans l'Ile Simon et dans l'Ile Aucard : 25 millions de francs (nouveaux).

Figure n° 12 : L'Echo de Touraine du 28 juin 1963.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

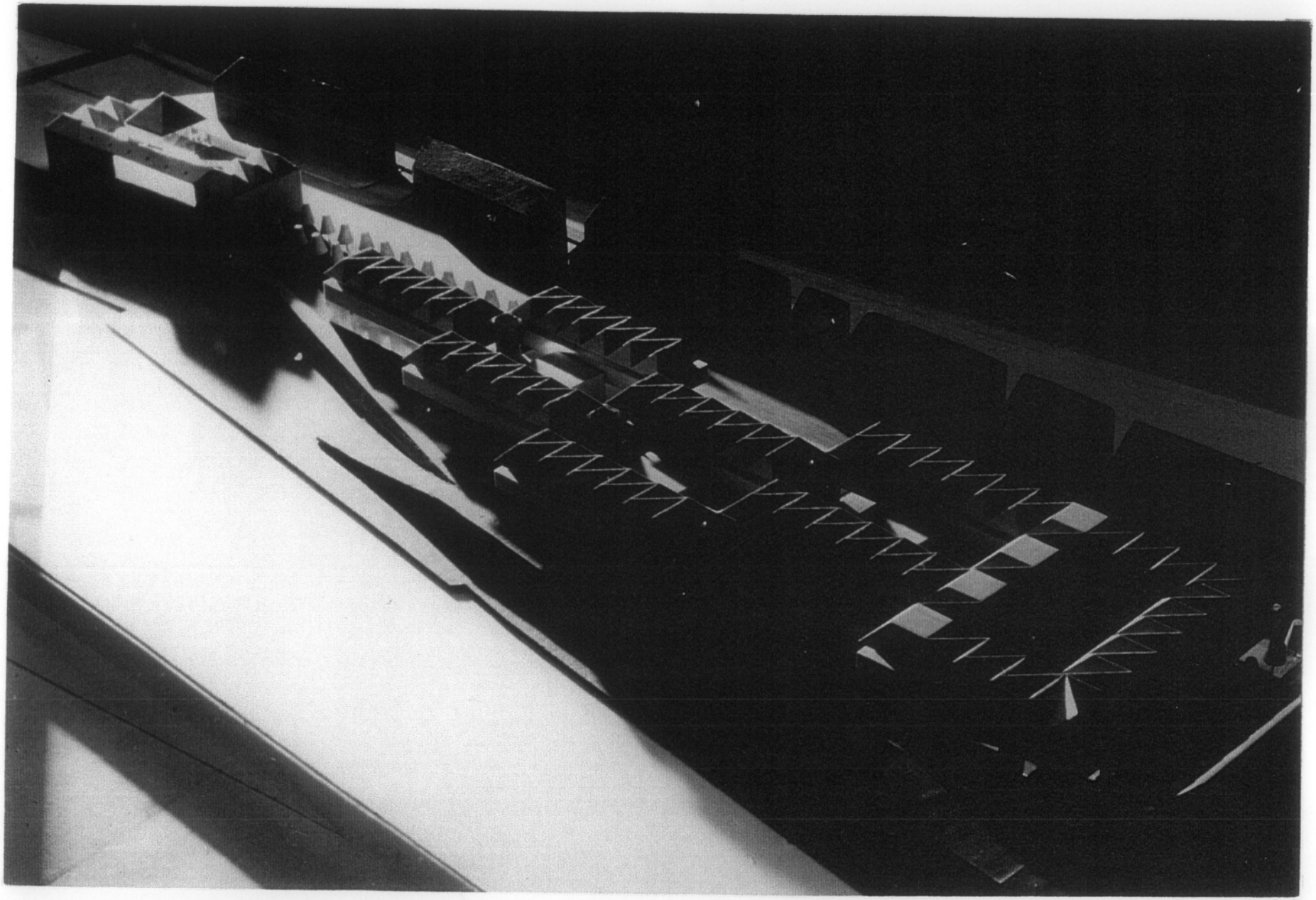

Figure n° 13 : Maquette du projet établi par Albert en septembre 1963.
AMT, photothèque LET 17 DO VIII.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION
DE
L'ÉQUIPEMENT SCOLAIRE
UNIVERSITAIRE ET SPORTIF

15, RUE BOISSY-D'ANGLAS, PARIS (8e)
TÉL. : ANJ. 66.50

10 e BUREAU

me Sous-Direction

PARIS, LE 4 OCT. 1963

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

à

MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE DE
TOURS
S/C. de M. le Préfet d'Indre et Loire

2814

Comme suite à la réunion qui s'est tenue à la Direction de l'Equipement Scolaire, Universitaire et Sportif le 5 Septembre 1963, j'ai l'honneur de vous confirmer la décision de construire la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de TOURS sur les terrains, situés en bord de Loire, que la Ville veut bien affecter à titre grâcieux à l'Education Nationale à cette intention.

Je souhaite donc, en remerciant la Ville de Tours des efforts tout particuliers qu'elle fait pour l'Enseignement Supérieur, que la procédure d'acquisition engagée puisse aboutir rapidement afin que la libération des terrains intervienne effectivement pour le 1er Janvier 1965, suivant le planning adopté.

Le programme de cette Faculté n'a pas encore été approuvé dans ses détails, cependant les bases essentielles adoptées au cours de la réunion du 5 Septembre restent valables, en particulier le principe d'un programme portant au maximum sur 5.000 étudiants. Cependant, cette optique très optimiste devra être réétudiée et confirmée par le prochain Plan, et, en tout état de cause, ne pourra être prise en considération qu'à partir de 1967.

Il parait donc raisonnable de prévoir deux étapes dans l'exécution. La première aurait pour échéance 1966, et porterait sur un programme de 2.000 étudiants.

L'exécution de cette première tranche fonctionnelle pourrait commencer dès la prise de possession des terrains, au 1° Janvier 1965. L'étude des plans masse, avant-projets et projets d'exécution se poursuivrait en 1964.

Figure n° 14 : Courrier du 4 octobre 1964, accord du ministère de l'Education nationale pour construire la faculté en bord de Loire.
AMT, 4MLETTRE.DOC.

Les travaux très importants de voirie vont poser un problème difficile de financement.

Comme nous en étions convenus le 5 Septembre dernier, j'entrerai très prochainement en contact avec Monsieur le Délégué Général à l'Aménagement du Territoire afin d'obtenir son accord sur le principe d'une participation à la dépense du Fonds National d'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des résultats de ces contacts. Je vous signale en outre que j'adresse copie de la présente lettre à Monsieur le Ministre de la Construction (Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme), afin que le plan d'urbanisme des îlots à rénover tienne bien compte de l'implantation de la Faculté.

Pr. le Ministre et par autorisation
Le Directeur de l'Equipement
Scolaire, Universitaire et Sportif,

Signé: G. MESMIN

LE CONSEIL MUNICIPAL CONFIRME LE REJET DU PROJET DE LA FACULTÉ DES LETTRES

L'achèvement du bâtiment en novembre 1970 figure au calendrier des travaux

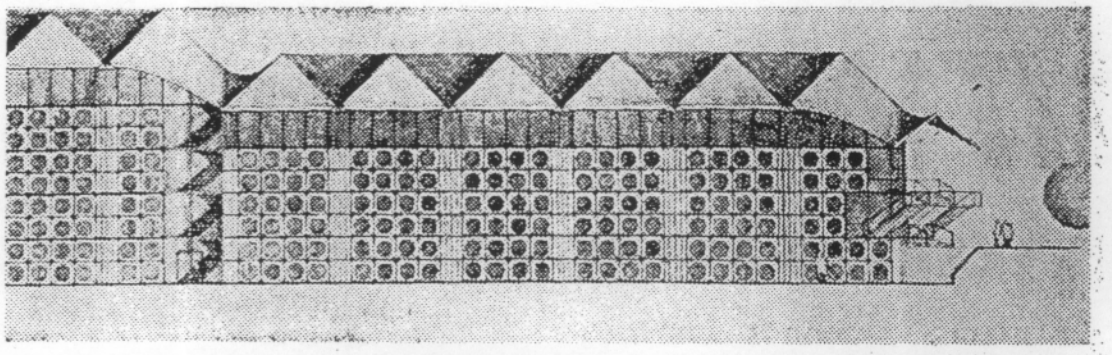

Le projet de façade comprenant 2.000 hublots de un mètre de diamètre répartis sur 240 m. de façade était la version défendue par l'architecte et condamnée par le député-maire et par M. Dalloz, architecte urbaniste. On ne voit ici qu'une petite partie du déploiement de la façade dont le monotonie est évidente et voulue. On lui a reproché de ne pouvoir s'intégrer dans le site du bord de Loire et du « front de Loire » envisagé par les architectes chargés de la rénovation et de la restauration urbaine du vieux quartier voisin

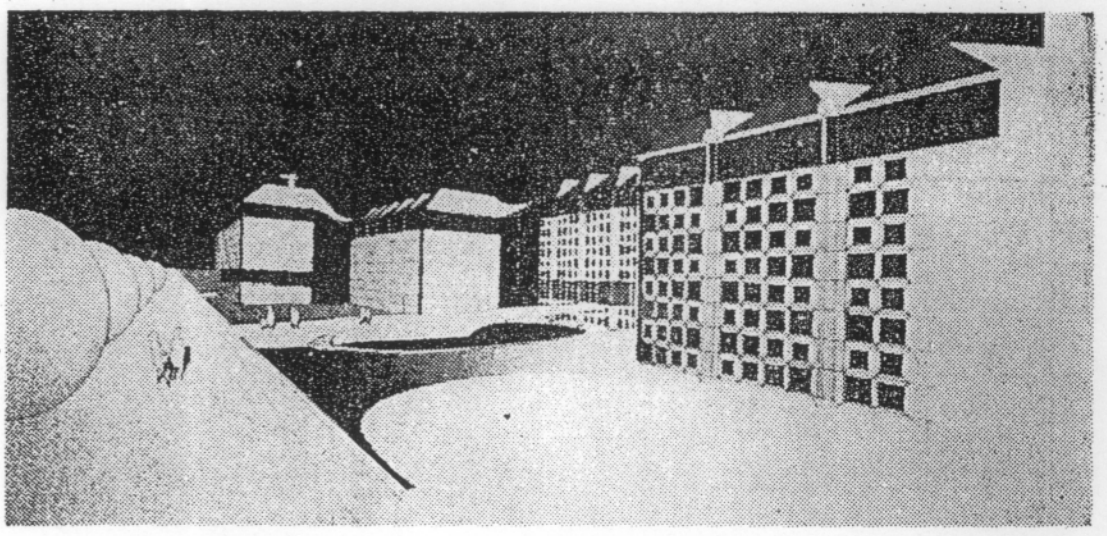

Cette variante a été proposée « in extremis » par l'architecte. On a peu parlé d'elle sinon pour condamner l'allure des lignes divergentes provenant des dimensions des fenêtres. Condamnés aussi les matériaux utilisés qui n'auraient pas été de pierre. On notera cependant — bien que toutes les ouvertures ne soient pas figurées Sur cette variante — que la dissymétrie des lignes contribuait à recréer un mouvement régulier sur les façades. Là encore, on a estimé que cet ensemble ne pouvait s'insérer dans le site des bords de Loire

Figure n° 15 : Nouvelle République du 9 mai 1968.
Illustration du haut : le dernier projet d'Edouard Albert en 1967.
Illustration du bas : le projet modifié par [illegible]

Figure n° 16 : Caricature parue dans la Nouvelle République d'Orléans en 1968. ADIL, 30 j 434 provisoire.

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

N° 23H924

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement à M. le Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

NOTA.

Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.

Le brevet sera envoyé ultérieurement à l'intéressé.

(1) Si la remise des insignes n'a pas lieu, biffer les mots relatifs à cette remise.

PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION
D'UN CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le vingt trois Septembre mil neuf cent quarante neuf.

Nous Buisson Albert, Officier de la Légion d'honneur, Directeur de l'Enseignement technique

Conformément à la délégation du Grand Chancelier en date du 27 MAI 1949

avons fait { ~~placer devant le front de bataille~~ / introduire

Monsieur Sainsaulieu Louis Marie Alphonse

Archiviste de l'Enseignement Technique

adresse : 49 rue des Ranelagh. Paris (16e)

nommé CHEVALIER de la Légion d'Honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous adressant à lui, nous avons prononcé la formule de réception suivante :

« *Au nom du Président de la République Française et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons* CHEVALIER *de la Légion d'Honneur.* »

Puis nous lui avons remis les insignes (1) de son grade et donné l'accolade.

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à Paris, les jours, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, *Le Délégué.*

Figure n° 17 : Procès verbal de Chevalier de la Légion D'Honneur de Louis Sainsaulieu du 27 mai 1949, provenant de la grande Chancellerie de la Légion D'Honneur.

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR

SERVICES
DE LA LÉGION D'HONNEUR
ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

N° 234 928

PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION

Le 28 juin

mil neuf cent soixante deux

Nous Raymond Subes
membre de l'Institut
Commandeur de la Légion d'Honneur

Délégué par le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur,

avons fait placer devant le front des troupes / introduire

M. Louis Marie Alphonse Sainsaulieu
Architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux

Adresse : 49 Rue du Raynouard
Paris 16e

Nous adressant à lui, nous avons prononcé la formule de réception suivante :

« Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons OFFICIER *de la Légion d'Honneur. »*

Puis, nous lui avons remis les insignes de son grade ainsi que son brevet et donné l'accolade.

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, *pour être transmis à la GRANDE CHANCELLERIE*[1], après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à Paris, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, *Le Délégué,*

(1) Le présent procès-verbal doit être immédiatement renvoyé à la Grande Chancellerie, l'inscription définitive sur les registres matricules ne pouvant être effectuée que sur justification de la réception.

J. C. 102256, [4736]

Figure n° 18 : Procès verbal d'Officier de la Légion D'Honneur de Louis Sainsaulieu du 28 juin 1962, provenant de la grande Chancellerie de la Légion D'Honneur.

LA REMISE EN CAUSE DU PROJET DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOURS ENTRAINE LA DÉMISSION DU DOYEN

L'assemblée de faculté refuse de lui désigner un successeur

TOURS. — Le rejet par le ministre de l'Education Nationale du projet de construction de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tours, vient d'entrainer la démission du doyen Roger et le refus par l'assemblée de cette Faculté de lui élire un successeur.

Le ministre, M. Peyrefitte, qui, jusqu'ici, avait soutenu le projet de construction en bord de Loire, sur lequel enfin, tous les accords nécessaires paraissaient obtenus, s'est incliné devant une récente contre-proposition du maire de Tours, M. Jean Royer, député non inscrit, de la majorité.

Le ministre a envisagé de confier à de nouveaux architectes la conduite du projet, dans le sens d'une solution que le député-maire de Tours a proposée.

Elle comporterait des créations de parkings souterrains et une surélévation des bâtiments, ce qui avait été jusqu'ici opposé aux premiers concepteurs, par la Commission des Sites.

Dans ces conditions, l'étude d'un nouveau projet pour aboutir au démarrage des travaux avant la fin de l'année, paraît difficilement réalisable, compte tenu des nécessaires examens des commissions spécialisées.

Plus grave, cette décision pourrait poser le principe même de l'existence de cette faculté, c'est ce que note la motion adoptée à l'unanimité le 2 mai, par l'assemblée de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tours.

D'autre part, les étudiants et les professeurs de la Faculté sont appelés à participer à une réunion d'information le 9 mai, à 15 h., dans la cour d'un des locaux provisoires de la Faculté, rue de la Grandière, à Tours.

L'ASSEMBLEE DE FACULTE SE DECLARE D'ACCORD AVEC LE DOYEN

Voici le texte de la motion de l'assemblée de Faculté adopté à l'unanimité sitôt connue la décision ministérielle :

« L'assemblée de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Tours, constatant que l'avant-projet établi et approuvé après six années d'efforts vient d'être rejeté sur l'initiative de M. le Député-Maire de Tours, qui l'avait cependant accepté sous réserve de modifications mineures,

« Constatant que cette décision renvoie dans un avenir lointain la construction d'un bâtiment indispensable aux 3 000 étudiants de la Faculté qui travaillent actuellement dans des conditions indignes de l'enseignement supérieur,

« Estime que ce nouvel état de fait remet en cause le choix de Tours comme siège de la Faculté des Lettres et Sciences humaines et, dans un premier temps, approuve la démission du doyen et refuse de lui élire un successeur. »

Figure n° 19 : Nouvelle République des 4 et 5 mai 1968.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

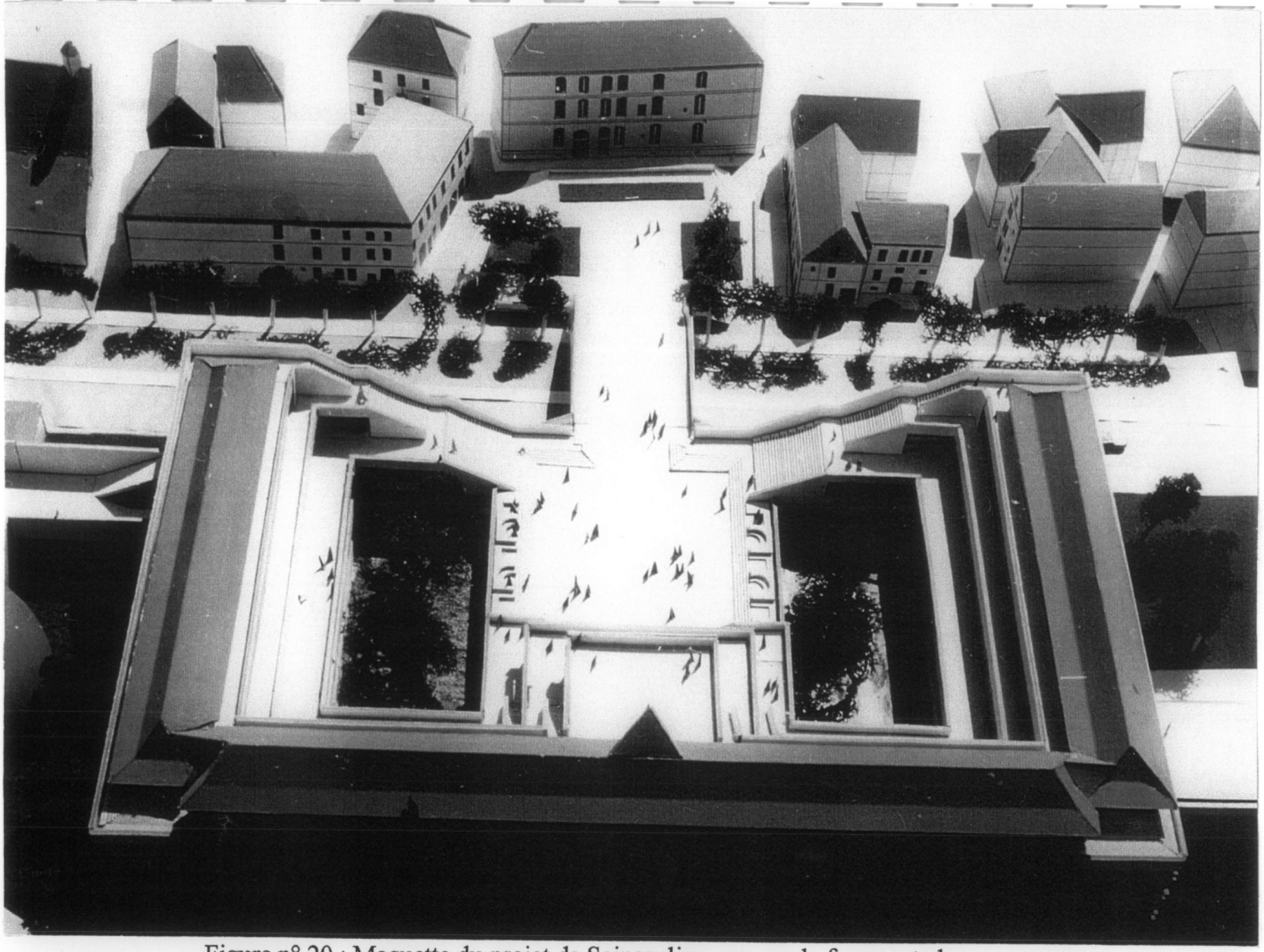

Figure n° 20 : Maquette du projet de Sainsaulieu, vue sur le forum, stade des études préliminaires, juin 1968.
AMT, photothèque LET 19 DO VIII.

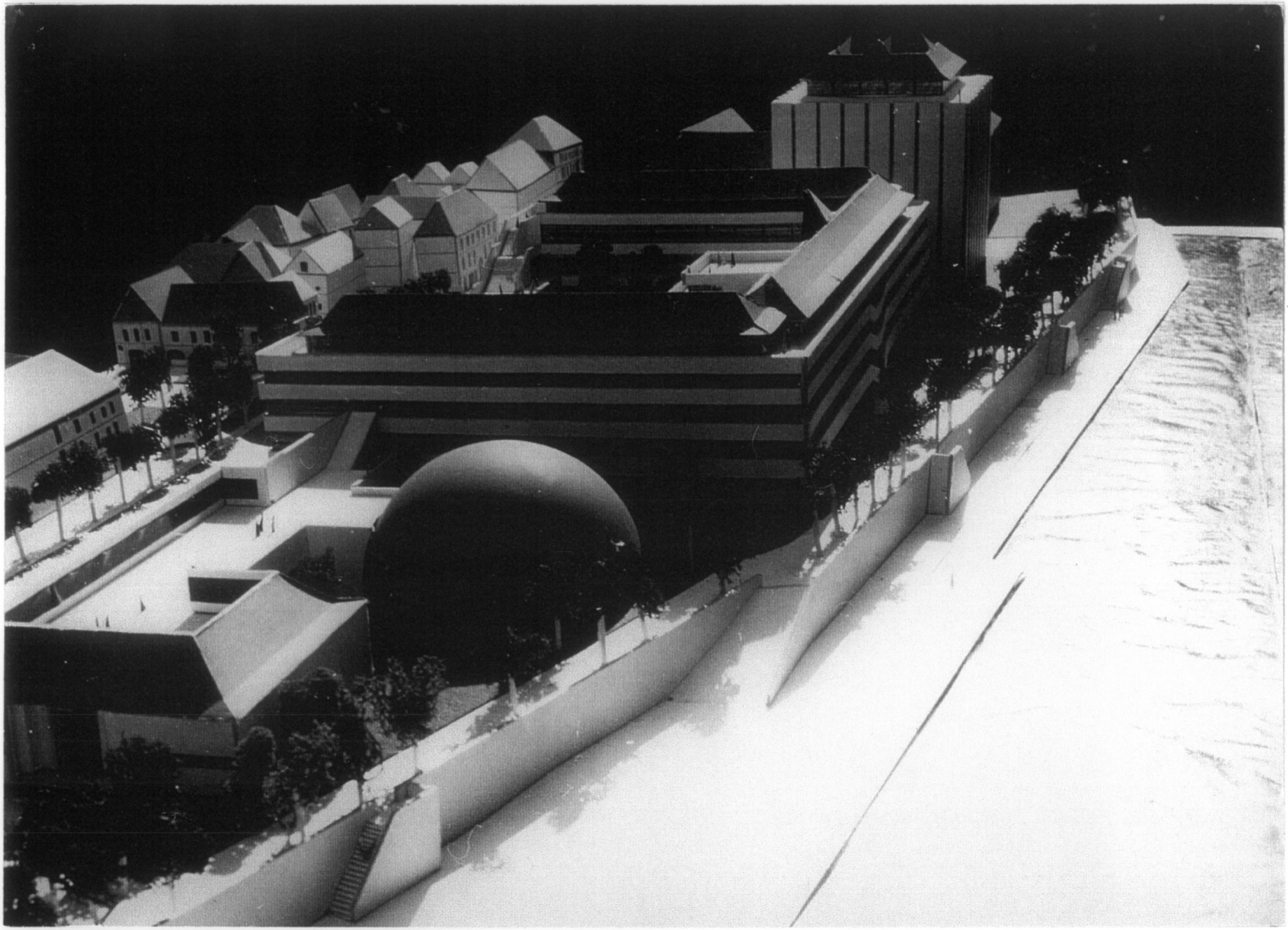

Figure n° 21 : Maquette du projet de Sainsaulieu, vue sur les amphithéâtres,
stade des études préliminaires, juin 1968.
AMT, photothèque LET 14 DO VIII.

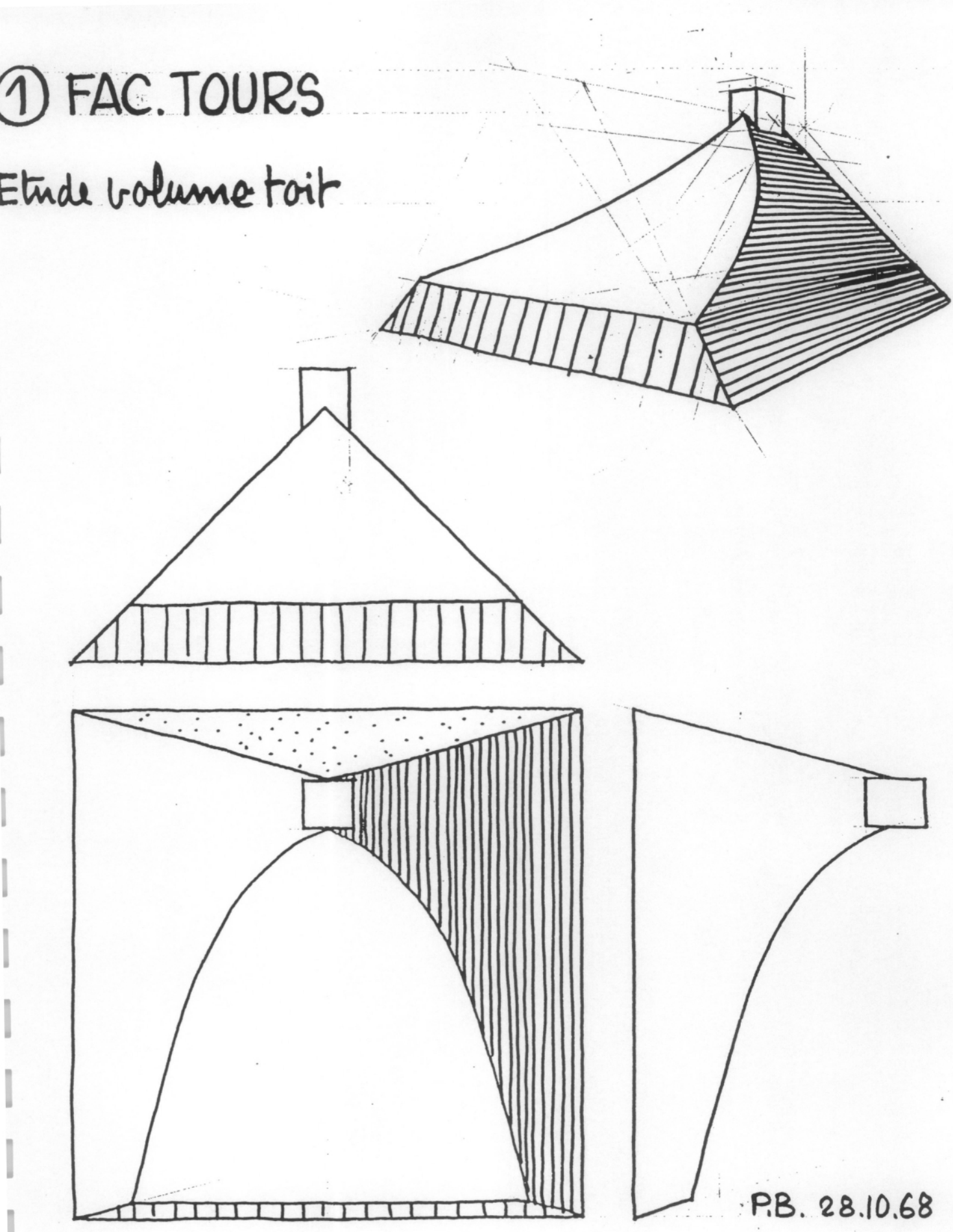

Figure n° 22 : Etude de toit pour la bibliothèque, 28 octobre 1968.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

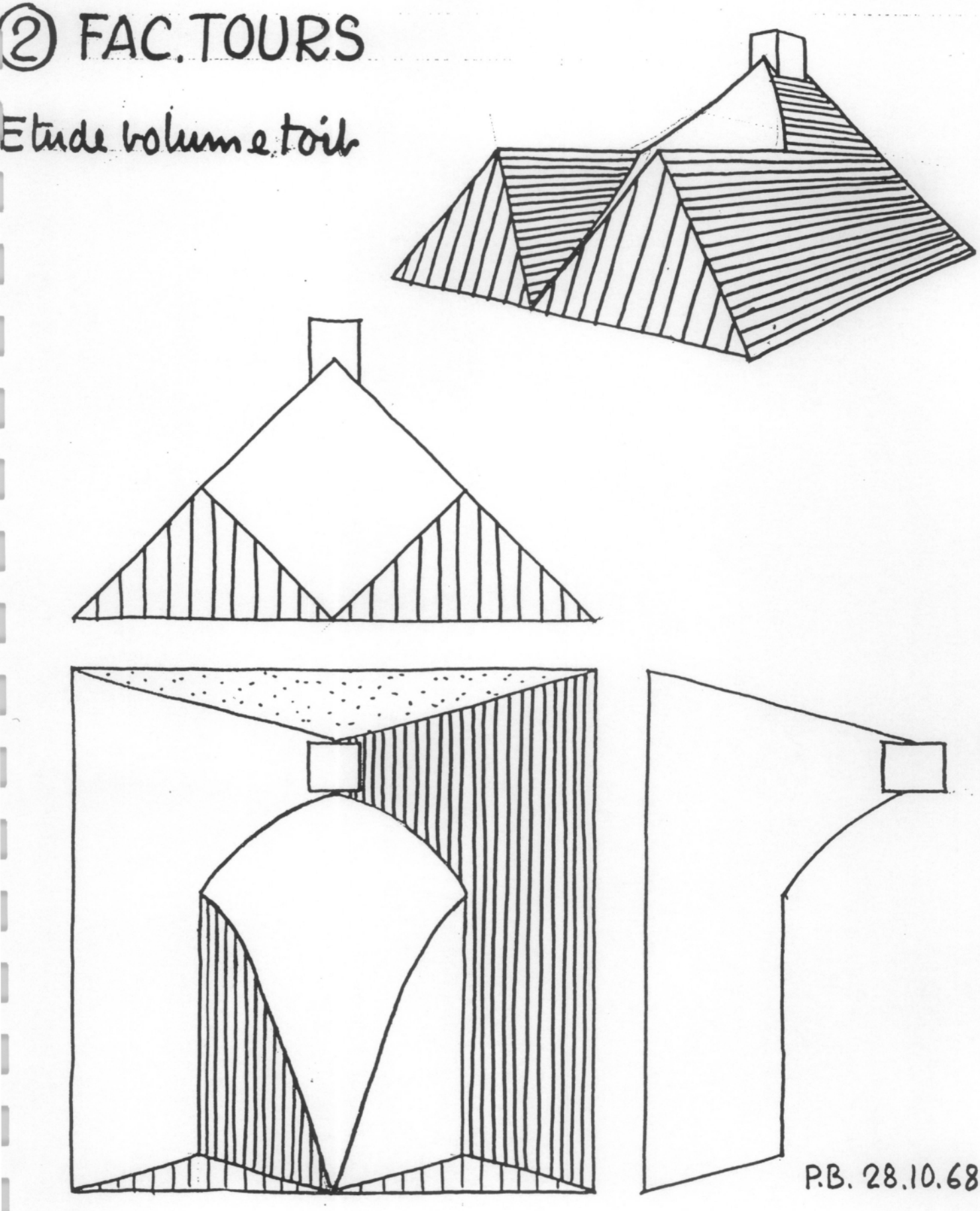

Figure n° 23 : Etude de toit pour la bibliothèque, 28 octobre 1968.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

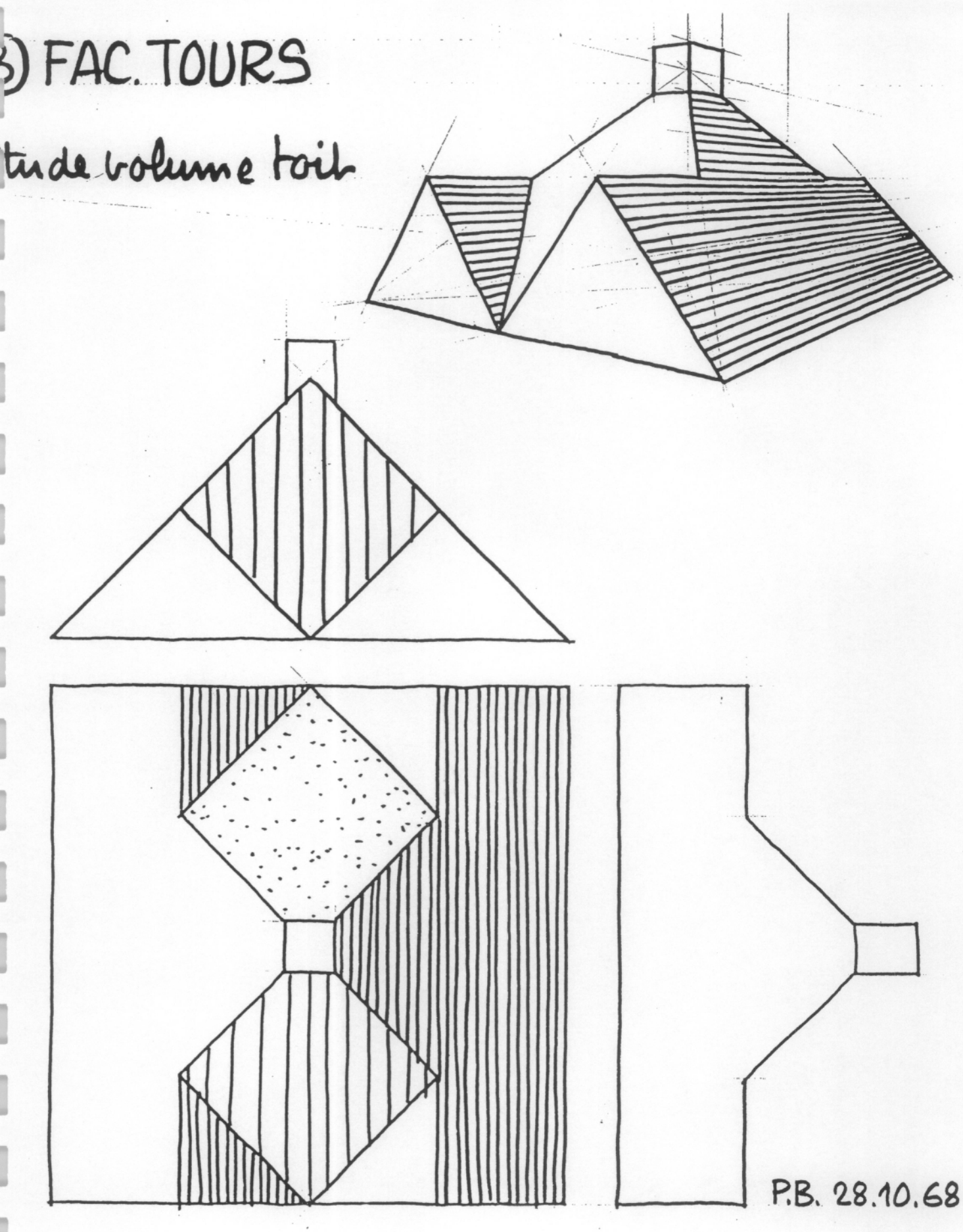

Figure n° 24 : Etude de toit pour la bibliothèque, 28 octobre 1968.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

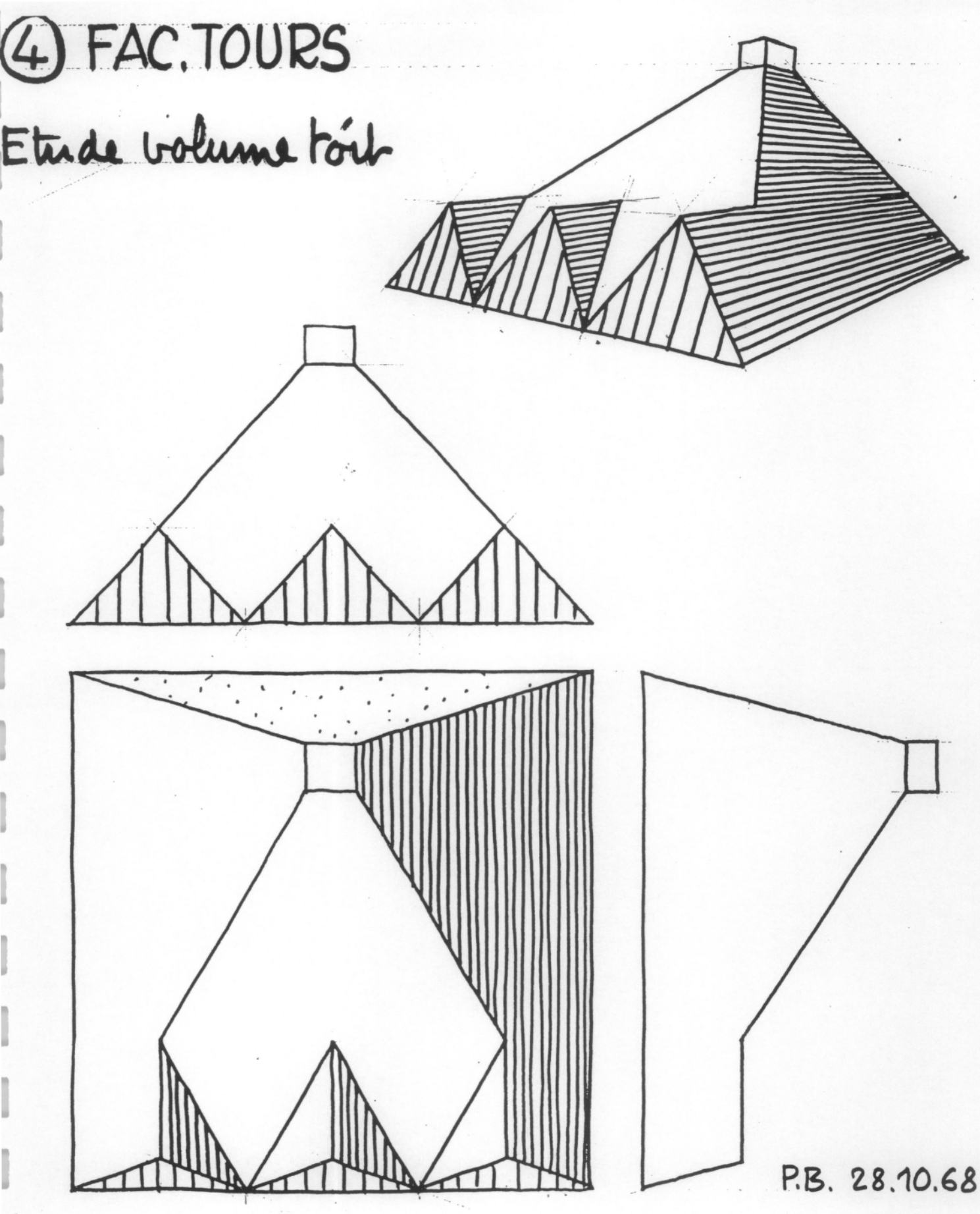

Figure n° 25 : Etude de toit pour la bibliothèque, 28 octobre 1968.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

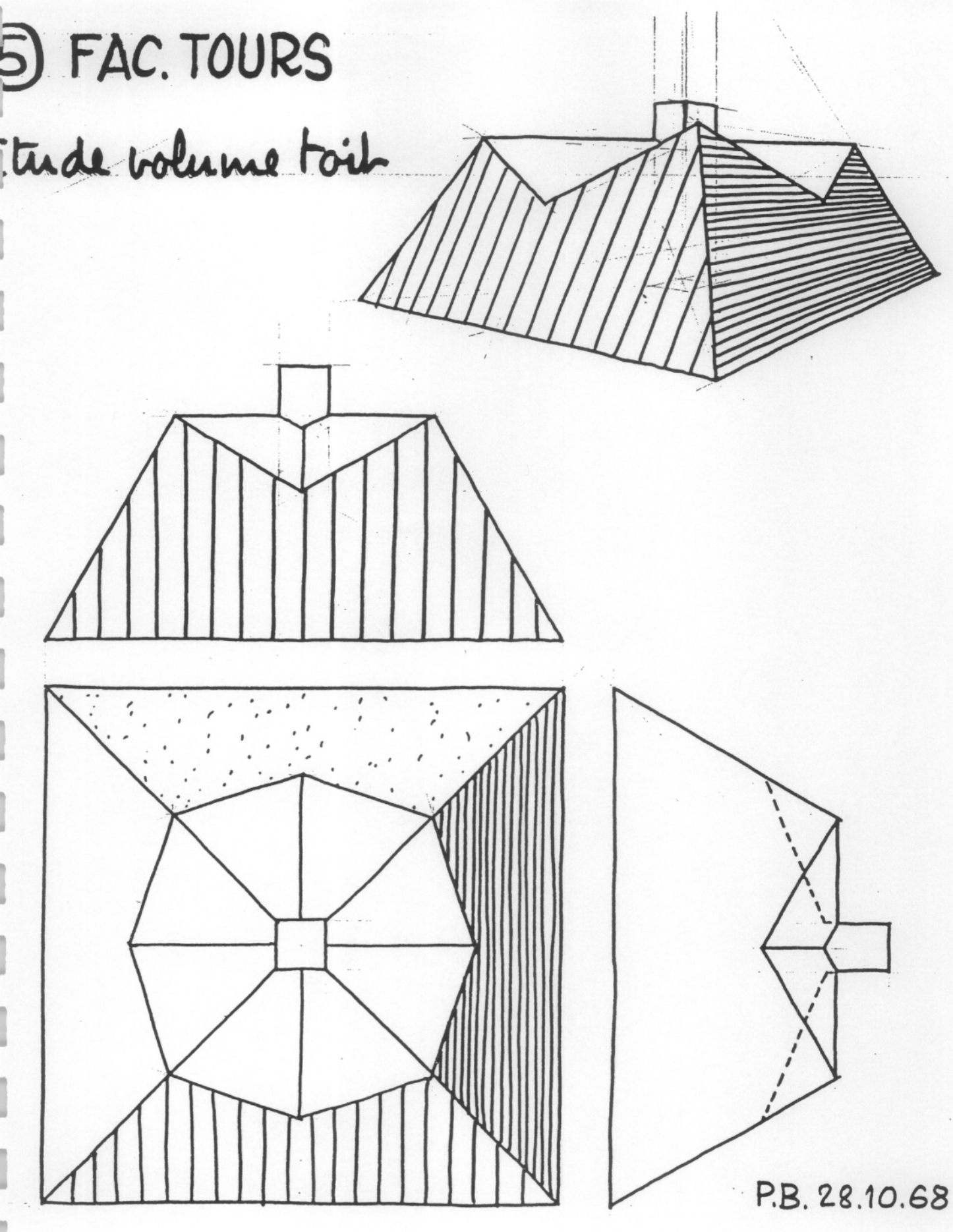

Figure n° 26 : Etude de toit pour la bibliothèque, 28 octobre 1968.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

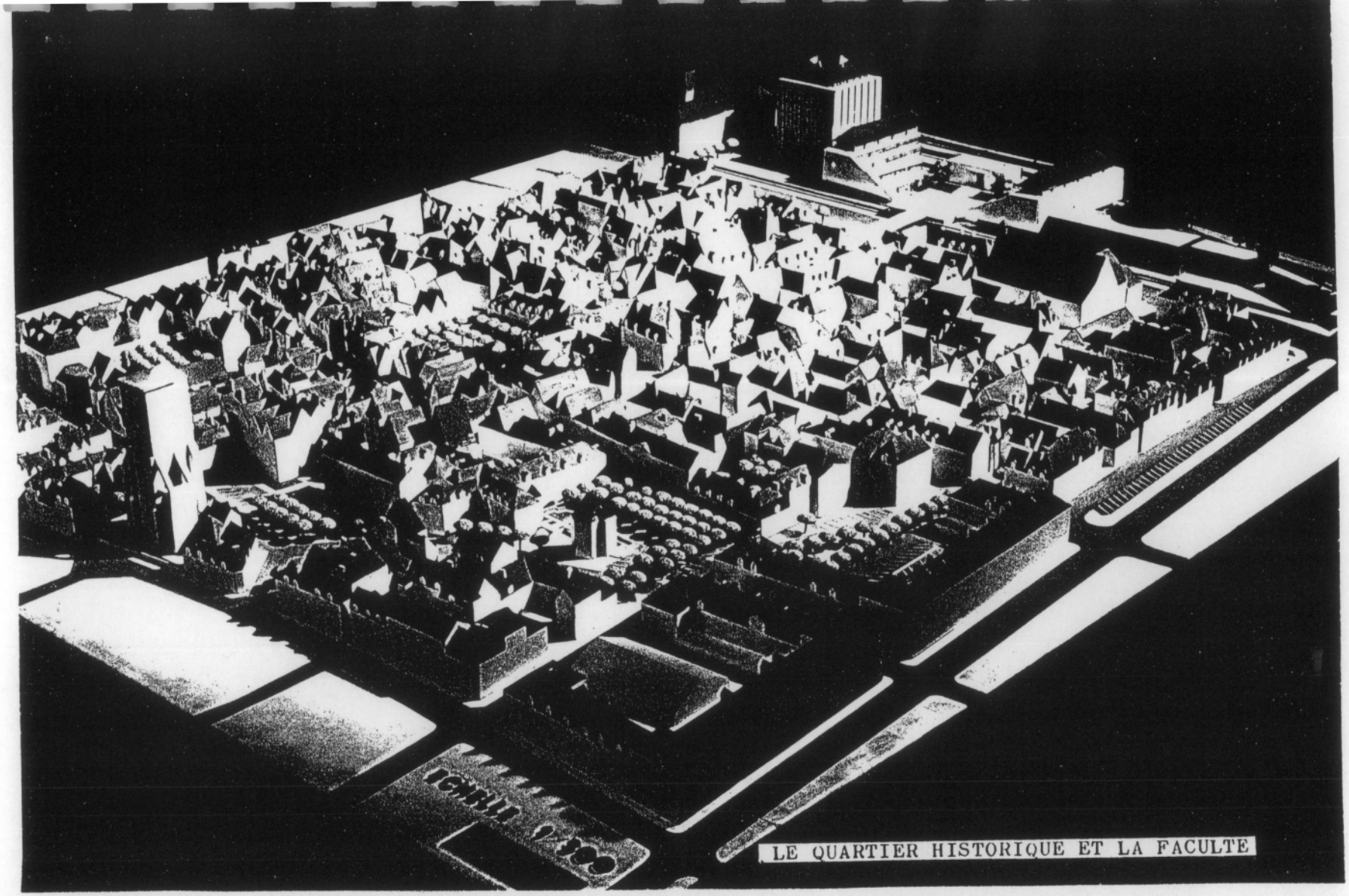

Figure n° 27 : Maquette de l'avant-projet dans son contexte architectural, octobre 1968.
ADIL, 30 j 434 d provisoire.
Photographie Jean Biaugeaud, mention obligatoire, tous droits réservés.

ETUDIANTS ET ENSEIGNANTS

DE LA FACULTE DES LETTRES

VEULENT TRAVAILLER , QU' ON LEUR EN DONNE LES MOYENS

- MANQUE D ' ENSEIGNANTS -

1 enseignant pour 40 étudiants.

La moyenne nationale est de 1 pour 30.

Les normes ministérielles de 1 pour 24.

- MANQUE DE LOCAUX -

Depuis 11 ans il y a eu 15 projets de bâtiments mais aucune réalisation effective.

Seul un terrain vague sur les bords de Loire.

Au total : 5.000 m^2 de locaux vétustes ou provisoires pour 4.500 étudiants.

- MANQUE DE BIBLIOTHEQUE -

La Bibliothèque municipale prête quelques salles, très insuffisantes à l'Université.

- MANQUE D' ARGENT -

Sur le Plan National

Ministère	crédits de paiement pour investissement		Variation
	1969	1970	
Défense Nationale (non compris les crédits camouflés dans les budgets civils)	12.793	13.076	+ 2%
Education Nationale	4.155	3.625	- 13%

A TOURS, c'est pire encore, le budget de la Faculté correspondait à : 320 Frs par étudiant en 1965,
240 Frs par étudiant en 1969.

VENEZ CONSTATER LA MISERE DE LA FACULTE DES LETTRES et SOUTENIR LES REVENDICATIONS LEGITIMES DES ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS QUI VEULENT TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS DECENTES.

RENDEZ-VOUS : JEUDI 30 OCTOBRE à 16 HEURES à LA GRANDIERE -
PLACE DU 14 JUILLET

Signé :
Le Conseil de Gestion de la
FACULTE des LETTRES de TOURS

Figure n° 28 : Tract de revendication datant d'octobre 1969.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

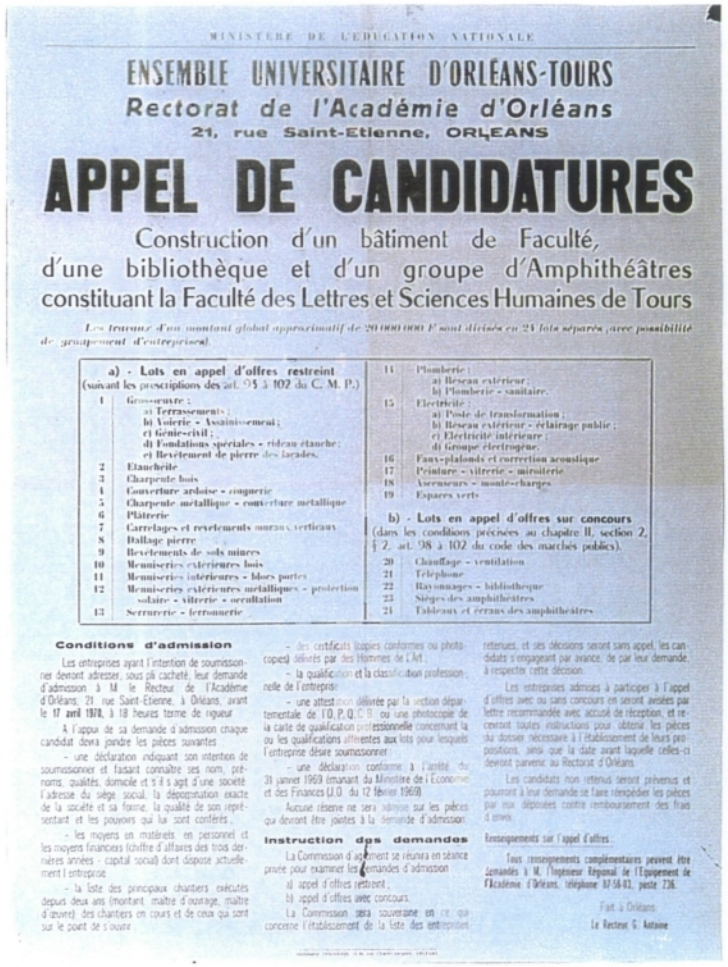

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ENSEMBLE UNIVERSITAIRE D'ORLÉANS-TOURS

Rectorat de l'Académie d'Orléans

21, rue Saint-Etienne, ORLEANS

APPEL DE CANDIDATURES

Construction d'un bâtiment de Faculté, d'une bibliothèque et d'un groupe d'Amphithéâtres constituant la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tours

Les travaux d'un montant global approximatif de 20 000 000 F sont divisés en 24 lots séparés avec possibilité de groupement d'entreprises).

a) - Lots en appel d'offres restreint
(suivant les prescriptions des art. 95 à 102 du C. M. P.)

1 Gros-oeuvre :
a) Terrassements ;
b) Voirie - Assainissement ;
c) Génie-civil ;
d) Fondations spéciales - rideau étanche ;
e) Revêtement de pierre des façades.
2 Etanchéité
3 Charpente bois
4 Couverture ardoise - zinguerie
5 Charpente métallique - couverture métallique
6 Plâtrerie
7 Carrelages et revêtements muraux verticaux
8 Dallage pierre
9 Revêtements de sols minces
10 Menuiseries extérieures bois
11 Menuiseries intérieures - blocs portes
12 Menuiseries extérieures métalliques - protection solaire - vitrerie - occultation
13 Serrurerie - ferronnerie
14 Plomberie :
a) Réseau extérieur ;
b) Plomberie - sanitaire.
15 Electricité :
a) Poste de transformation ;
b) Réseau extérieur - éclairage public ;
c) Electricité intérieure ;
d) Groupe électrogène.
16 Faux-plafonds et correction acoustique
17 Peinture - vitrerie - miroiterie
18 Ascenseurs - monte-charges
19 Espaces verts

b) - Lots en appel d'offres sur concours
(dans les conditions précisées au chapitre II, section 2, § 2, art. 98 à 102 du code des marchés publics).

20 Chauffage - ventilation
21 Téléphone
22 Rayonnages - bibliothèque
23 Sièges des amphithéâtres
24 Tableaux et écrans des amphithéâtres

Conditions d'admission

Les entreprises ayant l'intention de soumissionner devront adresser, sous pli cacheté, leur demande d'admission à M. le Recteur de l'Académie d'Orléans, 21, rue Saint-Etienne, à Orléans, avant le **17 avril 1970**, à 18 heures terme de rigueur.

A l'appui de sa demande d'admission chaque candidat devra joindre les pièces suivantes :

- une déclaration indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualités, domicile et s'il s'agit d'une société l'adresse du siège social, la dénomination exacte de la société et sa forme, la qualité de son représentant et les pouvoirs qui lui sont conférés ;
- les moyens en matériels en personnel et les moyens financiers (chiffre d'affaires des trois dernières années - capital social) dont dispose actuellement l'entreprise ;
- la liste des principaux chantiers exécutés depuis deux ans (montant, maître d'ouvrage, maître d'oeuvre) des chantiers en cours et de ceux qui sont sur le point de s'ouvrir ;
- des certificats (copies conformes ou photocopies) délivrés par des Hommes de l'Art ;
- la qualification et la classification professionnelle de l'entreprise ;
- une attestation délivrée par la section départementale de l'O.P.Q.C.B. ou une photocopie de la carte de qualification professionnelle concernant la ou les qualifications afférentes aux lots pour lesquels l'entreprise désire soumissionner ;
- une déclaration conforme à l'arrêté du 31 janvier 1969 émanant du Ministère de l'Economie et des Finances (J.O. du 12 février 1969).

Aucune réserve ne sera admise sur les pièces qui devront être jointes à la demande d'admission.

Instruction des demandes

La Commission d'agrément se réunira en séance privée pour examiner les demandes d'admission :

a) appel d'offres restreint ;
b) appel d'offres avec concours.

La Commission sera souveraine en ce qui concerne l'établissement de la liste des entreprises retenues, et ses décisions seront sans appel. Les candidats s'engageant par avance, de par leur demande, à respecter cette décision.

Les entreprises admises à participer à l'appel d'offres avec ou sans concours en seront avisées par lettre recommandée avec accusé de réception, et recevront toutes instructions pour obtenir les pièces du dossier nécessaire à l'établissement de leurs propositions, ainsi que la date avant laquelle celles-ci devront parvenir au Rectorat d'Orléans.

Les candidats non retenus seront prévenus et pourront à leur demande se faire rembourser des pièces par eux déposées contre remboursement des frais d'envoi.

Renseignements sur l'appel d'offres :

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à M. l'Ingénieur Régional de l'Equipement de l'Académie, d'Orléans, téléphone 87-56-83, poste 226.

Fait à Orléans.

Le Recteur G. Antoine

Figure n° 29 : Affiche de l'appel de candidature pour l'appel d'offres en mars 1970.
ADIL, 30 j 434 d provisoire.

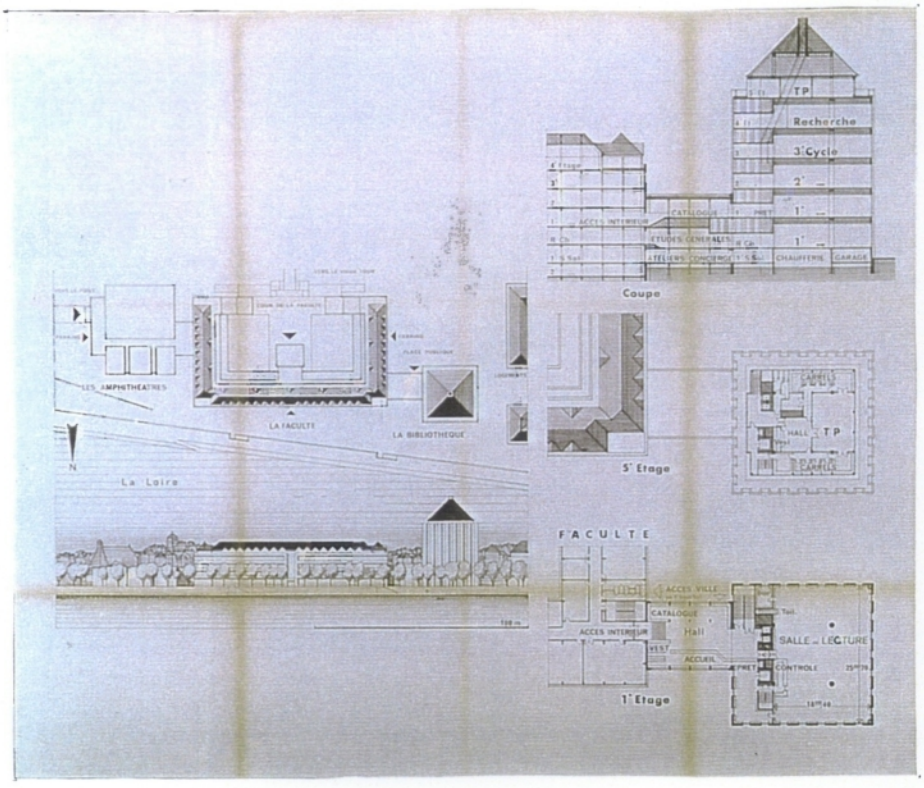

Figure n° 30 : Plan des locaux joint à l'appel de candidature en mars 1970.
ADIL, 30 j 434 d provisoire.

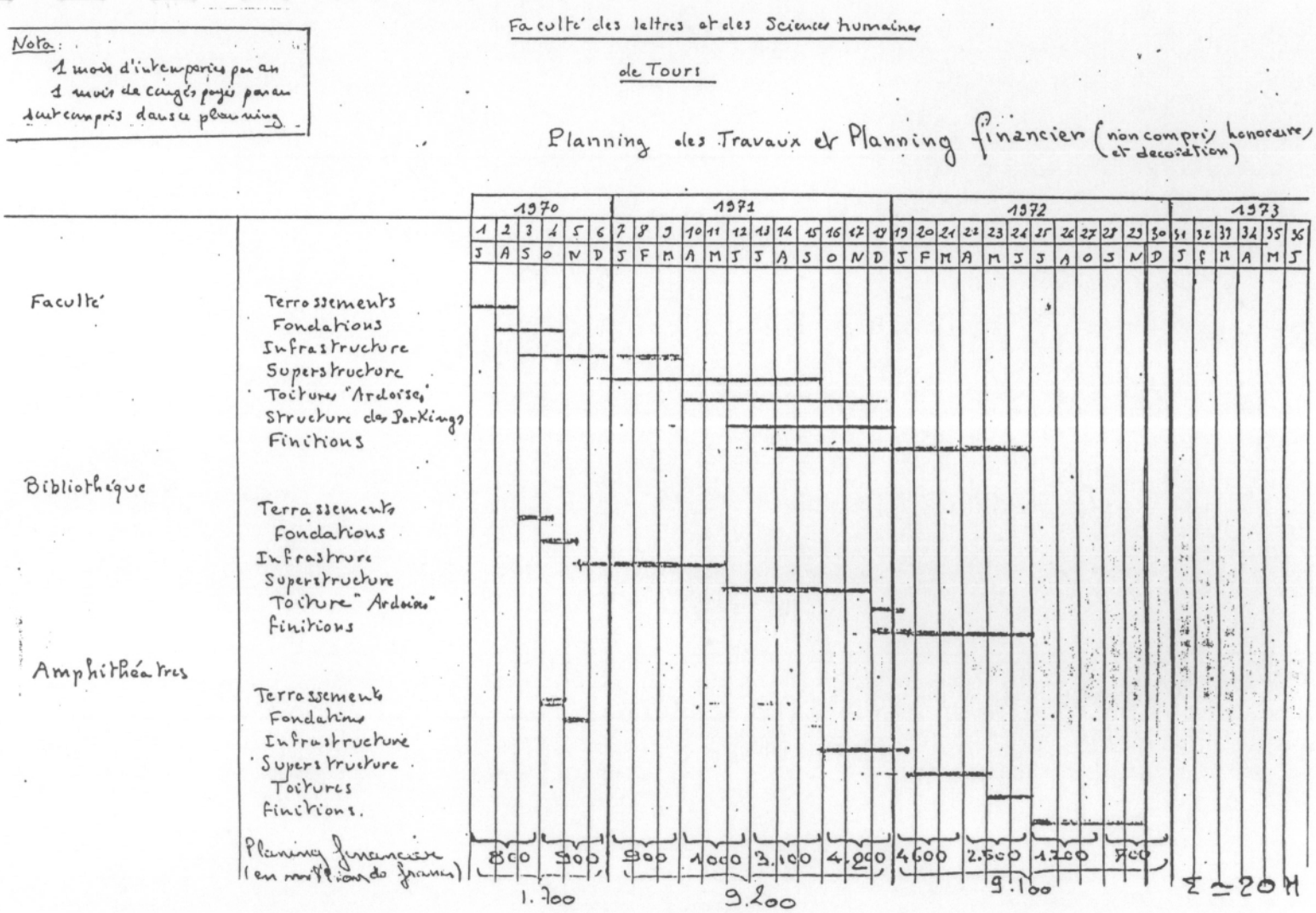

Figure n° 31 : Planning des travaux datant du 19 mars 1970.
ADIL, 30 j 434 d provisoire.

GUINET & Cie

BREVET BOREL

coffrage pierre banche

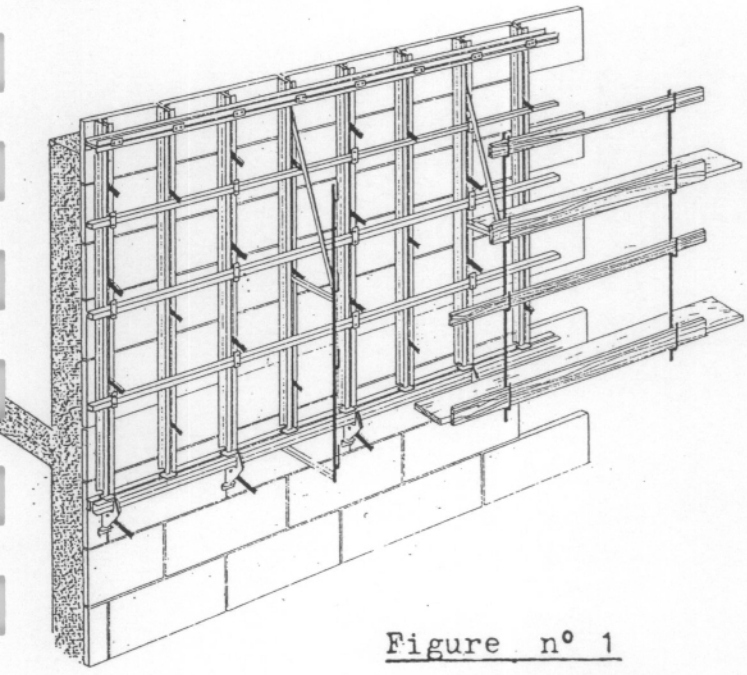

Figure n° 1

Résille métallique

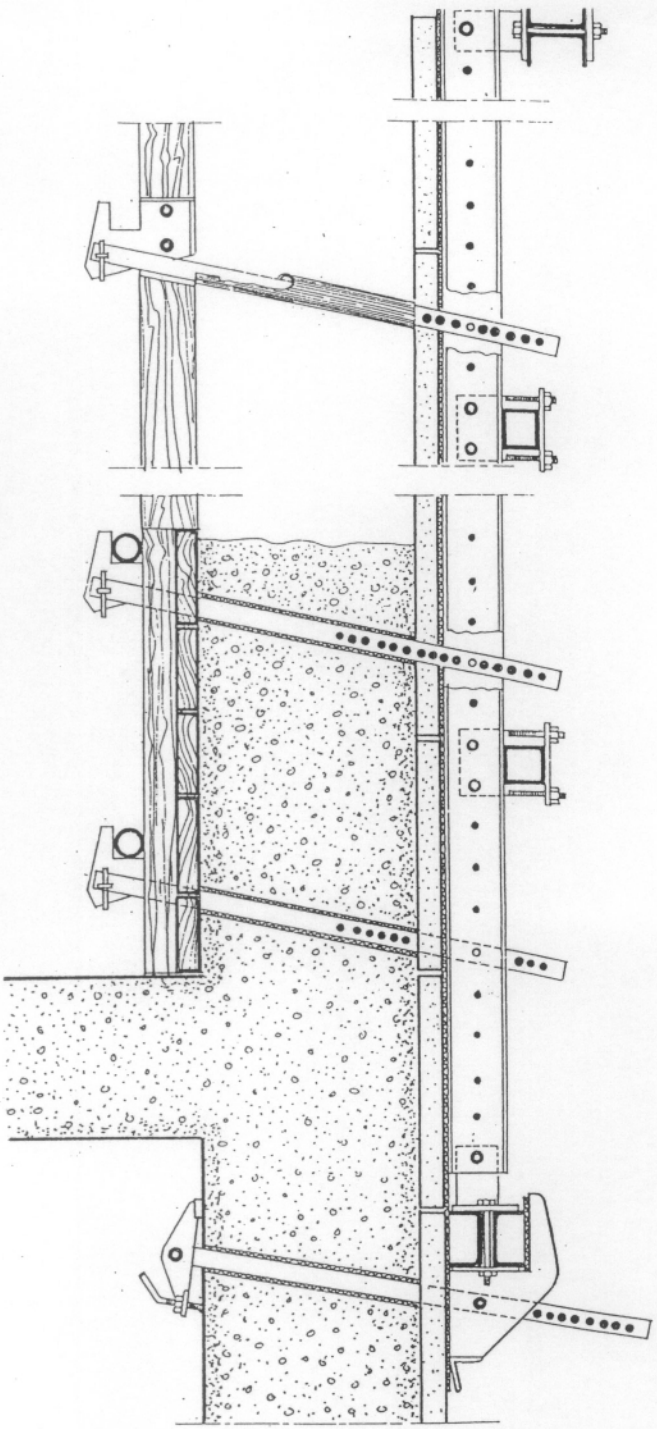

Figure n° 2

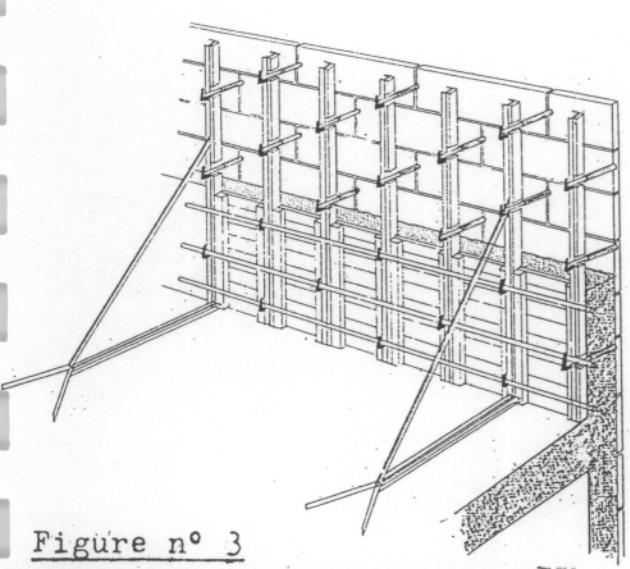

Figure n° 3

Coupe et perspective sur les coffrages intérieurs

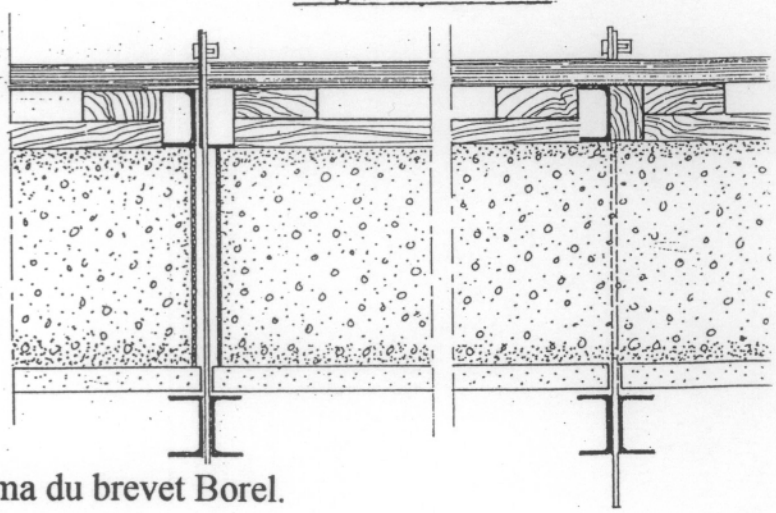

gure n° 32 : Technique de construction, schéma du brevet Borel.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

La Faculté des Lettres et les I. U. T.

L'emplacement de la future Faculté des Lettres en préparation
(PHOTO ARSICAUD)

Figure n° 33 : L'Espoir du 5 juillet 1969.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

UN VASTE CHANTIER AU CŒUR DE LA VILLE : LA NOUVELLE FACULTÉ DES LETTRES

Comme nous l'avons déjà annoncé au mois de juillet la construction de la nouvelle faculté des lettres qui doit être implantée qual du Pont-Neuf entre dans sa phase active.

En effet, un vaste chantier s'est ouvert le 3 août.

Les entreprises tourangelles, chargées des travaux ont mis en œuvre d'importants moyens techniques pour que le planning soit respecté et que l'établissement soit ouvert à la rentré e1972.

Le terrassement est maintenant terminé, on est arrivé au stade des fondations et de la construction des murs étanches en bordure.

Ces travaux de fondation pour les trois bâtiments principaux (faculté, amphithéâtres et bibliothèques) seront terminés à la fin du mois de novembre, mais dès le 1er novembre « démarreront » la charpente et la couverture.

La totalité des bâtiments devrait être « hors d'eau » le 1er mars 1972.

Figure n° 34 : Nouvelle République du 23 septembre 1970.
ADIL, 30 j 434 provisoire.

Figure n° 35 : Photographie du chantier, vue sur la bibliothèque et le forum le 4 juin 1971.
ADIL, 30 j 434 d provisoire.

FACULTÉ DES LETTRES

Le bâtiment central atteint la toiture

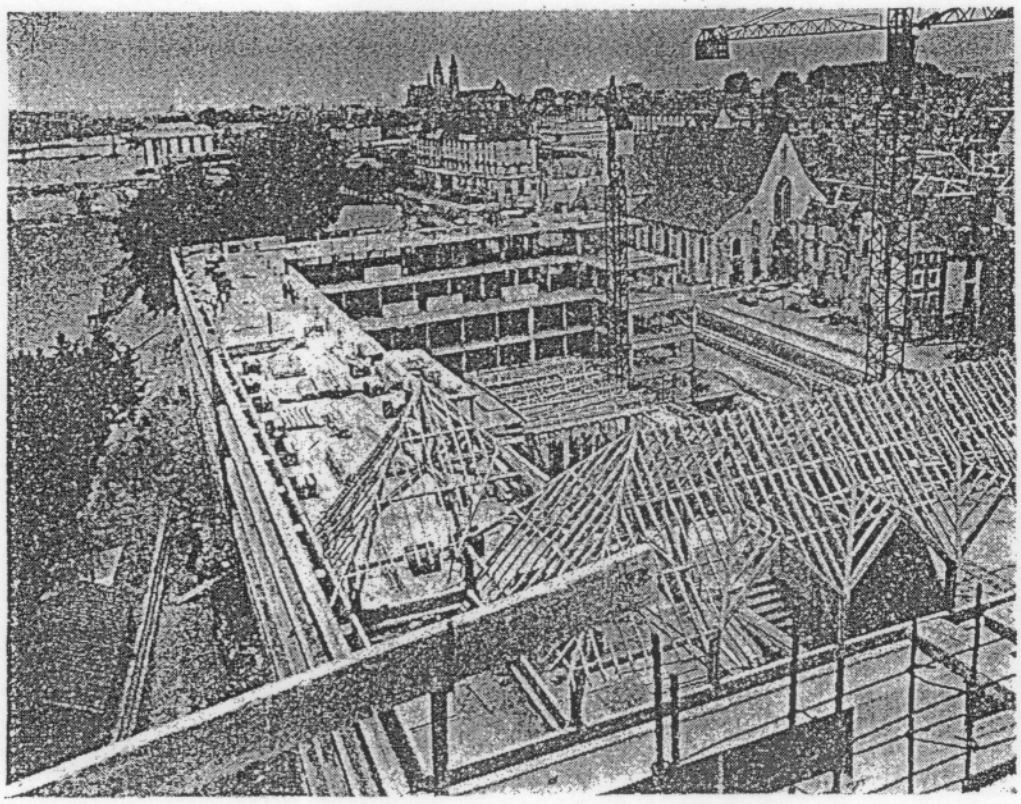

LA NOUVELLE FACULTE DES LETTRES ATTEINT DEJA LE NIVEAU DE LA TOITURE

La tour va encore s'élever

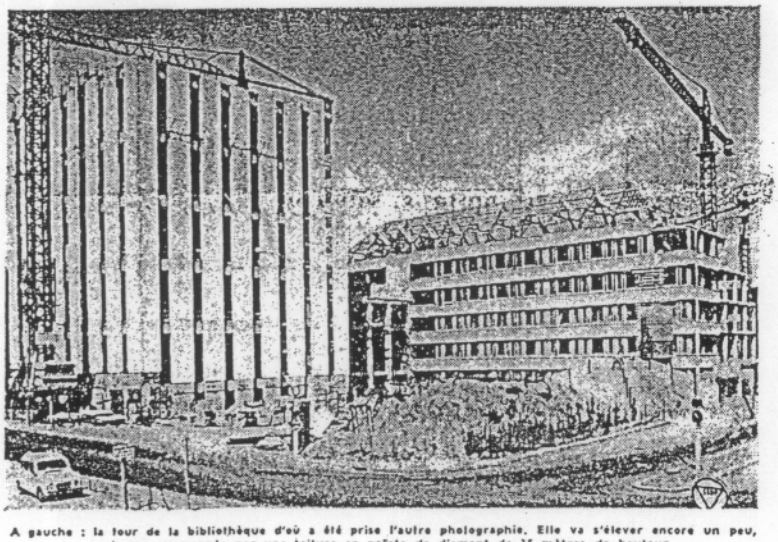

A gauche : la tour de la bibliothèque d'où a été prise l'autre photographie. Elle va s'élever encore un peu, puis sera couronnée par une toiture en pointe de diamant de 15 mètres de hauteur

Figure n° 36 : Nouvelle République du 27 juillet 1971.
ADIL, 30 j 434 d provisoire.

LA FACULTÉ DES LETTRES

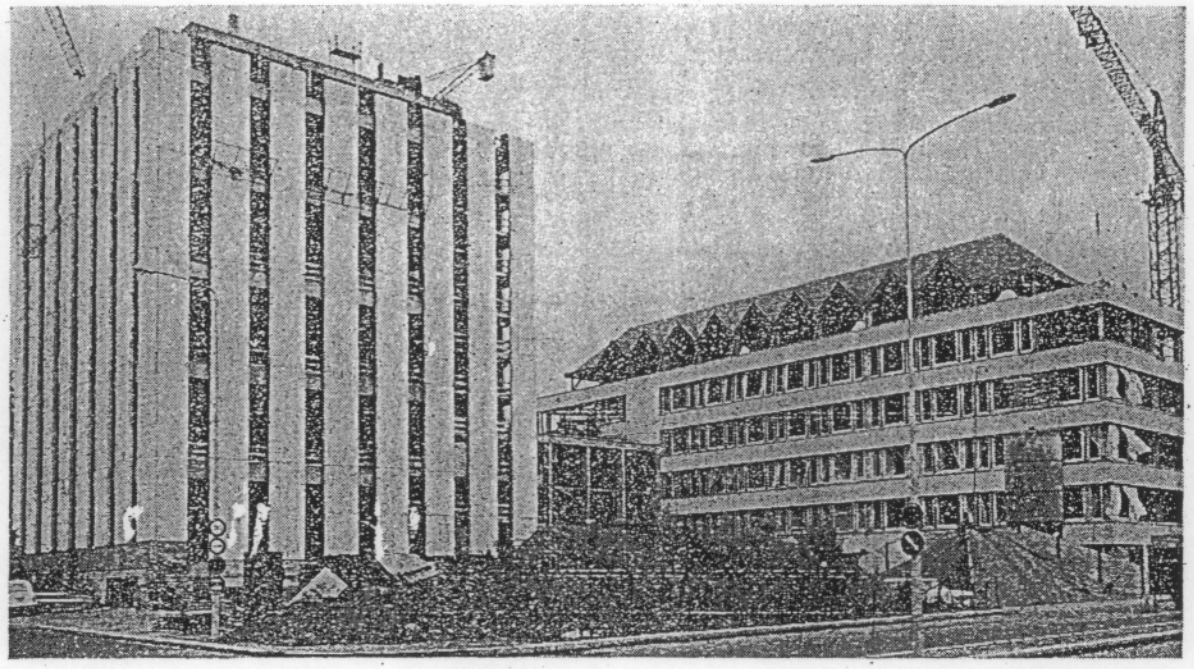

Ces deux clichés montrent la Faculté des Lettres en cours de construction en front de Loire. La première vue (ci-dessus) est prise de l'Ouest des bâtiments et l'on distingue au premier plan la future bibliothèque qui sera couronnée d'un toit d'ardoise. Cette tour répond, sur le plan architectural, au bâtiment de la Bibliothèque municipale. Cette première photographie permet d'apprécier l'élégance de la toiture qui domine le bâtiment principal de la Faculté, se refermant en U autour d'un forum central.

La vue ci-dessous a été prise, quant à elle, de la partie Est de l'avenue des Tanneurs qui sera menée dans sa nouvelle largeur au-delà de la rue de la Victoire qu'elle franchira en passage souterrain.

La configuration de la Faculté des Lettres qui devrait entrer en service à la rentrée universitaire de 1972 s'intègre parfaitement dans le site ligérien et en bordure des quartiers historiques de Tours.

(PHOTOS ARSICAUD)

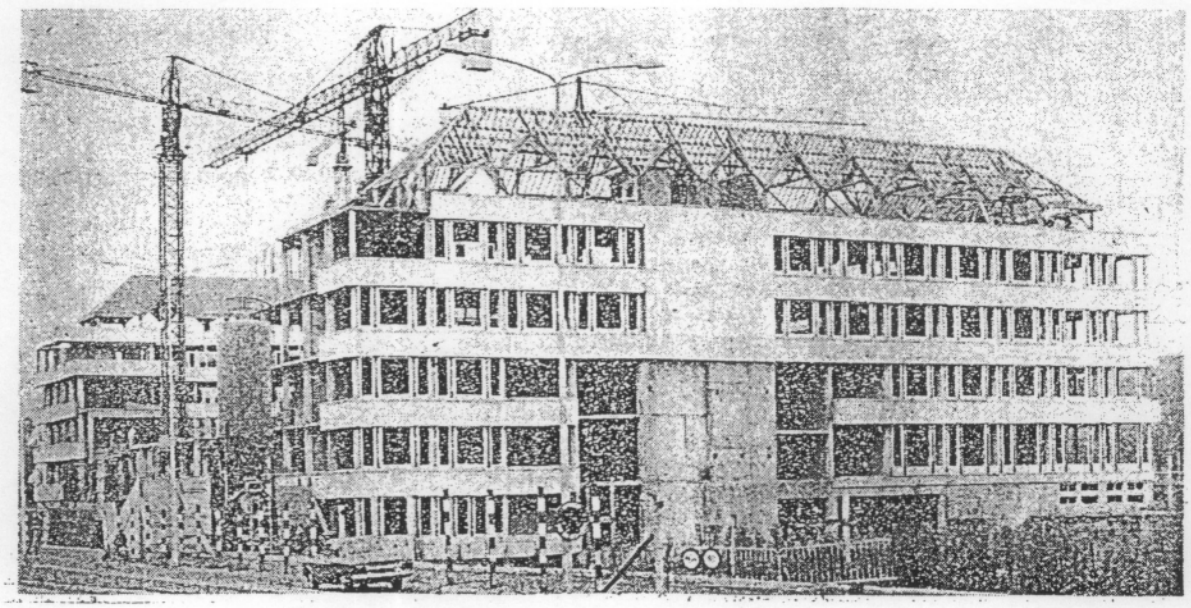

Figure n° 37 : L'Espoir du 2 octobre 1971.
ADIL, 30 j 434 d provisoire.

Figure n° 38 : Vue panoramique du chantier en mai 1972.
Photographie Sylvain Livernet.

Figure n° 39 : Depuis l'entrée actuelle des amphithéâtres, pendant leur construction, mai 1972.
Photographie Sylvain Livernet.

Figure n° 40 : L'ancienne rue de la Poissonnerie au premier plan avec la nouvelle bibliothèque universitaire, mars 1974.
Photographie Sylvain Livernet.

Figure n° 41 : La rue des Tanneurs après élargissement, vue prise de la passerelle, janvier 1974.
Photographie Sylvain Livernet.

[illegible]

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

Constructions Publiques

61, Avenue de Grammont
37032 TOURS CEDEX

[illegible]

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Opération n° 70-013
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
ET BIBLIOTHEQUE LITTERAIRE DE TOURS
Lot n° 5 - Charpente métallique
Marché n° 70-370 du 25 JUILLET 1970
Commencé le 3 AOUT 1970
Ordre de service n° 859 du 30 JUILLET 1970
Réception provisoire prononcée avec effet
du 2 MARS 1973
Entreprise GAURY
244, rue A. Chevallier
à TOURS

PROCES VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE

L'An mil neuf cent soixante quatorze , le 24 SEPTEMBRE
nous soussigné Ingénieur en Chef, Directeur Départemental de l'Equipement, Chef du Service Constructeur, représenté par M. MICHEL, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., chargé du Service des Constructions Publiques,
sur proposition de MM. les Architectes : SAINSAULIEU - BOILLE - MARCONNET - GEORGINADI et du Bureau O.T.H.,
en présence - ~~en l'absence~~ (1) de l'entrepreneur dûment convoqué.
après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, déclarons que :

1°) - l'entrepreneur a satisfait aux conditions stipulées dans le marché ci-dessus désigné,

2°) - le délai de garantie étant expiré, il y a lieu de prononcer la réception définitive des travaux.

La date d'effet de cette réception est le 2 MARS 1974

Fait à TOURS, le 24 SEPTEMBRE 1974
Pour le Directeur Départemental de l'Equipement
Chef du Service Constructeur
et par délégation,

L'Architecte,

MARCONNET
Architecte
34, Rue Jehan Fouquet
TOURS

CABINET
P. LABADIE - M. GEORGINADI
ARCHITECTES D.P.L.G. URBANISTES
2, RUE DU PORT-FEU-HUGON, 2
37 - TOURS 01 - TÉL. (47) 05 04 [illegible]

A MICHEL

VU
L'Ingénieur en Chef
Directeur Départemental de l'Equipement,

P° le Directeur Départemental de l'Equipement
et par délégation,
Le Chef de Section Principal,

Un exemplaire signé
a été notifié à l'entreprise
par ordre de service n° 543
du - 3 DEC. 1974

O.T.H.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT INDRE ET LOIRE

(1) Rayer la mention inutile

Figure n° 42 : Procès-verbal de réception définitive du lot n° 5 (charpente métallique) du 24 septembre 1974.
ADIL, 30 j 435 provisoire.

L'UNIVERSITÉ DANS LA VILLE

LA NOUVELLE FACULTÉ DES LETTRES OUVRE SES PORTES A LA POPULATION

Samedi 25, chacun pourra se familiariser avec les nouvelles installations

A peine installée entre les bords de la Loire et les vieux quartiers de Tours, la nouvelle faculté des Lettres songe déjà à ouvrir toutes grandes ses portes à la population tourangelle, lors d'une demi-journée « à portes ouvertes » le samedi 25 novembre après-midi.

Pourquoi cette décision ? Le président de l'Université, M. Body, secondé par MM. Verron et Gorgues, s'en explique clairement : « C'est tout d'abord pour éviter une inauguration solennelle, réservée à un petit nombre de personnalités... Et c'est aussi pour permettre à l'université de jouer pleinement son rôle à l'intérieur de la ville, en allant vers la population, car les salariés seront bientôt appelés à s'y recycler et les employeurs à les y envoyer ».

Ainsi à l'invitation du recteur, bon nombre de Tourangeaux pourront pendant un après-midi se familiariser avec les nouveaux locaux de la faculté des Lettres... où il arrive, encore aux étudiants de se perdre !

Des impressions... fraîches !

En effet, l'ancienne faculté s'est scindée à la rentrée en trois unités d'enseignement et de recherche : la première de langue, littérature et civilisation classiques et modernes, la seconde de langues littérature et civilisation des pays anglophones, la dernière de sciences de l'homme. Tout un registre de nouveaux vocables, pour de nouveaux locaux dont les étudiants ont seulement pris possession à la rentrée, d'où leur impression de dépaysement.

De vastes bâtiments

Une étudiante en lettres classiques traduit cet état d'esprit : « Ces nouveaux bâtiments sont assez froids, un peu tristes : ils sont impersonnels. Avant, on manquait de place et plus serrés, on se retrouvait souvent. Ici, il reste de grands vides... »

De fait, quatre étages, une multiplicité de salles, de longues séries de couloirs, et les pour-

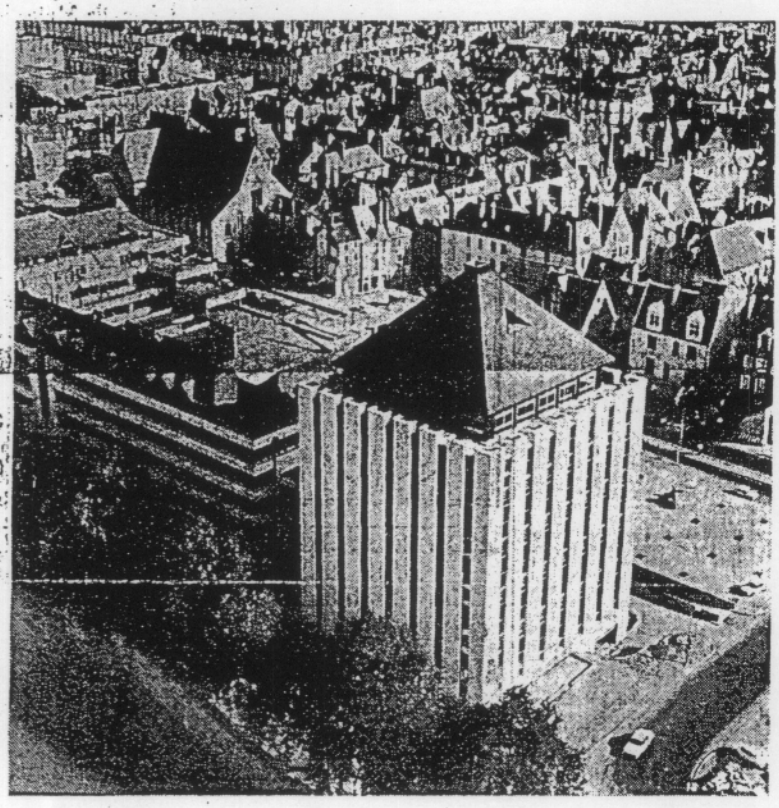

L'édifice impressionnant de la nouvelle faculté des lettres, au bord de la Loire, se dresse en regard du vieux quartier de Tours, en cours de restauration

tours des terrasses ont de quoi dérouter !

L'opinion de Christian Michot, 22 ans, étudiant en anglais, n'est guère différente : « L'inconvénient, c'est l'immensité de la chose : quand on a un numéro de salle, il faut bien repérer le couloir ».

Autre inconvénient : l'éloignement de la résidence de la route de Poitiers, pour ceux qui ne possèdent pas de voiture; les anciens préfabriqués du parc de Grandmont étaient mieux situés.

Mais l'étudiant reconnaît volontiers la meilleure organisation : « Il est plus facile de voir les professeurs, qui ont leur bureau et assurent des permanences ». Par contre, il n'existe pas d'endroit où les élèves puissent se rassembler...

Au vrai, une « salle de franchises » est en cours d'installation, mais l'étudiant ne le sait pas encore...

"Une réussite à tous égards"

La précision est fournie par un membre de l'administration. Pour lui, la nouvelle implantation est « une réussite à tous égards », et principalement une « réussite architecturale totale ». En effet, la construction est située non loin du centre mais retirée des embouteillages. Et les parkings souterrains offrent deux fois 230 places pour les étudiants, les enseignants et les membres du personnel. Enfin, par les larges baies vitrées, la vue s'étend de la Loire et des hauteurs de Saint-Cyr au vieux Tours...

Une femme, chargée de l'entretien ne peut s'empêcher d'ajouter : « Il y a même les Halles pour faire les commissions ! » Pourtant elle regrette le manque d'aération des couloirs et l'existence d'un seul ascenseur pour tout l'immeuble. Et souriante, elle montre au visiteur ses « bacs à fleurs » où s'entassent des galets, qu'elle appelle joliment des « œufs de diplodocus ».

Des galets aux portes d'une faculté ? De la provocation, penseront de mauvais esprits. Que nenni ! Tout simplement une marque d'estime pour une université adulte intégrée dans la ville...

H. T.

Figure n° 43 : Nouvelle République du 10 novembre 1972.
ADIL, 30 j 434 d provisoire.

Figure n° 44 : Photographie non datée d'une sculpture de Gigi Guadagnucci. ADIL, 30 j 434 d provisoire.

Figure n° 45 : Photographie non datée d'une sculpture de Gigi Guadagnucci. ADIL, 30 j 434 d provisoire.

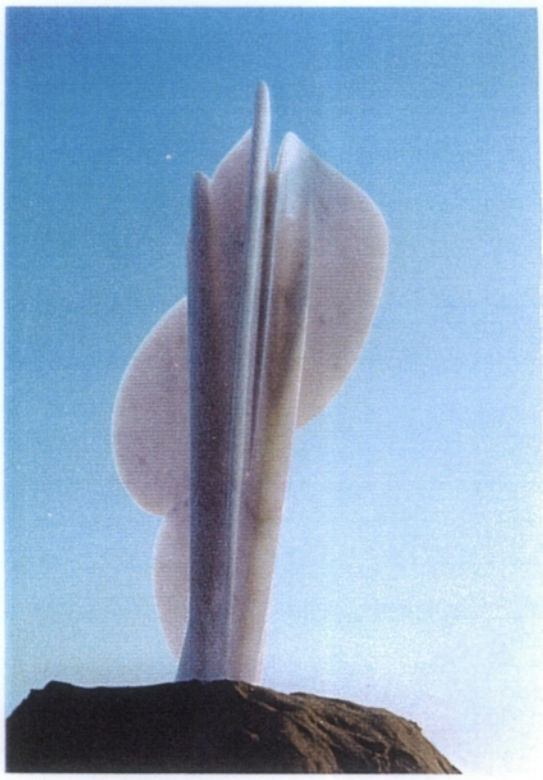

Figure n° 46 : Photographie non datée d'une sculpture de Gigi Guadagnucci. ADIL, 30 j 434 d provisoire.

Figure n° 47 : Photographie non datée d'une sculpture de Gigi Guadagnucci. ADIL, 30 j 434 d provisoire.

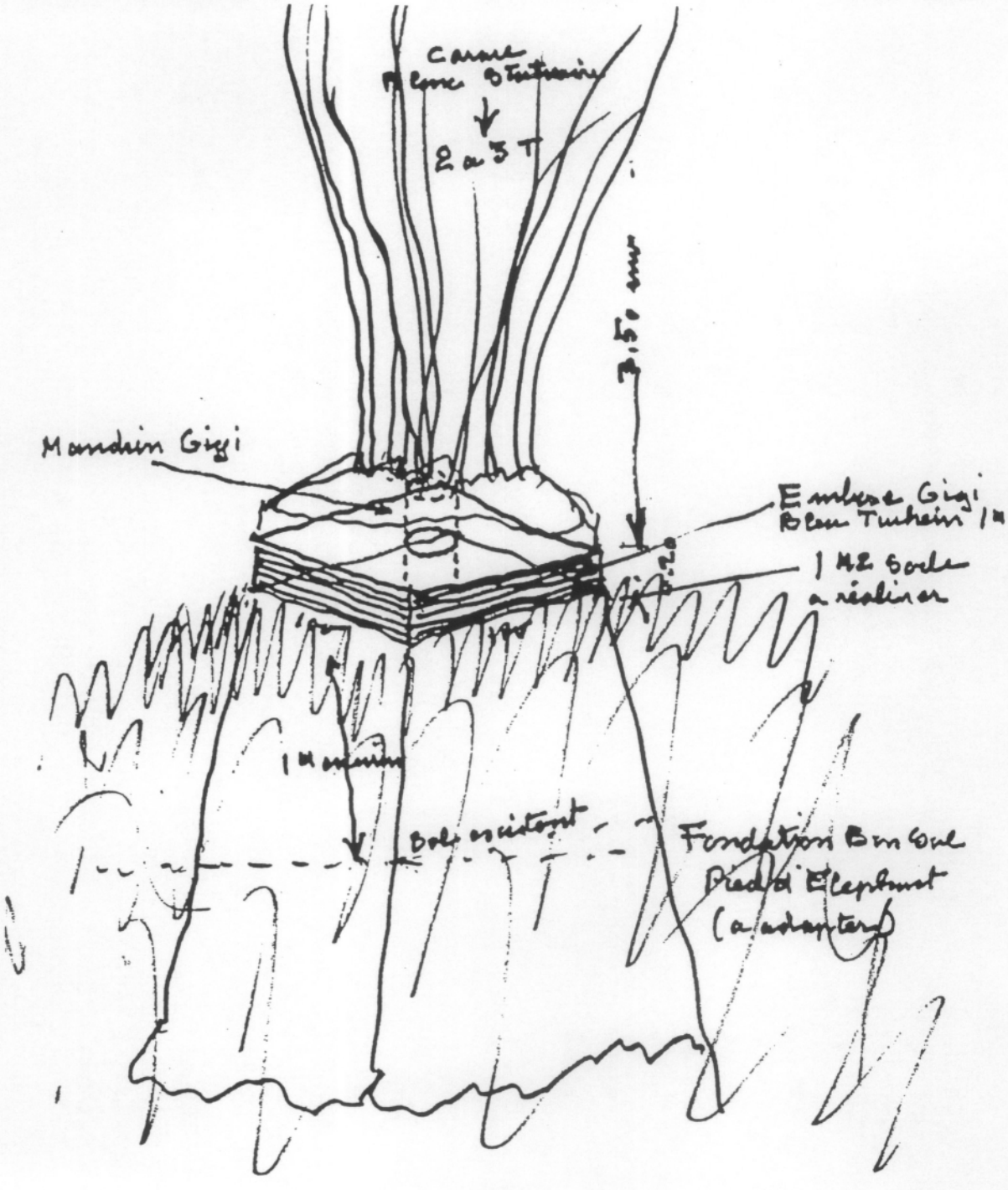

Socle Florence Gigi Guadagnucci
Faculté des Lettres de Tours

Figure n° 48 : Schéma du socle de la sculpture de Gigi Guadagnucci, février 1975.
ADIL, 30 j 434 d provisoire.

Département d'INDRE-et-LOIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

Constructions Publiques

61, Avenue de Grammont
37032 TOURS CEDEX

SECRETARIAT D'ETAT AUX UNIVERSITES
~~MINISTERE DE L'EDUCATION~~

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Opération n° 70-013
U.E.R. de LETTRES et SCIENCES HUMAINES DE TOURS

Marché 75-00-018
du 24 JUIN 1975

Ordre de service n° 79 du 2 JUILLET 1975

Réception provisoire prononcée avec effet
du -

ARTISTE : GUADAGNUCCI, Sculpteur
21, Avenue du Maine
75014 - PARIS

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE

L'An mil neuf cent soixante Seize , le Dix sept JUIN
nous soussigné, Ingénieur en Chef, Directeur Départemental de l'Equipement, Chef du Service Constructeur, représenté par M. MICHEL, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., chargé du Service des Constructions Publiques,
sur proposition de MM. SAINSEAULIEU, BOILLE et MARCONNET, Architectes

en présence - ~~en l'absence (1)~~ de l'Artiste dûment convoqué, après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, déclarons :

1°) - que l'Artiste a satisfait aux conditions stipulées dans le marché ci-dessus désigné,

2°) - que le délai de garantie étant expiré, il y a lieu de prononcer la réception définitive de l'oeuvre réalisée.

La date d'effet de cette réception est le Dix sept JUIN 1976

Fait à TOURS, le 17 JUIN 1976

Pour le Directeur Départemental de l'Equipement
Chef du Service Constructeur
et par délégation,
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. par intérim,

R. GALLARDO

L'Architecte,
J. Boille

VU
L'Ingénieur en Chef
Directeur Départemental de l'Equipement,

Un exemplaire a été notifié à
par ordre de service n° 245
du - [illegible] 75

(1) - Rayer la mention inutile

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
INDRE ET LOIRE

Signé : SERRE

Figure n° 49 : Procès-verbal de la réception définitive du 1 %, le 17 juin 1976.
ADIL, 30 j 434 d provisoire.

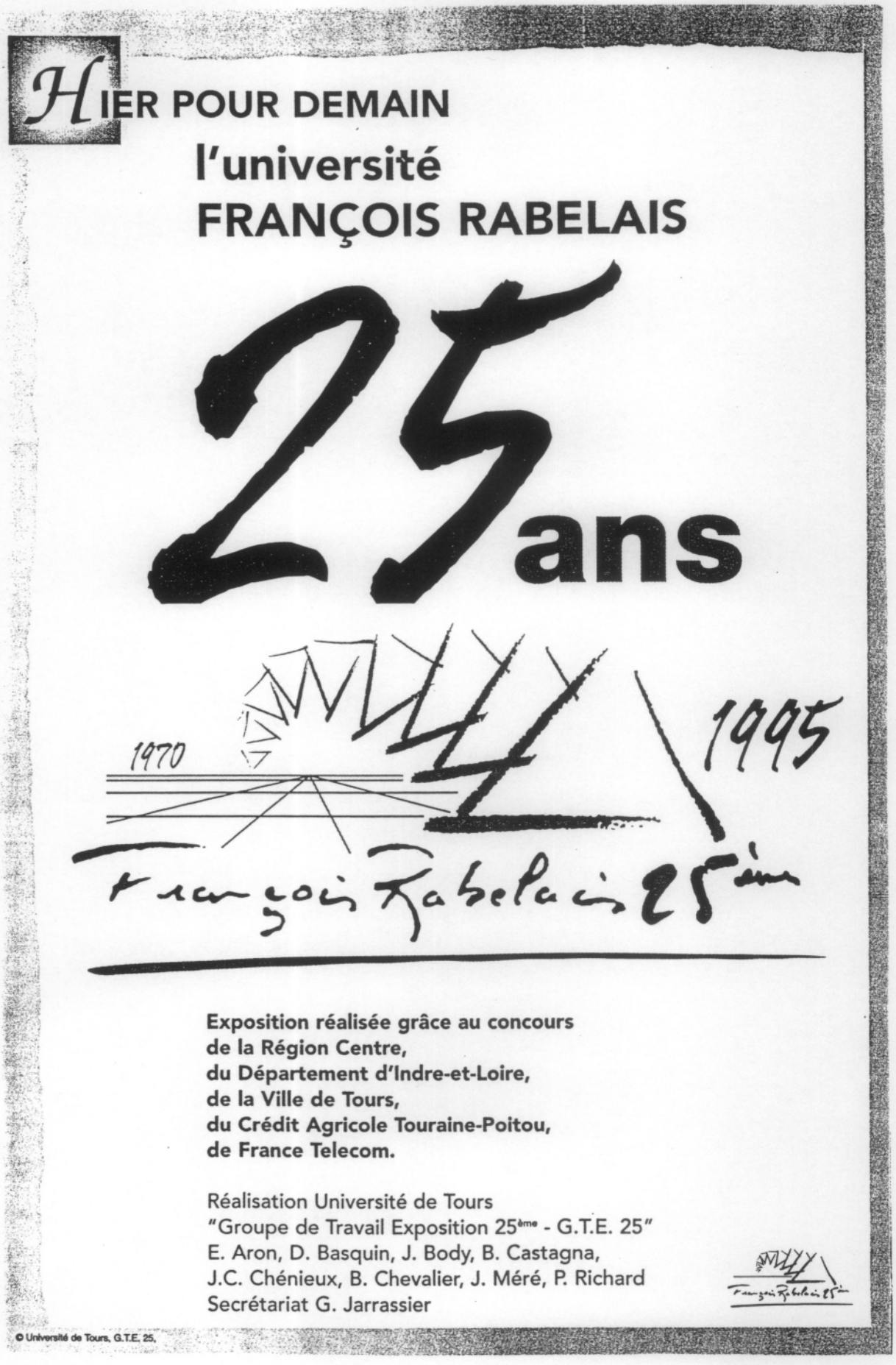

Figure n° 50 : Slogan de l'exposition du 25ème anniversaire de l'université F. Rabelais en 1995, provenant de la plaquette d'exposition.

Figure n° 51 : L'équilibre des volumes entre la bibliothèque municipale et la bibliothèque de la faculté, photographie personnelle.

Figure n° 52 : La fusion du bâtiment avec son environnement, photographie personnelle.

UNIVERSITE DE TOURS
HISTOIRE DE L'ART